



Second Session  
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

**Banking, Trade  
and Commerce**

*Chair:*  
The Honourable W. DAVID ANGUS

---

Wednesday, April 9, 2008  
Thursday, April 10, 2008

---

**Issue No. 15**

**Fifth and sixth meetings on:**

Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act,  
including amendments in relation to  
foreign investment entities and non-resident trusts,  
and to provide for the bijural expression  
of the provisions of that act

---

WITNESSES:  
(*See back cover*)

Deuxième session de la  
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

**Banques et  
du commerce**

*Président :*  
L'honorable W. DAVID ANGUS

---

Le mercredi 9 avril 2008  
Le jeudi 10 avril 2008

---

**Fascicule n° 15**

**Cinquième et sixième réunions concernant :**

Le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur  
le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de  
placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que  
l'expression bijuridique de certaines dispositions  
de cette loi, et des lois connexes

---

TÉMOINS :  
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable W. David Angus, *Chair*

The Honourable Yoine Goldstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	Jaffer
Dawson	* LeBreton, P.C.
Eyton	(or Comeau)
Fox, P.C.	Meighen
Harb	Moore
* Hervieux-Payette, P.C.	Ringuette
(or Tardif)	Tkachuk

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Massicotte was substituted for that of the Honourable Senator Dawson (*April 3, 2008*).

The name of the Honourable Senator Harb was substituted for that of the Honourable Senator De Bané, P.C. (*April 3, 2008*).

The name of the Honourable Senator Meighen was substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*April 3, 2008*).

The name of the Honourable Senator Banks was substituted for that of the Honourable Senator Massicotte (*April 9, 2008*).

The name of the Honourable Senator Dawson was substituted for that of the Honourable Senator Banks (*April 10, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
BANQUES ET DU COMMERCE

*Président* : L'honorable W. David Angus

*Vice-président* : L'honorable Yoine Goldstein

et

Les honorables sénateurs :

Biron	Jaffer
Dawson	* LeBreton, C.P.
Eyton	(ou Comeau)
Fox, C.P.	Meighen
Harb	Moore
* Hervieux-Payette, C.P.	Ringuette
(ou Tardif)	Tkachuk

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Massicotte est substitué à celui de l'honorable sénateur Dawson (*le 3 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Harb est substitué à celui de l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 3 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Meighen est substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*le 3 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Banks est substitué à celui de l'honorable sénateur Massicotte (*le 9 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Dawson est substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*le 10 avril 2008*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, April 9, 2008  
(23)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:10 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Banks, Biron, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Harb, Meighen, Moore, Ringuette and Tkachuk (11).

*Other senators present:* The Honourable Senators Baker, P.C., Nancy Ruth and Gustafson (3).

*In attendance:* June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

**WITNESSES:***REAL Women of Canada:*

Diane Watts, Researcher.

*Science for Peace (Media Working Group) (University of Toronto) and Council on Global Issues (Ryerson University):*

Rose Anne Dyson, Chair, Science for Peace (Media Working Group) (University of Toronto) and Vice President, Media Relations, Council on Global Issues (Ryerson University).

*Canadians Concerned about Violence in Entertainment:*

Eileen Shapero, Member.

*Canadian Civil Liberties Association:*

Noa Mendelsohn Aviv, Director, Freedom of Expression Project.

*Canadian Conference of the Arts:*

Alain Pineau, National Director;

Keith Kelly, Senior Policy Advisor.

*Book and Periodical Council:*

Mark Leiren-Young, Writer, Producer, Film Director, Representative of the Playwrights Guild of Canada on the Book and Periodical Council's Freedom of Expression Committee;

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 9 avril 2008  
(23)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Banks, Biron, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Meighen, Moore, Ringuette et Tkachuk (11).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Baker, C.P., Nancy Ruth et Gustafson (3).

*Également présents :* June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 décembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :***REAL Women of Canada :*

Diane Watts, recherchiste.

*Science for Peace (Media Working Group) (Université de Toronto) et Council on Global Issues (Université de Ryerson) :*

Rose Anne Dyson, présidente, Science for Peace (Media Working Group) (Université de Toronto) et vice-présidente des relations avec les médias, Council on Global Issues (Université Ryerson).

*Canadians Concerned about Violence in Entertainment :*

Eileen Shapero, membre.

*Association canadienne des libertés civiles :*

Noa Mendelsohn Aviv, directrice, Projet de liberté d'expression.

*Conférence canadienne des arts :*

Alain Pineau, directeur général;

Keith Kelly, conseiller principal en matière de politiques.

*Book and Periodical Council :*

Mark Leiren-Young, auteur, producteur, réalisateur de films, représentant du Playwrights Guild of Canada au Comité de liberté d'expression du Book and Periodical Council;

Franklin Carter, Book Editor, Researcher, Representative of the Book and Periodical Council's Freedom of Expression Committee.

Ms. Watts, Ms. Dyson and Ms. Shapero each made a statement and answered questions.

At 5:27 p.m., the committee suspended.

At 5:31 p.m., the committee resumed.

Ms. Mendelsohn Aviv, Mr. Pineau and Mr. Leiren-Young each made a statement and, together with Mr. Kelly and Mr. Carter, answered questions.

At 6:55 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, April 10, 2008  
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:45 a.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Biron, Dawson, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Harb, Meighen, Moore, Ringuette and Tkachuk (11).

*Other senators present:* The Honourable Senators Baker, P.C., Banks, Corbin, Johnson, Prud'homme, P.C. and Spivak (6).

*In attendance:* June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

*WITNESSES:*

*Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ):*

Vincent Leduc, Vice President of Zone3, Chairman of the Board of Directors of the APFTQ;

Brigitte Doucet, Deputy Director General.

*Canadian Film and Television Production Association (CFTPA):*

Guy Mayson, President and CEO;

Sandra Cunningham, CFTPA Chair.

Franklin Carter, éditeur de livres, recherchiste, représentant du Comité de liberté d'expression du Book and Periodical Council.

Mmes Watts, Dyson et Shapero font chacune une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 27, la séance est interrompue.

À 17 h 31, la séance reprend.

Mme Mendelsohn Aviv et MM. Pineau et Leiren-Young font chacun une déclaration puis, aidés de MM. Kelly et Carter, répondent aux questions.

À 18 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 10 avril 2008  
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 45, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Biron, Dawson, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Meighen, Moore, Ringuette et Tkachuk (11).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Baker, C.P., Banks, Corbin, Johnson, Prud'homme, C.P., et Spivak (6).

*Également présents :* June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 décembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) :*

Vincent Leduc, vice-président de Zone3, président du conseil d'administration de l'APFTQ;

Brigitte Doucet, directrice générale adjointe.

*Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) :*

Guy Mayson, président-directeur général;

Sandra Cunningham, présidente du conseil de l'ACPFT.

*FilmOntario:*

John Weber, FilmOntario board member and President, Dufferin Gate Productions, Executive Vice President, Production for Peace Arch Entertainment;

Sarah Ker-Hornell, Managing Director.

*Writers Guild of Canada:*

Rebecca Schechter, President;

Maureen Parker, Executive Director.

*Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA):*

Wendy Crewson, Actor;

Sarah Polley, Actor, Director and Writer.

*Directors Guild of Canada:*

Monique Lafontaine, General Counsel and Director of Regulatory Affairs;

Brian Anthony, National Executive Director and CEO.

Mr. Mayson, Ms. Cunningham, Mr. Leduc, Ms. Doucet and Ms. Ker-Hornell each made a statement and, together with Mr. Weber, answered questions.

At 12:20 p.m., the committee suspended.

At 12:25 p.m., the committee resumed.

Ms. Parker, Ms. Schechter, Ms. Polley, Ms. Crewson and Mr. Anthony each made a statement and, together with Ms. Lafontaine, answered questions.

At 1:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

*FilmOntario :*

John Weber, membre du conseil d'administration de FilmOntario, président de Dufferin Gate Productions, vice-président exécutif de Production for Peace Arch Entertainment;

Sarah Ker-Hornell, directrice générale.

*Writers Guild of Canada :*

Rebecca Schechter, présidente;

Maureen Parker, directrice exécutive.

*Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) :*

Wendy Crewson, actrice;

Sarah Polley, actrice, réalisatrice et scénariste.

*Guilde canadienne des réalisateurs :*

Monique Lafontaine, avocate générale et directrice des affaires réglementaires;

Brian Anthony, directeur général et chef de la direction.

M. Mayson, Mme Cunningham, M. Leduc, Mme Doucet et Mme Ker-Hornell font chacun une déclaration puis, aidés de M. Weber, répondent aux questions.

À 12 h 20, la séance est interrompue.

À 12 h 25, la séance reprend.

Mmes Parker, Schechter, Polley et Crewson ainsi que M. Anthony font chacun une déclaration puis, aidés de Mme Lafontaine, répondent aux questions.

À 13 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Line Gravel

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, April 9, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act, met this day at 4:10 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator W. David Angus** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. I am Senator David Angus from Quebec, chair of the committee. Here today are my distinguished deputy chair, Senator Yoine Goldstein, also from Quebec; Senator George Baker, from Newfoundland; Senator Mac Harb, from Ottawa; Senator Wilfred Moore, from Halifax; Senator Nancy Ruth, from Toronto; Senator Pierrette Ringuette, from New Brunswick; and Senator Michel Biron, from Quebec.

Also assisting me is our eminent and efficient clerk, Dr. Line Gravel, and from the Library of Parliament, invaluable support staff, June Dewetering.

Without further ado, I welcome everyone to these hearings, not only the persons in the room but also those watching on the television network CPAC and also on the World Wide Web. I understand the interest in this particular bill is very high.

[*Translation*]

We continue our study of Bill C-10, to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act.

[*English*]

That is a long way of saying that this is an omnibus bill that contains many bundled amendments to the Income Tax Act, a collection of largely unrelated provisions of law that have been waiting for an appropriate time to be brought to Parliament.

The bill had a previous life as Bill C-33 in the first session of this Parliament. It died on the Order Paper last year and was reintroduced as Bill C-10 when this session of Parliament began. It has been at this committee since December 4.

There are many aspects to the bill, but our focus today is clause 120, which purports to amend section 125(4) of the Income Tax Act, which sets out the rules that apply for

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 9 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes, se réunit aujourd'hui à 16 h 10 pour examiner le projet de loi.

**Le sénateur W. David Angus** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je suis le sénateur David Angus, du Québec, et je préside le comité. Sont parmi nous aujourd'hui mon distingué vice-président, le sénateur Yoine Goldstein, également du Québec; le sénateur George Baker, de Terre-Neuve; le sénateur Mac Harb, d'Ottawa; le sénateur Wilfred Moore, de Halifax; le sénateur Nancy Ruth, de Toronto; le sénateur Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick; et le sénateur Michel Biron, du Québec.

Je suis assisté aujourd'hui de notre éminent et efficace greffier, Mme Line Gravel, et d'un membre du personnel dont l'apport nous est inestimable : de la Bibliothèque du Parlement, June Dewetering.

Sans plus tarder, je souhaite à tous la bienvenue aux audiences que nous organisons, non seulement aux personnes ici présentes, dans la salle où nous nous trouvons, mais aussi à celles qui nous écoutent au réseau de télévision CPAC et aussi sur Internet. Je crois comprendre que le projet de loi particulier dont il est question suscite beaucoup d'intérêt.

[*Français*]

Nous poursuivons notre étude sur le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes.

[*Traduction*]

C'est une façon détournée de dire qu'il s'agit d'un projet de loi omnibus qui renferme un grand nombre de modifications regroupées de la Loi de l'impôt sur le revenu, une série de dispositions sans lien les unes avec les autres, essentiellement, que l'on attend de présenter au Parlement au moment opportun.

Dans une vie antérieure, le projet de loi portait le nom de projet de loi C-33. C'était au cours de la première session de la présente législature. Il est mort au *Feuilleton* l'an dernier, puis a été présenté de nouveau sous le vocable projet de loi C-10, au début de la présente session de la législature. Notre comité l'a en main depuis le 4 décembre.

Le projet de loi comporte de nombreux aspects, mais nous nous attachons aujourd'hui à l'article 120, qui vise à modifier le paragraphe 125(4) de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui

computing the Canadian Film or Video Production Tax Credit. It has become quite controversial. This is our second hearing on the matter. Last week the Minister of Canadian Heritage and Status of Women, the Honourable Josée Verner, came before us to explain the bill, along with officials from her department and from the Department of Finance.

Opponents of the legislation are concerned that this particular provision, clause 120, may or does threaten freedom of expression, as well as the financial foundation upon which the film and television industry in Canada was built.

However, those who support the bill, including the government, say that the proposed law would in no way restrict freedom of expression but would simply enable the government to ensure that taxpayers' funds are spent wisely and responsibly and not in a way that contravenes public policy.

The purpose of these hearings is for honourable senators to hear reasoned arguments by all interested parties, wherever they stand on the issue, so that we can provide proper sober second thought to the proposed legislation.

We have with us this afternoon two panels of very distinguished witnesses. We can be here until shortly after six o'clock, so I will ask everyone to be restrained not only in their presentations but especially in their questioning.

I see other senators have joined us, and distinguished ones they are: Senator Tommy Banks, from Alberta; another colleague from Quebec, Senator Francis Fox; and Senator Len Gustafson, from Saskatchewan.

**Senator Fox:** You said that we have until six o'clock. My understanding is that the first panel is from 4 p.m. until 5 p.m.

**The Chair:** Yes. We are a little late getting started. We will be restrained, and tomorrow as well. We are trying to hear everyone who has expressed an interest in being heard. I am underlining the fact that some people will miss out on their chance to speak if others speak too long.

For our first panel, we have three witnesses: from REAL Women of Canada, Diane Watts; representing Science for Peace, Rose Anne Dyson, from their Media Working Group; and with her, from Canadians Concerned about Violence in Entertainment, Eileen Shapero.

**Diane Watts, Researcher, REAL Women of Canada:** Thank you for inviting us to appear before the committee.

In November 2005, the Auditor General of Canada issued a report on its review of the Department of Canadian Heritage's support for cultural industries in Canada. The cost of this program at that time was \$2.2 billion; it is presently \$5 billion annually. The purpose of these grants is to encourage Canadian

fixe les règles applicables au calcul du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. La modification en question en est venue à susciter toute une controverse. Voici notre deuxième audience sur la question. La semaine dernière, la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, Mme Josée Verner, est venue témoigner pour expliquer le projet de loi, accompagnée de responsables de son ministère et du ministère des Finances.

Les adversaires du projet de loi se soucient du fait que cette disposition particulière, l'article 120, puisse mettre en péril la liberté d'expression, de même que l'assise financière sur laquelle l'industrie canadienne du film et de la télévision s'est édifiée.

À l'inverse, les tenants du projet de loi, notre gouvernement y compris, affirment que la disposition proposée ne limiterait d'aucune façon la liberté d'expression; elle permettrait simplement au gouvernement de s'assurer que l'argent du contribuable est dépensé de manière judicieuse et responsable, et d'aucune façon qui serait contraire à l'ordre public.

Le but de nos audiences est de permettre aux sénateurs d'écouter les arguments raisonnés de toutes les parties intéressées, quelle que soit leur opposition sur la question, pour que nous puissions en arriver à une réflexion sereine et indépendante sur le projet de loi.

Nous sommes accompagnés cet après-midi de deux groupes de témoins très distingués. Nous y serons jusqu'à peu près 18 heures; je vais donc demander à tout le monde d'être bref, non seulement pendant les exposés, mais aussi, et surtout, pendant la période de questions.

Je vois que d'autres sénateurs se sont joints à nous, et ce sont des personnes distinguées : le sénateur Tommy Banks, de l'Alberta; le sénateur Francis Fox, un autre collègue du Québec; et le sénateur Len Gustafson, de la Saskatchewan.

**Le sénateur Fox :** Vous avez dit que nous avons jusqu'à 18 heures. Je crois comprendre que le premier groupe retiendra notre attention de 16 à 17 heures.

**Le président :** Oui. Nous démarrons l'audience un peu en retard. Nous allons faire preuve de concision aujourd'hui, et demain aussi. Nous essayons de donner la parole à tous ceux qui ont manifesté la volonté de se faire entendre. Je souligne le fait que certains ne pourront prendre la parole si d'autres prennent trop de temps.

Notre premier groupe compte trois témoins : de REAL Women of Canada, Diane Watts; de Science for Peace, Rose Anne Dyson, qui nous vient du Media Working Group de l'organisme en question; et Eileen Shapero, du collectif Canadians Concerned about Violence in Entertainment.

**Diane Watts, chercheuse, REAL Women of Canada :** Merci de nous avoir invités à comparaître devant le comité.

En novembre 2005, la vérificatrice générale du Canada a produit un rapport sur l'examen qu'elle a fait de l'appui offert aux industries culturelles du Canada par le ministère du Patrimoine canadien. Il s'agit d'un programme dont les coûts s'élevaient à l'époque à 2,2 milliards de dollars; aujourd'hui, il coûte environ

cultural content so as “to develop Canadians’ sense of belonging” and “building the country’s national identity.” These are the objectives of the program and the grants.

Regretfully, the material created by the culture industry in Canada by way of these grants has rarely achieved the objective of uniting Canadians. Instead, these grants have had the opposite effect, in that they have resulted in works that alienate and offend many Canadians. This is because the producers represent in many cases the views of very few Canadians.

In 2006, only 4 per cent of Canadian box office receipts went to Canadian-produced films, while 88 per cent went to Hollywood-produced films and 8 per cent went to others.

It should be pointed out that perhaps one of the reasons these taxpayer-funded programs are disconnected from the Canadian public is because of the lack of control by the heritage department’s Canadian Audio-Visual Certification Office, CAVCO, regarding the authorization of grants. According to the Auditor General’s report, CAVCO is supposed to award only to individuals who are Canadian citizens or permanent residents of Canada. However, the report reveals that CAVCO does not always require key personnel to submit documentation supporting their citizenship. In fact, the entire Canadian cultural funding system, administered by the Department of Canadian Heritage, was severely criticized by the Auditor General’s 2005 report. The report stated that the department “needs to strengthen its strategic direction, results, measurements and accountability structures” to improve efficiency and effectiveness in its program and operations. Because of the failure of the heritage department to ensure that funding is properly applied with proper accountability structures, these grants have been seriously abused.

One example is the Vancouver Queer Film Festival held in 2006. The material viewed in that festival is apparently offensive even to those who have same-sex attractions, since they stayed away from the festival in droves. These people are usually considered to be liberally progressive in their appreciation of the arts, and yet they did not appreciate what was presented to them. According to information obtained through Access to Information, the festival cost \$530,000, of which only \$92,000 went to the film presenters, while most of the amount went to the administrators of the festival. That is, the administrators of the festival benefited extremely well from the festival, but the artists producing the films shown in the festival did not. It is noted that less than one tenth of the cost was covered by box office revenues.

cinq milliards de dollars tous les ans. Les subventions dont il est question visent à favoriser la création d’un contenu canadien pour « aider au développement du sentiment d’appartenance des Canadiennes et des Canadiens et à la constitution de l’identité nationale du pays ». Ce sont là les objectifs du programme et des subventions en question.

Fait regrettable, les œuvres créées par l’industrie de la culture au Canada grâce à ces subventions permettent rarement d’atteindre l’objectif qui consiste à unir les Canadiens et Canadiennes. Les subventions ont plutôt produit l’effet inverse, c’est-à-dire qu’elles ont donné des œuvres qui rebutent et choquent un grand nombre de Canadiens. C’est que, souvent, les producteurs des œuvres en question représentent des points de vue que tiennent très peu de Canadiens.

En 2006, 4 p. 100 seulement des recettes des salles de cinéma au Canada pouvaient être attribuées à des productions canadiennes. Les films de Hollywood comptaient pour 88 p. 100, et les autres, pour 8 p. 100.

Il faut souligner une chose : si les programmes financés par le contribuable et les vues du grand public sont déphasées, cela s’explique peut-être en partie par le fait que le Bureau de certification des produits audiovisuel canadiens, ou BCPAC, exerce peu d’emprise sur l’attribution des subventions. Selon le rapport de la vérificatrice générale, le BCPAC est censé accorder les subventions uniquement à des citoyens canadiens ou à des résidents permanents du Canada. Cependant, le rapport en question fait voir que le BCPAC n’exige pas toujours que le personnel clé associé à un projet remette des documents attestant sa citoyenneté. De fait, tout le système de financement de la culture au Canada, dont l’administration relève du ministère du Patrimoine canadien, a été critiqué sévèrement dans le rapport de 2005 de la vérificatrice générale. Selon le rapport de 2005, « les mécanismes d’orientation stratégique, de mesure du rendement et de reddition de comptes que Patrimoine canadien a mis en place pour la gestion du soutien aux industries culturelles doivent être renforcés » si le ministère veut améliorer l’efficacité et l’efficacité de ses programmes et ses opérations. Comme le ministère du Patrimoine n’a pas réussi à s’assurer que le financement s’applique comme il se doit à des mécanismes de reddition de comptes judicieux, il faut conclure que le programme de subventions a fait l’objet d’un recours tout à fait abusif.

Le Vancouver Queer Film Festival, tenu en 2006, en est un exemple. Il appert que le contenu présenté à ce festival est jugé offensant même par les personnes ayant un penchant homosexuel, car celles-ci ont boudé allègrement le festival. Ce sont des gens qui, habituellement, sont considérés comme étant progressifs et libéraux dans leur appréciation des arts; néanmoins, ils n’ont pas apprécié ce qui leur était présenté. Selon des informations obtenues grâce à une demande d’accès à l’information, le festival a coûté 530 000 \$, dont 92 000 \$ seulement ont été remis à ceux qui présentaient les films; la majeure partie de la somme est allée aux administrateurs du festival. C’est-à-dire que les administrateurs du festival s’en sont extrêmement bien tirés, mais que les artistes produisant des films projetés au festival n’ont pu faire de même. Il est à noter que les recettes au guichet ont couvert moins du dixième des coûts.



The films shown were obviously not attractive to the public. I cannot even name them in public. They are very offensive. Even the titles themselves are offensive. It is little wonder that the homosexual community for whom the festival was intended did not bother to attend, since this fringe selection of film offerings was scarcely culturally uplifting. Yet, \$23,000 was given to this festival by the Department of Canadian Heritage, \$44,000 by the Canada Council for the Arts, and \$53,000 by the Department of Human Resources and Social Development Canada. These grants we believe are a clear abuse of taxpayers' money and contrary to public policy, and they do not support Canadian culture.

We are in support of the amendment to the Income Tax Act. There have been objections to the amendment, which gives financial support to some productions but refuses it to productions that are contrary to public policy.

This provision first appeared in 2003 when Minister of Canadian Heritage Sheila Copps promoted it. I believe it was on the occasion of the controversial film about convicted murderer Paul Bernardo. The government wanted to distance itself from that film. The minister offered to draft guidelines to preclude taxpayers' money being used for this offensive material. I believe this bill uses the same phraseology as was used at that time.

We are opposed to too much input by the Canadian film and television production industry in developing the proposed guidelines, because we believe that that would constitute an obvious conflict of interest.

In closing, the Canadian film and television producers are calling this provision on public policy funding a serious attack on creativity and freedom of expression, and they are calling it government censorship. This is simply not true. No films are either banned or destroyed under this provision. Film producers can represent whatever perspective or depictions of violence or sex they wish that are not contrary to the Criminal Code, but not via taxpayers' money.

Disgruntled artists are arguing that funding from the Department of Canadian Heritage is their entitlement regardless of how or what they choose to depict in their films and programming, and regardless of how detrimental these films may be, especially to women, children and adolescents. We provide an appendix of scientific studies done showing the detrimental effect of sexually explicit material on societies. It includes softcore pornography, which many of these films engage in.

Les films projetés n'étaient visiblement pas attrayants aux yeux du public. Je ne saurais même en donner les titres en public. C'est très offensant. Même les titres sont offensants. Il n'y a rien d'étonnant à apprendre que la communauté homosexuelle, à laquelle le festival était destiné, n'a pas pris la peine de le fréquenter. Il est difficile d'affirmer que la sélection marginale des films présentés s'avérait relevée du point de vue culturel. Néanmoins, ce festival a reçu 23 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien, 44 000 \$ du Conseil des arts du Canada et 53 000 \$ du ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada. Selon nous, ces subventions représentent un usage clairement abusif de l'argent du contribuable et sont contraires à l'ordre public; par ailleurs, elles ne permettent pas d'appuyer la culture canadienne.

Nous appuyons la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Certains se sont opposés à la modification, qui vise à appuyer financièrement certaines productions, mais à refuser de le faire là où la production est contraire à l'ordre public.

La disposition remonte à 2003, à l'époque où la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, s'en faisait le défenseur. Je crois que c'était au moment du film controversé qui a été produit à propos du meurtrier Paul Bernardo. Le gouvernement voulait se distancier du film en question. La ministre a mis au point des lignes directrices visant à empêcher que l'argent du contribuable serve à financer du contenu offensant de ce genre. Je crois que le projet de loi que nous avons devant les yeux en ce moment reprend le même vocabulaire.

Nous nous opposons à l'idée que l'industrie canadienne de production de films et d'émissions de télévision ait un trop grand mot à dire dans les lignes directrices proposées : cela nous paraît être un conflit d'intérêts évident.

Pour terminer, disons que les producteurs canadiens de films et d'émissions de télévision assimilent ces dispositions — qui associent le financement à l'ordre public — de graves attaques dirigées contre la créativité et la liberté d'expression; ils qualifient la mesure de censure de la part de l'État. Or, cela n'est tout simplement pas vrai. Aucun film n'est banni ni détruit sous le régime de cette disposition. Les producteurs de films peuvent présenter toutes les perspectives et actes de violence ou de sexualité qu'ils souhaitent présenter, dans la mesure où ce n'est pas contraire au Code criminel, mais ils ne peuvent le faire grâce à l'argent du contribuable.

Des artistes mécontents font falloir que le financement provenant du ministère du Patrimoine canadien est leur droit, quoi qu'il en soit du sujet qu'ils décident de dépendre ou de la manière qu'ils décident de le faire dans les films et les émissions, si nuisibles que puissent être les films en question, par ailleurs, surtout du point de vue des femmes, des enfants et des adolescents. Nous donnons une liste des études scientifiques qui ont été réalisées et qui montrent l'effet nuisible sur les sociétés du contenu sexuellement explicite. Cela comprend la pornographie dite légère, qui caractérise bon nombre de ces films.

In effect, some filmmakers want carte blanche to use government grants any way they choose, regardless of the consequences of the productions on society. Artists should be held responsible for their work, the same as plumbers, lawyers, physicians and carpenters. Other industries have to meet strict requirements and regulations to gain tax credits. Why not those undertaking artistic endeavours? Why should artists claim to have the right to operate freely by way of taxpayer funding yet not be held responsible for their work?

Why should the taxpayers support those artists if their works are detrimental to society or do not appeal to the public because of their subject matter, such as necrophilia, especially since such works only alienate and offend the public? That defeats the major objectives of the program: to develop Canadians' sense of belonging and to build the country's national identity. Many of these films do not do that at all. They just offend Canadians.

In short, the government has a fiscal responsibility to the taxpayers. This proposed amendment in Bill C-10, clause 120, is merely an attempt to carry out this important responsibility to the taxpayers and the citizens.

**The Chair:** Thank you, Ms. Watts. That was very interesting. Our practice is to hear all witnesses and then proceed with questions.

**Rose Anne Dyson, Chair, Science for Peace (Media Working Group) (University of Toronto) and Vice President, Media Relations, Council on Global Issues (Ryerson University):** Thank you for this opportunity to comment on Bill C-10. My colleague, Ms. Shapero, and I are here to speak in support of the bill and to present the other side of the story by addressing some of the points raised by its opponents.

First, the notion that the bill is supported only by religious evangelicals is wrong. The need to eliminate tax support for films and other productions that contravene the public interest was recommended long before Sheila Copps introduced it two Liberal governments ago; it was first recommended 30 years ago and is long overdue.

It was called for by the Ontario government's Royal Commission on Violence in the Communications Industry, set up under the leadership of former Premier Bill Davis. It was chaired by the late Judy LaMarsh, a lawyer and broadcaster who served in the Liberal cabinet of Prime Minister Lester B. Pearson. The commission released its report in 1977 with over 87 recommendations. One of them was to let film producers who rely on questionable conduct in their scripts to find their own funding sources independent of the public purse. This was regarded as an approach that would avoid the censorship issue and focus instead on the principle of discretionary funding.

En effet, certains cinéastes veulent avoir carte blanche et utiliser les fonds de l'État pour faire comme bon leur semble, quelles que soient les conséquences pour la société. Les artistes devraient être tenus responsables du travail qu'ils produisent, au même titre que les plombiers, les avocats, les médecins et les menuisiers. D'autres industries doivent se plier à des exigences et des règles strictes pour obtenir des crédits d'impôt. Pourquoi pas celles qui ont un dessein artistique? Pourquoi les artistes pourraient-ils réclamer le droit d'évoluer librement grâce aux fonds du contribuable, mais en n'étant pas responsables du travail qu'ils produisent?

Pourquoi le contribuable appuierait-il les artistes dans la mesure où les œuvres de ces derniers nuisent à la société ou ne sont pas attrayantes aux yeux du public, compte tenu de leur sujet, par exemple la nécrophilie, surtout si les œuvres en question ne font que rebuter et choquer le public? Voilà qui va à l'encontre des principaux objectifs du programme : cultiver le sentiment d'appartenance des Canadiens et construire l'identité nationale du pays. Bon nombre d'événements en question ne font pas cela du tout. Ils ne font que choquer les Canadiens.

En bref, le gouvernement a une responsabilité financière envers le contribuable. Cette modification proposée du projet de loi C-10, celle de l'article 20, doit simplement lui permettre d'exercer cette importante responsabilité envers le contribuable et le citoyen.

**Le président :** Merci, madame Watts. C'était très intéressant. Nous avons pour principe d'entendre d'abord tous les témoins, puis de passer à la période de questions.

**Rose Anne Dyson, présidente, Science for Peace (Media Working Group) (Université de Toronto), et vice-présidente des relations avec les médias, Council on Global Issues (Université Ryerson) :** Merci de nous donner l'occasion de commenter le projet de loi C-10. Ma collègue, Mme Shapero, et moi sommes ici pour nous prononcer en sa faveur et pour faire valoir l'autre côté de la médaille en abordant quelques points soulevés par ses détracteurs.

Premièrement, la croyance selon laquelle le projet de loi trouve appui uniquement auprès de tribuns religieux est fautive. Depuis 30 ans, bien avant que Sheila Copps propose la mesure il y a de cela deux législatures, sous les libéraux, on a fait valoir la nécessité d'éliminer le soutien fiscal accordé aux films et aux productions qui vont à l'encontre de l'intérêt public; il y a belle lurette que cela devrait être fait.

C'est ce que recommandait la Commission royale d'enquête sur la violence dans le secteur des communications du gouvernement de l'Ontario, créée sous la direction de l'ex-premier ministre Bill Davis. La commission était présidée par feu Judy LaMarsh, avocate et communicatrice ayant fait partie du cabinet libéral du premier ministre Lester B. Pearson. Elle a publié en 1977 un rapport qui contenait plus de 87 recommandations. Elle y recommandait entre autres de cesser de financer avec les deniers publics les films ayant un contenu douteux et de laisser aux producteurs le soin de trouver leurs propres sources de financement. On considérerait qu'en procédant de la sorte, on

Around the world, this report was welcomed as one of the finest multidisciplinary studies of its kind; however in Canada it was, and still is, largely ignored.

I renewed the call for discretionary funding of film productions in my doctoral thesis at the University of Toronto in 1995 and in my book, *Mind Abuse: Media Violence in an Information Age*, published by Black Rose Books in 2000. I will leave a copy with you. The more than 50 recommendations I had in my doctoral thesis are woven into the concluding chapters. Among them is the need to eliminate funding for something contrary to the public interest.

**The Chair:** The book will be made available to the clerk. Thank you.

**Ms. Dyson:** This book is available in most public and school libraries across the country, including community college and university libraries, and it is frequently used by teachers and students alike.

Ms. Shapero and I both hold graduate degrees in education and psychology. We represent a broad coalition of individuals that includes teachers, health professionals, lawyers, academics, media scholars, parents, school trustees, artists, spiritual leaders, business executives and members of the media themselves.

We agree with journalist John Ivison, who argued in defence of Bill C-10 in the *National Post* on March 6 saying that the criteria for withholding funding from production should actually be broadened. He said:

I'm outraged as a taxpayer. *Telefilm Canada* handed out \$158 million last year, to such productions as "Sperm" and "The Masturbators" . . . . *Telefilm's* mission is to bolster productions that reflect Canadian society, with its linguistic duality and cultural diversity.

These films did neither. Mr. Ivison pointed out that David Balcon, a policy advisor to the CRTC in the 1970s who helped draft *Telefilm Canada's* funding rules, dismisses arguments that the current proposed amendments to the Income Tax Act are about freedom of expression. We agree. Parliament has a right to define and proscribe limits to all the programs it initiates. A number of areas in the media are already exempt from tax credits, such as news, sports and talk shows. The government should not be funding pornographic nor gratuitously violent films and video games, either.

éviterait la question de la censure et on mettrait plutôt de l'avant le principe du financement discrétionnaire. Partout dans le monde, le rapport de la commission a été accueilli comme l'un des meilleurs rapports d'étude multidisciplinaire du genre, mais au Canada, personne pour ainsi dire n'en a fait de cas.

J'ai réitéré l'appel lancé en faveur du financement discrétionnaire des productions cinématographiques dans la thèse de doctorat que j'ai soutenue en 1995 à l'Université de Toronto, ainsi que dans mon livre *Mind Abuse : Media Violence in an Information Age*, publié en 2000 par Black Rose Books. Je vous en laisse un exemplaire. La cinquantaine de recommandations et plus que je formulais dans ma thèse de doctorat sont disséminées dans les derniers chapitres. Il y a entre autres la nécessité d'éliminer le financement de ce qui va à l'encontre de l'intérêt public.

**Le président :** Le livre sera remis à la greffière. Merci.

**Mme Dyson :** On le trouve dans la plupart des bibliothèques publiques et scolaires au pays, notamment celles des collèges communautaires et des universités. Les professeurs et les étudiants s'en servent fréquemment.

Mme Shapero et moi sommes toutes deux titulaires d'un diplôme en éducation et en psychologie. Nous représentons une vaste coalition d'enseignants, de professionnels de la santé, d'avocats, d'universitaires, de spécialistes des médias, de parents, de commissaires d'école, d'artistes, de chefs spirituels, de dirigeants d'entreprise et de membres du milieu des médias mêmes.

Nous sommes d'accord avec le journaliste John Ivison, qui a plaidé en faveur du projet de loi C-10 dans le *National Post* du 6 mars dernier. Selon lui, les critères sur lesquels on s'appuie pour refuser de financer certaines productions devraient en fait être élargis :

En tant que contribuable, je suis indigné. *Téléfilm Canada* a versé 158 millions de dollars l'an dernier à des productions comme *Sperm* et *The Masturbators*... Cette mission consiste à appuyer des productions qui reflètent la société canadienne, sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.

Ni l'un ni l'autre des films en question ne s'inscrit dans cette mission. M. Ivison souligne que David Balcon, qui a été conseiller en politiques au CRTC durant les années 1970 et qui a aidé à élaborer les règles de financement de *Téléfilm Canada*, écarte les arguments selon lesquels les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu portent sur la liberté d'expression. Nous sommes d'accord. Le Parlement a le droit de définir et de prescrire les limites des programmes qu'il met en œuvre. Déjà, certains secteurs des médias ne peuvent bénéficier de crédits d'impôt — les actualités, les sports et les émissions-débats. Le gouvernement ne devrait pas financer des films pornographiques ni encore des films et des jeux vidéo empreints de violence gratuite.

I was reminded that the film *American Psycho*, based on the book of the same name and considered a how-to manual for Canadian serial killer Paul Bernardo, received \$120,000 in tax credits.

It was reported in *The Globe and Mail* last Friday, April 4, that the Third Annual Feminist Porn Awards was to be held in Toronto to honour achievements in such categories as “best smutty schoolteacher” and “golden beaver award for Canadian content.” Today’s *Globe and Mail* reported that, after being denied funding many times, the producer of a script for a film based on the 1989 Montreal massacre has finally been given money after some adjustments. The project has been funded to the tune of \$3.1 million. We think that is unfortunate.

To argue that the bill involves censorship and threatens artistic freedom is intellectually dishonest. Profit-driven productions involving gratuitous violence and sexual exploitation in films and video games, which are a huge and growing part of the entertainment industry, hardly need credits in order to thrive, given the easy and cheap audience hooks that sex and violence have always provided. The suggestion that public funding for these must be protected in order to safeguard creative expression is a leap in logic. It is self-serving and aimed at stifling debate before it even gets under way.

Who, exactly, is insisting on censorship here? Media scholars, along with over 6,300 individuals representing more than 250 organizations around the world, argued that the privilege of censorship has moved almost exclusively into the hands of large media conglomerates who decide what the rest of us see, hear and read along with our children.

Better distinctions must be made between corporate freedom of enterprise and individual freedom of expression, because they are not the same thing. The indiscriminate use of the word “censorship” by special lobbying interests helps to sustain confusion in the public sphere and to insure business as usual for media industries regardless of the consequences. No other industry has enjoyed such carte blanche immunity from corporate responsibility and public accountability. It suggests a remarkable degree of perceived entitlement at a time when carbon taxes are being discussed in terms of who should be subject to them. It might be time to look at the possibility of some kind of carbon tax on those who pollute the cultural environment.

My colleague Gary Boyd, who teaches educational technology at Concordia University in Montreal, had this to say about the bill:

I was delighted to see your posting about the need to cut off funding for violent socially destructive films which have been the big moneymakers and effectively teach aggressive role-behaviour to youth . . . . Unfortunately,

Cela m’a rappelé le cas du film *American Psycho*, inspiré du livre ayant le même titre et considéré comme un guide pratique par le tueur en série canadien Paul Bernardo, qui a reçu 120 000 \$ en crédits d’impôt.

Vendredi dernier, le 4 avril, le *Globe and Mail* nous apprenait que la troisième édition annuelle des prix féministes pour la pornographie doit avoir lieu à Toronto. On y soulignera la qualité des œuvres produites dans des catégories comme « la meilleure interprétation d’une maîtresse d’école dévergondée » et « le prix de la chatte canadienne remis pour le contenu canadien ». Aujourd’hui, le même journal signale que, après avoir essuyé de nombreux refus, le producteur détenant des droits sur le scénario d’un film inspiré du massacre de Polytechnique, qui a eu lieu en 1989 à Montréal, se voit enfin remettre des fonds, après avoir fait quelques rajustements. Le projet est financé à raison de 3,1 millions de dollars. Cela nous paraît malheureux.

Sur le plan intellectuel, on ne saurait soutenir honnêtement que le projet de loi comporte un élément de censure et qu’il menace la liberté artistique. Les productions axées sur le profit qui comportent des scènes de violence gratuite et d’exploitation sexuelle, qui représentent une part énorme et croissante de l’industrie du divertissement, n’ont pas vraiment besoin de crédits d’impôt pour faire leur chemin, étant donné l’attrait facile et bon marché que le sexe et la violence ont toujours exercé. Protéger le financement public de ces productions pour sauvegarder l’expression créatrice, comme il a été suggéré, est une entorse à la logique. C’est un argument qui sert des buts individuels et qui vise à tuer tout débat dans l’œuf.

Qui exactement insiste ici sur la censure? Des spécialistes des médias et plus de 6 300 représentants de plus de 250 organismes établis un peu partout dans le monde ont soutenu que la censure était maintenant l’apanage de gros conglomerats de médias, qui décident de ce que nous et nos enfants devons voir, lire et entendre.

Il faut mieux savoir distinguer la liberté des sociétés commerciales et la liberté d’expression individuelle car ce n’est pas la même chose. L’usage du terme « censure » par les groupes d’intérêts spéciaux de lobbyistes entretient la confusion dans la sphère publique et permet aux industries médiatiques de continuer à fonctionner de la même façon, quelles qu’en soient les conséquences. Aucune autre industrie n’a jamais joui d’une telle immunité; elle se soustrait à la responsabilité qui lui revient en tant qu’entreprise et à la responsabilité qu’elle a envers le public. Elle donne l’impression de vraiment croire qu’elle dispose d’un droit acquis en la matière, à une époque où nous discutons de taxes sur le carbone et en nous demandant qui y serait assujéti. Le moment est peut-être venu d’envisager d’appliquer une taxe de ce genre à ceux qui polluent l’environnement culturel.

Voici ce que pense du projet de loi mon collègue Gary Boyd, qui enseigne la technologie éducative à l’Université Concordia, à Montréal :

J’ai été enchanté de votre message sur la nécessité de mettre un terme au financement des films violents et socialement destructifs qui apportent beaucoup de sous et qui enseignent aux jeunes des comportements agressifs...

the valid arguments for freedom of non-dominative rational speech, which is essential to democracy, have been grossly extended to the license of expression for advertainment pushers to spread their all too aesthetically and dramatically appealing pathological behaviour models.

Yesterday, I met with members of a panel set up last summer by Ontario Premier Dalton McGuinty to review the roots of youth violence following the shooting of student Jordan Manners in a Toronto school. It is co-chaired by former Ontario Chief Justice Roy McMurtry, who also served as Attorney General during the Davis years and helped to set up the LaMarsh commission, which released its report in 1977. Along with everyone else associated with that particular commission, he too expressed profound disappointment that so little had been done to address the mushrooming problems of media violence.

Throughout urban centres in North America, youth gang violence escalates along with hand wringing among municipal politicians, community workers and teachers. This has resulted in what was described on the front page of *The Globe and Mail* on January 10, 2008, following the release of the Falconer report, which was commissioned by the Toronto District Board of Education to look into the problem, as a growing culture of fear.

Meanwhile, despite thousands of studies demonstrating harmful effects, the tide of violent entertainment, including gangsta rap music lyrics, violent video games and formulaic action films, continues. Not only is production and distribution unimpeded, but it is also supported and funded by our own tax dollars.

Last fall, an international coalition of over 786 organizations from 120 countries, based in Geneva, Switzerland, announced November 19 as World Day for the Prevention of Child Abuse from exposure to media violence. Several weeks ago, I attended the Fifty-second Session of the Commission on the Status of Women at the United Nations in New York City on behalf of the Canadian Voice of Women. At that time, Secretary-General Ban Ki-moon announced his initiative to address the growing evidence of violence against women throughout the world, pointing out that one in three women will be a victim of abuse at some stage in her life.

In 1984, U.S. Surgeon General C. Everett Koop was among many researchers who spoke at a symposium at the Ontario Institute for Studies in Education in Toronto. It was co-sponsored by C-CAVE, the organization that Ms. Shapero and I represent today. He identified the harmful fallout from media violence and pornography as one of the most serious mental health problems facing the world. Since then, things have gotten progressively worse. For government to stand by and do nothing in the face of this epidemic of violence gripping society is not an option.

Malheureusement, les bons arguments en faveur de la liberté de parole rationnelle et non dominatrice, essentielle à la démocratie, ont été grossièrement appliqués à la liberté d'expression pour que les partisans du publidivertissement répandent leurs modèles de comportement pathologique par trop esthétiques et tristement séduisants.

J'ai rencontré hier des membres du groupe qu'a mis sur pied l'été dernier le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, pour examiner les racines de la violence chez les jeunes après le meurtre de l'étudiant Jordan Manners dans une école de Toronto. Ce groupe est coprésidé par Roy McMurtry, ex-juge en chef de l'Ontario; M. McMurtry a également été procureur général sous l'administration Davies et a contribué à la mise sur pied de la Commission LaMarsh, qui a publié son rapport en 1977. Comme tous les autres membres de la commission en question, il s'est dit profondément déçu de constater que si peu de choses ont été faites pour contrer l'escalade de problèmes engendrés par la violence dans les médias.

Dans les centres urbains de l'Amérique du Nord, les dirigeants municipaux, les travailleurs communautaires et les enseignants assistaient impuissants à l'intensification de la violence parmi des bandes de jeunes. Cela entraîne une culture de la peur, comme on l'a décrit le 10 janvier dernier à la une du *Globe and Mail* à la suite de la publication du rapport Falconer, commandé par le Toronto District Board of Education et portant sur la culture grandissante de la peur.

Entre-temps, même si des milliers d'études démontrent les effets préjudiciables de cette culture, la vague de divertissements violents, qui incluent la musique « gangsta rap », certains jeux vidéos et les films d'action stéréotypés, continue de déferler. Non seulement la production et la distribution sont-elles libres de toute entrave, mais elles sont en fait appuyées et financées par nos propres impôts.

L'automne dernier, une coalition internationale regroupant plus de 786 organismes de 120 pays, établie à Genève, en Suisse, a décrété le 19 novembre Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants qui sont exposés à la violence dans les médias. J'ai participé à la 52<sup>e</sup> Commission de la condition de la femme aux Nations Unies à New York pour le compte de Canadian Voice of Women. À ce moment-là, le secrétaire général Ban Ki-moon a annoncé une initiative visant à contrer la violence grandissante à l'endroit des femmes dans le monde, signalant qu'une femme sur trois sera victime d'abus à un moment ou à un autre.

En 1984, C. Everett Koop, directeur de la santé publique aux États-Unis, a fait partie des nombreux chercheurs ayant pris la parole à un colloque organisé à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, à Toronto. Le colloque était coparrainé par C-CAVE, l'organisme que nous représentons aujourd'hui, Mme Shapero et moi. Il a affirmé que les retombées néfastes de la pornographie et de la violence dans les médias constituaient l'un des plus graves problèmes de santé mentale dans le monde. Depuis, la situation s'est peu à peu détériorée. Le gouvernement ne peut rester indifférent, se croiser les bras face à une épidémie de violence.

Many different strategies are required to address these ominous trends. Every sector of society must do its part — government, industry, the health sector, the education community and parents. Passage of Bill C-10 to eliminate tax credits for productions deemed to contravene the public interest would be a start. It could be enormously helpful in shifting the parameters for profit and actually channel creativity to be more consistent with the public interest at large. Certainly, it would help artists.

During the International Film Festival in Toronto last September, it was reported in the *Toronto Star* that the industry is facing a crisis. Production is down. It was also reported in the *Los Angeles Times* that audience fatigue is setting in from the entertainment deluge of crazed killers, wanton vampires and jiggling co-eds on film screens. A new screen-based industry strategy is needed that departs from reinvestment in the same old reinvented genres. This could be a win-win situation for all.

We applaud the commitment of the Senate to ensure cultural policy that embraces the principle of artistic freedom. I have two grown children who are members of the arts community. However, the safety, health and education of the most vulnerable and youngest among us must not be sacrificed to placate fear mongering for the purpose of maintaining the unbridled pursuit of profit in the entertainment industries.

Business as usual is no longer possible anywhere. The world is changing. Wanton pollution of both the cultural and the natural environments cannot continue. Tax dollars collected by governments that we elect are finite and must be spent wisely. New regulations are necessary to reflect our changing realities, and Bill C-10 is one example.

We recommend the following adjustments to the bill as it stands. There should be measures to ensure that the kind of productions not eligible for tax cuts be clearly spelled out to include extremely violent and pornographic films and video games. A good rule of thumb on how this could be applied would be to refuse tax breaks to any script or production not deemed suitable for airing on public televisions, such as the CBC or TV Ontario. Criteria developed by the Canadian Association of Broadcasters in the early 1990s, with help from the CRTC, the Canadian Teachers' Federation and C-CAVE, for the purpose of administering the Canadian Broadcast Standards Council could be drawn upon as well.

Steps should be taken to ensure that films likely to be denied tax credits due to harmful content also be denied funding such as that provided by Telefilm. This would ensure consistency in how cultural policy is developed at all levels. Provinces that do not yet have similar policy to deny tax credits to productions deemed contrary to the public interest should be encouraged to adopt such a policy. I made this recommendation to the committee in

Il faut employer diverses stratégies pour contrer les tendances terribles relevées à cet égard. Tous les secteurs de la société doivent faire leur part : le gouvernement, l'industrie, le milieu de l'enseignement et les parents. L'adoption du projet de loi C-10 visant à éliminer les crédits d'impôt dans le cas des productions considérées comme allant à l'encontre de l'intérêt public serait un bon point de départ. Cela pourrait aider énormément à dissuader la recherche du seul profit et orienter la créativité dans le sens de l'intérêt public en général. Certes, les artistes y trouveraient leur compte.

Pendant le Festival international du film tenu à Toronto en septembre, le *Toronto Star* a signalé qu'une crise frappait l'industrie du cinéma et que la production était à la baisse. Le *Los Angeles Times* faisait valoir que le public se lasse de la vague de divertissements mettant en scène des tueurs détraqués, vampires assoiffés de sang et collégiennes courtement vêtues. Il faut une nouvelle stratégie qui n'est pas centrée sur l'investissement fait dans les mêmes vieux genres réinventés. Chacun pourrait y trouver son compte.

Nous applaudissons à la volonté du Sénat de faire en sorte que la politique culturelle épouse le principe de la liberté artistique. J'ai moi-même deux enfants devenus grands qui oeuvrent dans le milieu artistique. Néanmoins, il ne faut pas sacrifier la sécurité, la santé et l'éducation des plus jeunes et des plus vulnérables d'entre nous pour apaiser les craintes alarmistes, afin de maintenir la recherche effrénée du profit dans l'industrie du divertissement.

Le statu quo n'est plus possible. Le monde change. On ne peut continuer à polluer sans vergogne les milieux culturels et naturels. L'impôt perçu par les gouvernements que nous portons au pouvoir n'est pas illimité. Il doit être dépensé judicieusement. Il faut adopter de nouveaux règlements qui tiennent compte des nouvelles réalités, et le projet de loi C-10 en est un exemple.

Nous recommandons d'apporter les modifications suivantes au projet de loi actuel. Il faudra adopter des mesures pour s'assurer que le genre de production qui n'est pas admissible aux réductions d'impôt soit clairement indiqué et préciser que cela inclut les films et les jeux vidéo extrêmement violents et pornographiques. Une règle toute simple consisterait à refuser tout allègement fiscal à un scénario ou une production qu'il ne serait pas convenable de diffuser à la télévision publique, par exemple à Radio Canada ou à TVOntario. On pourrait également s'inspirer des critères élaborés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs au début des années 1990 avec le concours du CRTC, de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, de C-CAVE, pour l'administration du Conseil canadien des normes de la radiodiffusion.

Il conviendrait de prendre des mesures pour que les films auxquels les crédits d'impôt seraient vraisemblablement refusés en raison d'un contenu préjudiciable se voient également refuser des fonds comme ceux fournis par Telefilm. Il serait ainsi possible d'uniformiser l'élaboration de la politique culturelle à tous les niveaux. Les provinces seraient encouragées à faire de même dans les cas où elles n'ont pas encore adopté une politique semblable

Toronto yesterday because we learned recently that the Ontario Media Development Corporation is funding extremely violent video games.

Additional aspects of the bill that would provide for greater transparency on how scripts and creative personnel associated with productions receive credits would help to prevent abuses that have occurred in the past. Also, extending the scope of the tax credit program to the very early stages of scriptwriting would avoid a production deemed inappropriate halfway through the process. Certainly, I understand that it is difficult at times to differentiate between foreign and domestic productions, but any new rules should apply to both foreign and domestic scripts.

Thank you for your attention. I welcome your questions. A copy of my presentation was circulated along with a bibliography to give a chance to read more of the ideas that I have raised today. I could leave a copy of the latest issue of a periodical that I edit for the Canadian Association for the Study of Adult Education. I have two articles: "Shifting the paradigm toward a Greener Earth in media, business, and community" and "A New Strategic Plan for a Screen Based Industry in Hollywood North."

With the indulgence of the committee, my colleague would like to add a comment or two based on her 30 years' experience with the Toronto District School Board.

**The Chair:** Did you present for Ms. Shapero as well?

**Ms. Dyson:** Yes.

**Eileen Shapero, Member, Canadians Concerned about Violence in Entertainment:** I feel honoured to be here today with my esteemed colleague, author and media expert, Dr. Rose Dyson. We both share a deep concern about violence and pornography in the media, which are saturating the industry at an unprecedented rate. We do not need another study to corroborate the effects of this upon our youth. I continue to be stymied at the lack of action taken in this direction. For years and years, from one administration into another, this issue has been on the front burner, but to what avail? It has never been properly addressed.

Bill C-10 would be a small step in the right direction. It would signal to responsible adults everywhere that we do not condone the limitless expression of sex and violence in the media under the guise of freedom of artistic expression. We know the harmful effects this has upon our youth. We are not in the dark about this.

For over 30 years I have been a teacher in the public school system. I have taught hundreds of students. I have witnessed first-hand the decline in standards of speech, dress and morality.

pour refuser les crédits d'impôt aux productions jugées contraires à l'intérêt public. Hier, j'ai formulé cette recommandation au comité à Toronto, car nous avons appris récemment que la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario finance des jeux vidéo extrêmement violents.

Sous d'autres aspects, le projet de loi permettrait d'assurer une plus grande transparence quant à la façon dont les scénarios et le personnel de création associé aux productions reçoivent des crédits d'impôt, pour éviter que ne se reproduisent les cas d'abus qui ont marqué le passé. De même, le fait d'élargir le programme de crédits d'impôt de manière à englober les tout premiers stades de la scénarisation éviterait que la production soit jugée inappropriée à mi-parcours. Certes, je comprends qu'il est parfois difficile de faire la différence entre les productions étrangères et les productions canadiennes, mais toutes les nouvelles règles devraient s'appliquer aux scénarios d'ici et d'ailleurs.

Merci de votre attention. Je vous invite à poser des questions. On a distribué une copie de mon exposé accompagné d'une bibliographie pour que vous ayez l'occasion d'en savoir plus sur les idées que j'ai soulevées aujourd'hui. Je peux vous laisser un exemplaire du dernier numéro du périodique dont je suis la rédactrice en chef à l'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes. J'y signe deux articles : « Shifting the paradigm toward a Greener Earth in media, business, and community » et « A New Strategic Plan for a Screen Based Industry in Hollywood North ».

Si le comité le veut bien, ma collègue pourrait ajouter une observation fondée sur les 30 années d'expérience qu'elle compte au Toronto District School Board.

**Le président :** Avez-vous présenté un exposé au nom de Mme Shapero aussi?

**Mme Dyson :** Oui.

**Eileen Shapero, membre, Canadians Concerned about Violence in Entertainment :** C'est un honneur pour moi d'être là aujourd'hui en compagnie de mon estimée collègue, auteure et spécialiste des médias, Mme Rose Dyson. Toutes les deux, nous nourrissons une profonde inquiétude à propos de la violence et de la pornographie dans les médias, qui saturent l'industrie à un taux sans précédent. Nous n'avons pas besoin d'une autre étude pour confirmer les effets de cela sur nos jeunes. L'inaction en ce sens continue de m'étonner au plus haut point. Pendant de nombreuses années, d'une administration à l'autre, la question s'est trouvée à l'avant-plan, mais qu'en est-il ressorti? Elle n'a jamais été réglée comme il faut.

Le projet de loi C-10 serait une façon modeste de progresser en ce sens. Il envoie un signal aux adultes responsables partout : nous n'admettons pas la présentation sans entrave d'actes sexuels et violents dans les médias sous prétexte qu'il en va de la liberté d'expression artistique. Nous connaissons les effets nuisibles que le phénomène a sur nos jeunes. Ce n'est pas un point incertain.

Depuis plus de 30 ans, j'enseigne dans le réseau des écoles publiques. J'ai enseigné à des centaines d'élèves. Je peux témoigner directement du déclin qu'il y a eu du point de vue du

The students definitely mirror the industry without question. Adolescents look upon media icons as role models to emulate, and emulate they do.

Ironically, over the past number of years we have introduced standardized testing once more into our school system. EQAO has become a household name. Where has this been reflected in the media, where standards appear to be nowhere in sight? Our hard-earned tax dollars help to support this, no less.

If polled, the majority of parents would overwhelmingly support the return of good taste, dignity and wholesome values to the popular culture. As parents, grandparents, teachers and guardians of our young, to do nothing about this, in my opinion, would be to fail them. They deserve far more. They need us to groom them, to teach them and to exemplify how to lead healthy and productive lives. This we cannot do in a vacuum. Thoughtful planning, action and a determined effort on our part to stand up to those who would say otherwise are required.

I urge the Senate to pass Bill C-10. This would be a definite moral victory for all Canadians of good conscience. After all, are we not the trusted guardians of the next generation?

**The Chair:** Dr. Dyson, you suggested some adjustments in the bill as it stands to ensure that the kind of productions that would not be eligible for tax cuts be clearly spelled out. Are you aware that the bill does provide for the minister to issue guidelines in this regard?

**Ms. Dyson:** Yes.

**The Chair:** Do you not think that is sufficient?

**Ms. Dyson:** Yes. They would be part of the guidelines, I expect.

**The Chair:** That would comply with this recommendation.

**Ms. Dyson:** I think so, but I also support what Ms. Watts said about some caution being exercised as to how much the industry itself will establish the guidelines or the criteria. It is not that there are not many well-meaning people in the field, and they have to be consulted, certainly, but we do not want to end up with the fox guarding the henhouse. We need to make sure that there is representation from all sectors of society in the establishment of these guidelines.

**The Chair:** Three senators have arrived since I made introductions. To my far left is Senator Trevor Eyton, the sponsor of this legislation and a concerned Canadian. He is from Ontario. To my far right is Senator David Tkachuk, from Saskatchewan, and from Kandahar directly off the plane, Senator Michael Meighen of Ontario.

langage, du code vestimentaire et de la moralité. Cela ne fait aucun doute, les élèves se font l'écho de l'industrie sans se poser de questions. Pour les adolescents, les icônes médiatiques sont des modèles de comportement qu'il faut émuler, et il y a bel et bien émulation.

Fait paradoxal, depuis quelques années, nous avons repris les épreuves normalisées dans nos écoles. Maintenant, tout le monde connaît l'OQRE. En quoi cela ressort-il dans les médias, où les normes de qualité adoptées semblent briller par leur absence? C'est notre argent durement gagné qui appuie cela, rien de moins.

Si on procédait à un sondage, on constaterait que c'est une majorité écrasante de parents qui appuierait un retour au bon goût, à la dignité et à des valeurs saines dans la culture populaire. À titre de parents, de grands-parents, d'enseignants et de tuteurs, ne rien faire à ce sujet, selon moi, équivaut à abandonner nos jeunes. Or, ils méritent nettement mieux. Ils ont besoin que nous les préparions, que nous leur montrions le chemin, que notre exemple fasse voir comment mener une vie saine et productive. Cela ne saurait se faire comme dans le vide. Pour cela, il faut contrer ceux qui s'opposent à notre vision par une planification rigoureuse, une action concrète et un effort déterminé.

J'invite vivement le Sénat à adopter le projet de loi C-10. Ce serait assurément une victoire morale pour tous les Canadiens de bonne volonté. Après tout, ne sommes-nous pas les gardiens de la prochaine génération?

**Le président :** Madame Dyson, vous avez proposé de modifier le projet de loi pour qu'il indique clairement quel genre de productions ne serait pas admissible aux réductions d'impôt. Savez-vous que le projet de loi prévoit que le ministre puisse établir des lignes directrices à cet égard?

**Mme Dyson :** Oui.

**Le président :** Cela ne vous paraît pas suffisant?

**Mme Dyson :** Oui. Je m'attends à ce que les modifications fassent partie des lignes directrices.

**Le président :** Ce serait conforme à la recommandation.

**Mme Dyson :** Je crois bien, mais j'appuie aussi Mme Watts quand elle affirme qu'il faut faire attention à la mesure dans laquelle l'industrie elle-même participera à l'établissement des lignes directrices ou des critères. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas un grand nombre de gens bien intentionnés dans le domaine — et il faut certes les consulter —, mais nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où c'est le renard qui finit par garder les poules. Nous devons nous assurer que tous les secteurs de la société sont représentés en ce qui concerne l'établissement des lignes directrices en question.

**Le président :** Trois sénateurs sont arrivés depuis que j'ai fait les présentations. À l'extrême gauche, vous voyez le sénateur Trevor Eyton, promoteur du projet de loi et Canadien inquiet. Il est originaire de l'Ontario. À mon extrême droite, il y a le sénateur David Tkachuk, de la Saskatchewan, et puis, directement de l'aéroport, de retour de Kandahar, le sénateur Michael Meighen, de l'Ontario.



**Senator Baker:** Thank you to the witnesses for their excellent presentations. You each addressed the subject in a very broad way and you covered things other than the tax credit, which is, of course, the subject of this legislation.

Dr. Dyson, I wanted to correct you on one thing. You said exactly that the tax credit cannot be given to a talk show or a sporting event, so, therefore, why should it be given for a film on pornography? I just wanted to correct you that when you go to regulation 1106(1)(b)(viii) under “excluded production,” pornography is excluded. Pornography is an excluded production under the act, under the regulations, just like, as you correctly pointed out, talk shows, sporting events and that sort of thing.

**The Chair:** I do not want to interrupt your very eloquent question, but you are referring to regulations.

**Senator Baker:** They are under the Income Tax Act.

**The Chair:** Are they in force at the moment?

**Senator Baker:** Yes.

**The Chair:** Are you sure?

**Senator Baker:** I have them here, Mr. Chair.

**The Chair:** You may find that you are in error, but subject to that, please proceed. We understand these regulations were abrogated.

**Senator Baker:** I spoke to the income tax department yesterday. You say the regulations are not in effect.

**Senator Harb:** Not this bill, but the income tax regulation, yes.

**Senator Baker:** I stand corrected.

**The Chair:** This is a highly charged issue. We want the record to reflect accurately, and we are trying to be evenly balanced.

**Senator Baker:** I stand corrected on this. My apologies to you; you were correct and I am wrong.

**Ms. Dyson:** You are wrong on what I said also, but I will get to that in a minute.

**Senator Baker:** I imagine I am. Dr. Dyson, as you know, we have the penal obscenity laws in Canada. We also have the provincial censorship boards. Now there will be a new board at the tax credit level. How do you think that will make up for the ineffectiveness, as you point out, of the Ontario Film Review Board, for example?

**Ms. Dyson:** To backtrack to one of the first things you said, I pointed out that talk shows and news are not eligible for tax credits. I do not think I said, “Therefore, pornography and violent scripts should not be either.” I was using that as an example of how there are other areas in the media industries

**Le sénateur Baker :** Je remercie les témoins de nous avoir présenté d'excellents exposés. Chacune d'entre vous a couvert un vaste terrain et traité d'autres choses que le crédit d'impôt, qui, bien entendu, est l'objet du projet de loi en question.

Madame Dyson, je voulais vous corriger sur un point. Vous avez affirmé que le crédit d'impôt ne peut être accordé à un talk show ou une manifestation sportive, alors pourquoi l'accorderait-on à un film pornographique? Je veux simplement vous corriger sur ce point : le sous-alinéa 1106(1)b)(viii), à la rubrique portant sur les productions exclues, il est indiqué que la pornographie est exclue. La pornographie est assimilable à une production exclue sous le régime de la Loi, selon le règlement, tout comme, comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, les talk shows, les manifestations sportives et autres trucs du genre.

**Le président :** Je ne veux pas interrompre la question très éloquente que vous êtes en train de poser, mais vous faites allusion au Règlement.

**Le sénateur Baker :** C'est sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**Le président :** C'est en vigueur en ce moment?

**Le sénateur Baker :** Oui.

**Le président :** Êtes-vous sûr?

**Le sénateur Baker :** J'ai ça devant moi, monsieur le président.

**Le président :** Vous allez peut-être constater que vous êtes dans l'erreur, mais, moyennant cette réserve-là, veuillez continuer. Nous croyons savoir que le règlement en question a été abrogé.

**Le sénateur Baker :** J'ai parlé au ministère hier. Vous dites que le règlement n'est pas en vigueur.

**Le sénateur Harb :** Pas ce projet de loi, mais le règlement de l'impôt sur le revenu, oui.

**Le sénateur Baker :** J'accepte la mise au point.

**Le président :** C'est une question extrêmement controversée. Nous voulons que cela soit bien indiqué dans le compte rendu et nous souhaitons être équilibrés.

**Le sénateur Baker :** J'accepte la mise au point à ce sujet. Je vous présente mes excuses; vous aviez raison et j'avais tort.

**Mme Dyson :** Vous aviez tort à propos de ce que j'ai dit aussi, mais j'y arriverai dans une minute.

**Le sénateur Baker :** J'imagine que c'est le cas. Madame Dyson, comme vous le savez, il existe des dispositions pénales relativement à l'obscénité au Canada. Il existe aussi des commissions de censure provinciales. Il y aura maintenant une commission pour ce qui est des crédits d'impôt. En quoi voyez-vous que cela compensera l'inefficacité de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, comme vous l'avez fait ressortir, par exemple?

**Mme Dyson :** Pour revenir à une de vos premières remarques, je dirais que j'ai dit que les talk shows et les actualités n'avaient pas droit aux crédits d'impôt. Je ne crois pas avoir dit : « Par conséquent, la pornographie et les scénarios violents ne devraient pas y avoir droit non plus. » J'invoquais cet

that are not eligible, so it is not as if everybody who happens to be in media industries automatically gets a tax credit. That was my only point in that context.

You say that that is already applied. I think we have heard here today that there are all kinds of abuses in terms of who is getting this funding. You may have regulations or laws that I do not know about. You are more conversant with them than I am. You say that there are regulations around that say that pornographic scripts are not eligible for tax credits. If that is the case, why are they getting them? Why are these regulations not being implemented? Something is not working there.

With respect to the criminal law, I know there has been much discussion in the newspapers about how we already have a Criminal Code that can take care of any abuses or excesses. It seems like a terrible burden to be inflicting on the public at large to expect that the court system would handle abuses from an industry that ought to early on be held accountable and responsible to the public interest before it releases its product into the community. Also, this tax credit, as I understand, will simply discourage the production of material that could be in the public interest. It will not decide.

There are two different kinds of functions on behalf of the public interest, and there is room for both.

With respect to the film review boards, the kind of lobby that has been orchestrated to challenge or get rid of this particular bill is symptomatic of what I have observed over 25 years of working on these issues. The industry is there pushing for more leniency for, in this case, the credits they get for their scripts. Regarding the Ontario Film Review Board, there has been a steady erosion of the standards over the last 10, 20 or 30 years and of what the board can do. It can no longer ban a film of any kind. If it dared to suggest that something had to go back to the producers, even with a restricted label, more often than not — according to members of my organization who have sat on the board — the board will be lobbied and harassed until a different, more lenient classification is given to a production that will enable greater distribution.

**The Chair:** You have made yourself clear but, in fairness, we will need to have a decent chance to let everybody have their five minutes. Senator Baker asked one question and his whole five minutes were used up, so I am giving him another minute.

**Senator Baker:** In the Income Tax Act, the regulations governing the awarding of a tax credit spell out excluded productions, including, as you pointed out, sports

exemple pour montrer qu'il existe d'autres secteurs dans les industries médiatiques qui n'ont pas droit aux crédits d'impôt; il ne faudrait donc pas conclure que tous les secteurs des industries médiatiques reçoivent d'office un crédit d'impôt. C'était le seul argument que je voulais faire valoir dans le contexte.

Vous dites que ça s'applique déjà. Je crois que nous avons entendu ici aujourd'hui de nombreux exemples d'abus en ce qui concerne le financement en question. Vous comptez peut-être sur des règles ou des dispositions législatives que je ne connais pas. Vous les maîtrisez mieux que moi. Vous dites qu'il y a un règlement selon lequel les scénarios pornographiques n'ont pas droit aux crédits d'impôt. Si c'est le cas, pourquoi les crédits d'impôt sont-ils accordés dans un tel cas? Pourquoi le règlement n'est-il pas appliqué? Il y a quelque chose qui cloche.

Pour ce qui est du droit pénal, je sais qu'il a été beaucoup question dans les journaux du fait que nous ayons déjà un Code criminel qui prévoit des sanctions pour les abus et excès en tous genres. Il me semble que c'est faire porter là un terrible fardeau au grand public : s'attendre que les tribunaux puissent prendre en charge les abus attribuables à une industrie qui devait être tenue responsable de ses productions dès les premiers stades et être tenue responsable envers le grand public avant de lancer son produit dans la société. De même, ce crédit d'impôt, si je ne m'abuse, dissuadera simplement la production d'œuvres qui pourraient être dans l'intérêt public. Il ne permettra pas de trancher.

Il existe deux fonctions distinctes que l'on peut exercer dans l'intérêt public, et il y a de la place pour les deux.

Pour ce qui est des commissions de contrôle cinématographique, le genre de campagne qui a été orchestrée pour contester ou faire disparaître ce projet de loi en particulier fait bien voir le problème que j'ai pu observer moi-même en 25 ans de travail consacré à de telles questions. L'industrie travaille en faveur d'un assouplissement des règles d'attribution des crédits pour les scénarios, dans le cas qui nous occupe. Quant à la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, les normes appliquées et les possibilités d'action connaissent une érosion progressive depuis 10, 20 ou 30 ans. On ne peut plus frapper un film d'interdit, quel qu'il soit. S'il fallait oser proposer que les producteurs changent quelque chose, même pour dire que le film s'adresse à un public restreint, le plus souvent — selon les membres de mon organisme qui ont siégé à cette commission —, il y aura des pressions et une forme de harcèlement dirigées contre la Commission jusqu'à ce qu'une production, en vue d'être distribuée plus largement, bénéficie d'un autre classement, plus clément celui-là.

**Le président :** Vous avez exprimé clairement votre point de vue, mais, pour être juste, nous devons donner à chacun une véritable occasion de s'exprimer, pour que chacun ait ses cinq minutes. Le sénateur Baker a posé une question et pris pour cela les cinq minutes qui lui étaient allouées; je vais donc lui donner une autre minute.

**Le sénateur Baker :** Dans la Loi de l'impôt sur le revenu, il est prévu que le règlement prévoit les productions exclues de la possibilité de recevoir un crédit d'impôt, y compris, comme vous

programming, and there is a whole section. One of them says pornography. However, I am told this regulation is not in effect, so I stand corrected on that.

You were not asked to appear nor did you have the opportunity to appear before the House of Commons committee on this particular bill, were you?

**Ms. Dyson:** No, I was not.

**Senator Baker:** There were no hearings in the House of Commons concerning this particular portion of the bill. In fact, the word “film” was not mentioned in any debate in the House of Commons or in the committee hearings on this bill. The word “film” was not even mentioned.

Two political parties, namely the Bloc Québécois and the NDP, said that if they had known it was in the bill, they would have examined the bill further and they would have proposed amendments to it. They are asking the Senate to send it back to the House of Commons so that they can have a say. They missed the nine pages in this bill.

My question is this: What do you think of the House of Commons not seeing this section of the bill, not addressing it and asking that it be returned so they can re-examine this portion?

**Ms. Dyson:** It is too bad they did not do their job the first time around. This is not a new initiative. Our organization, Canadians Concerned about Violence in Entertainment, C-CAVE, has been supporting the sort of tax credit revision through the previous two Liberal administrations. As I said in my remarks, it would be unfortunate if this goes back to the House. We have been fiddling and going back and forth on this for over 30 years. It is time to do something.

**The Chair:** The record will show that it had all parties' support, including the Bloc and the NDP.

**Senator Moore:** Thank you for being here, witnesses. I would like to clarify something, Dr. Dyson. Are both you and your colleague, Ms. Shapero, with Canadians Concerned about Violence in Entertainment?

**Ms. Dyson:** Yes.

**Senator Moore:** Are you members or officers?

**Ms. Dyson:** I am the president.

**Senator Moore:** Are you an executive member, Ms. Shapero?

**Ms. Shapero:** I am the co-chair.

**Senator Moore:** The chair in his remarks at the beginning highlighted the section of the bill which is very important and has caused most of the interest from the cultural community. I will read that:

l'avez souligné, les émissions de sport, et puis il y a toute une section là-dessus. Il est question entre autres de la pornographie. Cependant, on me dit que le règlement en question n'est pas en vigueur; j'accepte donc la mise au point.

Vous n'avez pas été appelé à témoigner devant le comité de la Chambre des communes à propos de ce projet de loi particulier, n'est-ce pas?

**Mme Dyson :** Non.

**Le sénateur Baker :** Il n'y a pas eu d'audiences à la Chambre des communes à propos de cette partie précise du projet de loi. De fait, le terme « film » n'a jamais été prononcé dans quelque débat que ce soit à la Chambre des communes pendant les audiences du comité portant sur le projet de loi. Le mot « film » n'a jamais même été utilisé.

Deux partis politiques, nommément le Bloc québécois et le NDP, ont affirmé que s'ils avaient su que ça se trouvait dans le projet de loi, ils l'auraient examiné plus à fond et auraient proposé des modifications. Ils demandent au Sénat de le renvoyer à la Chambre des communes pour qu'ils puissent avoir leur mot à dire. Ils sont passés à côté des neuf pages, dans le projet de loi.

Ma question est la suivante : que pensez-vous du fait que la Chambre des communes n'ait pas vu cette partie du projet de loi, qu'elle ne s'y soit pas attachée et que certains demandent qu'on le lui renvoie pour pouvoir réexaminer cette partie?

**Mme Dyson :** Il est dommage que les gens n'aient pas fait leur travail la première fois. L'initiative n'est pas nouvelle. Notre organisme, Canadians Concerned about Violence in Entertainment, ou C-CAVE, appuyait déjà cette sorte de révision du crédit d'impôt il y a deux administrations libérales de cela, pour ainsi dire. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, il serait malheureux que cela soit renvoyé à la Chambre. Nous bricolons et traficotons cette question depuis plus de 30 ans. Le moment est venu d'agir.

**Le président :** D'après le compte rendu, ce sont tous les partis qui l'ont appuyé, y compris le Bloc et le NDP.

**Le sénateur Moore :** Merci d'être venues comparaître, mesdames. J'aimerais obtenir une précision, madame Dyson. Êtes-vous toutes les deux, vous et votre collègue, Mme Shapero, membres de Canadians Concerned about Violence in Entertainment?

**Mme Dyson :** Oui.

**Le sénateur Moore :** Vous êtes membres ou dirigeants?

**Mme Dyson :** Je suis la présidente.

**Le sénateur Moore :** Et vous faites partie de l'exécutif, madame Shapero?

**Mme Shapero :** Je suis coprésidente.

**Le sénateur Moore :** Le président a signalé au début de la séance la partie du projet de loi qui est ici très importante et qui suscite le plus d'intérêt dans le milieu culturel. Je vais en faire la lecture :

The Minister of Canadian Heritage shall issue guidelines respecting the circumstances under which the conditions in paragraphs (a) and (b) of the definition of “Canadian film or video production certificate” in subsection (1) are satisfied. For greater certainty, these guidelines are not statutory instruments as defined in the *Statutory Instruments Act*.

That last sentence is the key part. It means that those guidelines can be changed at any time — it is open-ended authority — and they are not subject to review by Parliament, by the House of Commons or by the Senate of Canada. Do you think that is right?

**Ms. Dyson:** I am not a lawyer. I am sure there are many areas that government has to proceed in good faith from one administration to another. I am not sure what point you are raising.

**Senator Moore:** This was not in previous drafts. This is a new section. This is a new sentence. This is a very sweeping section. It is unassailable. I suppose you could go to court over it, but otherwise Parliament does not have any say. I just thought that you, as a Canadian, may have a position on that.

**Ms. Dyson:** Parliament does not have a say, but I thought the minister did.

**Senator Moore:** The minister only.

**Ms. Dyson:** The committee under the minister, established by the minister.

**Senator Moore:** No, the minister only has this authority.

**Senator Tkachuk:** The minister is responsible to Parliament.

**Senator Moore:** Read it. It says, “these guidelines are not statutory instruments.” We can move amendment.

**The Chair:** Clearly the response is also in order.

**Senator Moore:** Do you have an opinion on that?

**The Chair:** It is a legal issue.

**Ms. Dyson:** I would hope that Parliament and the minister would act in good faith in establishing a committee to develop guidelines, as she set out in her remarks, a copy of which I read early on. As far as the legal fine tuning, I would want to leave that to the discretion of her and her ministry.

**Senator Moore:** Do you think it is appropriate that one person has that authority?

**Ms. Dyson:** It is not one person.

**Senator Moore:** There is only one minister.

**Ms. Dyson:** You will have to take this up with your lawyers. There seems to be a difference of opinion.

Le ministre du Patrimoine canadien publie des lignes directrices sur les circonstances dans lesquelles les conditions énoncées aux alinéas a) et b) de la définition de « certificat de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne » au paragraphe (1) sont remplies. Il est entendu que ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires au sens de la *Loi sur les textes réglementaires*.

C'est la dernière phrase qui compte. Cela veut dire que le règlement peut être modifié en tout temps — c'est un pouvoir non limité — et qu'il n'est pas assujéti à l'examen du Parlement, de la Chambre des communes ou du Sénat du Canada. Croyez-vous que cela se justifie?

**Mme Dyson :** Je ne suis pas avocate. Je suis certaine qu'il existe de nombreux cas où le gouvernement doit procéder de bonne foi, d'une administration à l'autre. Je ne sais pas très bien quel point vous soulevez.

**Le sénateur Moore :** Cela ne se trouvait pas dans les versions antérieures. C'est un nouvel article. C'est une phrase nouvelle. C'est un article qui ratisse très large. Il est inattaquable. Je suppose qu'on pourrait le contester devant les tribunaux, mais, autrement, le Parlement n'a pas son mot à dire. Je croyais simplement que vous, en tant que Canadienne, auriez une position là-dessus.

**Mme Dyson :** Le Parlement n'a pas son mot à dire, mais le ministre, lui, l'a.

**Le sénateur Moore :** Seulement le ministre.

**Mme Dyson :** Le comité sous les ordres du ministre, établi par le ministre.

**Le sénateur Moore :** Non, il n'y a que le ministre qui ait ce pouvoir.

**Le sénateur Tkachuk :** Le ministre est responsable devant le Parlement.

**Le sénateur Moore :** Lisez le passage en question. Cela dit : « ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires ». Nous pouvons proposer un amendement.

**Le président :** C'est sûr, la réponse s'impose aussi.

**Le sénateur Moore :** Avez-vous une opinion là-dessus?

**Le président :** C'est une question juridique.

**Mme Dyson :** J'espère que le Parlement et la ministre agiront de bonne foi et créeront un comité qui sera chargé d'élaborer les lignes directrices en question, comme elle l'a indiqué dans sa déclaration, dont j'ai fait la lecture. Quant aux mises au point juridiques qui s'imposent, je laisserai cela à la discrétion de la ministre et de son ministère.

**Le sénateur Moore :** Croyez-vous qu'il convienne qu'une seule personne soit investie de ce pouvoir?

**Mme Dyson :** Ce n'est pas une seule personne.

**Le sénateur Moore :** Il n'y a qu'un ministre.

**Mme Dyson :** Vous allez devoir discuter de cela avec vos avocats. Il semble y avoir une divergence d'opinions.

**Senator Moore:** I suggest it is a policy issue. It is not a legal issue.

**Ms. Dyson:** I do not think one person should ever be entirely responsible for making a decision about a script. I would be surprised if this minister or any other Minister of Canadian Heritage would have the time to review a script in detail by herself.

**Senator Moore:** Ms. Watts, you said in your remarks that too much input by the film and television industry would involve a conflict of interest. Could you explain that?

**Ms. Watts:** The film and television industry would want to have as much leeway as possible to do whatever it wants, to get all the funding it wants all the time and to be as extreme as possible if that could bring them fame and notoriety. There should be input from many areas and groups of society. It should not be just the so-called cultural industry. There is a whole Canadian culture that is moving forward and doing very well. Many of them really are not that much in touch with the cultural industry.

There should be broad consultation in the development of guidelines. It sounds too much like members of the cultural industry would develop their own guidelines and they would be as extreme as they wanted to be. This is the problem: They are disconnected from the average Canadian. Often, they do not promote the values that Canadians are looking for support from the government. They are also at cross purposes with what other departments are telling us. Statistics Canada tells us that the traditional family is the safest, healthiest and most secure place for men, women and children. Family breakup leads to increased poverty. We made a presentation before the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage and claimed that current television programming fails to portray the positive, healthy reality of contemporary family structure. We can say that for the so-called arts and cultural industry. We should encourage them to be more creative in areas other than trying to attract attention with soft pornography, which is harmful to society. We do not want these people, who are causing divisions in society, producing material that is offensive to Canadians. We do not want them to be setting the guidelines. We want all Canadians to be consulted.

**Senator Moore:** I appreciate your comments. I find them interesting, especially your remarks about your perception of people in industry to be excessive or extreme.

**Ms. Watts:** I made comments about films at the film festival in Vancouver.

**Le sénateur Moore :** Je fais valoir que c'est une question qui relève des politiques gouvernementales. Ce n'est pas une question juridique.

**Mme Dyson :** Je suis d'avis qu'une seule personne ne devrait jamais être entièrement responsable d'une décision à prendre au sujet d'un scénario. Je serais étonnée que la ministre en place ou tout autre ministre du Patrimoine canadien ait le temps de scruter elle-même ou lui-même un scénario à la loupe.

**Le sénateur Moore :** Madame Watts, dans votre déclaration, vous avez dit qu'il y aurait conflit d'intérêts si l'apport de l'industrie du cinéma et de la télévision était trop grand. Pourriez-vous vous expliquer sur ce point?

**Mme Watts :** L'industrie du cinéma et de la télévision voudrait avoir la plus grande marge de manœuvre possible, pour faire comme bon lui semble, et obtenir en même temps tout le financement qu'elle souhaite obtenir, à tout moment, et être le plus extrême possible si ça lui apporte la célébrité et la notoriété. Il faudrait qu'un grand nombre de secteurs et de groupes de la société aient leur mot à dire. Il ne faudrait pas que ce soit seulement la soi-disant industrie culturelle. Il y a tout un pan de la culture canadienne qui progresse et qui se débrouille très bien. Souvent, ce sont des gens qui ne sont pas vraiment liés à l'industrie culturelle.

Il faudrait une vaste consultation sur l'établissement des lignes directrices. Cela ressemble trop à une situation où les membres de l'industrie culturelle établiraient leurs propres lignes directrices et seraient aussi extrêmes qu'ils souhaitent l'être. Voilà le problème : ils sont déconnectés du Canadien moyen. Souvent, ils ne font pas la promotion de valeurs que les Canadiens souhaitent voir de la part de leur gouvernement. De même, ils travaillent à l'inverse de ce que nous disent d'autres ministères. Statistique Canada nous dit que la famille traditionnelle représente le lieu le plus sûr, le plus sain et le plus sécuritaire pour les hommes, les femmes et les enfants. La rupture des familles tend à accroître la pauvreté. Nous avons présenté un exposé devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes et fait valoir là que les émissions de télévision actuelles ne parviennent pas à dépeindre la réalité positive et saine de la structure familiale contemporaine. Cela, nous ne pouvons l'affirmer dans le cas de la prétendue industrie des arts et de la culture. Nous devrions encourager les gens à être plus créatifs autrement qu'en attirant l'attention par le recours à la pornographie légère, qui est nuisible pour la société. Nous ne voulons pas que ces gens, qui causent des divisions à l'intérieur de la société, produisent des œuvres qui choquent les Canadiens. Nous ne voulons pas que ce soit eux qui établissent les lignes directrices. Nous souhaitons que tous les Canadiens soient consultés.

**Le sénateur Moore :** J'apprécie vos observations. Je les trouve intéressantes, surtout lorsque vous dites que les gens de l'industrie vous paraissent excessifs ou extrêmes.

**Mme Watts :** J'ai parlé des films qui ont été projetés au festival du film à Vancouver.

**Senator Moore:** I heard what you said earlier. There was an interesting piece in today's *Globe and Mail* wherein the Oscar-nominated actor and writer Sarah Polley was quoted. She said:

This legislation threatens freedom of expression as well as the very financial foundation upon which this industry was built. Take that away, and many of us would be hard-pressed to understand the motivation to stay here.

... The whole thing is sloppy. Of course we shouldn't invest in movies filled with excessive pornography or hate. That makes sense, and there are rules to prevent that. But there are a lot of things that have not been rigorously thought through.

I guess she meant thought through in this proposed legislation. I would say that she is a lady of some credibility.

**Ms. Watts:** Yes. This does not interfere with freedom of expression. It interferes with the use of Canadian tax dollars to produce material that is offensive to Canadian families.

**Senator Moore:** This comment by a producer and actor — an award-winning, acclaimed person — does not quite fit with your perception of what an industry person might look for.

**Ms. Watts:** There are many views from many Canadians. Also, I think it is rather precarious for that industry to build its foundation on tax credits and government grants. Many other industries do not depend on government grants and tax credits to flourish in Canada. I think that if they are creative and appeal to the highest standards that Canadians of all ages are reaching for, they will be successful without tax credits and handouts from government.

**Ms. Dyson:** She is an American. I do not think Sarah Polley is Canadian, is she?

**Senator Moore:** She is Canadian all the way.

**The Chair:** We will see her tomorrow and have the opportunity to hear her view.

**Senator Harb:** In light of the time, I want to make a statement and ask whether you agree or disagree. We are dealing with something similar to the problem of a dog on a leash. The question is how long is the leash.

The definition of "contrary to public policy" is the question. Hearing what you have said, I am sure you will agree that we have a controversy in the public domain. As senators, we have received thousands of letters from across the gamut, including film producers, book publishers, television producers, reporters, authors and others. There is no question about

**Le sénateur Moore :** J'ai entendu ce que vous avez dit tout à l'heure. Il y a un article intéressant dans l'édition du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. La comédienne et scénariste Sarah Polley, qui a déjà été en nomination pour un Oscar, y est citée :

Ce projet de loi menace la liberté d'expression et l'assise financière sur laquelle l'industrie s'est construite. Si vous éliminez cela, nous serons nombreux à essayer de trouver une raison pour rester ici.

... Ce travail-là a été tout à fait bâclé. Bien entendu, nous ne devrions pas investir dans des films excessivement pornographiques ou haineux. Cette idée-là a du sens, et il y a des règles pour contrer la situation qui est crainte. Mais ce n'est pas mûrement réfléchi sous un grand nombre d'aspects.

J'imagine qu'elle voulait dire que le projet de loi n'a pas été mûrement réfléchi. Je dirais que c'est une dame qui a une certaine crédibilité.

**Mme Watts :** Oui. Le projet de loi ne nuit pas à la liberté d'expression. Il nuit à l'idée de recourir à l'argent du contribuable canadien pour produire des œuvres qui choquent les familles canadiennes.

**Le sénateur Moore :** Ce commentaire de la part d'une productrice et comédienne — qui a gagné des prix, qui est acclamée — ne cadre pas tout à fait avec la perception que vous avez des desseins d'un membre de l'industrie.

**Mme Watts :** Il y a bon nombre de points de vue que peuvent exprimer bon nombre de Canadiens, de même, je crois que c'est assez précaire de la part de l'industrie de prendre pour fondement les crédits d'impôt et les subventions de l'État. De nombreuses autres industries ne dépendent pas des subventions de l'État et des crédits d'impôt pour être florissantes au Canada. Selon moi, si les gens étaient assez créatifs et en appelaient au travail relevé que souhaitent voir les Canadiens de tous les âges, ils auraient du succès, sans devoir compter sur des crédits d'impôt et les cadeaux de l'État comme toujours.

**Mme Dyson :** Elle est Américaine. Sarah Polley n'est pas Canadienne, n'est-ce pas?

**Le sénateur Moore :** Elle est tout à fait Canadienne.

**Le président :** Nous allons l'accueillir demain. À ce moment-là, nous aurons l'occasion de l'entendre.

**Le sénateur Harb :** Comme le temps presse, je veux faire une déclaration et vous demander si vous êtes d'accord ou non. Nous avons affaire à une situation qui est semblable à celle d'un chien en laisse. La question est de savoir combien de liberté il faut laisser au chien.

Nous devons nous demander ce qui est contraire à l'ordre public au juste. D'après ce que vous avez dit, je suis certain que vous allez être d'accord pour dire qu'il y a une controverse dans le domaine public. En tant que sénateur, nous avons reçu des milliers de lettres de gens de tous les secteurs, y compris des producteurs de films, des éditeurs, des producteurs d'émissions de

the controversy that is brewing over the definition of “contrary to public policy.”

Would you agree that in light of what is happening now, given that in excess of 50,000 people work in the industry with an output in benefit to the Canadian public of close to \$2.4 billion, it would be wise for us to develop, in consultation with industry and other interested stakeholders, the guidelines first and then the regulations before passing the bill?

**Ms. Dyson:** It depends on with whom you will develop these guidelines in consultation. I repeat what I said earlier and what my colleague has just said: This should not be left entirely to the industry to develop. They are not the only ones who have an interest in how these tax dollars are spent. You should include teachers, health professionals, psychologists and other people who know something about how media impacts on young people, in particular. That is how the standards adhered to by the Canadian Broadcast Standards Council were developed. Many things have not gone well there, but we will leave that discussion for another time. The point is that those guidelines were developed in consultation with many stakeholders, not just with the industry.

**Senator Ringuette:** Owing to time, I will keep my question succinct and hope to receive a response in kind.

Ms. Watts, you represent the organization REAL Women of Canada, which is a lobbying organization. Is that right?

**Ms. Watts:** We lobby for legislation that will be beneficial to the family and will give women greater opportunity to have true choice of career in society, including that of caring for family full time.

**Senator Ringuette:** Have you or anyone from your organization lobbied ministers or officials of the current government in respect of the issue we are discussing today?

**Ms. Watts:** We are appearing before this committee.

**Senator Ringuette:** Have you made representation on this issue to any ministers or officials?

**Ms. Watts:** No, we have not. We were invited to appear before the committee and this is our form of advocacy.

**Senator Ringuette:** I appreciate that. Dr. Dyson, you mentioned in your statement that you do not agree with a tax credit of \$120,000 for the production of a film that depicts the Montreal massacre. Actually, I find that tragic event to be a very sad but true fact of our history. I hope to see the film, if it is completed. I hope that my daughter will see it and that every Canadian will see it to remind us of what can happen

télévision, des reporters, des auteurs et d'autres encore. Cela ne fait aucun doute, il y a une controverse qui se prépare à propos de la définition de ce qui est contraire à l'ordre public.

Êtes-vous d'accord pour dire que, étant donné ce qui se passe en ce moment, étant donné que plus 50 000 personnes travaillent dans une industrie dont le chiffre d'affaires de presque 2,4 milliards de dollars profite aux Canadiens, il serait sage pour nous d'établir, de concert avec l'industrie et d'autres intervenants, les lignes directrices d'abord, puis le règlement, avant d'adopter le projet de loi?

**Mme Dyson :** Il faut savoir pour cela qui vous allez appeler à établir les lignes directrices de concert avec vous. Je répète ce que j'ai dit plus tôt et ce que ma collègue vient de dire : il ne faut pas laisser cela entièrement à l'industrie. Il n'y a pas que l'industrie qui a un intérêt dans la façon dont l'argent du contribuable est investi. Il faut inclure les enseignants, les professionnels de la santé, les psychologues et d'autres personnes qui savent quelque chose des effets des médias sur les jeunes, en particulier. C'est de cette façon que les normes du Conseil canadien des normes de la radiotélévision ont pris forme. Il est souvent arrivé que cela fonctionne mal, mais nous aurons cette discussion-là une autre fois. L'idée, c'est que ces lignes directrices ont été mises au point de concert avec de nombreux intervenants, et non pas seulement l'industrie.

**Le sénateur Ringuette :** Comme le temps presse, je vais poser une question brève et espérer recevoir une réponse qui sera brève aussi.

Madame Watts, vous représentez l'organisme REAL Women of Canada, qui est un lobby. C'est bien cela?

**Mme Watts :** Nous exerçons des pressions en faveur d'une loi qui profitera aux familles et qui offrira aux femmes davantage de possibilités de faire un vrai choix de carrière au sein de notre société, y compris celui de s'occuper de leur famille à temps plein.

**Le sénateur Ringuette :** Est-ce que vous ou une autre personne de votre organisation avez exercé des pressions auprès de ministres ou de fonctionnaires du gouvernement en place par rapport à la question que nous abordons aujourd'hui?

**Mme Watts :** Nous comparaissons devant le comité.

**Le sénateur Ringuette :** Avez-vous fait des démarches à cet égard auprès de ministres ou de fonctionnaires?

**Mme Watts :** Non, nous n'en avons pas fait. On nous a invités à comparaître devant le comité, et c'est par ce moyen que nous choisissons de nous faire entendre.

**Le sénateur Ringuette :** Je comprends. Madame Dyson, vous avez mentionné dans votre déclaration que vous êtes contre le fait d'accorder un crédit d'impôt de 120 000 \$ pour la production d'un film sur la tuerie de l'École Polytechnique. Pour ma part, je pense qu'il s'agit d'une tragédie, mais que c'est néanmoins un événement qui fait partie de notre histoire. Je veux voir le film, si on le tourne. Je voudrais que ma fille le voie et que tous

with violent people and to remind our young people to be careful and aware of such potential situations.

Why do you not agree with a tax credit for this film?

**Ms. Dyson:** I made two different points that you might have confused. It is my understanding that \$120,000 in tax credits went to the production of *American Psycho*, which was very controversial. It is thought that that film would be extraordinarily traumatic for the victims who suffered as a result of Paul Bernardo's killings. The entire community of Burlington took steps to ensure that the book is not in their local library.

I know that this argument is used often by those who rely on what some describe as "blood money" to develop their scripts and movies. Many such films have been well done and have received all kinds of awards both in Canada and in Hollywood. However, this is being repeated over and over again. You can make the same arguments about the Second World War, the Vietnam War or the video games coming out, such as *Manhunt 1, 2, 3 and 4*. You say you want your children to play these violent video games to develop great marksmanship. If we loosen the gun control laws, maybe they can shoot before the next person shoots.

The repetition of these themes over and over again in the cultural environment results in the glamorization of role models that end up being problematic. We know that with Marc Lépine.

**Senator Ringuette:** What was your statement in regard to the Montreal massacre?

**Ms. Dyson:** From what I read in today's *Globe and Mail*, Telefilm has given \$3.1 million to the producers of a film based on the Montreal massacre.

**Senator Ringuette:** Are you for or against that?

**Ms. Dyson:** I think that is unfortunate. I believe it will be very difficult on the victims of that crime. I have worked with them in the past. I would be surprised if they are in favour of this production.

**The Chair:** That has nothing to do with this law.

**Senator Ringuette:** We are talking about tax credits and guidelines and so forth. It has everything to do with this bill.

I would like to know whether you agree that Canadian film producers will be considered under Bill C-10 with some kind of censorship while American producers will receive benefits from Canadian tax dollars with no guidelines or anything. How do you feel about that?

les Canadiens le voient, pour que nous gardions en tête ce que peuvent faire des gens violents et pour que nos jeunes soient prudents et conscients du fait que ce genre de situation peut se produire.

Pourquoi êtes-vous contre le fait d'accorder un crédit d'impôt pour la réalisation de ce film?

**Mme Dyson :** J'ai dit deux choses, et vous avez peut-être mêlé les deux. D'après ce que j'ai entendu dire, on a accordé un crédit d'impôt de 120 000 \$ pour la production de *American Psycho*, film très controversé. Certaines personnes pensent que ce film pourrait être extrêmement traumatisant pour les proches des victimes de Paul Bernardo. Les citoyens de Burlington ont pris des mesures pour s'assurer que la bibliothèque de la ville n'achèterait pas le livre.

Je sais que cet argument est souvent utilisé par les personnes qui se servent de ce qu'on appelle parfois « l'argent du sang » pour rédiger leurs scripts et tourner leurs films. Beaucoup de films du genre sont très bien faits et ont reçu toutes sortes de prix au Canada et à Hollywood. On répète cependant toujours la même chose. Les mêmes arguments s'appliquent à la Seconde Guerre mondiale, à la guerre du Vietnam ou aux jeux vidéo qu'on trouve sur le marché, comme *Manhunt 1, 2, 3 et 4*. On dit qu'on veut que nos enfants jouent à ces jeux vidéo violents pour qu'ils apprennent à tirer. Si nous rendons les lois sur le contrôle des armes à feu moins strictes, ils seront peut-être capables de tirer avant de se faire tirer dessus.

La répétition à l'infini de ces thèmes dans l'environnement culturel donne lieu à une valorisation de certains modèles qui finit par poser problème. Nous l'avons vu dans le cas de Marc Lépine.

**Le sénateur Ringuette :** Qu'avez-vous dit au sujet de la tuerie de Polytechnique?

**Mme Dyson :** D'après ce que j'ai lu dans l'édition d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, Téléfilm Canada a accordé 3,1 millions de dollars aux producteurs d'un film sur le sujet.

**Le sénateur Ringuette :** Êtes-vous pour ou contre?

**Mme Dyson :** Je pense que ce n'est pas une bonne idée. Je crois que c'est quelque chose qui va être très difficile à vivre pour les proches des victimes. J'ai travaillé auprès de ces gens. Je serais surprise qu'ils soient d'accord avec cette idée.

**Le président :** Ce dont vous parlez n'a rien à voir avec la loi.

**Le sénateur Ringuette :** Nous parlons des crédits d'impôt, des lignes directrices et ainsi de suite. Ça a tout à fait rapport avec le projet de loi.

J'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec l'idée que, d'après les dispositions du projet de loi C-10, les producteurs de films canadiens vont pouvoir obtenir des crédits d'impôt après avoir soumis leurs films à un certain contrôle de censure, tandis que les producteurs américains vont pouvoir profiter des mesures canadiennes sans se voir imposer ni lignes directrices ni quoi que ce soit d'autre. Que pensez-vous de cela?



**Ms. Dyson:** I am not very happy about that, any more than the artists are. I do not think the tax credits should be there for either foreign or domestic productions. The same guidelines and criteria should apply to both. It is my understanding that there is a great deal of confusion as to whether a production is Canadian or American. Canadian content quotas have to be met and some creative angles developed to get around them. That is just what I hear and read.

**Senator Ringuette:** Would you agree that tax credits would not be available for the following material: hate propaganda, obscene or child pornography, or any other illegal material as defined in the Criminal Code?

**Ms. Dyson:** I am sorry, I want to be sure I understand your question. Would you repeat it?

**Senator Ringuette:** Yes. We are looking at Canadian productions that would not have tax credits. We have a possible definition here of films consisting of hate propaganda, obscene or child pornography, or any other illegal material as defined in the Criminal Code.

**Ms. Dyson:** In other words, do I think that anything that is defined as illegal in the Criminal Code should be denied tax credits?

**Senator Ringuette:** That is in addition to propaganda, child pornography and so forth.

**Ms. Dyson:** Certainly anything that would not pass the test set out in the Criminal Code should not receive tax credits, either. I think tax credits should stop or be denied quite a bit before anything comes before the courts.

**Senator Ringuette:** Yes. We are looking at how to put standards into the definition.

**Ms. Dyson:** Are you asking me if I think the criteria for guidelines should be the same?

**Senator Ringuette:** Yes.

**Ms. Dyson:** Not quite. The criteria for what is eligible for tax credits should be more stringent than what is in the Criminal Code. In other words, excessive violence and pornography in films should not be funded or encouraged through the public purse. We are talking about tax credits only, Telefilm and things like that.

There might be some iffy productions out there, such as the Montreal massacre, in my view. They should have to find their own funding, even if they are not illegal.

**Mme Dyson :** Je ne suis pas très contente de cette situation, pas plus que les artistes ne le sont. Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de crédit d'impôt ni pour les productions étrangères ni pour nos productions. Les mêmes lignes directrices et critères devraient s'appliquer dans les deux cas. D'après ce que je comprends, il est très difficile de savoir si une production est canadienne ou américaine. Il faut respecter les quotas quant au contenu canadien, les producteurs doivent faire preuve de créativité pour trouver une façon de les contourner. C'est ce que j'ai entendu dire et ce que j'ai lu, en tout cas.

**Le sénateur Ringuette :** Seriez-vous d'accord pour qu'on n'accorde pas de crédits pour les choses suivantes : la propagande haineuse, l'obscénité ou la pornographie juvénile, ou tout autre contenu illicite, selon le Code criminel?

**Mme Dyson :** Désolée, je veux être sûre de bien comprendre votre question. Pourriez-vous la répéter?

**Le sénateur Ringuette :** Oui. Nous examinons la question des productions canadiennes qui ne seraient pas admissibles aux crédits d'impôt. Nous avons ici une définition qui pourrait être utilisée, et il s'agit des films dont le contenu relève de la propagande haineuse, de l'obscénité ou de la pornographie juvénile ou encore de tout autre contenu illicite selon le Code criminel.

**Mme Dyson :** En d'autres termes, vous voulez savoir si je pense qu'il faudrait refuser d'accorder des crédits d'impôt pour tout ce que le Code criminel définit comme étant illicite?

**Le sénateur Ringuette :** En plus de la propagande, de la pornographie juvénile et ainsi de suite.

**Mme Dyson :** Assurément, tout ce qui ne répond pas aux critères définis dans le Code criminel ne devrait pas permettre d'obtenir des crédits d'impôt non plus. Je pense que les crédits d'impôt devraient s'arrêter ou ne pas être accordés assez longtemps avant qu'on en vienne à demander aux tribunaux de trancher la question.

**Le sénateur Ringuette :** Oui. Nous essayons de trouver une façon d'intégrer les normes à la définition.

**Mme Dyson :** Me demandez-vous si je pense que les critères des lignes directrices devraient être les mêmes?

**Le sénateur Ringuette :** Oui.

**Mme Dyson :** Pas vraiment. Les critères d'admissibilité aux crédits d'impôt devraient être plus stricts que ce qu'on trouve dans le Code criminel. En d'autres termes, la violence excessive et la pornographie dans les films ne devraient pas être financées ou encouragées à l'aide des deniers publics. Nous ne parlons que des crédits d'impôt, de Téléfilm et de ce genre de choses.

Il peut y avoir des films d'un goût douteux là dedans, par exemple le film sur la tuerie de l'École Polytechnique, à mon avis. Les gens qui produisent ce genre de film devraient être tenus de les financer eux-mêmes, même si le contenu n'en est pas illégal.

**Senator Ringuette:** I cannot stand any production that has blood. I do not go to see them. That is not to say that they do not have artistic value, but I cannot support their creation.

**Senator Banks:** I have two short questions. The first is to Ms. Watts. You mentioned your view that film producers ought to be able to stand on their own two feet like other Canadian industries. Can you give me an example of a Canadian industrial sector that does not receive public support?

**Senator Meighen:** How about musicians?

**Senator Banks:** Musicians get a lot of support. So do the oil industry and the manufacturing industry. Every aspect of Canadian industry receives public support of one kind or another — farmers, fishermen, whatever. Our society's industrial aspect is built largely on the fact that there is public support. I wonder if you know of an exception.

**Ms. Watts:** The comment was that the film industry is founded on government support. That was the comment in question. The tax credits and the government grants were the foundation of the industry.

There would be less objection if the purpose of the grants was followed. The purpose of the grants was to encourage Canadian cultural content so as to develop Canadians' sense of belonging and to build the country's national identity. Unfortunately, much of these so-called cultural products do not do that, such as soft pornography.

**Senator Banks:** That is a subjective view. Dr. Dyson, in a general way, nobody could question that there ought to be guidelines for applications for grants for anyone for anything. Would you agree that a clear set of definitive guidelines set out in advance before we start spending money on a film would be a better process than an arbitrary decision by one person at any point during the course of the production?

**Ms. Dyson:** Absolutely, and that is my understanding. The bit of law read earlier suggests otherwise. From what I have read of the minister's remarks, that is exactly what is intended.

**Senator Tkachuk:** Just to clarify, draft amendments to the Income Tax Act relating to the Canadian Film or Video Production Tax Credit were announced in a Department of Finance press release dated November 14, 2003. They stated:

The Minister of Canadian Heritage shall issue guidelines respecting the circumstances under which the conditions in paragraphs (a) and (b) of the definition of "Canadian film and video production certificate" in subsection (1) are satisfied. For greater certainty, these guidelines are not statutory instruments as defined in the *Statutory Instruments Act*.

**Le sénateur Ringuette :** Je ne peux pas voir un film s'il y a du sang. Je ne vais pas voir ce genre de film. Je ne dis pas que ces films n'ont aucune valeur artistique, mais je ne peux tout simplement pas supporter ce genre de création.

**Le sénateur Banks :** J'ai deux petites questions à poser. La première s'adresse à Mme Watts. Vous avez dit que, selon vous, les producteurs de films devraient être autonomes comme toutes les autres industries du Canada. Pouvez-vous me donner un exemple de secteur qui ne bénéficie pas du soutien public au Canada?

**Le sénateur Meighen :** Les musiciens, par exemple?

**Le sénateur Banks :** Les musiciens obtiennent beaucoup d'aide. C'est la même chose du côté de l'industrie pétrolière et de l'industrie de la fabrication. Au Canada, tous les secteurs obtiennent un soutien public d'une façon ou d'une autre — les agriculteurs, les pêcheurs, tout le monde. Les secteurs d'activité de notre société reposent en grande partie sur l'existence du soutien public. Je me demande si vous pouvez citer une exception.

**Mme Watts :** Ce que j'ai dit, c'est que l'industrie cinématographique dépend entièrement de l'aide gouvernementale. C'est ça que j'ai dit. Ce secteur repose sur les crédits d'impôt et les subventions gouvernementales.

Il y aurait moins d'opposition si le but des subventions était atteint. Ce but, c'est de favoriser le contenu culturel canadien, afin de définir le sentiment d'appartenance au pays et de bâtir l'identité nationale. Malheureusement, une bonne partie de ces prétendus produits culturels, par exemple la pornographie légère, n'atteignent pas ce but.

**Le sénateur Banks :** C'est un point de vue subjectif. Madame Dyson, de façon générale, personne ne remettra en question la nécessité de prévoir des lignes directrices pour éviter que n'importe qui présente n'importe quoi. Êtes-vous d'accord avec l'idée qu'un ensemble clair de lignes directrices définitives et établies à l'avance, avant que nous ne commençons à investir de l'argent dans un film, serait une meilleure façon de faire les choses que lorsqu'une personne prend une décision arbitraire à un moment donné au cours de la production?

**Mme Dyson :** Bien sûr, et c'est ce que je pense. Le passage de la loi qu'on a lu tout à l'heure s'interprète autrement. D'après ce que j'ai lu des observations de la ministre, c'est exactement ça l'intention.

**Le sénateur Tkachuk :** Simplement pour préciser, le ministère des Finances a fait l'annonce des modifications qu'on proposait d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu par rapport au crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne dans un communiqué diffusé le 14 novembre 2003. Celui-ci se lit ainsi :

Le ministre du Patrimoine canadien publie des lignes directrices sur les circonstances dans lesquelles les conditions énoncées aux alinéas a) et b) de la définition de « certificat de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne » au paragraphe (1) sont remplies. Il est entendu que ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires au sens de la *Loi sur les textes réglementaires*.

That is exactly the same as in the present bill. There is no difference. I just wanted to clarify, because I think Senator Moore implied that there was a difference.

Also, you mentioned that you read the brief that the minister gave to the committee. I believe she said that she would lift this public policy provision for one year.

**The Chair:** She would defer it.

**Senator Tkachuk:** She would defer it or lift it for one year, and she asked the industry to assist in the drafting of the guidelines during that one-year period. We have not yet heard whether the industry has enthusiastically run to her invitation. Based on what you said earlier, do you think it should just be the industry assisting with the guidelines or perhaps other organizations as well?

**Ms. Dyson:** I definitely do not think it should be just the industry. There are many stakeholders in the cultural community and environment; film, television and video production contribute enormously to it. Therefore, I believe that these guidelines should be drafted by people from the education community. You can draw upon the expertise of media scholars, psychologists, teachers and health professors. There are many different areas that ought to be invited to send representatives to participate in this process.

**Senator Tkachuk:** Thank you. To answer Senator Banks' question, my father was a small businessman for 20 years and received no subsidy or tax breaks throughout his life. I am sure there are thousands of small-business owners across this country who are in the same boat. If certain privileged groups do receive taxes and special breaks that others, like my father, never did, then perhaps that is a public policy issue we should deal with, Senator Banks.

**The Chair:** Senators, we have another panel coming. Before terminating this one, Senator Goldstein, our distinguished deputy chair, has pointed out some interesting anomalies in terms of language.

**Senator Goldstein:** Thank you very much for appearing to share your views with us, Dr. Dyson. Ms. Watts is not here, but I thank her and Ms. Shapero, as well.

In your oral and written presentations, you use the term "public interest." The statute uses the term "public policy" in English and "ordre public" — public order — in French. Do you think there is a distinction between "public policy," "public order" and "public interest"?

On peut lire exactement la même chose dans le projet de loi. Il n'y a aucune différence entre les deux textes. Je voulais simplement préciser, parce que je pense que le sénateur Moore a laissé entendre qu'il y avait une différence entre les deux.

Par ailleurs, vous avez mentionné avoir lu le mémoire que la ministre a déposé devant le comité. Je pense qu'elle a dit qu'elle suspendrait cette disposition relative à l'ordre public pendant un an.

**Le président :** Elle a dit qu'elle en reporterait l'entrée en vigueur.

**Le sénateur Tkachuk :** Elle a dit qu'elle la reporterait ou qu'elle la suspendrait pour un an, et elle a demandé aux intervenants de l'industrie de l'aider à rédiger les lignes directrices pendant cette année. Nous n'avons pas encore entendu dire que les intervenants de l'industrie s'étaient précipités pour répondre à l'appel. D'après ce que vous avez dit tout à l'heure, pensez-vous que seuls les intervenants de l'industrie devraient participer à la rédaction des lignes directrices, ou pensez-vous que d'autres organisations devraient y participer aussi?

**Mme Dyson :** Je pense que ça ne devrait certainement pas être seulement l'industrie. Le milieu culturel compte beaucoup d'intervenants; les producteurs de films, d'émissions de télévision et de vidéo y contribuent énormément. Je pense que les lignes directrices en question devraient être rédigées par des gens du milieu de l'éducation. On pourrait tirer parti de l'expertise des chercheurs qui travaillent sur les médias, de psychologues, d'enseignants et de professeurs du domaine de la santé. Il faudrait inviter des représentants de beaucoup de milieux différents à participer au processus.

**Le sénateur Tkachuk :** Merci. Pour répondre à la question du sénateur Banks, mon père a été à la tête d'une petite entreprise pendant 20 ans, et il n'a jamais reçu de subventions ou de crédits d'impôt de sa vie. Je suis sûr qu'il y a des milliers de propriétaires de petites entreprises au pays qui sont dans la même situation. Si certains groupes privilégiés obtiennent, eux, des crédits d'impôt ou des crédits spéciaux que d'autres, comme mon père, n'obtiendront jamais, alors c'est peut-être une question de politique publique dont il faut s'occuper, sénateur Banks.

**Le président :** Sénateurs, nous allons recevoir un autre groupe de témoins. Avant de terminer avec celui-ci, le sénateur Goldstein, notre distingué vice-président, a signalé quelques anomalies intéressantes sur le plan de la langue.

**Le sénateur Goldstein :** Merci beaucoup d'être venue nous faire part de vos opinions, madame Dyson. Mme Watts n'est pas ici, mais je la remercie quand même, et je remercie aussi Mme Shapero.

Dans votre exposé et dans votre mémoire, vous avez utilisé l'expression « intérêt public ». Dans la loi, on trouve le terme « public policy » en anglais — politique publique — et le terme « ordre public » en français. Pensez-vous qu'il y a une distinction à faire entre les termes « public policy », « ordre public » et « intérêt public »?

**Ms. Dyson:** Yes. I think “public interest” is a broader term. “Public order” probably conjures up notions of law enforcement. “Public policy” is a concern of governments in particular.

**Senator Goldstein:** Your approach, if I understand it correctly, is that the guidelines should concern themselves with the broader issue of “public interest.”

**Ms. Dyson:** Yes.

**Senator Goldstein:** Would you suggest that support for films featuring homosexuality would be contrary to public interest?

**Ms. Dyson:** Not necessarily. I think that homosexual or same-sex relationships of one kind or another might very well be in a script that could be approved or given tax credits. I do not feel that is an area that should be excluded automatically.

I am more concerned about gratuitous violence and sexual exploitation, whether that involves same-sex relationships or the sexual exploitation of children, particularly the latter. There is a lot of it.

**Senator Goldstein:** I agree. I do not think you will find any disagreement at this table.

Did you see the film *Shake Hands with the Devil*?

**Ms. Dyson:** That is Senator Romeo Dallaire’s film. I saw the film about Rwanda. I think very highly of Senator Dallaire’s work. I have not seen the film, but I do have his book.

**Senator Goldstein:** Would you agree, since you know about the film, that it depicts extraordinarily horrible violence — suicide and all kinds of things that none of us wants to see? Would you suggest that that film should not have been supported by tax credits?

**Ms. Dyson:** I am not against all violence. It is possible to have a good script or be a good documentary, such as Senator Dallaire’s was, presumably, although, as I say, I have not seen it. In the Rwanda film, not much was spared. I think it is important to have.

I am talking about gratuitous violence, unnecessary violence. That can dominate an entire script. We can throw up our hands and say, “You cannot decide because it is in the eyes of the beholder.” Many film producers will argue that they must have this in order to get their story across meaningfully.

I do not know how much time we have to go into the gradual desensitization of society in general as a result of the bar of what is acceptable and allowed being lowered more and more every year and every decade.

**Mme Dyson :** Oui. Je pense que le terme « intérêt public » est un générique. Il y a probablement dans le terme « ordre public » l’idée de l’application de la loi. Les « politiques publiques » sont quelque chose dont le gouvernement surtout se préoccupe.

**Le sénateur Goldstein :** Votre approche, si je comprends bien, c’est que les lignes directrices devraient avoir pour objet la question plus générale de l’« intérêt public ».

**Mme Dyson :** Oui.

**Le sénateur Goldstein :** Diriez-vous que le fait d’offrir de l’aide pour la production de films dans lesquels il est question d’homosexualité serait contraire à l’intérêt public?

**Mme Dyson :** Pas nécessairement, je pense que l’homosexualité ou les relations entre personnes du même sexe empruntant quelque forme que ce soit pourrait très bien faire l’objet d’un script qui pourrait être approuvé ou pour lequel on pourrait obtenir des crédits d’impôt. Je ne pense pas que ce soit un domaine qu’il faille exclure d’office.

Ce qui me préoccupe davantage, c’est la violence gratuite et l’exploitation sexuelle, que cela ait trait aux relations entre personnes du même sexe ou à l’exploitation sexuelle des enfants, et surtout dans ce dernier cas. C’est très fréquent.

**Le sénateur Goldstein :** Je suis d’accord. Je ne pense pas que quiconque ici soit en désaccord avec vous là-dessus.

Avez-vous vu le film *J’ai serré la main du diable*?

**Mme Dyson :** C’est le film du sénateur Roméo Dallaire. J’ai vu le film sur le Rwanda. Je tiens en très haute estime le travail du sénateur Dallaire. Je n’ai pas vu le film en question, mais j’ai le livre.

**Le sénateur Goldstein :** Êtes-vous d’accord pour dire, puisque vous connaissez le film, qu’il porte sur des événements d’une extraordinaire violence — des suicides et toutes sortes d’autres choses que personne d’entre nous ne veut voir? Pensez-vous que ce film n’aurait pas dû bénéficier de crédits d’impôt?

**Mme Dyson :** Je ne suis pas contre toute forme de violence. Il est possible de rédiger un bon script ou de faire un bon documentaire, et je présume que le film du sénateur Dallaire est un bon film, quoique, comme je le disais, je ne l’ai pas vu. Le réalisateur du film sur le Rwanda ne nous a pas épargnés, pour ce qui est des scènes de violence. Je pense qu’il est important que ce genre de film existe.

Ce dont je parle, c’est de la violence gratuite, de la violence superflue. Dans certains cas, c’est ce qui domine le script en entier. Nous pouvons hausser les épaules et dire : « on ne peut pas trancher, parce que ça dépend du point de vue du spectateur. » Il y a beaucoup de producteurs de films qui soutiennent qu’ils ont besoin de ces scènes de violence pour raconter leur histoire de façon efficace.

Je ne sais pas si nous avons le temps de parler de la désensibilisation graduelle de la société en général du fait qu’on baisse la barre de ce qui est acceptable et permis d’une année à l’autre et d’une décennie à l’autre.

**Senator Goldstein:** Are you comfortable having a single person determine where that bar is?

**Ms. Dyson:** No, I do not think a single person should under any circumstances determine such a thing.

**Senator Goldstein:** That is what the statute indicates.

**Ms. Dyson:** I get the impression that there is confusion around the table about what is in the bill, whether it is one person. I find it ludicrous to imagine that either the current or any other Minister of Canadian Heritage could devote all of his or her time to making this decision with no outside help.

**The Chair:** On that point, I think the majority around the table are aware that, in nearly every statute, the minister responsible for a particular subject matter is referred to as “the minister,” but that does not mean just the minister.

I would like to thank the senators and witnesses for this first section of this evening. I think we are having a very mature and interesting discussion. You have contributed to it in a significant way. Thank you for coming.

I am pleased to welcome our next panel of witnesses. From the Canadian Civil Liberties Association, we have Noa Mendelsohn Aviv, Director, Freedom of Expression Project; from the Canadian Conference of the Arts, Alain Pineau, National Director, and Keith Kelly, Senior Policy Adviser; and from the Book and Periodical Council, Mark Young, Representative of the Playwrights guild of Canada, and Franklin Carter, Book Editor, Researcher and Representative of the Book and Periodical Council’s Freedom of Expression Committee.

**Noa Mendelsohn Aviv, Director, Freedom of Expression Project, Canadian Civil Liberties Association:** Good evening, honourable senators. Based on the session, in particular the questions I have just heard, it is sounds like this committee is highly conversant in the issue. I thank you for hearing me, and I hope I have something to contribute. I have only five minutes, so as much as I would like to tell you about the importance of this freedom to our process, to our artistic and self-expression and to our very democracy, I will not focus on that. However, make no mistake, the provision we are talking about is an issue of freedom of expression. We are talking about an arbitrary and unjustified limit on expression. I will be happy to take questions later. For now, I will tell you a “what if” story.

What if I asked you to give me a cheque for a good cause, and I assured you that even though you have not filled in the amount, I will not take more than needed. You would have some good questions for me. You would ask, “What do you mean by a good cause? How much exactly will I be withdrawing? Who gets to decide the questions, anyway? How can you trust

**Le sénateur Goldstein :** Êtes-vous à l’aise avec l’idée que ce soit une seule personne qui fixe la hauteur de la barre?

**Mme Dyson :** Non, je pense que, en aucun cas, ça devrait être une seule personne qui détermine une telle chose.

**Le sénateur Goldstein :** C’est ce que la loi prévoit.

**Mme Dyson :** J’ai l’impression qu’il y a de la confusion parmi les gens ici présents quant à ce que le projet de loi prévoit, c’est-à-dire que ce soit une seule personne ou non. Je trouve qu’il est farfelu d’imaginer que la ministre du Patrimoine canadien ou qu’un autre ministre après elle consacre tout son temps à prendre ce genre de décision sans aide extérieure.

**Le président :** À cet égard, je pense que la majorité des personnes ici présentes savent que presque tous les textes législatifs désignent par l’expression « le ministre » le ministre responsable d’un domaine particulier, mais cette expression ne désigne pas le seul ministre.

J’aimerais remercier les sénateurs et les témoins qui ont participé à la première partie de la séance de ce soir. Je pense que nous avons tenu un débat très évolué et très intéressant. Vous y avez beaucoup contribué. Merci d’être venus.

J’ai le plaisir d’accueillir notre prochain groupe de témoins. Nous accueillons Noa Mendelsohn Aviv, directrice du projet de liberté d’expression de l’Association canadienne des libertés civiles, Alain Pineau, directeur général de la Conférence canadienne des arts et Keith Kelly, conseiller principal en matière de politiques. Nous recevons également Mark Young, représentant du Playwrights Guild of Canada et Franklin Carter, éditeur de livres, chercheuse et représentant du Comité de la liberté d’expression, tous deux du Book and Periodical Council.

**Noa Mendelsohn Aviv, directrice, Projet de liberté d’expression, Association canadienne des libertés civiles :** Bonsoir, honorables sénateurs. D’après la façon dont la séance s’est déroulée jusqu’à maintenant, et surtout d’après les questions que je viens d’entendre poser, il semble que les membres du comité connaissent très bien la question. Je vous remercie d’écouter mon témoignage, et j’espère que je vais apporter une contribution. Je ne dispose que de cinq minutes, alors, même si j’aimerais beaucoup vous parler de l’importance de cette liberté pour notre démarche, pour l’expression artistique et pour l’expression de soi et pour notre démocratie même, je ne vais pas me concentrer là-dessus. Ne vous y trompez pas, cependant, la disposition dont nous parlons est un problème concernant la liberté d’expression. Nous parlons d’une contrainte arbitraire et injustifiée à la liberté d’expression. Je serai heureuse de répondre aux questions tout à l’heure. Je vais cependant commencer par vous raconter une histoire du genre « que se passerait-il si? »

Que se passerait-il si je vous demandais de signer un chèque en blanc pour une bonne cause, et si je vous assurais que, même si vous n’inscrivez pas de montant, je ne vais pas prendre plus d’argent qu’il en faut. Vous auriez de très bonnes questions à me poser. Vous me demanderiez : « Que voulez-vous dire par une bonne cause? Quel est le montant exact que vous allez prendre?

me or my affiliates not to take more than we agreed upon or more than we need?"

Bill C-10 and the provision we are talking is that blank cheque that the government is asking you to sign. If this honourable house signs off on it as it is and the bill becomes law, it would allow the government to take away tax credits from any production that contravenes public policy, whatever that means. This bill could give the government almost unlimited power to decide which films they think are bad for the Canadian people, whether it is material they do not like or even material that denigrates the government and its actions, so long as they can make out that the films are against public policy. While the courts might not ultimately allow this, might even strike down the whole section for vagueness, the question before this committee is the following: How much unlimited power are you willing to give the government to suppress our cherished and vital freedoms?

The government has reassured us, and the bill states, that there would need to be guidelines. The government has said that they will consult industry and will restrict the scope of this power to certain limited categories. Even if we can trust this government implicitly, how can we trust its successors? The government might consult with the film industry and might even consult with the public and civil liberties organizations, although they have not said that they will. They might make limited guidelines, but they might change their minds or they might change the guidelines; and they might do all of that tomorrow, if they choose to do so. That is the chief problem with this bill; in a democracy, "trust us," is just not an answer.

If the government is to suppress speech, the bill needs to spell out clearly and explicitly what the criteria are, and it has to do so in a way that restricts basic freedoms as little as possible. What could those criteria be? According to Minister Verner's testimony before this committee, the bill is looking to close a loophole for material that contravenes the Criminal Code, such as indecent material, hate propaganda, and child pornography. When asked to describe what other material she could possibly object to, it was not clear whether she gave a definitive answer.

It might be understandable why the government would wish to deny tax credits to productions that violate the Criminal Code, but, if this is the extent of the restriction, the bill needs to say so. There is no need to give more power than this to government to restrict freedom of expression.

Qui répond aux questions, de toute façon? Pourquoi puis-je vous faire confiance ou faire confiance à vos collègues, pour ce qui est du fait que vous n'allez pas prendre plus d'argent que ce nous avons convenu ou que ce qu'il faut? »

Le projet de loi C-10 et la disposition dont nous parlons aujourd'hui sont ce chèque en blanc que le gouvernement vous demande de signer. Si le Sénat approuve le projet de loi dans son état actuel et que celui-ci est promulgué, le gouvernement aura le pouvoir de refuser des crédits d'impôt pour toute production contraire à l'ordre public, quel que soit le sens de cette expression. Ce projet de loi pourrait donner au gouvernement le pouvoir presque sans limite de décider quels films il juge que les Canadiens ne devraient pas voir, que ce soit des films que les représentants du gouvernement n'aiment pas ou même des films qui discréditent le gouvernement et les mesures qu'il prend, pour autant qu'il peut montrer que les films en question sont contraires à l'ordre public. Les tribunaux pourraient ne pas permettre cela, et même abroger l'article parce qu'il est trop vague, mais la question à laquelle les membres du comité doivent répondre est la suivante : dans quelle mesure êtes-vous prêts à accorder au gouvernement le pouvoir absolu de nous priver des libertés essentielles auxquelles nous tenons tant?

Le gouvernement nous a rassurés en nous disant, comme le projet de loi le précise, qu'il devrait y avoir des lignes directrices. Il a promis de consulter l'industrie et de limiter la portée de ce pouvoir à certaines catégories particulières. Même si nous faisons implicitement confiance au gouvernement actuel, comment pourrions-nous faire confiance aux prochains gouvernements? Le gouvernement va peut-être consulter l'industrie cinématographique, il consultera peut-être même la population et les groupes de libertés civiles, encore qu'il n'ait jamais dit qu'il le ferait. Il adoptera peut-être des lignes directrices limitées, mais il se peut aussi qu'il change d'avis ou qu'il modifie les lignes directrices, dès demain, s'il décide qu'il en sera ainsi. Voilà le problème fondamental que pose le projet de loi. Au sein d'une démocratie, « faites-nous confiance » n'est tout simplement pas une réponse satisfaisante.

Si le gouvernement entend restreindre la liberté d'expression, il faut que le projet de loi précise clairement et explicitement quels seront les critères, et il ne doit pas limiter nos libertés fondamentales plus qu'il n'est strictement nécessaire de le faire. Quels pourraient être ces critères? D'après le témoignage de la ministre Verner devant le comité, le projet de loi a pour objectif de supprimer l'échappatoire concernant les productions qui enfreignent le Code criminel, par exemple en présentant un contenu indécent, de la propagande haineuse ou de la pornographie infantile. Lorsqu'on a demandé à la ministre à quel autre genre de production elle pourrait être opposée, il n'est pas clair qu'elle a vraiment donné une réponse définitive.

On peut comprendre les motifs qui incitent le gouvernement à vouloir refuser d'accorder des crédits d'impôt à des productions qui enfreignent le Code criminel, mais, si c'est la seule contrainte qu'on veut imposer, il faut que le projet de loi le précise. Nul besoin d'accorder au gouvernement davantage de pouvoir de restrictions de la liberté d'expression.

The bill also needs to set out who gets to make this decision and how. To revoke a tax credit that could amount to tens or hundreds of thousands of dollars is a harsh, retroactive measure that should not be in the hands of the minister. The bill needs to say that to revoke a tax credit, the minister would have to apply to a court and prove to a court. A court then would have to find that had there been a prosecution in this case, and the film would have led to a criminal conviction because of its content.

Other than Criminal Code violations, what else is the minister suggesting? According to some government statements, one excluded category would be excessive sex or significant sexual content. This reminds me of that scene in *Annie Hall* when the couple is in therapy. The analyst asks Annie, "Do you have sex often?" She replies, "Constantly. I would say three times a week." Then the analyst asks Alvy, "How often do you sleep together?" He answers, "Hardly ever. Maybe three times a week." For some people, any on-screen sexual content is too much sex. We sort of heard that in the last session and, if we think back to Hollywood films of a bygone era, that is how people used to think. For others, there are far fewer limits.

The next category that the government suggested was gratuitous or excessive violence, which raises value judgments too. For example, if we have a film about war, should that film be allowed to show the horrors of war? A previous witness this evening mentioned a film about World War II or about the Vietnam War. What about a documentary about Saddam Hussein? Should the film show his execution? Everyone has seen it because it is on YouTube. For all of its gratuitous violence, would we want to deny a tax credit to something like *Looney Tunes*?

The third and final suggested category is hateful speech or expression that denigrates another group. Here, as well, there is no great clarity. Many examples come to mind. The one I was thinking of was mentioned in the previous section, and that is the Honourable Senator Dallaire's important film, *Shake Hands with the Devil*, about the genocide in Rwanda. Does that film not denigrate one of the sides to the conflict? Are there perhaps groups, such as racists or terrorists, that deserve such denigration? The categories are very unclear.

What if a filmmaker wanted to portray the historic events that led up to Canada's becoming one of the first countries in the world to recognize same-sex marriage, a fact for which we have to be tremendously proud? The debate on the topic in Parliament, in this honourable house and in the courts was passionate and heated. Some very strong things were said. A film that showed both sides of the debate would be likely to offend, and the question would not be who will be offended by it but rather who will not be offended by it. These value judgments could be terribly

Le projet de loi doit également préciser de qui relève la décision et de quelle façon elle est prise. La révocation d'un crédit d'impôt, qui peut être de dizaines ou de centaines de milliers de dollars, est une mesure rétroactive dure qui ne devrait pas relever de la ministre. Il faut que le projet de loi précise que, pour révoquer un crédit d'impôt, la ministre serait tenue de se présenter devant un tribunal et de prouver que, s'il faisait l'objet de poursuites judiciaires, le film serait jugé contraire au Code criminel en raison de son contenu, et, d'autre part, le tribunal doit confirmer que tel est bien le cas.

Outre l'infraction au Code criminel, qu'est-ce que la ministre suggère d'autre? Selon certaines déclarations du gouvernement, l'une des autres catégories exclues serait celle de la sexualité excessive ou du contenu sexuel important. Cela rappelle la scène du film *Annie Hall* dans laquelle le couple suit une thérapie. Le psychiatre demande à Annie : Avez-vous souvent des rapports sexuels? » Elle a répondu : « Constamment, environ trois fois par semaine. » Puis le psychiatre demande à Alvy : « Couchez-vous ensemble souvent? » Et celui-ci de répondre : « Presque jamais, peut-être trois fois par semaine. » Pour certaines personnes, tout contact sexuel à l'écran est excessif. C'est un peu ce que nous avons entendu dire au cours de la dernière séance, et, si nous repensons aux films de Hollywood d'une certaine époque, c'est ainsi que les gens pensaient. Pour d'autres personnes, il y a très peu de limites.

L'autre catégorie proposée par le gouvernement est celle de la violence gratuite ou excessive, qui suppose également des jugements de valeur. Si nous parlons, par exemple, d'un film sur la guerre, doit-on permettre que ce film illustre les horreurs de la guerre? Tout à l'heure, un témoin a parlé d'un film sur la Seconde Guerre mondiale ou sur la guerre du Vietnam. Que pensez-vous d'un documentaire sur Saddam Hussein? Le film devrait-il comporter une scène décrivant son exécution? Tout le monde l'a vue, parce que c'est dans YouTube. Compte tenu de toute la violence gratuite qu'il y a dans les *Looney Tunes*, voudrions-nous refuser un crédit d'impôt à une production du genre?

La troisième et dernière catégorie proposée est celle des propos haineux ou qui discréditent un autre groupe. Ici encore, il y a un manque de clarté. Beaucoup d'exemples viennent à l'esprit. Celui auquel je pense a été mentionné tout à l'heure, et c'est celui du film important de l'honorable sénateur Dallaire, *J'ai serré la main du diable*, qui porte sur le génocide du Rwanda. Ce film discrédite-il l'une ou l'autre des parties au conflit? Y a-t-il des groupes, par exemple des groupes racistes ou terroristes, qui méritent d'être discrédités? Les catégories sont très mal définies.

Qu'arriverait-il si un cinéaste voulait illustrer les événements historiques qui ont conduit le Canada à devenir l'un des premiers pays du monde à reconnaître les mariages des couples de même sexe, chose dont nous devons être très fiers? Le débat sur cette question au Parlement, au Sénat et dans les tribunaux a été passionné et chaud. Des choses très tranchées ont été dites. Un film illustrant les deux partis opposés dans le débat serait susceptible de choquer, et la question serait de savoir non pas qui il choquerait, mais bien qui il ne choquerait pas. Ces

limiting on the material that filmmakers could make and that the Canadian public could receive. The freedom of expression of both could be deeply affected.

How do we decide which categories are acceptable? Who gets to decide? How many films could be excluded without clear criteria? I think I have demonstrated that the previous suggestions are not clear by any stretch. How many filmmakers would be chilled by the fear of denial? The minister tried to reassure this committee that the number of films that would be excluded would be very small, indeed, a handful out of a thousand a year, and some of those might already be covered by Criminal Code violations. In order to exclude this tiny number of bad films, is it really worth risking the large number of good and important films that might never get made?

We have already seen controversy and censure of some of the most important Canadian films ever made, such as the classic anti-war film, *If You Love This Planet*, a National Film Board of Canada production about Billy Bishop, and there were calls to not fund films about abortion and gay youth, films that were also made by the National Film Board of Canada. Should these, too, be suppressed in the name of public policy, and should the government get to decide? If we give the government a free hand to pick off certain movies and chill our artists, how many more innovative films on controversial topics will get made? Would that not be a terrible loss?

To conclude, this topic slipped completely beneath the radar of the House of Commons, as this committee is aware. While the bill was there, this topic did not receive adequate public scrutiny and attention. The Senate is now in a position to rectify this error and send the bill back to the House of Commons for full consideration and consultation.

Considering the dangers inherent in this bill and its ability to suppress and limit one of our most valued freedoms, the Canadian Civil Liberties Association calls on this committee not to sign off on this blank cheque.

[Translation]

**Alain Pineau, National Director, Canadian Conference of the Arts:** Mr. Chair, I am the National Director of the Canadian Conference of the Arts. With me is Keith Kelly, the former National Director of the CCA and currently our senior policy advisor. He has extensive experience in this field.

We want to start by thanking the committee for inviting us here today. We especially want to thank the Clerk of the Committee, Ms. Gravel, who greatly assisted us in preparing our submission by providing us with information that was not readily accessible to us.

jugements de valeur pourraient grandement limiter le contenu des films que les cinéastes pourraient réaliser et que la population canadienne pourrait voir. La liberté d'expression pourrait en être profondément affectée des deux côtés.

Comment faire pour décider quelles catégories sont acceptables? Qui prendra la décision? Combien de films pourraient être exclus en l'absence de critères clairs? Je pense que j'ai montré que les suggestions qui ont été formulées ne sont en aucun cas claires. Combien de cinéastes oseraient moins par peur de se voir refuser un crédit d'impôt? Le ministre a tenté de rassurer le comité en disant que le nombre de films exclus serait très petit et que, en fait, il ne s'agirait que d'une poignée de films sur les milliers qui sortent chaque année, et que certains de ces films sont de toute façon visés par le Code criminel. Vaut-il la peine, pour exclure ce très petit nombre de films, de prendre le risque que beaucoup de films importants ne soient jamais réalisés?

Nous avons déjà vu certains des films les plus importants à avoir été réalisés au Canada susciter la controverse et faire l'objet de la censure, notamment le classique pacifiste *If You Love This Planet*, film de l'ONF sur Billy Bishop et on a demandé dans certains cas de ne pas financer des films sur l'avortement et sur les jeunes homosexuels, des films également produits par l'Office national du film du Canada. Devrait-on supprimer également ces films en invoquant l'ordre public, et est-ce que c'est le gouvernement qui devrait prendre cette décision? Si nous donnons pleine liberté au gouvernement de sélectionner certains films et d'obliger les artistes à limiter leur liberté d'expression, combien de films novateurs sur des sujets controversés produira-t-on? Est-ce que ce ne serait pas une perte terrible?

Pour conclure, cette question a échappé totalement à l'attention de la Chambre des communes, comme les membres du comité le savent. Pendant l'examen du projet de loi à la Chambre, le sujet n'a pas reçu suffisamment d'attention ni fait l'objet d'un examen public adéquat. Le Sénat a maintenant la possibilité de corriger cette erreur et de renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes pour que celle-ci l'examine attentivement et procède à des consultations exhaustives.

Compte tenu des dangers inhérents au projet de loi et de sa capacité de supprimer et de limiter l'une de nos libertés les plus prisées, l'Association canadienne des libertés civiles demande au comité de ne pas signer ce chèque en blanc.

[Français]

**Alain Pineau, directeur général, Conférence canadienne des arts :** Monsieur le président, je suis le directeur général de la Conférence canadienne des arts. À mes côtés, Keith Kelly, l'ancien directeur général de la CCA et notre actuel conseiller politique senior. Il a beaucoup d'expérience dans ces dossiers.

Nous tenons d'abord à remercier le comité de nous avoir invités aujourd'hui et transmettre des remerciements particuliers à la greffière du comité, Mme Gravel, qui nous a grandement assistés dans la préparation de notre présentation en nous fournissant des informations que nous avons de la difficulté à obtenir.



Mr. Chair, the CCA is Canada's oldest and largest arts and culture advocacy and policy organization. Our members come from all parts of the country and belong to linguistic and cultural groups that cut across all disciplines. This is not the CCA's first appearance before a parliamentary committee to debate a bill that is generally viewed as an attack on the freedom of expression of artists, creators and professionals in the field of arts and culture. Indeed, this seems to be a recurring theme, regardless of which party happens to be in power.

[English]

In 1993, the government introduced and passed with almost record speed child pornography legislation that many feared would erode artistic freedom and cause a chill in the cultural sector. The Deputy Prime Minister of the day, the Honourable Don Mazankowski, assured the cultural sector that the legislation would never be used against artists. The first person charged under this legislation was Eli Langer, a Toronto artist who was eventually vindicated of any offence.

In 2002, when revisions to the Criminal Code were introduced, similar fears developed in the cultural sector. Would unpublished manuscripts or other artworks become vulnerable to charges under the proposed legislation? Eli Langer was still fresh in the minds of artists in all disciplines and had shown, if necessary, that those who enforce laws are not those who pass them. Now, after the current contentious amendment has been in the hopper for several years through different governments, we find ourselves back in somewhat familiar territory, addressing legislative proposals that risk subjecting the work of Canadian artists and producers to vague and discretionary guidelines, and there is potential for after-the-fact subjective judgment by politicians and public servants.

In the course of the reviewing Bill C-10, it is apparent that the intentions of the minister and her officials are consistent with a commitment of this government to greater accountability and transparency in dealing with the public purse. The Canadian Conference of the Arts, CCA, fully supports the government's objectives in ensuring the prudent use of public funds for any purpose. The CCA also appreciates the open spirit that the minister and her officials have demonstrated in addressing concerns that have arisen about the overly broad nature of subsection 125.4(1) of the Income Tax Act.

However, as the Canadian Library Association noted in its letter to you, real transparency could be better achieved if the legislation were to require regulations under the Statutory Instruments Act, rather than to propose a less transparent framework based on guidelines that can be changed at will

Monsieur le président, la CCA est la plus ancienne et la plus vaste organisation culturelle au pays qui se préoccupe de questions de politique culturelle. Nous avons des membres de tous les coins du pays, des groupes linguistiques, culturels et de toutes les disciplines. Ce n'est pas la première fois que la CCA comparait devant un comité parlementaire pour débattre d'un projet de loi perçu généralement comme portant atteinte à la liberté d'expression des artistes, créateurs et professionnels des arts et de la culture. Il semble en effet que cela soit un thème récurrent, quel que soit le parti au pouvoir.

[Traduction]

En 1993, le gouvernement a présenté et adopté à une vitesse presque record une loi sur la pornographie juvénile dont beaucoup de gens pensaient qu'elle allait restreindre la liberté artistique et jeter un froid sur le milieu culturel. Le vice-premier ministre de l'époque, l'honorable Don Mazankowski, a garanti au milieu culturel que cette loi n'allait jamais être utilisée contre les artistes. La première personne ayant été poursuivie en justice dans le cadre de cette loi a été Eli Langer, artiste torontois, qui a été acquitté.

En 2002, lorsqu'on a apporté des modifications au Code criminel, cela a engendré des craintes semblables dans le milieu culturel. Est-ce que les manuscrits pas encore publiés et les autres œuvres d'art pas encore diffusées ou exposées allaient pouvoir faire l'objet de poursuites dans le cadre de la loi proposée? Le souvenir de l'affaire Eli Langer était encore vif dans l'esprit des artistes de toutes les disciplines, et cette affaire avait montré, si cela était nécessaire, que les gens qui appliquent les lois ne sont pas les mêmes que ceux qui les adoptent. Les modifications litigieuses qui figurent dans le projet de loi ont passé plusieurs années dans le moulin et vu passer différents gouvernements, et nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation assez familière, puisque nous parlons de modifications législatives qui sont susceptibles de soumettre le travail des artistes et des producteurs canadiens à des lignes directrices vagues et discrétionnaires et qu'il est possible que des politiciens et des fonctionnaires portent un jugement subjectif après coup sur les œuvres d'art qui vont être produites.

Il ressort clairement de l'examen du projet de loi C-10 que les intentions de la ministre et de ses fonctionnaires correspondent à l'engagement du gouvernement en place d'assurer une plus grande responsabilité et une plus grande transparence au chapitre de l'utilisation des deniers publics. La Conférence canadienne des arts, ou CCA, est tout à fait en faveur des objectifs gouvernementaux qui ont trait à l'utilisation prudente des fonds publics pour toutes fins. De même, la CCA félicite la ministre et ses fonctionnaires de l'ouverture d'esprit dont ils ont fait preuve lorsqu'ils ont répondu aux préoccupations soulevées quant à la portée trop vaste du paragraphe 125.4(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cependant, comme la Canadian Library Association vous le faisait remarquer dans la lettre qu'elle vous a fait parvenir, il serait plus facile d'assurer une véritable transparence si la loi exigeait un règlement en vertu de la Loi sur les textes réglementaires, plutôt que de proposer un cadre moins

overnight. While this may present another option for Parliament, the CCA cannot support any alternative that in the end delivers the same result.

The governmental efforts may be seen by some as overkill, given the extensive provisions within the Criminal Code dealing with every variety of offensive behaviour and depictions. They may be in fact duplicate standards that have been adopted by the broadcast industry and other sectoral bodies and that are found at various stages of the creation of audiovisual content.

The CCA has been somewhat reassured that neither the minister nor her officials plan to rush to implement guidelines that have not been the subject of extensive consultation with creators, producers and distributors who may be affected by the guidelines. Nonetheless, the question remains whether additional measures are necessary and, if they are, what they should be. A simple reference to existing legislation may be all that is required and would keep the appropriate arm's-length relationship between politicians and bureaucrats on the one side and the public funding of artists and cultural content on the other.

The CCA does not take any comfort either from the fact that provisions exist in several provincial programs similar to the proposed amendment to the Canadian film and video certification program. Quite frankly, the debate around Bill C-10 may have inadvertently broadened the debate to the provincial level where artists and producers may be encouraged to take up the challenge with their respective governments.

Some suggest that an overly broad amendment to the Income Tax Act could not withstand a Charter challenge. This would involve, however, a lengthy and expensive process that could lead to unnecessary expenditure on the part of a government concerned with the public purse. Perhaps the Senate committee could refer this subsection to the Supreme Court for an advance opinion prior to passing Bill C-10, or, rather than delay the passing of this mammoth act, it could delay the proclamation of this particular subsection until such a ruling and until eventually the draft guidelines are available for review and public comment. This approach could short-circuit what promises to be contentious and animated debate, not only in Parliament but in the boardrooms where producers, broadcasters and distributors make decisions regarding content every day. There is the fear of a chill, of second-guessing of responsible decision makers and, most important, the fear of self-censorship. None of this is to be dealt with as paranoia when it comes to the issue of public funding of cultural expression.

transparent fondé sur des lignes directrices qui peuvent être modifiées du jour au lendemain. C'est peut-être une autre option qui s'offre au Parlement, mais la CCA ne peut appuyer une quelconque solution de rechange qui donne les mêmes résultats au bout du compte.

Les efforts déployés par le gouvernement peuvent sembler excessifs à certains, vu l'existence de nombreuses dispositions dans le Code criminel qui portent sur tous les types de comportements ou de représentations qui peuvent choquer. Il se peut que les mesures prises fassent double emploi avec les normes adoptées par l'industrie de la radiodiffusion et par d'autres organes sectoriels et qu'on retrouve à différentes étapes du processus de création de contenu audiovisuel.

On a en quelque sorte assuré à la CCA que ni la ministre ni ses fonctionnaires n'avaient l'intention de se dépêcher pour appliquer des lignes directrices qui n'ont pas encore fait l'objet de consultations significatives auprès des créateurs, des producteurs et des distributeurs qu'elles pourraient toucher. Néanmoins, la question demeure en suspens de savoir si des mesures supplémentaires sont nécessaires, et le cas échéant, de quelle nature elles devraient être. Un simple renvoi à la loi en vigueur pourrait suffire à préserver la distance appropriée entre les politiciens et les bureaucrates, d'un côté et le financement public du travail des artistes et de la culture, de l'autre.

La CCA n'est pas non plus rassurée par l'existence dans plusieurs programmes provinciaux de dispositions semblables aux modifications proposées au programme canadien d'accréditation des films et des vidéos. Sincèrement, je pense que le débat entourant le projet de loi C-10 a peut-être eu comme conséquence imprévue d'élargir le débat à l'échelle provinciale, et cela encouragera peut-être les artistes et les producteurs à contester les mesures de leurs gouvernements respectifs.

Certaines personnes disent que les modifications de portée trop grande de la Loi de l'impôt sur le revenu ne pourraient survivre à une contestation fondée sur la Charte. Cependant, le processus serait long et coûteux et pourrait obliger un gouvernement soucieux de l'utilisation qui est faite des fonds publics à faire des dépenses superflues. Peut-être le comité sénatorial pourrait-il renvoyer le paragraphe à la Cour suprême pour obtenir un avis préliminaire avant d'adopter le projet de loi C-10, ou encore, plutôt que de reporter l'adoption de cet énorme projet de loi, peut-être pourrait-il reporter la promulgation de ce paragraphe en particulier le temps d'obtenir une décision et peut-être aussi de publier une ébauche des lignes directrices aux fins d'examen et de consultations publiques. Il pourrait être ainsi possible de court-circuiter ce qui promet d'être un débat litigieux et animé, non seulement au Parlement, mais également au sein des conseils d'administration où les producteurs, les radiodiffuseurs et distributeurs prennent tous les jours des décisions qui ont une incidence sur le contenu. On a peur d'un froid, de la possibilité que les décideurs se fassent critiques, et, surtout, de l'autocensure. Il ne faut pas penser que c'est de la paranoïa lorsqu'on parle du financement public de l'expression culturelle.

In closing, I would ask you to keep the experience of Eli Langer in mind as you proceed with the examination of this legislation.

**Mark Leiren-Young, Writer, Producer, Film Director, Representative of the Playwrights Guild of Canada on the Book and Periodical Council's Freedom of Expression Committee, Book and Periodical Council:** The Book and Periodical Council is the umbrella organization for Canadians associations involved in the writing, editing, publishing, manufacturing, distributing, selling and lending of books and periodicals in Canada. Our member organizations represent approximately 6,000 individuals and 5,500 firms and institutions. The associate members of the BPC represent several thousand individuals, firms and institutions.

Our Freedom of Expression Committee monitors censorship issues in Canada, organizes Freedom to Read Week and each year produces an information kit on issues of intellectual freedom. The BPC has a long history of working with the federal government to ensure freedom of expression in Canada. We are proud to work with all federal parties, and we feel that freedom of expression stands above politics.

I represent the Playwrights Guild of Canada on the Freedom of Expression Committee. I have been asked to represent them today both as a long-standing member and as a writer of who has scripted over 100 hours of television. I recently finished writing, directing and producing my first feature film, *The Green Chain*.

I am here with Franklin Carter to express the Book and Periodical Council's concerns about the provisions in Bill C-10 that would allow the Department of Canadian Heritage to deny tax credits — which are provided as an incentive for employing Canadians on film and television productions — if a film or television production is determined to be contrary to public policy.

It is our belief that if clause 120(3) is enacted into law, it could discourage people from investing money in provocative films and television programs. More important, it could encourage filmmakers, producers and writers to censor themselves. At the BPC, we believe that the phrase “contrary to public policy” is subjective and vague and, as such, is open to interference and abuse. We wonder if this section, if enacted, could be used to deny tax credits to a television series like “Trailer Park Boys” because the characters drink, smoke and sell drugs. Could it be used to deny films like David Cronenberg's *Eastern Promises* because that contains graphic violence and nudity?

Perhaps of greater concern is that bankers and investors may wonder the same things and be reluctant to finance potentially controversial projects for fear that labour tax credits could be denied after a film or television production has been completed.

Pour terminer, j'aimerais vous demander de garder en tête ce qui s'est passé dans le cas d'Eli Langer pendant l'examen du projet de loi.

**Mark Leiren-Young, auteur, producteur, réalisateur de films, représentant du Playwrights Guild of Canada sur le Comité de liberté d'expression du Book and Periodical Council, Book and Periodical Council :** Le Book and Periodical Council est l'organisation qui chapeaute les associations canadiennes dont les activités ont trait à la rédaction, à l'édition, à la publication, à la fabrication, à la distribution, à la vente et au prêt de livres et de périodiques au Canada. Les organisations membres du conseil représentent environ 6 000 personnes et 5 500 entreprises et établissements. Les membres associés du BPC représentent plusieurs milliers de personnes, d'entreprises et d'établissements.

Notre Comité de liberté d'expression suit les questions de censure au Canada, organise la Freedom to Read Week et publie chaque année une trousse d'information sur les questions relatives à la liberté intellectuelle. Il y a longtemps que le BPC travaille avec le gouvernement fédéral dans le but de préserver la liberté d'expression au Canada. Nous sommes fiers de travailler avec toutes les parties concernées à l'échelon fédéral, et nous sommes d'avis que la liberté d'expression est au-dessus de la politique.

Je représente le Comité de liberté d'expression du Playwrights Guild of Canada. Ce comité m'a demandé de le représenter ici aujourd'hui à la fois parce que j'en suis membre depuis longtemps et parce que j'ai écrit plus de 100 heures de scénarios pour des émissions de télévision. J'ai récemment terminé mon premier long métrage, intitulé *The Green Chain*, que j'ai écrit, réalisé et produit.

Je suis ici avec Franklin Carter pour exprimer les préoccupations de Book and Periodical Council au sujet des dispositions du projet de loi C-10 qui permettraient au ministère du Patrimoine canadien de refuser d'accorder les crédits d'impôt — qui sont accordés comme mesure d'incitation à l'embauche de Canadiens pour la production de films et d'émissions de télévision — dans le cas de films ou d'émission de télévision jugés contraires à l'ordre public.

Nous sommes d'avis que la promulgation du paragraphe 120(3) découragerait les gens d'investir dans la production d'émissions de télévision ou de films provocateurs. Surtout, cela encouragerait les réalisateurs, les producteurs et les scénaristes à s'autocensurer. Nous sommes d'avis que l'expression « contraire à l'ordre public » est subjective et vague et que, à ce titre, elle se prête aux mauvaises interprétations et aux interprétations abusives. Nous nous demandons si ce paragraphe, une fois le projet de loi adopté, pourrait être utilisé pour refuser d'accorder des crédits d'impôt à des séries de télévision comme « Trailer Park Boys » parce que les personnages boivent, fument et vendent de la drogue. Pourrait-on utiliser cette disposition pour refuser des films comme *Les promesses de l'ombre* de David Cronenberg parce qu'il contient des scènes de violence et de nudité?

Ce qui est peut-être encore plus préoccupant, c'est que les banquiers et les investisseurs se posent peut-être les mêmes questions et seront peut-être réticents à financer des projets controversés par peur que les crédits d'impôt pour la main-

If a film or television program has already been funded through Telefilm Canada or the Canadian Television Fund, both of which have their own regulations ensuring that content is suitable for broadcast, does that not mean the project has received approval from an organization that represents Canadian public policy and that has the mandate, qualifications and context to review content?

Telefilm Canada's basic funding guidelines already state that for any project to be eligible for funding, the project must not contain any elements of gratuitous violence or serious or gratuitous sexual exploitation; must not be obscene, indecent or pornographic within the meaning of the Criminal Code; and must not be or libellous or in any other way unlawful. Telefilm Canada and the Canadian Television Fund both have rules in place to allow agencies to withdraw all funding for any projects that violate the Criminal Code or the Canadian Association of Broadcasters' code of ethics.

We would also like to express our concern that this controversial clause was never debated in the House of Commons nor candidly discussed with anyone in the film and television industry. It was not discussed with the Canadian public.

If guidelines are to be established, who will be watching all the films and television programs to determine which ones are contrary to public policy? If the department is not planning to establish a system for viewing every film and television show, how will officials know which ones are "contrary to public policy"? Would there be any way for film and television producers to appeal the denial of tax credits? How would a system like that work?

If the government drafts guidelines for withholding funds for inappropriate films, will we be seeing similar guidelines developed to threaten music, art installations and theatrical performances?

In 2007, the Department of Canadian Heritage revised the application guidelines for its book publishing industry development program to deny funds to publications that have "significant sexual content, excessive or gratuitous violence and similarly offensive material." The BPC worries that these guidelines are also subjective, vague and open to interference and abuse.

We would urge your committee to send clause 120(3) of Bill C-10 back to the House of Commons for debate. We hope our members of Parliament will revise or remove clause 120(3) of Bill C-10 and remove this threat to film and television production.

d'œuvre ne soient pas accordés après la production du film ou de l'émission de télévision. Lorsqu'un film ou une émission de télévision est financé par Téléfilm Canada ou par le Fonds canadien de télévision, deux organisations qui ont leurs propres réglementations par rapport au contenu qui peut être diffusé, cela ne signifie-t-il pas que le projet a été approuvé par une organisation qui représente l'ordre public qui est en position d'évaluer le contenu d'une production et qui a le mandat et les compétences nécessaires pour le faire?

Les principes directeurs de Téléfilm Canada pour le financement de base précisent déjà que les projets admissibles au financement ne doivent contenir aucun élément de violence ou d'exploitation sexuelle grave ou gratuite, et n'être ni obscènes, indécentes ou pornographiques selon la définition du Code criminel ou de nature diffamatoire ou autrement illégale. Téléfilm Canada et le Fonds canadien de télévision ont tous deux des règles en place pour permettre aux organismes de mettre fin au financement de tout projet qui enfreint le Code criminel ou le code d'éthique de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

Nous aimerions également dire que nous sommes préoccupés de ce que cette disposition controversée n'a jamais fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes ni de discussions candides avec quiconque de l'industrie cinématographique ou de l'industrie de la télévision. Le gouvernement n'a pas consulté la population canadienne.

Si l'on doit établir des lignes directrices, qui va s'occuper de regarder tous les films et toutes les émissions de télévision pour déterminer lesquels sont contraires à l'ordre public? Si le ministère ne prévoit pas établir un système dans le cadre duquel des gens visionneront tous les films et toutes les émissions de télévision, comment les fonctionnaires sauront-ils lesquels sont « contraires à l'ordre public »? Les producteurs auraient-ils la possibilité d'interjeter appel de la décision de leur refuser des crédits d'impôt? Comment un système du genre fonctionnerait-il?

Si le gouvernement adopte des lignes directrices de façon à pouvoir refuser de financer les films qu'il juge inappropriés, est-ce qu'il y aura des lignes directrices semblables qui menaceront les domaines de la musique, des installations artistiques et du théâtre?

En 2007, le ministère du Patrimoine canadien a révisé les lignes directrices pour l'application de son programme d'aide au développement de l'industrie d'édition afin de pouvoir refuser de financer des publications au « contenu à caractère sexuel notable, contenant de la violence excessive ou gratuite ou ayant tout autre contenu offensant de nature semblable ». Le BPC s'inquiète de ce que ces lignes directrices sont également subjectives, vagues et propices aux mauvaises interprétations ou aux interprétations abusives.

Nous demandons au comité de renvoyer le paragraphe 120(3) du projet de loi C-10 à la Chambre des communes pour qu'il y ait un débat sur ce paragraphe. Nous espérons que les députés vont réviser le paragraphe 120(3) ou le supprimer du projet de loi C-10, pour ainsi éliminer cette menace pour la production cinématographique et télévisuelle.

It is our belief that this legislation is unnecessary and potentially chilling to creative expression in Canada. The Canadian government's system for funding films and television shows should be designed to encourage artistic expression, not stifle it. We thank the Government of Canada for its ongoing support for the arts in Canada and respectfully suggest that clause 120(3), as designed, runs counter to that tradition. Thank you for your time and attention to this important matter.

**The Chair:** Thank you, sir, for an interesting and relevant presentation. Are any other witnesses at the table offering a presentation? We will proceed to questions.

**Senator Baker:** I will first congratulate the witnesses. Each witness who presented noted that, in our democracy in Canada, in the House of Commons, not one of the elected members referenced this proposed law when speeches were given at second reading, third reading, report stage or in the committee. None of the people affected by the legislation were asked to appear as witnesses, which is a part of our democratic parliamentary process. Not one of you was asked to appear.

It is extraordinary to see a bill passed in this manner. If this section ever goes to the courts — which it undoubtedly will — it will cause issue. Your organization intervenes in practically every case that has to do with matters such as this. I congratulate you for the marvellous work you have done. It is extraordinary that no one in Parliament knew that this was being passed and two political parties are asking for a second chance because they did not know what they were voting for.

Do you think, given that the NDP and the Bloc have admitted publicly that they did not know what they were voting for, that the bill should be returned to the House of Commons?

**Mr. Leiren-Young:** Absolutely.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** For that and many other reasons it should be returned to the House of Commons.

**Senator Baker:** My final question relates to a subject that I brought up earlier. I was wondering why you would have a censorship board in the Department of Canadian Heritage for a certificate that is in the Income Tax Act and the regulations, over and above the provincial censorship boards like the Ontario Film Review Board which you changed recently — the Theatres Act is out. Then, on top of that, our own federal laws exist. Why would this new bureaucracy be set up?

You cannot get a tax credit in Canada today — and you have not been able to for some time — if you produce pornography. That is in the regulations. I brought that up earlier and the

Nous sommes d'avis que le projet de loi est superflu et qu'il pourrait avoir un effet de refroidissement sur l'expression artistique au Canada. Le système de financement de films et d'émissions de télévision du gouvernement du Canada devrait encourager l'expression artistique, et non l'étouffer. Nous remercions le gouvernement du Canada d'avoir constamment soutenu les arts au Canada, et nous affirmons en tout respect que le paragraphe 120(3), selon son libellé actuel, est contraire à cette tradition. Merci de nous avoir accordé du temps et de l'attention que vous prêtez à ce sujet important.

**Le président :** Merci, monsieur, de cet exposé intéressant et pertinent. Y a-t-il d'autres témoins qui vont présenter un exposé? Nous allons passer à la période de questions.

**Le sénateur Baker :** Je veux d'abord féliciter les témoins. Chacun des témoins qui ont présenté des exposés ont souligné le fait que, dans notre démocratie, au Canada, à la Chambre des communes, aucun des députés n'a fait mention du projet de loi au moment des allocutions prononcées à l'occasion de la deuxième lecture, de la troisième lecture, du dépôt du rapport ou des séances du comité. On n'a demandé à aucune des personnes visées par la loi de comparaître à titre de témoin, ce que suppose notre processus parlementaire démocratique. On n'a demandé à personne d'entre vous de comparaître.

C'est incroyable de voir qu'un projet de loi peut être adopté de cette façon. Si le paragraphe dont nous parlons est envoyé devant les tribunaux à un moment donné — cela va sans aucun doute se produire —, cette situation va poser problème. Votre organisation intervient dans pratiquement tous les dossiers qui ont trait à ce genre de chose. Je vous félicite du travail extraordinaire que vous avez fait. Il est incroyable que personne au Parlement ne savait que ce projet de loi était en train d'être adopté, et deux partis politiques demandent une seconde chance parce qu'ils ne savaient pas pourquoi ils votaient.

Compte tenu du fait que le NPD et le Bloc ont admis publiquement qu'ils ne savaient pas pourquoi ils votaient, pensez-vous qu'il faudrait renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes?

**M. Leiren-Young :** Certainement.

**Mme Mendelsohn Aviv :** Pour cette raison et pour de nombreuses autres, le projet de loi devrait être renvoyé à la Chambre des communes.

**Le sénateur Baker :** Ma dernière question a trait à un sujet que j'ai abordé tout à l'heure. Je me demandais pourquoi il faudrait qu'il y ait un comité de censure au ministère du Patrimoine canadien pour s'occuper d'un certificat prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu et son règlement afférent, en plus des organes de censure provinciale comme la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, que vous avez changée récemment — la Loi sur les cinémas a été abrogée. À cela s'ajoutent nos lois fédérales. Pourquoi mettre sur pied cette nouvelle bureaucratie?

Il est impossible aujourd'hui d'obtenir des crédits d'impôt au Canada — et ça fait longtemps qu'il en est ainsi — pour produire de la pornographie. Ça fait partie du règlement. J'en ai parlé déjà,

chair and co-chair misunderstood what I was saying. I had to go and get the case law and present it a moment ago to prove the fact.

You have three levels already: federal penal regulations, the provincial censorship boards, and now in the tax credit their own rules regarding the minister saying's that pornography is the most important aspect, and you cannot get a tax credit if you produce pornography. Now a new bureaucracy is being put into place.

Do you see the need for this when you already have the condition under the tax credit and in other jurisdictions as well?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** I certainly would not want to step in on behalf of the government and say what the purpose is. However, I can see many dangers in that, because the new provision is incredibly broad.

**Mr. Leiren-Young:** When the minister spoke with you last week, there were only two films that would have fallen under this proposed legislation in the last six years.

**Senator Fox:** There were none before that. You can go back to Confederation, if you want.

**Mr. Leiren-Young:** Two films in six years hardly seems reason to prompt the creation of a new censorship board.

**Senator Baker:** The minister emphasized pornography, which is already ineligible for the tax credit under existing law.

**Senator Eyton:** For the record, I repeat: these are not new provisions. They have been around in one form or another for about five years. Some public discussion and press releases related to these provisions, perhaps in a slightly different form, about three years ago. Beyond that, four provinces — Prince Edward Island, Nova Scotia, Newfoundland and British Columbia — have similar provisions.

We must not treat the issue as brand new. It has been blown up and earned much attention in the last little while, but it has been around for a long time. There is no intention, I believe, on the part of the government to make dramatic change. It was simply doing what had not been done over a period of four or five years.

You must be aware of this history as well. You must have been aware of these provisions, perhaps in a different form, in the regulation and then following table legislation, were you not?

**Mr. Leiren-Young:** I think part of what may be making it more contentious now is that the labour tax credits are built so deeply into the funding for films. When you present a film budget to Telefilm Canada, you have to incorporate these many labour tax credits. If you are incorporating something in and the best answer you can give is that you are probably eligible for this credit, that will scare off banks and other financial institutions. Perhaps that has made this issue more contentious now.

et le président et le coprésident ont mal compris ce que je disais. J'ai dû obtenir la jurisprudence et leur en faire part tout à l'heure pour prouver ce que j'avais.

Il y a déjà trois niveaux : la réglementation pénale fédérale, les organes de censure provinciaux, et maintenant les règlements et les crédits d'impôt par rapport à la déclaration de la ministre selon laquelle la pornographie est l'aspect le plus important, et il est impossible d'obtenir un crédit d'impôt pour produire la pornographie. On est en train de mettre sur pied une nouvelle bureaucratie.

Pensez-vous que ce soit nécessaire, même si la condition existe déjà dans les règles relatives au crédit d'impôt et ailleurs aussi?

**Mme Mendelsohn Aviv :** C'est certain que je ne veux pas dire quel est l'objectif poursuivi à la place du gouvernement. Cependant, je vois beaucoup de choses dangereuses là-dedans, parce que la portée de la nouvelle disposition est incroyablement vaste.

**M. Leiren-Young :** Il est ressorti de votre discussion avec la ministre la semaine dernière que seulement deux films auraient été visés par le projet de loi au cours des six dernières années.

**Le sénateur Fox :** Il n'y en a pas eu d'autres auparavant. Vous pouvez remonter jusqu'à la Confédération, si vous voulez.

**M. Leiren-Young :** Deux films en six ans, ça ne semble pas être suffisant pour justifier la création d'un nouvel organe de censure.

**Le sénateur Baker :** La ministre a insisté sur la pornographie, que la loi actuelle exclut déjà des crédits d'impôt.

**Le sénateur Eyton :** Pour le compte rendu, je répète qu'il n'y a pas de nouvelles dispositions. Celles dont nous parlons existent, sous une forme ou une autre, depuis environ cinq ans. Il y a eu des débats publics et des communiqués qui portaient sur celles-ci, peut-être sous une forme légèrement différente, il y a trois ans de cela. En outre, on a adopté des dispositions semblables dans quatre provinces : l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique.

Nous devons éviter de voir cela comme un nouveau dossier. La question a pris de l'importance et a reçu beaucoup d'attention dernièrement, mais ça fait longtemps qu'on en parle. Je pense que le gouvernement n'a pas l'intention d'apporter des changements spectaculaires. Il ne fait que s'occuper de ce qu'on a négligé pendant quatre ou cinq ans.

Vous devez savoir ça aussi. Vous deviez connaître l'existence de ces dispositions, peut-être sous une forme différente, dans le règlement puis après le dépôt du projet de loi, non?

**M. Leiren-Young :** Je pense que ce qui rend la question plus litigieuse maintenant, c'est que les crédits d'impôt pour la main-d'œuvre font partie intégrante du financement des films. Lorsqu'on présente un budget de film à Téléfilm Canada, il faut intégrer ces nombreux crédits d'impôt pour la main-d'œuvre. Si on met quelque chose dans le budget et qu'on peut dire au mieux qu'on est probablement admissible au crédit, ça fait peur aux banques et aux autres institutions financières. C'est peut-être ça qui rend la question plus litigieuse aujourd'hui.

**Senator Eyton:** That was a supplementary question, so I will come back later.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** Despite the wonderful compliment we received about being involved in every intervention, we are not aware of every expression issue in Canada. The fact that these provisions in some form or another have been floating around and that they exist provincially reminds me of what someone's grandmother said about two wrongs not making a right. This house has the opportunity to fix things or at least to send the bill back so that we can try to make things right. That is what we are asking you to do.

**Mr. Pineau:** If I may, I will repeat what we said earlier. We know this has been around for a long time. Our organization is not equipped to sift through that to find that, no, we have not seen it before. I know there are many political undertones to the discussion around this everywhere. We do not care which government is bringing this forward. It would have been bad under the previous government, and we would have appeared before the committee for the same reasons that we are here today. The issue at hand is unacceptable, whatever the political stripe of the government, because it provides a huge weapon for resolving a non-issue. There are all kinds of provisions upstream and downstream to complement that. According to our information, if by any misfortune a granting organization, whether Telefilm or the Canadian Television Fund or other, provides money to a movie or television production that ended up being condemned under the Criminal Code, then there are provisions under the Criminal Code to deal with it. Under proceeds of crime, the Criminal Code has provisions to reclaim the money and to reclaim the investment made in the movie in the first place. We do not need that kind of second-guessing, which opens up a terrible prospect for freedom of expression.

**Senator Baker:** In the explanatory notes of the bill we are considering, reference is made to an announcement made November 14, 2003, "to simplify and better target the tax incentives for certified Canadian films." You can go back to that and find that it was a suggested revision circulated to the film industry at the time that had nothing to do with legislation.

Is it not true that the minister's certificate, which you need to claim your tax credit, is given at the end of the process? You send in your income tax return and on that there are two conditions under the law: that you are a Canadian production and that the minister has verified your approximate expenditures of production. By the very law we have under the heritage minister's authority, this is all done at the end, after the entire production has been completed and you are claiming your credit. Is that correct?

**Le sénateur Eyton :** C'était une question supplémentaire, alors je vais revenir là-dessus tout à l'heure.

**Mme Mendelsohn Aviv :** Malgré le bon compliment que nous avons reçu parce que nous participons à toutes les interventions, nous n'avons pas connaissance de tous les dossiers relatifs à la liberté d'expression au Canada. Le fait que les dispositions en question existent sous une forme ou une autre, depuis un moment, et existent à l'échelon provincial me rappelle ce vieil adage selon lequel on ne guérit pas le mal par le mal. Le Sénat a la possibilité d'arranger les choses ou à tout le moins de renvoyer le projet de loi pour que nous puissions essayer de tout arranger. C'est ce que nous vous demandons de faire.

**M. Pineau :** Si vous me permettez, je vais répéter ce que nous avons dit tout à l'heure. Nous savons que les dispositions existent depuis longtemps. Notre organisation n'a pas les outils nécessaires pour démêler tout ça et affirmer que, non, nous n'avons jamais vu ces dispositions auparavant. Je sais que le débat qui a lieu là-dessus présente de nombreuses nuances politiques. Pour nous, ça n'a pas d'importance que ce soit tel ou tel gouvernement qui propose le projet de loi. Cela aurait été un mauvais projet de loi si c'était le gouvernement précédent qui l'avait présenté, et nous l'aurions comparé devant le comité pour les mêmes raisons qui font que nous sommes ici aujourd'hui. La proposition est inacceptable, peu importe la couleur du gouvernement, parce qu'elle fournit une arme très puissante pour résoudre un problème qui ne se pose même pas. Il existe toutes sortes de dispositions en amont et en aval du processus pour régler cela. D'après ce que nous savons, si, par malheur, une organisation de subvention, que ce soit Téléfilm, le Fonds canadien de télévision ou une autre organisation, avance de l'argent pour la production d'un film ou d'une émission de télévision qui finit par être condamnée dans le cadre du Code criminel, alors il y a dans le Code criminel des dispositions qui permettent de corriger la situation. Sous le titre « produits de la criminalité », il y a des dispositions qui permettent de réclamer le remboursement des sommes accordées ou de l'investissement dans le film qui a été effectué. Nous n'avons pas besoin de cette espèce de deuxième examen, qui pourrait être très néfaste sur le plan de la liberté d'expression.

**Le sénateur Baker :** Les notes explicatives du projet de loi à l'étude parlent d'une annonce faite le 14 novembre 2003 « visant à simplifier et à mieux cibler les incitatifs fiscaux applicables aux films canadiens portant visa ». Vous pouvez vérifier; à l'époque, c'était une modification proposée qu'on a fait circuler au sein de l'industrie cinématographique, et cela n'avait rien à voir avec le projet de loi.

N'est-il pas vrai que le certificat accordé par le ministre, dont on a besoin pour réclamer les crédits d'impôt, n'est accordé qu'à la fin du processus? Le producteur envoie sa déclaration d'impôt, et la loi prévoit deux conditions : il faut que ce soit une production canadienne et que le ministre ait vérifié le montant approximatif des dépenses liées à la production. Selon la loi même qui relève de la ministre du Patrimoine, tout cela est fait à la fin, après toute la production, et le producteur réclame ces crédits. Est-ce exact?

**Mr. Leiren-Young:** Yes. For many independent producers, that is the first time they see a paycheque, because they have to finance based on bank loans. I have worked with people who have waited two or three years to see that paycheque from the tax credit, which is the final element in their financing.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** I am not an expert on the financing side of the industry, but I have understood that there is a potential prior approval process as well. We are concerned about the possibility that the minister would be able to revoke funding after the film and commitments are made. That is why I want to remind the committee that we think it is necessary for the minister not to have that discretion. Instead, it should be in the hands of a court based on an application to make that decision. We would not fine someone \$100,000 without the matter going to court, so how could we possibly take away that kind of money without it going to court?

**Senator Tkachuk:** Mr. Leiren-Young, the labour tax credit is not part of Bill C-10. That is for foreign films, and we are talking about Canadian films and video productions, which are part of Bill C-10. I want that to be clear.

A question was asked about the fact that this provision was instituted and proposed in 2003. There was a press release by the director of communications of the Canadian Film and Television Production Association on the announcement. The press release stated:

Producers across the country are thrilled with the announcement made today in Ottawa that will increase a labour-based tax credit for the Canadian film and television production industry. After almost three years of complex negotiations, the Department of Finance and Department of Canadian Heritage unveiled draft amendments to the Canadian Film or Video Production Tax Credit, which affects Canadian content production.

I can leave a copy of the press release with you if you do not have it.

When this proposal was brought forward in 2003, there was a lot of consultation with the production industry, and there has been no change to the legislation. Therefore, what has changed?

**Franklin Carter, Book Editor, Researcher, Representative of the Book and Periodical Council's Freedom of Expression Committee, Book and Periodical Council:** The Book and Periodical Council learned about this only in February. Our organization deals chiefly with books and periodicals. Film is a little outside our mandate. Some of our organizations, such as the Playwrights Guild of Canada, of which Mr. Leiren-Young is a member, are potentially affected by this. We would be interested in seeing that document, if you can provide it to us.

**M. Leiren-Young :** Oui. Pour de nombreux producteurs indépendants, c'est le premier chèque de paie qu'ils reçoivent, parce qu'ils doivent emprunter de l'argent à la banque pour financer leurs films. J'ai travaillé avec des gens qui ont attendu pendant deux ou trois ans de recevoir ce chèque de paie issu des crédits d'impôt, qui constitue le dernier élément de leur financement.

**Mme Mendelsohn Aviv :** Je ne suis pas spécialiste de l'aspect financier de l'industrie, mais, d'après ce que j'ai compris, il peut y avoir également un processus d'approbation à l'avance. Nous sommes préoccupés par la possibilité que la ministre ait le pouvoir d'annuler le financement après le tournage d'un film et après que des engagements ont été pris. C'est la raison pour laquelle je veux rappeler au comité que nous pensons qu'il est nécessaire que la ministre n'ait pas ce pouvoir. Il faudrait plutôt remettre la décision entre les mains d'un tribunal, qui la prendrait en fonction des éléments de la demande. Nous ne pouvons pas imposer une amende de 100 000 \$ à quelqu'un sans que la question soit renvoyée à un tribunal, alors comment pourrions-nous prendre ce genre de somme sans qu'un tribunal tranche la question?

**Le sénateur Tkachuk :** Monsieur Leiren-Young, le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre ne fait pas partie du projet de loi C-10. Ce crédit d'impôt est réservé aux films étrangers, et nous parlons de films et de vidéos canadiens, qui sont visés par le projet de loi C-10. Je veux que ce soit clair.

Quelqu'un a posé une question au sujet du fait que la disposition a été créée et proposée en 2003. Le directeur des communications de l'Association canadienne de production de film et télévision a publié un communiqué concernant l'annonce. Ce communiqué se lit comme suit :

Les producteurs de l'ensemble du pays sont très enthousiastes au sujet de l'annonce faite aujourd'hui à Ottawa d'une mesure qui va majorer un crédit d'impôt axé sur la main-d'œuvre pour l'industrie de la production de films et d'émissions de télévision. À l'issue de près de trois ans de négociations complexes, le ministère des Finances et le ministère du Patrimoine canadien dévoilent des ébauches de modification du crédit d'impôt pour productions cinématographiques ou magnétoscopiques canadiennes, qui touchent la production du contenu canadien.

Je peux vous donner une photocopie du texte du communiqué si vous ne l'avez pas déjà.

Lorsque cette proposition a été faite en 2003, il y a eu de vastes consultations auprès de l'industrie, et il n'y a pas eu de changement dans la loi. Qu'est-ce qui a changé, alors?

**Franklin Carter, éditeur de livres, chercheur, représentant du Comité de liberté d'expression du Book and Periodical Council, Book and Periodical Council :** Le Book and Periodical Council n'a appris cela qu'en février. Notre organisation s'occupe surtout de livres et de périodiques. Les films ne sont pas tout à fait dans notre mandat. Certaines des organisations membres du BPC, notamment le Playwrights Guild of Canada, dont M. Leiren-Young est membre, pourraient être touchées par cela. Nous aimerions voir le document, si vous pouvez nous le fournir.



**Senator Tkachuk:** It is right here. I will make copies of the press release. You can phone the Canadian Film and Television Production Association about this.

**Mr. Carter:** For the record, that organization is not part of the Book and Periodical Council. This is the first I have heard of it.

**Senator Tkachuk:** I want to clarify the information. You people said that there was no consultation. I am saying there had to be some consultation, because they had a press release from 2003 that talked about the complex negotiations and consultation on the issue. All of you are either talking about guidelines or not talking about guidelines. I am confused here. Do you say there should be no guidelines at all and that this particular public interest provision should be removed, or should it stay but it should be governed differently? In other words, should someone other than the minister be responsible?

**Mr. Carter:** I think the guidelines probably kick in earlier when filmmakers apply for financial assistance from an organization like Telefilm Canada. Is that not true? Do they not have guidelines?

**Mr. Leiren-Young:** Yes, they do.

**The Chair:** This is a chairman's delight: all five red lights went on. We will hear from Mr. Kelly first and see how it goes.

**Keith Kelly, Senior Policy Advisor, Canadian Conference of the Arts:** The consultations were extensive leading to the 2003 announcement; that is absolutely true. The object of the consultations was how to liberalize the criteria of the program to make it easier for film producers to receive certification for their projects. I am sure all of the attention was focused on measures to liberalize the approach to the certification process.

Bill C-10 is a compelling read for about a page and a half. I sympathize with those parliamentarians who either did not feel that they had to read every word or whose eyes could not stay open long enough to read every word.

Once we focused in on the phrase "contrary to public policy," for the arts community it was an unpleasant reminder of some of the paths that we have been down before. Mr. Pineau mentioned Eli Langer and further revisions to the Criminal Code in 2003 around child pornography. That dealt with undistributed and unpublished manuscripts and drawings.

I think the consultations leading to that 2003 announcement were mainly with the film industry itself. Their principle preoccupation was to liberalize the provisions of the program to give them access to the capital they needed to produce films in an environment in which it is now very expensive to produce film.

**Le sénateur Tkachuk :** Je l'ai ici. Je vais faire des photocopies du communiqué. Vous pourriez donner un coup de fil à l'Association canadienne de production de films et de télévision là-dessus.

**M. Carter :** Pour le compte rendu, cette organisation ne fait pas partie du Book and Periodical Council. C'est la première fois que j'en entends parler.

**Le sénateur Tkachuk :** Je veux éclaircir quelque chose. Vous dites qu'il n'y a pas eu de consultations. Pour ma part, j'affirme qu'il y en a eu, puisqu'on a diffusé un communiqué en 2003 qui parlait du processus complexe de négociation et de consultation sur la question. Soit vous parlez tous des lignes directrices soit vous parlez d'autres choses. Je suis confus. Dites-vous qu'il ne devrait pas y avoir de lignes directrices du tout et qu'il conviendrait de supprimer cette disposition d'intérêt public, ou devrait-on la conserver mais l'appliquer d'une autre façon? En d'autres termes, faudrait-il que ce soit quelqu'un d'autre que la ministre qui soit chargé de cette responsabilité?

**M. Carter :** Je crois que les lignes directrices interviennent probablement plus tôt, au moment où les cinéastes demandent de l'aide financière à un organisme comme Téléfilm Canada. N'est-ce pas? N'ont-ils pas des lignes directrices?

**M. Leiren-Young :** Oui, ils en ont.

**Le président :** C'est le rêve de tout président : les cinq lumières rouges se sont allumées en même temps. Nous entendrons d'abord M. Kelly, et nous verrons ensuite.

**Keith Kelly, conseiller principal en matière de politiques, Conférence canadienne des arts :** Les consultations précédant l'annonce de 2003 étaient étendues; c'est absolument vrai. Les consultations visaient à définir la manière de d'assouplir les critères du programme pour que les producteurs cinématographiques puissent obtenir l'accréditation de leur projet plus facilement. Je suis convaincu que toute l'attention était accordée aux mesures visant à assouplir l'approche inhérente au processus d'accréditation.

Le projet de loi C-10 est une lecture fascinante pendant environ une page et demie. Je compatis avec les membres du Parlement qui n'ont pas jugé nécessaire de lire chaque mot ou ceux qui ne pouvaient pas garder les yeux ouverts assez longtemps pour le faire.

Une fois qu'on s'est attaqué à la formule « contraire à l'ordre public », un souvenir désagréable a fait surface dans le milieu artistique au sujet de certaines des voies que nous avons déjà explorées. M. Pineau a mentionné l'affaire Eli Langer et les modifications du Code criminel qui ont suivi en 2003 concernant la pornographie infantile. Il était question de manuscrits et d'illustrations non diffusés ni publiés.

Je crois que les consultations qui ont mené à cette annonce de 2003 se sont principalement tenues auprès de l'industrie du film elle-même. Leur principale préoccupation était d'assouplir les dispositions du programme afin de leur donner accès au capital dont ils ont besoin pour produire des films dans un contexte

The Canadian Film and Television Production Association is here tomorrow. I think they will be able to speak to that far more effectively than we can.

**The Chair:** By their own omission, they have been involved in discussions and they have issued their own press release.

**Mr. Pineau:** I am at a disadvantage because I was not in my current job in 2003. However, I would be extremely surprised if the people who wrote this were supporting the amendment. As my colleague said, they were supporting and rejoicing at the broadening of the system, and they probably did not see the devil in the details.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** I wish to answer your second question about guidelines, because I certainly addressed it in my submissions. It is our position that if a statute will allow the government to suppress one of our basic freedoms, it needs to do it as little and as clearly as possible so that we all know where we stand. Regulations and guidelines have a different role. Their role is to tell us which forms to submit and within how many days, and so on. However, our elected representatives are those who should be setting out the general principles for government and for the Canadian public — that is, what they can and cannot do.

If the minister keeps talking about this loophole because of Criminal Code violations to which she must give tax credits, then why can the act not say that? It is neither detailed nor complicated. Neither is it a cumbersome form that we are asking to put into the statute. It is that little phrase that she brought into this committee. That is the role of a statute and that is the role of our elected representatives.

If the bill goes through as is, the phrase “contrary to public policy” could include any number of violations of freedom of expression. For example, let us say a group — and this is coming down the line soon — wants to protest the G8 or globalism before the Olympics. That is likely to happen. Let us say they want to produce a film in the lead-up to the Olympics. Let us say the government is concerned about the protests that will be happening at the Olympics. Those are all possible scenarios that we will be witness to in a couple of years. Could the government say, “We are concerned about these protests. We are trying to have a peaceful Olympics. We do not want a repeat of what is happening with the torch ceremony in China right now. It is against public policy. We want the Canadian Olympic Games to go smoothly. That is good for industry and for the Canadian image.” The phrase “contrary to public policy” could include that scenario as well. Surely, it is not up to government to pick and choose which things it finds to be contrary to public policy.

où cette activité est désormais très coûteuse. L'Association canadienne de production de films et de télévision sera ici demain. Je crois qu'elle sera alors en mesure de parler de ce sujet beaucoup mieux que nous.

**Le président :** De son propre aveu, elle a participé à des discussions et a diffusé ses propres communiqués de presse.

**M. Pineau :** Je suis désavantagé, car je n'occupais pas mon poste actuel en 2003. Toutefois, je serais très étonné si les auteurs étaient en faveur de cette modification. Comme l'a mentionné mon collègue, ils appuyaient l'assouplissement du système et s'en félicitaient; ils n'ont probablement pas vu que ce sont les menus détails.

**Mme Mendelsohn Aviv :** J'aimerais répondre à votre deuxième question au sujet des lignes directrices, car je traite de cette question dans mon mémoire. Nous sommes d'avis que, si une loi permet au gouvernement de supprimer l'une de nos libertés fondamentales, elle doit le faire dans une mesure aussi limitée que possible, et la disposition doit être d'une clarté optimale, afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Un règlement ne joue pas le même rôle que des lignes directrices. Ce sont des instruments qui servent à nous indiquer quels formulaires présenter, à quelle échéance, et cetera. Cependant, ce sont nos représentants élus qui devraient établir les principes généraux que doivent respecter le gouvernement et le public canadien — soit ce qu'ils peuvent et ce qu'ils ne peuvent pas faire.

Si la ministre insiste sur cette faille parce qu'elle l'oblige à accorder des crédits d'impôt à des projets en contravention du Code criminel, pourquoi alors la loi ne peut-elle pas le mentionner? Ce n'est pas une idée détaillée ni complexe. Ce n'est pas non plus une formule encombrante que nous voulons enchaîner dans la loi. Il s'agit d'une courte formule qu'elle a présentée au comité. Voilà le rôle d'une loi; voilà le rôle de nos représentants élus.

Si le projet de loi entre en vigueur tel quel, la formule « contraire à l'ordre public » pourrait permettre d'innombrables violations de la liberté d'expression. Par exemple, disons qu'un groupe — et nous serons bientôt confrontés à cette réalité — veut protester contre le sommet du G-8 ou la mondialisation pendant les Jeux olympiques. C'est une situation probable. Admettons qu'il veut produire un film au cours de la période qui précède les Jeux olympiques. Disons que le gouvernement est inquiet des manifestations qui peuvent survenir pendant les jeux. Ce sont tous des scénarios possibles dont nous serons témoins dans quelques années. Le gouvernement pourrait-il dire : « Nous sommes préoccupés par ces manifestations. Nous travaillons pour que les Jeux olympiques se déroulent dans un environnement pacifique. Nous ne voulons pas que les événements survenus durant la cérémonie du flambeau en Chine se répètent aujourd'hui. Cela va à l'encontre de l'ordre public. Nous voulons que les Jeux olympiques canadiens se déroulent sans heurts. Il en va de l'intérêt de l'industrie et de l'image du Canada », et appliquer la formule « contraire à l'ordre public » à ce scénario? Le gouvernement n'a sûrement pas le choix de décider ce qu'il juge contraire à l'ordre public.

Our statute should state very clearly what things are excluded and what things are not — not guidelines.

**Mr. Leiren-Young:** I think the scope of these hearings is showing just how much concern there is over a vague guideline like Canadian public policy. Over 38,000 people have joined a Facebook group to protest this. It was 38,250 when I checked it this morning. Looking at how broadly people draw this, one of the films that was mentioned earlier was a reference to the necrophilia film, *Kissed*. In 1996, that was nominated for the Genie award for best picture. It played around the world. I do not think there is any film festival or country in the world where that film was declared pornographic. Yet, it is clear that some people think that is one of the films that should not be in the tax credits.

**Senator Tkachuk:** Is it possible in Canada for people to express their opinion without a film subsidy or a tax credit? Is it possible for the cultural community to do that?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** Absolutely. However, in this situation, Parliament has decided to give this tax credit. It is a blanket benefit. Parliament should not now be able to select out those that it does not like unless there are clear, fair and non-arbitrary criteria that are as limited as they can be.

**Senator Tkachuk:** I want to get to that. Previous to 2005, this particular provision was in the guidelines. We made all the films you were talking about when this provision was a regulation. It was a regulation with the same force to decide or not decide as is contained in this bill. However, we never had any of those apocalyptic disasters taking place previous to 2005.

It is obvious that you supported it because you worked under that provision all those years. Perhaps the government should take this provision that it had before 2005 and put it back into the regulations. We would be at a status quo, but there would be no change from what is now in the act. Is that what we can work under? It seems that that is what you all worked under for all those years.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** I am not a filmmaker. I am from a civil liberties association. I have neither worked under it nor do I support it. This is my first awareness of it. I am taking the opportunity to ask you good people to send the bill back to the House so that they can fix it and make it better.

**Senator Tkachuk:** This provision was here for a long time before the lights went on.

**The Chair:** It seems there is an important role for the Senate to play here.

**Senator Tkachuk:** Obviously, there is, because we are having a great debate here that is very interesting. Thank you.

Notre loi — et non les lignes directrices — devrait préciser très clairement ce qui est exclu et ce qui est accepté.

**M. Leiren-Young :** Je crois que la portée de ces témoignages témoigne de l'ampleur de l'inquiétude provoquée par une ligne directrice aussi vague que l'ordre public canadien. Plus de 38 000 personnes ont joint un groupe Facebook pour signifier leur mécontentement. Le nombre s'élevait à 38 250 lorsque j'ai vérifié ce matin. Pour donner une idée à quel point certains ratissent large, le film *Extase*, qui traite de la nécrophilie, a notamment été mentionné. En 1996, ce film a obtenu une nomination pour le prix Génie du meilleur film. Il a été présenté aux quatre coins du monde. Je crois qu'aucun festival de films ou pays au monde n'a déclaré le film pornographique. Pourtant, il est évident que certaines personnes croient qu'il s'agit de l'un des films qui ne devraient pas être admissibles aux crédits d'impôt.

**Le sénateur Tkachuk :** Est-ce possible, au Canada, qu'une personne exprime son opinion sans profiter d'une subvention ou d'un crédit d'impôt? Le milieu culturel peut-il y parvenir?

**Mme Mendelsohn Aviv :** Certainement. Toutefois, dans cette situation, le Parlement a décidé d'accorder ces crédits d'impôt. C'est une garantie implicite. Le Parlement ne devrait pas aujourd'hui avoir le pouvoir d'exclure les films qu'il n'aime pas, en l'absence de critères clairs, justes et non arbitraires, aussi limités que possible.

**Le sénateur Tkachuk :** Je veux y venir. Avant 2005, la disposition en question était dans les lignes directrices. Tous les films dont vous parlez ont été produits pendant que cette disposition était comprise dans le règlement. C'était un règlement qui conférait le même pouvoir discrétionnaire que la disposition comprise dans le projet de loi. Pourtant, nous n'étions pas aux prises avec des désastres apocalyptiques avant 2005.

Vous l'avez évidemment appuyé, car vous avez travaillé sous le régime de cette disposition pendant toutes ces années. Le gouvernement devrait peut-être reprendre la disposition antérieure à 2005 et l'enchâsser de nouveau dans le règlement. Nous rétablirions le statu quo, mais le contenu actuel de la loi demeurerait inchangé. Peut-on travailler dans ces conditions? Il semble que c'est dans ce contexte que vous avez tous travaillé pendant toutes ces années.

**Mme Mendelsohn Aviv :** Je ne suis pas cinéaste. Je suis membre d'une association qui milite pour la protection des droits et libertés. Je n'ai pas travaillé sous le régime de cette disposition et je ne l'appuie pas. C'est la première fois que j'en entends parler. Je saisis l'occasion pour vous demander, chers parlementaires, de renvoyer le projet de loi à la Chambre pour qu'on puisse l'arranger et l'améliorer.

**Le sénateur Tkachuk :** Cette disposition existait bien avant que tout le monde se réveille.

**Le président :** Il semble que le Sénat a un rôle important à jouer ici.

**Le sénateur Tkachuk :** De toute évidence, car nous participons ici à un grand débat qui est très intéressant. Merci.

**The Chair:** I have noticed the time. There are no other committees sitting, so I will go through the list if everyone can stay with us. Senator Ringuette, you are next. I believe the sponsor of the bill would like to ask questions, though.

**Senator Tkachuk:** I am leaving not because I do not find this interesting — I do — but because we have our other committee and we are considering a report. It is important for us to be there.

**The Chair:** I understand that. Did the proud sponsor of the bill want to ask any questions before leaving? I think Senator Ringuette would cede the floor to you.

**Senator Eyton:** I want to pick up on the consultation. The minister offered to meet with the industry and the general public to try to settle the guidelines. Would you be part of that as well? I am curious as to how you would see the process of consulting with the industry and others about appropriate guidelines. If that opportunity were there, would you take advantage of it?

**Mr. Kelly:** We definitely would, but only to make the points we are raising today. It is certainly not a capitulation. We would want to find out what has been the motivation in this clause. Why has it moved from a regulation to a guideline? How will those guidelines be interpreted? We would be happy to engage in that consultation process, but with a more skeptical approach than simply saying, “Yes, we will go along with anything you can come up with.”

**Mr. Pineau:** For all the reasons that have been explained, we oppose guidelines after the fact. We believe guidelines are appropriate when you apply for granting money. After that, it becomes arbitrary. They can be changed overnight according to considerations that have nothing to do with the purpose at hand and that can hinder creativity and cultural expression.

It is unfortunately the mandate of artists to push the envelope. They are often running against the major trends of society. Many of the artworks that are now recognized as masterpieces in whatever genre would initially have been killed by this sort of process.

**Senator Eyton:** That really was not the question. If there were consultation, would you be there? The other part of that question was how would you visualize that consultation. How broad would you see it with the Canadian public in general? It is Canadian tax dollars that are being provided to fund the productions.

**Mr. Kelly:** It would be very difficult for a member of the Canadian public to responsibly address the criteria behind the financing of film and video certification. It is very complex, as you will find out tomorrow.

**Le président :** J’ai remarqué l’heure. Il n’y aura pas d’autres comités qui se réuniront, alors je parcourrai la liste pour voir si tout le monde peut rester avec nous. Sénateur Ringuette, c’est à vous. Mais je crois que le parrain du projet de loi aimerait poser des questions.

**Le sénateur Tkachuk :** Je pars non pas parce que la question ne m’intéresse pas — bien au contraire —, mais parce que je siège à un autre comité et nous examinons un rapport. Il est important que nous soyons là.

**Le président :** Je comprends cela. Le fier parrain du projet de loi souhaitait-il poser des questions avant de partir? Je crois que le sénateur Ringuette accepterait de vous laisser la parole.

**Le sénateur Eyton :** Je veux reprendre les consultations. La ministre a proposé de rencontrer l’industrie et le grand public pour tenter de fixer les lignes directrices. Aimerez-vous participer à cette activité? J’aimerais bien savoir comment vous envisageriez le processus de consultation avec, entre autres, l’industrie concernant des lignes directrices appropriées. Si l’occasion se présentait, la saisissez-vous?

**M. Kelly :** Certainement, mais seulement pour apporter les arguments que nous présentons aujourd’hui. Il ne s’agit surtout pas d’une capitulation. Nous aimerions apprendre quelle était la motivation derrière cette disposition. Pourquoi était-elle passée d’un règlement à une ligne directrice? Comment interprétera-t-on ces lignes directrices? Nous serions heureux de participer à ce processus de consultation, mais notre attitude serait sceptique, nous ne nous résignerions pas à dire : « Oui, nous sommes d’accord, peu importe votre solution. »

**M. Pineau :** Pour toutes les raisons expliquées, nous nous opposons à l’application rétroactive des lignes directrices. Nous croyons que des lignes directrices sont appropriées au moment de la réclamation de subventions. Après cette étape, elles deviennent arbitraires. Elles peuvent être changées du jour au lendemain, en fonction de considérations qui n’ont rien à voir avec le but poursuivi, et elles risquent de faire obstacle à la créativité et à l’expression culturelle.

Malheureusement, les artistes ont le mandat de repousser les limites. Ils nagent souvent à contre-courant des grandes tendances de la société. Beaucoup d’œuvres aujourd’hui reconnues comme des chefs-d’œuvre, dans un genre comme dans l’autre, auraient été tuées dans l’œuf si elles avaient été assujetties à un tel processus.

**Le sénateur Eyton :** Ce n’était vraiment pas la question. S’il y avait consultation, seriez-vous présent? L’autre facette de la question était de savoir comment vous perceviez une telle consultation. Selon vous, quelle ampleur devrait prendre cette consultation auprès du grand public canadien? C’est l’argent des contribuables canadiens qui sert à financer les productions.

**M. Kelly :** Il serait très difficile pour un membre du public canadien d’examiner de façon responsable les critères qui sous-tendent le financement de l’accréditation de films ou de vidéos. Il s’agit d’une question très complexe, comme vous l’apprendrez demain.

**Senator Eyton:** The Canadian taxpayer has some stake in that. Do you not have interest when these are partly your dollars and you want to see them spent responsibly?

**Mr. Kelly:** Those dollars are defended through the Auditor General and through regular audits of all of these agencies.

**Senator Eyton:** I was not talking about process. I was talking about a judgment.

**Mr. Kelly:** You are talking about defence of the use of Canadian taxpayers' dollars. We already have enough security in the Office of the Auditor General and in the other instruments at Treasury Board, the management accountability framework. I do not think we need another test of efficiency. We also have a new parliamentary budget officer.

**Senator Eyton:** I would assume that was process. I was looking for some real involvement such as you would take for yourself.

**Mr. Pineau:** We do not think there is room or need for a star chamber of people with their own particular opinions at that time. The processes are in place.

**Senator Eyton:** You will try to restrict it to the industry and perhaps a few others?

**Mr. Pineau:** No. We are dead set against guidelines to begin with. You can consult everybody until the cows come home.

**Senator Eyton:** I got that point.

**The Chair:** We need a cooperative effort here. I want all the senators to be heard.

**Senator Ringuette:** You have indicated, Mr. Pineau, that you wish that the Senate committee could refer this clause to the Supreme Court. I wish we could. Unfortunately, we do not have that power. The only entity that can refer a question to the Supreme Court of Canada is the Government of Canada, that is, the Prime Minister. Therefore, we are out of luck there.

I enjoyed the questions from my colleague Senator Eyton in regard to consultation. I have some historical facts for you.

This committee received Bill C-10 in December. At the end of January, the first week of February, this issue hit the papers. The members of this committee were very interested because this bill is in front of our committee on another issue, the question of foreign trusts. All of a sudden, there is this issue. We started to get emails. I received over 5,000 emails. This is quite an issue of public interest.

On March 6, before the Easter break and before the committee resumed its current hearings on this issue, as a member of this committee I was called for a briefing by the department and the officials of the ministers involved. I was told on March 6 that the

**Le sénateur Eyton :** Les contribuables canadiens ont un intérêt à ce chapitre. N'êtes-vous pas concerné s'il s'agit, en partie, de votre argent? Ne voulez-vous pas qu'on la dépense de façon responsable?

**M. Kelly :** Ces dollars sont défendus par le vérificateur général et au moyen de la vérification régulière de tous ces organismes.

**Le sénateur Eyton :** Je ne parlais pas du processus. Je parlais d'un jugement.

**M. Kelly :** Vous parlez de protéger l'argent des contribuables canadiens. Or, nous avons déjà assez de protection grâce au Bureau du vérificateur général et aux autres instruments du Conseil du Trésor, comme le cadre de responsabilisation de gestion. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'un autre critère pour garantir l'efficacité. Nous avons également un nouveau directeur parlementaire du budget.

**Le sénateur Eyton :** J'imagine que vous parlez du processus. Je suis à la recherche d'une participation significative, qui ne se limiterait pas à la votre.

**M. Pineau :** Je ne crois pas qu'une chambre étoilée de personnes qui ont chacun leur propre opinion soit convenable ni nécessaire au moment actuel. Les processus sont en place.

**Le sénateur Eyton :** Vous tenterez de limiter les consultations à l'industrie et, peut-être, à quelques autres?

**M. Pineau :** Non. D'emblée, nous sommes totalement opposés aux lignes directrices. Vous pouvez consulter tout le monde jusqu'à la fin des temps.

**Le sénateur Eyton :** Oui, j'avais compris.

**Le président :** Nous devons déployer des efforts pour coopérer ici. Je veux que tous les sénateurs soient entendus.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur Pineau, vous avez déclaré que vous aimeriez que le comité du Sénat renvoie cette disposition à la Cour suprême. Si seulement nous le pouvions. Malheureusement, nous n'avons pas ce pouvoir. La seule entité qui peut soumettre une question à la Cour suprême du Canada est le gouvernement du Canada, c'est-à-dire le premier ministre. Ainsi, nous n'y pouvons rien.

J'ai apprécié les questions de mon collègue, le sénateur Eyton, concernant la consultation. J'ai certaines données historiques à vous présenter.

Le comité a reçu le projet de loi C-10 en décembre. À la fin de janvier ou à la première semaine de février, cette question a été soulevée dans les journaux. Les membres du comité étaient très intéressés, car ce projet de loi a été présenté au comité pour une autre raison, la question concernant les fiducies étrangères. Tout d'un coup, cette question fait surface. Nous avons commencé à recevoir des courriels. J'en ai reçu plus de 5 000. Il s'agit vraiment d'une question d'intérêt public.

Le 6 mars, avant les vacances de Pâques et avant que le comité ait repris ses séances à ce sujet, j'ai été conviée, en tant que membre du comité, à une séance d'information par le ministère et les représentants des ministres concernés. Le 6 mars, on m'a dit

industry for the last two weeks had been in discussion with the minister and the department, and the issue would probably be resolved by the time this committee resumed its hearings.

Last week, April 2, the minister comes before our committee and says, "I welcome everyone. I want to consult for the next year."

Since the beginning of February, particularly since March 6 and then April 2, have any of you been consulted? Have none of you have been consulted yet, even though the members of this committee were told that the industry was being consulted over a month ago?

[Translation]

**Mr. Pineau:** However, I have to say that some of our members who will be appearing before the committee have been consulted and they are more directly affected by this initiative.

**Senator Ringuette:** So then, you do acknowledge that some members are more affected than others.

**Mr. Pineau:** We were not, but some of our members are directly affected.

**Senator Ringuette:** I was just wondering because Senator Eyton seemed to be implying that you did not wish to be consulted.

**The Chair:** These witnesses are not from the industry. We will be hearing from industry representatives tomorrow.

**Mr. Pineau:** As I said, our position, and I will not take up any more of your time, is that these guidelines are unnecessary.

**Senator Ringuette:** I proposed to the previous witnesses a definition of criteria which would make activities ineligible for tax credits. In my opinion, this definition is quite realistic and should be clearly included in the legislation.

[English]

Hate propaganda, obscene or child pornography or any other illegal material as defined in the Criminal Code — as a definition, would that be satisfactory and definitive for all of you?

**Mr. Kelly:** Two Sundays ago, I went through section 5 of the Criminal Code. I cannot envision an activity that would be deemed offensive that is not listed in there.

**Senator Meighen:** You should come to the House of Commons.

**Mr. Kelly:** There is even a provision for lewd theatrical productions. I would say such an approach is pretty comprehensive and would avoid the second-guessing by a mysterious tier of decision makers.

que l'industrie discutait depuis deux semaines avec la ministre et le ministère, et que la question serait probablement réglée avant que le comité reprenne ses travaux.

La semaine dernière, le 2 avril, la ministre vient témoigner devant notre comité et déclare : « Bienvenue à tous. Je veux tenir des consultations durant l'année à venir. »

Depuis le début de février, particulièrement depuis le 6 mars, puis le 2 avril, quelqu'un d'entre vous a-t-il été consulté? Quelqu'un d'entre vous n'a-t-il pas été consulté à ce jour, alors que les membres du comité ont été informés que l'industrie était en consultation il y a plus d'un mois?

[Français]

**M. Pineau :** Je vous dirai, cependant, que certains de nos membres qui vont comparaître ici ont été consultés et ils sont plus directement concernés par le sujet.

**Le sénateur Ringuette :** Donc vous êtes conscient qu'il y a certains membres plus concernés.

**M. Pineau :** Nous ne l'avons pas été mais certains de nos membres sont directement concernés.

**Le sénateur Ringuette :** Je me posais la question parce que le sénateur Eyton semblait vous dire que vous ne vouliez pas être consultés.

**Le président :** Il ne s'agit pas de l'industrie. Nous recevrons les gens de l'industrie demain.

**M. Pineau :** Notre position, comme je vous l'ai dit, et je ne prendrai pas plus de temps, c'est qu'on n'a pas besoin de ces lignes directrices.

**Le sénateur Ringuette :** J'ai suggéré aux témoins précédents une définition qui, selon moi, serait très réaliste et qui devrait être dans les statuts de façon claire et nette concernant les points qui ne donneraient pas droit au crédit de taxe.

[Traduction]

La propagande haineuse, l'obscénité, la pornographie infantile ou tout autre matériel illégal prévu au Code criminel — est-ce qu'une telle définition ce serait satisfaisante et définitive pour vous tous?

**M. Kelly :** Il y a deux dimanches, j'ai passé en revue l'article 5 du Code criminel. Je ne peux pas imaginer une activité qu'on pourrait juger condamnable qui ne soit pas mentionnée à cet endroit.

**Le sénateur Meighen :** Vous devriez venir à la Chambre des communes.

**M. Kelly :** Il y a même une disposition qui vise les productions théâtrales obscènes. J'estime qu'une telle approche est assez exhaustive et permettrait d'éviter les remises en question d'un mystérieux palier de décideurs.

**Senator Ringuette:** You are a policy adviser to the umbrella organization for all the arts industry in Canada, Mr. Kelly. You would agree that this would put an end to all of this and provide clarity. Mr. Pineau, it would comply with the Supreme Court.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** We do not seek that kind of provision, but we can understand why the government might want to institute it. We are also no great supporters of some of the provisions in the Criminal Code, but we could understand their application in a tax credit regime.

[Translation]

**Senator Fox:** I have to say that I was quite impressed with your respective presentations. It reassures me to know that your positions are in many ways consistent with my own views on this matter.

I must say that I was also impressed with an article by Professor Pierre Trudel of the University of Montreal who, in speaking about Bill C-10, qualified this initiative as an unwarranted violation of freedom of expression. He analysed the bill and concluded that introducing the concept of “contrary to public order” in a legislative provision is tantamount to introducing a censorship provision.

The minister responded, and I believe Mr. Trudel saw her response, that this provision does not constitute censorship. If access to public funding through Telefilm or tax credit programs is denied, the fact is that these are two different programs. Just because you apply for funding under one program does not mean you will automatically apply under the other. No one is prevented from using their own money to produce a film in Canada.

I would like to hear your reaction to the minister’s response. Mr. Trudel maintains that it is similar to arguing that refusing to serve people who belong to a visible minority in a restaurant is not a violation of their equality rights because they can always go and eat elsewhere. Personally I am offended by the minister’s answer and I think Mr. Trudel’s assessment is spot on.

Do you have a different reaction to the minister’s response to the effect that it is not a case of censorship if people are deemed ineligible for public funding or if they need only go to a different restaurant to be served?

[English]

**Mr. Leiren-Young:** Part of the concern about censorship is that what you have created is a climate where producers, writers and artists will have to censor themselves for fear that they will not be eligible for the tax credit. If you cannot guarantee that this very stable piece of funding is viable for you, you have to go to a bank and say, “Well, I am probably okay with this stuff. I am probably okay making *Eastern Promises* or *Kissed*.” I would assume that banks are not fond of hearing “probably.” Since they are not fond of hearing “probably,” if you are a Canadian producer, you will be afraid to present *Eastern Promises* to Telefilm if you cannot

**Le sénateur Ringuette :** Vous êtes conseiller en matière de politiques pour l’organisme cadre de l’industrie canadienne des arts, monsieur Kelly. Vous conviendrez qu’une telle mesure mettrait fin à tout cela et permettrait d’y voir clair. Monsieur Pineau, cela serait conforme à la Cour suprême.

**Mme Mendelsohn Aviv :** Nous ne sollicitons pas une telle disposition, mais nous pouvons comprendre pourquoi le gouvernement voit un intérêt à la mettre en place. Nous ne sommes pas non plus enthousiasmés par certaines dispositions du Code criminel, mais nous pouvons comprendre leur application dans le cadre d’un système de crédits d’impôts.

[Français]

**Le sénateur Fox :** Je dois dire que j’ai été très impressionné par vos présentations respectives. Cela me réconforte de penser que vous avez ces positions qui, en plusieurs points, sont conformes à mes propres instincts concernant ce secteur.

Je dois dire que j’ai été également impressionné par un article du professeur Pierre Trudel, de l’Université de Montréal, qui parlait, à propos du projet de loi C-10, d’une violation injustifiée de la liberté d’expression. Il en fait l’analyse pour conclure qu’un texte de loi permettrait d’indiquer : « ...ce qu’il faut entendre par la notion d’« ordre public » avec ce mécanisme joint : « Ce mécanisme constitue de la censure ».

La ministre nous a répondu, et je pense que M. Trudel a vu cette réponse, que ce n’était pas de la censure car, si on vous refuse l’accès à des fonds publics, en vertu des programmes de Téléfilm ou des programmes de crédits d’impôt, ce sont deux programmes différents. Il n’est pas vrai qui si vous allez à l’un vous allez nécessairement à l’autre, personne ne vous empêche de produire un film au Canada avec vos propres fonds.

J’aimerais connaître votre réaction à la réponse de la ministre. M. Trudel, pour sa part, dit que c’est comme prétendre que le refus de servir les gens d’une minorité visible au restaurant n’est pas une violation du droit à l’égalité puisque ceux-ci peuvent toujours aller manger ailleurs. Personnellement, la réponse de la ministre m’offusque, je pense que M. Trudel a parfaitement raison.

Est-ce que vous réagissez différemment à la réponse de la ministre, disant que ce n’est pas de la censure si les gens n’ont pas droit à des fonds publics et qu’ils n’ont qu’à aller se faire servir à un autre restaurant?

[Traduction]

**M. Leiren-Young :** L’une des préoccupations liée à la censure est que cette mesure aura créé un climat où les producteurs, les auteurs et les artistes devront s’autocensurer de peur de ne pas être admissibles aux crédits d’impôts. Si vous ne pouvez pas garantir que cette partie de financement très stable vous est accessible, vous devez aller à la banque et déclarer : « Eh bien, ma production est probablement conforme. Je vais probablement pouvoir produire *Les promesses de l’ombre* ou *Extase*. » J’imagine que les banques ne raffolent pas du mot « probablement ». Puisqu’elles ne raffolent pas de se faire dire « probablement »,

line up that last bit of your funding. You will be afraid to take *Kissed* to the bank, because you cannot guarantee that you will get that last bit of funding.

Telefilm Canada requires you to have that tax credit built into your structure now, and you are saying that anything with controversial material has to be funded outside the system because you are afraid that you will be ineligible for these funds. That is the fear. That is where you get the censorship.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** My friend here has mentioned the chilling effect on artists, and I would add the following about freedom of expression: first, freedom of expression is promoted through support of the arts; second, the government has chosen to create a public arena for expression by supporting the film industry, and it has conferred a blanket benefit. Once it has done that, for the government to be able to pick out in an arbitrary fashion which films it does not like is certainly a freedom-of-expression issue, and it is unthinkable that it should be allowed to do so.

[Translation]

**Senator Fox:** My second question relates to the subjective components. When you have a tax credit system which is based on some objective components, it may in fact be difficult to determine if a script was, or was not, written by a Canadian. Ultimately, however, we do manage to answer this question objectively.

However, when it comes to subjective considerations, you answered that surely it should not be up to a group of officials from whatever department to make decisions based on subjective considerations dictated by guidelines that a minister can amend at any time. In your opinion, decisions should be made by an outside body.

If you say that exclusion criteria, for lack of a better expression, should be formulated in advance and reflect Criminal Code provisions, who then should be the one to decide if a particular film has violated these provisions? Would it still be this group of public servants or, as far as you are concerned, once the criteria have been spelled out in the guidelines, would it be up to an outside body, such as a court, to decide? Common law courts are accustomed to deciding whether or not a criminal act has been committed. I do not know of a single public servant, however brilliant, who would be able to decide whether or not a criminal act has been committed. That is not his job.

Are you saying that even if these criteria are spelled out in advance, the decision should rest with an outside authority?

**The Chair:** You have asked, and answered, the question.

si vous êtes un producteur canadien, vous aurez peur de présenter *Les promesses de l'ombre* à Téléfilm si vous ne pouvez pas obtenir cette dernière partie de votre financement. Vous aurez peur de présenter *Extase* à la banque parce que vous ne pouvez pas garantir que vous obtiendrez cette dernière partie de financement.

Téléfilm Canada exige actuellement que vous intégrez les crédits d'impôt à votre structure de financement, et vous avancez que toute production qui comprend du matériel controversé doit trouver un financement à l'extérieur du système, car vous craignez de ne pas être admissibles à ces fonds. Voilà la crainte. C'est sur ce plan que joue la censure.

**Mme Mendelsohn Aviv :** Mon ami a mentionné l'effet paralysant sur les artistes, et j'aimerais ajouter ce qui suit au sujet de la liberté d'expression : premièrement, soutenir les arts, c'est promouvoir la liberté d'expression; deuxièmement, le gouvernement a décidé de créer une tribune publique pour l'expression en soutenant l'industrie cinématographique, et il a accordé une garantie implicite. Une fois qu'il a fait cela, le droit du gouvernement de choisir de façon arbitraire quel film ne lui plaît pas est certainement une question qui relève de la liberté d'expression, et lui conférer ce droit est impensable.

[Français]

**Le sénateur Fox :** Ma deuxième question porte sur les éléments subjectifs. Quand on a un système de crédit d'impôt où il y a des éléments objectifs, il peut être, il est vrai, difficile de décider si un scénario a été, oui ou non, écrit par un Canadien mais on finit par trouver une réponse objective à cette question.

Quand on entre dans le domaine des éléments subjectifs, vous avez répondu en disant que ce n'est sûrement pas un groupe de fonctionnaires, de quelque ministère que ce soit, qui devrait décider en fonction de l'élément subjectif, dicté par des lignes directrices qui peuvent être changées d'un jour à l'autre par un ministre, mais que cela devrait être traité par un organisme extérieur.

Si vous dites que les critères d'exclusion, à défaut d'un meilleur mot, devraient être libellés d'avance et refléter des éléments du Code criminel, qui devrait décider si, effectivement, il y a transgression de ces éléments du Code criminel par le film en question? Est-ce que c'est encore le groupe de fonctionnaires ou est-ce que, dans votre esprit, une fois les critères entrés dans les lignes directrices, c'est un regroupement extérieur, tel un tribunal qui devrait décider? Les tribunaux de droits communs sont habitués à décider si un acte criminel a été commis ou non. Je ne connais pas un fonctionnaire, si futé qu'il fut, qui puisse décider si, oui ou non, un acte criminel a été commis; ce n'est pas son rôle, ce n'est pas son travail.

Est-ce que vous dites, même si c'est libellé d'avance, que cela devrait être jugé par une compétence extérieure?

**Le président :** Vous avez posé la question et vous y avez aussi répondu.



[English]

**Mr. Leiren-Young:** If I understood that correctly, is it not up to the Attorney General to decide who has violated the Criminal Code?

**Senator Fox:** Under this provision it will be up to a group of bureaucrats from the Department of Justice and the Department of Canadian Heritage to decide whether or not there is transgression of the so-called directive. We dealt with that in your initial remarks.

**Mr. Leiren-Young:** I would assume that if something violated the Criminal Code, the Minister of Heritage would refer the project to the —

**Senator Fox:** My question is now that you have gone to the extent of saying that the criteria should be established in advance, who decides whether or not the criteria have been met. If you say that a film ought not to be financed or funded under the tax credit if anything in it transgresses the Criminal Code, who decides that? Do the bureaucrats decide that or do I come back to what Ms. Mendelsohn Aviv was saying before, that it has to be an outside, external body competent to deal with this kind of issue?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** Just to clarify, the position I took is not just any outside body but a court.

**Senator Fox:** Do you still maintain that position?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** Certainly in the event of revocation I would say that it would have to be a court to which a minister would have to apply. Not that the court must prosecute anyone under the Criminal Code, but the court should find on the film itself, and the minister should have to prove that the material would have led to a criminal conviction. In the absence of that you do not take \$100,000 or so out of someone's pocket.

**Senator Fox:** We have been told that since the beginning of the tax credit system — since the beginning of Confederation, I suppose — there are only two films that would have transgressed these elements.

We are told when we read all sorts of newspapers that the Bernardo case was at the origin of all this kerfuffle. Anyone who has been to law school has been told time and time again that hard cases make bad law. Is this a case where a hard case makes bad law? Is there not another way of dealing with the Bernardo excess? If Bernardo were to make money from a book or a film that received tax credits, is there a way under the provisions of proceeds of crime for any government to recoup? Instead of going the way of censorship, and this is clearly censorship, they could go the other way. Would you share that point of view?

**Mr. Leiren-Young:** Earlier people were talking about funding a film about the Montreal massacre. There have been a couple of amazing films about September 11, and there was an incredible

[Traduction]

**M. Leiren-Young :** Si j'ai bien compris, ce n'est pas le rôle du procureur général de décider qui a contrevenu au Code criminel?

**Le sénateur Fox :** Selon cette disposition, un groupe de bureaucrates du ministère de la Justice et du ministère du Patrimoine canadien sera chargé de décider s'il y a transgression de la prétendue directive. Nous avons traité de ce point lorsque vous avez fait vos remarques initiales.

**M. Leiren-Young :** J'imagine que, s'il y avait contravention du Code criminel, le ministre du Patrimoine renverrait le projet au...

**Le sénateur Fox :** J'aimerais maintenant savoir, puisque vous êtes allée jusqu'à dire que les critères devraient être établis à l'avance, qui est chargé de déterminer si le projet satisfait ou non aux critères. Si vous affirmez qu'un film ne devrait pas être financé au moyen de crédits d'impôt s'il comporte un élément qui transgresse le Code criminel, qui prend la décision? Les bureaucrates? Ou, comme le disait Mme Mendelsohn Aviv plus tôt, un organisme externe, habilité à trancher ce genre de question?

**Mme Mendelsohn Aviv :** Pour mettre les choses au clair, mon idée était non pas d'attribuer le pouvoir à n'importe quel organisme externe, mais bien à un tribunal.

**Le sénateur Fox :** Maintenez-vous toujours cette position?

**Mme Mendelsohn Aviv :** Certes, advenant un cas de révocation, le ministre devrait être tenu de présenter une demande devant un tribunal. Le tribunal ne se pencherait pas sur de quelconques accusations sous le régime du Code criminel : il aurait pour mandat de tirer des conclusions à l'égard du film lui-même, et il devrait incomber au ministre de prouver que le matériel aurait entraîné une condamnation au criminel. À défaut d'une telle démarche, on ne peut pas retirer quelque 100 000 \$ des poches d'une personne.

**Le sénateur Fox :** On nous a dit que, depuis les origines du système de crédits d'impôt — depuis la naissance de la Confédération, j'imagine —, seulement deux films auraient transgressé ces éléments.

En lisant différents journaux, on apprend que l'affaire Bernardo était à l'origine de tout ce brouhaha. Quiconque a étudié le droit s'est fait dire et redire que les cas d'exception portent atteinte à la règle de droit. Se trouve-t-on dans une situation où un cas extraordinaire est à l'origine d'une mauvaise loi? N'y a-t-il pas une autre manière de réagir à l'affaire Bernardo? Si Bernardo devait réaliser des profits grâce à un livre ou à un film bénéficiant de crédits d'impôt, un gouvernement aurait-il des recours en vertu des dispositions sur le recyclage des produits de la criminalité pour rétablir la situation? Plutôt que de se tourner vers la censure, puisqu'il s'agit clairement de censure, on pourrait aller dans l'autre direction. Partagez-vous ce point de vue?

**M. Leiren-Young :** Plus tôt, on parlait de financer un film au sujet de la tuerie de Polytechnique. Deux ou trois excellents films ont été faits sur les événements du 11 septembre, et un film

film about the United flight that went down. Do you make all those films go away? Are you not allowed to touch current history? I am sure that anyone making a film about the Montreal massacre is doing it because they want to explore an important social issue and they want to get at the heart of how those things happen, not to exploit it.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** Regardless of what the alternatives are, it does not justify what is being presented here.

**Senator Fox:** What I am saying is that if indeed you can get at the Bernardo type of case through the proceeds of crime, then I do not have to worry about it under this provision. I will not need this provision at all. It is dealt with somewhere, in the same way that many other elements of concern are dealt with and contained in the Criminal Code, which becomes a test applied by a court that is used to dealing with this type of issue and not by bureaucrats who have never dealt with these issues previously. We will be changing things over a period of time, since we have two cases every 100 years that do not meet these tests and therefore are dealt with only once in a person's career.

It would be much better to have it dealt with by an outside court; let a court decide whether or not this is pornographic, hateful or an exploitation of sex, youth and all of that. That is the point I am making by raising this.

I come back to the fact that hard cases make bad law. The whole legislation falls around the fact that Paul Bernardo could have made a film and made some money. Look at the alternatives of getting back at Bernardo. You do not have to affect the whole film industry because Bernardo could have made some money. You hit Bernardo in another way. Would you agree?

**Senator Meighen:** I do not think they will say "no."

I have a question for my own benefit because, unfortunately, I did not have the benefit of hearing the previous witnesses. You are the first I have heard from with regard to this matter.

I want to circumscribe the debate in my mind, if I can. Other than the fact that we are dealing with guidelines rather than regulations, what is different from the situation that existed from 2003 on?

**Mr. Kelly:** The move of the regulation to the guideline.

**Senator Meighen:** That is the only difference I have heard. Can you tell me what else has changed? Of course, you can have a debate as to whether this is a civil rights time bomb, as I think Ms. Mendelsohn Aviv described it, probably quite rightly, that has been sitting there since whenever. You tell me that would be an interesting debate, but what has changed other than guidelines instead of regulations?

extraordinaire a été produit sur l'écrasement de l'avion de United. Vous voulez éliminer tous ces films? Ne peut-on pas parler des actualités? Je suis convaincu qu'un producteur de film traitant de la tuerie de Polytechnique cherche à explorer un problème social majeur et veut aller au cœur des événements, et non exploiter une tragédie.

**Mme Mendelsohn Aviv :** Peu importe les solutions de rechange, rien ne justifie ce qui nous est présenté.

**Le sénateur Fox :** Ce que je veux dire, c'est que si on peut effectivement régler un cas tel que l'affaire Bernardo grâce au recyclage des produits de la criminalité, je n'ai pas besoin de recourir à la disposition. Je n'aurai pas du tout besoin de cette disposition. La question est abordée quelque part, tout comme bien d'autres aspects inquiétants, dans le Code criminel, de sorte que le critère est appliqué à ce genre de question par un tribunal, et non par des bureaucrates qui ne se sont jamais penchés sur ce genre de questions par le passé. Nous finirons par changer les choses au fil des années, puisque deux cas par siècle échappent à ces critères et, par conséquent, ils ne surviennent qu'une fois au cours d'une carrière.

Ce serait beaucoup mieux de laisser un tribunal externe se charger de ces questions; laissons un tribunal décider de l'existence d'un caractère pornographique ou haineux ou déterminer s'il y a exploitation sexuelle ou exploitation d'enfants, et tout le reste. C'est l'argument que j'avance en soulevant cette question.

J'en reviens au fait que les cas d'exception portent atteinte à la règle de droit. Toute la législation s'articule autour du fait que Paul Bernardo aurait pu faire un film et gagner de l'argent. Regardez les solutions de rechange pour régler le cas de Bernardo. Il n'est pas nécessaire de mettre toute l'industrie cinématographique sens dessus dessous parce que Bernardo aurait pu gagner de l'argent. On peut punir Bernardo d'une autre façon. N'est-ce pas?

**Le sénateur Meighen :** Je ne crois pas qu'on va vous répondre par la négative.

Je dois vous demander des éclaircissements, car, malheureusement, je n'ai pas eu la chance d'entendre les témoins précédents. Vous êtes le premier que j'entends sur ce sujet.

J'aimerais circonscrire le débat dans mon esprit, si c'est possible. Outre le fait que nous avons affaire à des lignes directrices plutôt qu'à un règlement, quelle est la différence par rapport à la situation qui prévaut depuis 2003?

**M. Kelly :** Le passage du règlement aux lignes directrices.

**Le sénateur Meighen :** Selon ce que j'ai entendu, c'est la seule différence. Pouvez-vous me dire quoi d'autre a changé? Bien sûr, on peut tenir un débat pour déterminer si cette mesure se révélera une bombe à retardement au chapitre des droits civils, comme l'a déclaré, je crois, Mme Mendelsohn Aviv — probablement avec raison — menace qui plane depuis on ne sait quand. Vous me dites que ce serait un débat intéressant, mais qu'est-ce qui a changé, outre le passage du règlement aux lignes directrices?

**Mr. Leiren-Young:** My guess is that this slid by the artists the same way it slid by Parliament and everyone else.

**Senator Meighen:** I am not trying to point fingers about why we did not discover this earlier.

**Mr. Leiren-Young:** No. I think the 2003 regulations came out the same way.

**Senator Meighen:** You have been working happily since 2003 with no problems. Many films or books have not been destroyed and grants have not been cut. The only change I have heard is that we are now dealing with a guideline, which some people have argued — maybe correctly — is more loosey-goosey and may be changed more easily than a regulation.

I want to make sure that the sky did not fall in 2003. You are now saying it may fall in 2007, and one reason for that is that we are dealing with a guideline and not a regulation. Is that correct?

**Mr. Leiren-Young:** It may fall because by red-flagging this, people are now aware of the instability. This has now raised a red flag for bankers and producers.

**Senator Meighen:** Still, it is not a heck of a change from the situation that has survived without undue problems since 2003, is it?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** I have two thoughts on this. The first is that my research team, which is very good but very small, did not uncover any regulations that set out this kind of restriction. There was only a regulation that restricted pornography, and the two cases talked about from the last six years would in any case have been covered under that regulation.

To the best of my knowledge, and I hope I am not wrong, there were no regulations. This whole thing is a change. There was a proposal for these kinds of regulations and perhaps a discussion paper. I am not sure there was a bill, because we looked long and hard for that bill when it was mentioned by the minister.

Therefore, it is an enormous change to bring this in and say that things like excessive violence and gratuitous sex and offensive material would not be eligible for tax credits, and things that contravene public policy would not be eligible for tax credits either. It is all a change. Even if it were not, let us fix it.

**Senator Meighen:** I was not arguing that. Your evidence is that the press release that Senator Tkachuk referred to was not about legislation but merely discussions?

**Senator Baker:** Perhaps I can clear this matter up by going to the explanatory notes of the bill from November 14, 2003.

**M. Leiren-Young :** Je dirais que cet élément a échappé aux artistes, tout comme il a échappé au Parlement et à tout le monde.

**Le sénateur Meighen :** Je n'essaie pas de blâmer qui que ce soit pour ne pas l'avoir découvert avant.

**M. Leiren-Young :** Non. Je crois que le règlement de 2003 a suscité la même réaction.

**Le sénateur Meighen :** Vous travaillez en paix depuis 2003, sans problèmes. Beaucoup de films ou de livres n'ont pas été détruits, et beaucoup de subventions n'ont pas été coupées. Le seul changement dont j'ai entendu parler est que, maintenant, nous travaillons avec des lignes directrices, et ce que certaines personnes ont fait valoir — peut-être à juste titre — que cette mesure offre plus de latitude et peut être modifiée plus facilement qu'un règlement.

Je veux m'assurer que le ciel n'est pas tombé en 2003. Vous dites maintenant qu'il menace de tomber en 2007, et que ce risque est causé en partie par le fait que nous travaillons avec des lignes directrices plutôt qu'un règlement. Est-ce bien cela?

**M. Leiren-Young :** Le ciel pourrait tomber parce que le fait de signaler le problème amène les gens à prendre conscience de cette instabilité. Les directeurs de banque et les producteurs ont maintenant pris connaissance du signal d'alarme.

**Le sénateur Meighen :** Mais encore, il n'y a pas une très grande différence par rapport à la situation qui a régné sans grande difficulté depuis 2003, n'est-ce pas?

**Mme Mendelsohn Aviv :** J'ai deux idées à ce sujet. La première est le fait que mon équipe de recherche, très compétente, mais très petite, n'a pas trouvé de règlements qui imposaient ce genre de restrictions. Il existait seulement un règlement qui limitait la pornographie, et les deux affaires qui ont fait du bruit au cours des six dernières années auraient, d'une façon ou d'une autre, été touchées par ce règlement.

Au meilleur de ma connaissance, et j'espère ne pas me tromper, il n'y avait pas de règlement. Tout cela est nouveau. On a proposé ce genre de règlements, et on a peut-être présenté un document de discussion à ce sujet. Je ne suis pas certaine qu'il y ait eu un projet de loi, parce que nous avons fouillé partout pour trouver ce projet de loi lorsque la ministre l'a mentionné.

Ainsi, on propose un changement énorme en mettant de l'avant cette disposition et en affirmant que des choses comme la violence excessive ou la sexualité gratuite et le matériel choquant pourraient ne pas être admissibles aux crédits d'impôt, et que tout ce qui va à l'encontre de l'ordre public ne serait pas non plus admissible aux crédits d'impôt. Tout cela est nouveau. Même si ce n'était pas le cas, il faut arranger les choses.

**Le sénateur Meighen :** Ce n'est pas l'argument que je tentais de soumettre. Vous vous fondez sur le fait que le communiqué de presse qu'a mentionné le sénateur Tkachuk traitait non pas de la loi, mais seulement des discussions.

**Le sénateur Baker :** Peut-être que je pourrais clarifier la question en me reportant aux notes explicatives du projet de loi du 14 novembre 2003.

**The Chair:** You have read them out already. We heard them previously. The record will show that.

There is a lot of misinformation. In any event, I will give the last word to Mr. Kelly because two or three times his microphone light has been flashing, and then we will wrap up.

**Mr. Kelly:** What has changed I think is that as a result of this discussion, we are now seeing a process, which was never visible before, beginning to be articulated by the minister and her officials. There will be a panel of some sort that will make decisions about productions that are consistent with public policy or contrary to public policy.

I think that level of detail was never made available previously, and I think that is what has changed. We now know that this is a very contentious provision, and we know that the minister is proposing ways to apply it. If they went on before, I have been in the business for 30 years and I have never heard of it.

I think the biggest change is that the discussions and debate have fleshed out how this provision will be implemented, and that has caused a lot of concern in many quarters.

**Senator Banks:** I want to ensure I understand what the witnesses would prefer.

You have said that you would prefer that the process was retroactive and it would have to be determined by a court. Is that the view of everyone, or does anyone think that this should somehow be done in front rather than retroactively? You see it when the production is complete. Here it is, here is what I did, and that is the point you were talking about, that you would have to prove in a court that this completed film would, if it were prosecuted, contravene the Criminal Code.

We heard suggestions earlier that perhaps guidelines or regulations, which would be subject to change from government to government, could be put out in front so that producers would know that if they meet these qualifications or fail to be caught by these regulations or guidelines, then they will be eligible for the tax credit. Which of those would you recommend or prefer?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** I apologize if I have misled you. I certainly do not prefer revocation. I was addressing something in the bill already. I said that if the government will be in a position to revoke tax credits, then it has to go to a court. However, that is certainly not preferable.

I do not think guidelines is the correct place for the criteria. I think they should be in the statute itself. However, the fact that there could be a statute or guideline that sets out which films do not get a tax credit, whether it is applied before or after, is a general, abstract kind of category.

**Le président :** Vous les avez déjà lues. Nous les avons déjà entendues. Le compte rendu en fera état.

La désinformation est très présente. De toute façon, je vais accorder le dernier mot à M. Kelly, parce que la lumière de son micro s'est allumée à deux ou trois reprises, puis nous concluons.

**M. Kelly :** Ce qui a changé, selon moi, c'est le fait que, à la suite de cette discussion, nous voyons un processus, qui n'était pas visible auparavant, et qui commence à être articulé par la ministre et ses fonctionnaires. On tiendra une sorte de table ronde pour prendre des décisions relatives aux productions qui sont conformes à l'ordre public ou contraires à celui-ci.

Je crois qu'une telle quantité de détails n'a jamais été accessible par le passé, et, selon moi, c'est ça, la différence. Nous savons maintenant que cette disposition est litigieuse, et nous savons que la ministre propose des façons de la mettre en vigueur. Si de telles mesures étaient appliquées par le passé — je suis dans le milieu depuis 30 ans —, je n'en ai jamais entendu parler.

Je crois que le plus gros changement est le fait que les discussions et le débat ont mis en lumière la façon dont cette disposition sera appliquée, et c'est ce qui a causé beaucoup d'inquiétude dans de nombreux secteurs.

**Le sénateur Banks :** Je veux m'assurer de bien comprendre ce que préféreraient les témoins.

Vous avez dit que vous préférez que le processus soit rétroactif et que vous considérez qu'il devrait relever d'un tribunal. Est-ce la position de tout le monde, ou quelqu'un croit-il que la disposition devrait être appliquée dorénavant plutôt que rétroactivement? Vous pouvez établir un jugement sur le produit fini. Voici ma production, voici ce que j'ai fait; et c'est de ce point que vous parliez, on doit pouvoir démontrer à un tribunal que le film terminé, s'il faisait l'objet d'accusations, enfreindrait le Code criminel.

Plus tôt, des témoins ont laissé entendre que des lignes directrices ou des règles, qui pourraient changer d'un gouvernement à l'autre, pourraient s'appliquer dès le départ, de façon à ce que les producteurs sachent que, s'ils se conforment à ces exigences ou s'ils échappent à ce règlement ou à ces lignes directrices, ils seront admissibles aux crédits d'impôt. Laquelle de ces mesures recommanderiez-vous ou préféreriez-vous?

**Mme Mendelsohn Aviv :** Je suis désolée si je vous ai induit en erreur. Je ne préfère certainement pas la révocation. Je parlais déjà de quelque chose dans le projet de loi. J'ai dit que si le gouvernement a le pouvoir de révoquer des crédits d'impôt, il doit passer par un tribunal. Toutefois, cette mesure n'est certainement pas préférable.

Je ne crois pas que les critères devraient prendre la forme de lignes directrices. Je crois qu'ils devraient être enchâssés dans la loi. Toutefois, l'existence d'une loi ou de lignes directrices qui déterminent quels films ne peuvent pas profiter d'un crédit d'impôt, qu'on appliquerait avant ou après la production, est une sorte de catégorie générale et abstraite.

The big question for the industry and for the artist will be how those guidelines or statutory language and definitions would be applied in a specific case. You need both in language that is as clear as possible and that limits expression as little as possible, and you need a very strict regime about how to apply those definitions.

**Senator Banks:** Someone will have to make an arbitrary determination, as they do now. When you apply to Telefilm Canada for funding, there are this many applications and this much money. Someone — you do not know who — makes an arbitrary decision based on something — you do not know what. Already, arbitrary decisions are being made regarding who gets the money, and they do not apply to the tax credit.

Is it possible to devise a set of criteria up front that will give the kind of assurances that you can take to the bank? Is that possible to do?

**Mr. Leiren-Young:** The Telefilm Canada credits are not arbitrary. They are decided by people who are dealing with the content and context of films all the time.

**Senator Banks:** Everyone who meets the qualifications does not always get the money.

**Mr. Leiren-Young:** Absolutely not, but they are being judged.

**Senator Banks:** On what?

**Mr. Leiren-Young:** You would need Telefilm Canada here to answer that one.

**Senator Banks:** My point is that arbitrary choices are made. That is the nature of it. I want to know whether you think it is possible that there is a sieve in front through which a producer can tell a bank that he or she is eligible for the tax credit. Is there such a thing?

**Mr. Leiren-Young:** That is currently set up based on Canadian content.

**Senator Banks:** A set of criteria can be made that will satisfy that?

**Mr. Leiren-Young:** Yes, that is currently in place.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** With the exception on the regulation on pornography, I understand that there are currently no criteria that deal with the content of film, and that is a very difficult thing to judge. Telefilm Canada may give grants, but the tax credit is applied as a blanket benefit, and there is a huge difference between that scenario and this one. No one today need question whether the content of their film, other than the Canadian aspect of it, will qualify. If you make a film and employ enough Canadians, et cetera, you qualify for the tax credit.

**Senator Banks:** Unless you are making this kind of film?

La principale question pour l'industrie et pour les artistes sera de savoir comment ces lignes directrices ou les termes et les définitions de la loi s'appliqueront à chaque situation. Dans un cas comme dans l'autre, la langue doit être aussi claire que possible et limiter l'expression le moins possible, et il faut mettre en place un régime très strict régissant l'application de ces définitions.

**Le sénateur Banks :** Quelqu'un devra prendre une décision arbitraire, comme ils le font maintenant. Lorsque vous déposez une demande de financement auprès de Téléfilm Canada, il y a un nombre x de demandes et tant d'argent. Quelqu'un — on ne sait pas qui — prend une décision arbitraire fondée sur quelque chose — on ne sait pas quoi. Des décisions arbitraires sont déjà prises pour déterminer qui obtient l'argent, et elles ne s'appliquent pas aux crédits d'impôt.

Est-il possible de concevoir un ensemble de critères préliminaire qui permettront de fournir certaines garanties à une banque? Est-ce possible?

**M. Leiren-Young :** Les crédits d'impôt de Téléfilm Canada ne sont pas arbitraires. Leur attribution est déterminée par des gens qui étudient le contenu et le contexte des films chaque jour.

**Le sénateur Banks :** Tous ceux qui se conforment aux exigences n'obtiennent pas nécessairement d'argent.

**M. Leiren-Young :** Certainement pas, mais on juge leur œuvre.

**Le sénateur Banks :** À partir de quoi?

**M. Leiren-Young :** Il faudrait un représentant de Téléfilm Canada pour répondre à cette question.

**Le sénateur Banks :** Ce à quoi je veux en venir, c'est qu'il y a des choix arbitraires qui sont faits. C'est la nature même du processus. Ce que j'aimerais savoir, c'est si vous croyez qu'il est possible de mettre en place un crible qui permette de prime abord à un producteur de déclarer à une banque qu'il est admissible aux crédits d'impôt. Une telle chose existe-t-elle?

**M. Leiren-Young :** Une telle chose est actuellement en vigueur en fonction du contenu canadien.

**Le sénateur Banks :** Un ensemble de critères peut être conçu pour satisfaire à cette exigence?

**M. Leiren-Young :** Oui, c'est actuellement en place.

**Mme Mendelsohn Aviv :** À l'exception du règlement sur la pornographie, d'après ce que je comprends, aucun critère n'est actuellement en place pour évaluer le contenu des films, chose très difficile à juger par ailleurs. Téléfilm Canada donne peut-être des subventions, mais les crédits d'impôt constituent une garantie implicite, et les deux scénarios sont extrêmement différents l'un de l'autre. Personne aujourd'hui n'a besoin de douter de l'admissibilité du contenu de son film, outre l'aspect lié au contenu canadien. Si vous faites un film et embauchez un nombre suffisant de Canadiens, entre autres, vous êtes admissible au crédit d'impôt.

**Le sénateur Banks :** À moins que vous produisiez ce genre de film?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** Unless you are making pornography.

**Senator Banks:** Or a news program or a talk show.

**Ms. Mendelsohn Aviv:** That is correct.

**Senator Banks:** Definitions do exist, then.

**Senator Meighen:** What if you make a film that violates the Criminal Code?

**Ms. Mendelsohn Aviv:** To my understanding, today you would still be eligible for the credit, which is why we have said that, though we are not seeking this, we understand why the government would want to close that loophole, as the minister put it.

**The Chair:** We have had a very good discussion. This committee is providing a forum for the airing of this debate.

We will be meeting again tomorrow at 10:45. We have so many witnesses that we will be in a much larger room across the street in the Centre Block.

There is clearly still much confusion, which is not uncommon when you have a debate on moral and philosophical issues like this. Let one thing be clear: we were well briefed when we started these hearings. The steering committee was told that at the time of the Bernardo film project, Minister Copps said that we needed a tool to ensure that government money was not given to horrendous film projects. That was a subjective judgment made at that time. Regulations were drafted. I believe that the enabling legislation was the Income Tax Act.

When the great civil-liberty-minded Irwin Cotler got wind of this a couple of years later, he said that this should not be resolved by regulation, that this was too serious and important to the fabric of our Canadian morality, culture and society. He said that it needed to be enshrined in a bill, and a bill was produced. That bill was reproduced and we have it here now and are giving it sober second thought, and I suggest to you that the process is working.

That is the genesis of this bill. All guidelines are subjective. Senator Banks posed the rhetorical question we are all asking: How can we develop a set of guidelines that work, are fair, do not violate liberties and become cherished principles in this society?

This is what the minister has offered. She has asked for tools but said she will not use them until we have a mutual understanding of what will work. That is where we left off last week after hearing from the minister.

**Mme Mendelsohn Aviv :** À moins que vous produisiez de la pornographie.

**Le sénateur Banks :** Ou un bulletin de nouvelles ou une émission-débat.

**Mme Mendelsohn Aviv :** C'est bien cela.

**Le sénateur Banks :** Il y a donc des définitions en place.

**Le sénateur Meighen :** Et si vous produisez un film qui enfreint le Code criminel?

**Mme Mendelsohn Aviv :** D'après ce que je comprends, à l'heure actuelle, vous seriez toujours admissible au crédit d'impôt, ce qui explique pourquoi nous avons dit que, même si ce n'est pas ce que nous voulons, nous comprenons pourquoi le gouvernement souhaiterait fermer cette brèche, comme l'a fait valoir le ministre.

**Le président :** Notre discussion a été très fructueuse. Le comité sert de tribune pour qu'ait lieu ce débat.

Nous nous rencontrerons de nouveau demain à 10 h 45. Nous avons tant de témoins que nous devons aller dans une salle beaucoup plus grande, de l'autre côté de la rue, à l'édifice du Centre.

De toute évidence, il règne encore beaucoup de confusion, ce qui n'est pas rare dans le cas d'un débat sur des questions d'ordre moral et philosophique tel que celui-ci. Qu'une chose soit claire : nous étions bien informés lorsque nous avons commencé ces audiences. Le comité directeur a été avisé du fait que, à l'époque du projet de film sur l'affaire Bernardo, la ministre Copps avait déclaré que nous devions instaurer un outil pour garantir que l'argent du gouvernement n'était pas attribué à des projets cinématographiques ignobles. C'est un jugement de valeur qu'elle a fait à ce moment-là. On a rédigé un règlement. Je crois que la loi habilitante était la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'honorable Irwin Cotler, grand défenseur des droits fondamentaux, a eu vent de ce projet il y a quelques années. Il avait déclaré qu'on ne devrait pas résoudre la question au moyen d'un règlement, que la question était trop grave et importante, sur le plan moral et culturel, pour la société canadienne. Il a affirmé qu'on devait enchâsser une telle disposition dans la loi, et on a élaboré un projet de loi. Le projet de loi a été reproduit, et nous l'avons entre les mains et effectuons un second examen objectif, et j'avancerais que le processus fonctionne.

C'est la genèse du projet de loi. Toute ligne directrice est subjective. Le sénateur Banks a soulevé le problème que nous tentons tous de résoudre : comment élaborer un ensemble de lignes directrices qui fonctionnent, sont équitables, ne contreviennent pas aux droits et libertés et deviennent des principes bien admis dans la société?

C'est ce que la ministre a offert. Elle a demandé des outils, mais elle a précisé qu'elle ne s'en servira pas que lorsqu'on s'entendra sur ce qui fonctionnera. C'est là que nous avons terminé la semaine dernière, après avoir entendu la ministre.

Your input today is very useful. Many officials and people from the minister's office are here listening, as are we all. Thank you very much for coming.

The committee adjourned.

---

OTTAWA, Thursday, April 10, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act, met this day at 10:45 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator W. David Angus** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Before we commence, I would like the media to kindly move on. Thank you very much for your interest and your concern on this important matter.

[*Translation*]

Today we continue our study of Bill C-10, a very important piece of legislation.

[*English*]

I will first introduce the members of the committee. I see a number of other senators here as well. I am delighted.

I am Senator David Angus from Montreal, Quebec. Also from Quebec is Senator Goldstein. To my right is Senator Meighen from Ontario, Senator Banks from Alberta, Senator Fox from Montreal, one of our wonderful esteemed colleagues, Senator Prud'homme from Montreal, Senator Johnson from Manitoba and Senator Spivak also from Manitoba. These senators are visiting, but all senators are welcome to all Senate committee deliberations at all times.

**Senator Spivak:** Esteemed senators.

**The Chair:** Yes, all senators are esteemed. We have Senator Tkachuk, a regular member of the committee, from Saskatoon, Saskatchewan. To my left, I see Senator Corbin. Your province, sir, I am never too sure which it is. You are a man of the world.

We have Senator Baker from Newfoundland, Senator Ringuette from New Brunswick, who is a regular member of this committee, Senator Biron from Quebec, another regular member of this committee. We have Senator Dawson from Quebec, and the proud sponsor of the bill, Senator Eyton from Ontario. I think that covers the senators.

I also want to introduce our efficient and excellent clerk of the committee, Dr. Line Gravel, and our parliamentary library consultant, advisor and spiritual aid, June Dewetering.

Vos commentaires aujourd'hui sont très utiles. Nombre de fonctionnaires et de membres du personnel du bureau de la ministre sont présents et écoutent, comme nous le faisons tous. Merci beaucoup d'être venus.

La séance est levée.

---

OTTAWA, le jeudi 10 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, se réunit aujourd'hui à 10 h 45 pour étudier le projet de loi.

**Le sénateur W. David Angus** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Avant de commencer, je demanderais aux membres des médias de bien vouloir se retirer. Merci beaucoup de votre intérêt à l'égard de cette question importante.

[*Français*]

Le comité poursuit aujourd'hui son étude sur le projet de loi C-10. Il s'agit d'un projet de loi très important.

[*Traduction*]

Je vais d'abord vous présenter les membres du comité. Je constate que plusieurs autres sénateurs sont parmi nous. J'en suis ravi.

Je suis le sénateur David Angus de Montréal, au Québec. Également du Québec, il y a le sénateur Goldstein. À ma droite se trouvent le sénateur Meighen de l'Ontario, le sénateur Banks, de l'Alberta, le sénateur Fox, de Montréal, un de nos merveilleux et estimés collègues, le sénateur Prud'homme de Montréal, le sénateur Johnson, du Manitoba et le sénateur Spivak, également du Manitoba. Ces sénateurs sont ici à titre d'invités, mais tous les sénateurs sont les bienvenus à toutes les audiences du comité sénatorial, en tout temps.

**Le sénateur Spivak :** Les estimés sénateurs.

**Le président :** Oui, tous les sénateurs sont estimés. Il y a le sénateur Tkachuk, un membre régulier du comité, de Saskatoon, en Saskatchewan. À ma gauche, je vois le sénateur Corbin. Je ne suis jamais sûr, monsieur, de votre province. Vous êtes un citoyen du monde.

Sont aussi présents le sénateur Baker, de Terre-Neuve, le sénateur Ringuette, du Nouveau-Brunswick, un membre régulier de notre comité, le sénateur Biron, du Québec, un autre membre régulier du comité. Il y a également le sénateur Dawson, du Québec, et le fier parrain du projet de loi, le sénateur Eyton, de l'Ontario. Je crois que c'est tout pour les sénateurs.

J'aimerais également vous présenter notre excellent et efficace greffier, Mme Line Gravel, ainsi que notre bibliothécaire parlementaire, conseillère et aide spirituelle, June Dewetering.

We have a large group here today, and therefore it will require considerable discipline to stay on track. It is already 10:50. We have until 1 o'clock. We have two groups of witnesses.

We are on the CPAC network. I understand CBC Newsworld is also carrying this live, either in whole or in part this morning, and we are also on the World Wide Web.

To all present and those out there in cyberspace and TV land, welcome to these hearings.

I wanted to say a couple of words at the beginning.

[*Translation*]

Bill C-10 is An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act.

[*English*]

The name is complicated for a bill that is a huge compendium of basically unrelated items. Their common denominator is that they are amendments to the fiscal framework legislation of this country, basically, the Income Tax Act. These provisions have accumulated since the late 1990s and have been included in a single bill. Therefore, not surprisingly, some confusion has evolved, as a result of this approach. Income tax, by its nature, is highly complex, and even skilled attorneys find it difficult to locate these provisions within the Income Tax Act. From time to time, there may be bits of confusion about the law, as there have been already in our hearings. I do not want anybody to be surprised about that confusion because it is understandable.

Today, yesterday and last week, our particular focus in these hearings is not the whole bill itself, but clause 120, which has raised some controversy, again, not surprisingly. The government has introduced amendments, and successive governments have brought to Parliament — this is the first time it has reached this stage of hearings at the Senate — provisions designed to give the minister a way to determine whether films and videos are appropriate to receive government assistance.

Cogent arguments have been made that these provisions may restrict freedom of expression and violate certain fundamental norms that we all hold dear.

On the other hand, it is suggested that the intention of the government is not to violate fundamental norms but rather to find a reasonable tool for government officials and the minister, in particular, to ensure that the monies of our taxpayers are properly spent.

We have a number of witnesses this morning. Our first panel has Brigitte Doucet and Vincent Leduc from the Association des producteurs de films et de télévision du Québec, Guy Mayson and

Nous accueillons aujourd'hui un grand nombre de témoins et, par conséquent, nous devons faire preuve de beaucoup de discipline pour respecter le programme. Il est déjà 10 h 50. Nous avons jusqu'à 13 heures. Nous avons deux groupes de témoins.

Notre réunion sera diffusée sur la chaîne CPAC. Je crois que le réseau CBC la diffuse également en direct ce matin, soit en tout ou en partie, et nous sommes également sur le web.

À tous les gens ici présents et à tous ceux qui suivent nos travaux sur Internet ou à la télévision, nous vous souhaitons la bienvenue à notre audience.

D'entrée de jeu, j'aimerais faire quelques observations.

[*Français*]

Le projet de loi C-10 vise à modifier Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes.

[*Traduction*]

Voilà un titre compliqué pour un projet de loi qui constitue un énorme recueil d'éléments essentiellement sans rapport. Leur dénominateur commun, c'est qu'il s'agit de modifications à la législation sur le cadre financier de notre pays, c'est-à-dire la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces dispositions se sont accumulées depuis la fin des années 1990 et ont été incluses dans un seul projet de loi. Par conséquent, et ce n'est pas surprenant, cette approche a provoqué une certaine confusion. L'impôt sur le revenu, par sa nature, est très complexe, et même des avocats compétents ont du mal à localiser ces dispositions dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Par moments, il y aura de la confusion au sujet de la loi, comme cela est déjà arrivé lors de nos audiences. Ne soyez donc pas surpris de cette confusion parce qu'elle est compréhensible.

Aujourd'hui, tout comme hier et la semaine passée, le thème central de nos audiences n'est pas le projet de loi lui-même, mais l'article 120 qui a soulevé une certaine controverse, ce qui n'est pas surprenant une fois de plus. Le gouvernement a déposé des modifications, et les gouvernements successifs ont présenté au Parlement — c'est la première fois qu'on atteint cette étape au Sénat — des dispositions conçues pour donner au ministre un moyen de déterminer s'il convient de fournir de l'aide gouvernementale à la production de films et de vidéos.

On a invoqué des arguments convaincants selon lesquels ces dispositions pourraient restreindre la liberté d'expression et violer des normes fondamentales qui nous tiennent tous à cœur.

Par ailleurs, il est allégué que l'intention du gouvernement n'est pas de violer des normes fondamentales mais plutôt de trouver un outil raisonnable pour les fonctionnaires et le ministre, en particulier, afin de s'assurer que l'argent des contribuables est dépensé de façon adéquate.

Nous accueillons plusieurs témoins ce matin. Le premier groupe comprend Brigitte Doucet et Vincent Leduc, de l'Association des producteurs de films et de télévision du



Sandra Cunningham from the Canadian Film and Television Production Association, and Sarah Ker-Hornell and John Weber from FilmOntario.

Welcome to you all.

**Guy Mayson, President and CEO, Canadian Film and Television Production Association (CFTPA):** Thank you, chair and senators for the opportunity to appear before you today. The two producers' associations have consolidated our remarks into our presentation and their presentation.

With me today is the chair of CFTPA, Sandra Cunningham. Ms. Cunningham is also president of Strata Films, which is based in Toronto. She is a producer of Robert Lepage's *Possible Worlds* and co-producer of other Canadian features, such as *The Statement*, *Being Julia*, *Where the Truth Lies* and, more recently, *Fugitive Pieces*.

[Translation]

The CFTPA works on behalf of almost 400 independent production companies engaged in the production and distribution of English-language television programs and feature films in all regions of Canada. Our members assume the financial and creative risks associated with the development of new works for Canadian and foreign audiences and provide many jobs for creative Canadian talents.

[English]

Independent producers develop projects, find the financing and hire the creative talent and crews to help turn stories into feature films and television programs. We control the exportation of rights and we deliver the finished product.

Independent producers provide Canadian audiences with a Canadian perspective on our country, our world and our place in it. Through the content we produce, we help foster Canadian cultural choices and reflect the rich diversity of this country.

The production sector also makes a significant contribution to Canada's economy. It generates each year some \$5 billion worth of activity, \$1.7 billion of which are exports. It directly and indirectly employs about 127,000 people in high-quality jobs. It is also important to highlight that the industry is green, having little impact on the environment.

**Sandra Cunningham, Chair, Canadian Film and Television Production Association:** We stress from the outset that we support the provisions of Bill C-10 that pertain to the Canadian Film or Video Production Tax Credit with one important exception. We have been working for a long time with successive governments developing some of these positive changes, and we are pleased that they may be implemented soon.

Québec, Guy Mayson et Sandra Cunningham, de l'Association canadienne de production de films et de télévision, ainsi que Sarah Ker-Hornell et John Weber, de FilmOntario.

Bienvenue à tous.

**Guy Mayson, président-directeur général, Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT):** Merci, monsieur le président et sénateurs, de nous donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Les deux associations de producteurs ont regroupé leurs observations, que nous allons présenter dans chacun de nos exposés.

Je suis accompagné aujourd'hui de la présidente du Conseil de l'ACPFT, Sandra Cunningham. Mme Cunningham est également présidente de Strata Films, dont le siège social se trouve à Toronto. Elle a produit le film *Mondes possibles* de Robert Lepage, et coproduit d'autres longs métrages canadiens comme *Exposé*, *Adorable Julia*, *La vérité nue* et, plus récemment, *La mémoire en fuite*.

[Français]

L'ACPFT est le porte-parole d'environ 400 sociétés de production indépendante participant à la création et à la distribution d'émissions de télévision et de longs métrages destinés aux salles de langue anglaise dans toutes les régions du pays. Nos membres assument les risques financiers et artistiques associés au développement d'œuvres nouvelles pour les auditoires canadiens et étrangers et constituent d'importantes sources d'emploi des talents créateurs canadiens.

[Traduction]

Les producteurs indépendants développent des projets, trouvent le financement et embauchent des talents créateurs et des équipes de prise de vues pour aider à transformer les histoires en longs métrages ou en émissions de télévision. Nous contrôlons l'exportation des droits et nous livrons le produit fini.

Les producteurs indépendants offrent au public canadien une perspective canadienne sur notre pays, notre monde et la place que nous y occupons. Grâce au contenu que nous produisons, nous contribuons à favoriser des choix culturels canadiens et à illustrer la riche diversité de notre pays.

En outre, le secteur de la production contribue de façon significative à l'économie canadienne. Tous les ans, il génère une activité d'une valeur d'environ 5 milliards de dollars, dont 1,7 milliard en exportations. Il emploie directement et indirectement environ 127 000 personnes dans des postes de grande qualité. Il est également important de souligner que notre industrie est verte, car elle a peu d'impact sur l'environnement.

**Sandra Cunningham, présidente du conseil, Association canadienne de production de films et de télévision:** Nous soulignons, d'entrée de jeu, que nous appuyons les dispositions du projet de loi C-10 en ce qui concerne le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, à une importante exception près. Nous avons travaillé pendant longtemps avec les gouvernements successifs pour élaborer certains de ces changements positifs, et nous sommes heureux de voir qu'ils seront peut-être mis en œuvre bientôt.

*[Translation]*

We are grateful to the minister for saying that she wishes to continue working closely with the industry to find a real solution to this specific problem that concerns us.

Only Canadian producers are eligible for this tax credit. The CFTPA and its Quebec counterpart, the APFTQ, are very hopeful that they will be able to work with the minister, and indeed with all parliamentarians, on resolving this issue.

*[English]*

Moreover, we appreciate the positive and productive relationship we have developed over the years with both government and the officials at the departments of finance and heritage. We very much wish to maintain that good and productive rapport going forward.

The minister has presented us with her proposed strategy, and as you know, she urged the industry to consider her approach seriously. The minister's proposed strategy, however, does not address our concerns directly. As such, regrettably, we cannot endorse it.

The specific provision at issue for us in Bill C-10 is subclause 120(12) on page 350. More precisely, we have issue with only a part of this subclause.

We have a serious concern in having the Income Tax Act require the minister to issue guidelines that would interpret the public policy provision contained in subclause 120(3).

If left as is, this provision effectively would provide any minister of Canadian Heritage in the future the legal power to decide unilaterally the public standard in terms of content.

Put another way, a production deemed contrary to public policy according to the standard decided by the minister therefore would be barred from accessing the Canadian Film or Video Production Tax Credit.

Moreover, such authority could result ultimately in forcing repayment of the financial support if a production is found to fall short of the standard after it has been made. Such an approach would destabilize the production financing environment by adding a layer of subjective and unnecessary bureaucratic scrutiny to funding applications.

The existence of such provisions creates financial uncertainty with lending institutions and, ultimately, undermines the benefit of the tax credit program.

It is important to remember that the tax credit program was designed to be an objective support system. Its goal is to help build corporate infrastructure in the production sector and to support the creation of Canadian content by encouraging the

*[Français]*

Nous sommes reconnaissants à la ministre d'avoir exprimé le désir de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour trouver une solution véritable à la question précise qui nous préoccupe.

Ce crédit d'impôt n'est offert qu'aux producteurs canadiens. L'ACPFT et son pendant québécois, l'APFTQ, voient d'un très bon œil la possibilité de collaborer avec la ministre et, en fait, avec tous les parlementaires, à résoudre cette question.

*[Traduction]*

De plus, nous sommes reconnaissants de la relation positive et productive que nous avons établie au fil des ans, aussi bien avec le gouvernement qu'avec les fonctionnaires des ministères des Finances et du Patrimoine. Nous tenons beaucoup au maintien de cette bonne relation dans l'avenir.

La ministre nous a présenté la stratégie qu'elle propose et, comme vous le savez, elle a exhorté l'industrie à envisager sérieusement son approche. Toutefois, la stratégie proposée par la ministre ne répond pas directement à nos préoccupations. Voilà pourquoi, malheureusement, nous ne pouvons y souscrire.

La disposition précise qui nous pose problème dans le projet de loi C-10 est le paragraphe 120(12), à la page 350. Plus précisément, seule une partie de ce paragraphe nous pose problème.

Ce qui nous préoccupe sérieusement, c'est l'idée d'inclure dans la Loi de l'impôt sur le revenu une exigence selon laquelle le ministre publie des lignes directrices qui interpréteraient la disposition relative à l'ordre public prévue au paragraphe 120(3).

Dans sa forme actuelle, cette disposition fournirait effectivement, à l'avenir, au ministre de Patrimoine canadien le pouvoir légal de décider unilatéralement de la norme publique en matière de contenu.

Autrement dit, une production jugée contraire à l'ordre public, selon la norme décidée par le ministre, n'aurait donc pas droit au crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

De plus, avec un tel pouvoir, le ministre pourrait éventuellement obliger un remboursement du soutien financier si une production, une fois terminée, était réputée ne pas être conforme à la norme. Une telle approche déstabiliserait le milieu du financement des productions en ajoutant un niveau d'examen subjectif et bureaucratique inutile pour passer au peigne fin les demandes de financement.

L'existence de telles dispositions crée une incertitude financière auprès des établissements de prêt et, au bout du compte, diminue l'avantage du programme de crédit d'impôt.

Il est important de se rappeler que le programme de crédit d'impôt a été conçu pour servir de mécanisme de soutien objectif. Son but est d'aider à bâtir une infrastructure commerciale dans le secteur de la production et à appuyer la création du contenu

hiring of Canadian labour, much like the Canadian Film or Video Production Tax Credit.

The Canadian Film or Video Production Tax Credit has been an invaluable program for producers and Canadian content, and has helped grow the industry significantly since it was introduced.

If passed as is, this provision could have far reaching implications for the Canadian film and television production sector. Not only would it put the sector at financial risk, but it would also effectively run counter to a long-standing government policy that ensures that funding decisions related to content are kept at considerable distance from elected officials.

**Mr. Mayson:** In her statement before you last week, Minister Verner highlighted that some material is potentially illegal under the Criminal Code, such as indecent material, hate propaganda and child pornography, and that currently, no provision in the Income Tax Act or regulations excludes such material. This situation was a loophole, she said, that this provision in Bill C-10 would address.

Later in her speech, however, she also said that her proposed strategy to address the issue would reassert the principle that there is audio-visual material that may not be illegal but that taxpayers should not be expected to pay for.

We are not sure what to make of these two different messages. Regardless, it reaffirms to us the need to circumscribe to the minister's authority related to the public policy provision in an objective, transparent and predictable fashion for producers, and to hold steadfast to the long-standing arm's length policies central to all our support programs in the audio-visual sector.

Without appropriate safeguards circumscribing such authority, we are left to wonder whether, in the future, other productions along the lines of *The Valour and the Horror* about World War II or the *Boys of St. Vincent*, which criticized the Catholic Church and the sexual abuse of children by priests, would be viewed as worthy of support under the tax credit program. To be clear, we do not object to having a public standard that determines what types of productions may access the Canadian Film or Video Production Tax Credit program. In fact, we all agree that minimum standards must exist.

However, we highlight that since the tax credit was introduced in 1996, a standard has been in place in the regulations, and it has worked well. That standard already excludes a host of production types, including pornography. I assume logically that child pornography would be caught by these already existing rules. We point out that a multitude of other public standards and enforcement mechanisms also exist in Canada. First,

canadien en encourageant l'embauche d'une main-d'œuvre canadienne, tout comme le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

Le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne s'est avéré un programme précieux pour les producteurs et le contenu canadien, et a contribué à faire grandement croître l'industrie depuis son entrée en vigueur.

Si on l'adopte telle quelle, cette disposition pourrait être lourde de conséquences pour le secteur canadien de la production de films et d'émissions de télévision. Non seulement elle placerait le secteur dans une situation financière à risque, mais elle irait effectivement à l'encontre d'une politique gouvernementale de longue date qui veille à tenir les représentants élus à distance des décisions de financement liées au contenu.

**M. Mayson :** Dans la déclaration qu'elle a prononcée devant vous la semaine dernière, la ministre Verner a souligné qu'il existe du contenu considéré potentiellement illégal en vertu du Code criminel, tel que l'obscénité, la propagande haineuse et la pornographie juvénile, et qu'il n'existe actuellement aucune disposition dans la Loi de l'impôt sur le revenu ni dans le règlement qui vise à exclure ce contenu. Cette disposition du projet de loi C-10, a-t-elle dit, corrigerait cette faille.

Toutefois, plus loin dans son discours, elle a également affirmé que la stratégie qu'elle propose pour régler la question permettrait de réaffirmer le principe selon lequel certains types de contenu audiovisuel, quoique légaux, n'ont pas à être subventionnés par les contribuables.

Nous ne savons quoi faire de ces deux différents messages. Quoi qu'il en soit, cela renforce à nos yeux le besoin de circonscrire le pouvoir de la ministre en ce qui concerne la disposition liée à l'ordre public de manière à l'appliquer de façon objective, transparente et prévisible pour les producteurs et de maintenir fermement les politiques autonomes de longue date qui sont au centre de tous nos programmes de soutien dans le secteur audiovisuel.

Sans des garanties appropriées qui circonscrivent un tel pouvoir, nous en sommes réduits à nous demander si, dans l'avenir, d'autres productions dans la lignée de films comme *La Bravoure et le Mépris* sur la Seconde Guerre mondiale ou *Les garçons de Saint-Vincent*, qui critique l'Église catholique et l'abus sexuel d'enfants par des prêtres, seraient considérées dignes d'un soutien dans le cadre du programme de crédit d'impôt. En clair, nous n'avons pas d'objection à ce qu'il y ait une norme qui détermine quels types de productions sont admissibles au crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. En fait, nous sommes tous d'accord pour dire que des normes minimales doivent exister.

Toutefois, nous insistons sur le fait que depuis l'entrée en vigueur du crédit d'impôt en 1996, une norme a été incluse dans le règlement et qu'elle a donné de bons résultats. Cette norme exclut déjà une foule de types de productions, y compris la pornographie. Je déduis logiquement que la pornographie juvénile serait visée par les règles déjà en place. Nous mentionnons qu'il existe également une multitude d'autres

there are the film classification systems in each province. The Canadian Broadcast Standards Council is an independent, non-governmental organization that administers standards established by its members and addresses complaints related to programming through adjudication panels comprised of industry and public sector representatives.

Moreover, we have arm's length federal corporations like Telefilm Canada and the Canadian Television Fund that provide a high degree of oversight to ensure that public standards are respected. As the minister underscored in her statement, we have the Criminal Code of Canada.

Producers who qualify for the tax credit with a project they submit, however, do not receive the funding immediately. In fact, they usually only receive that money some 18 months after the production has been shot, when they file their corporate tax returns. As such, they must obtain a bank loan against the estimated tax credit.

Having subjective public policy criteria in the tax credit program, in particular such criteria that could be applied after the production is shot, could undermine seriously a bank's ability to assess the financial risk associated with such loans. As we know, banks are in the business of minimizing financial risk and maximizing returns. No bank loan against the tax credit typically means a project will not be made.

It is imperative for the production sector that the Canadian Film or Video Production Tax Credit remain an objective and, we emphasize, predictable public support program. Any notion of public policy subjectivity that raises a possibility that certification of a Canadian production could be withdrawn after a production is completed would be devastating for the sector and would place at risk all the financial partners who come together to bring a production to fruition.

As such, we ask the Senate to consider recommending amendments to those provisions in Bill C-10 related to the public policy provision of the Canadian Film or Video Production Tax Credit as it stands before you. We brought material to be filed with the clerk that summarizes our minimal recommended changes. We suggest paragraph (b) of subclause 120(3) on page 346 of the bill on public financial support be amended to read as follows:

(b) public financial support of the production would not be contrary to public policy. For greater certainty, "contrary to public policy" shall refer to any unlawful content proscribed in the Criminal Code of Canada.

A subsequent small amendment would eliminate the reference to the need for guidelines to be drafted in this area because the Criminal Code would override that need.

normes publiques et de mécanismes d'application au Canada. Tout d'abord, il y a les systèmes de classification des films dans chaque province. Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision est un organisme non gouvernemental indépendant qui administre les normes établies par ses membres et qui traite les plaintes liées à la programmation par le biais de comités d'arbitrage composés de représentants de l'industrie et du secteur public.

De plus, nous avons des sociétés fédérales autonomes comme Téléfilm Canada et le Fonds canadien de télévision qui assurent un niveau élevé de surveillance pour faire en sorte que les normes publiques soient respectées. Comme la ministre l'a souligné dans sa déclaration, nous avons le Code criminel du Canada.

Les producteurs qui sont admissibles au crédit d'impôt selon le projet qu'ils soumettent ne reçoivent toutefois pas les fonds immédiatement. De fait, ils ne reçoivent habituellement l'argent que 18 mois après avoir tourné le film, quand ils produisent leur déclaration de revenus. Ainsi, ils doivent obtenir un prêt bancaire garanti par le crédit d'impôt estimatif.

Si l'on ajoute des critères d'ordre public subjectifs au programme de crédit d'impôt, en particulier des critères susceptibles d'être appliqués après un tournage, cela pourrait nuire sérieusement à la capacité d'une banque d'évaluer le risque financier associé à de tels prêts. Comme nous le savons, les banques cherchent à réduire au maximum le risque financier et à augmenter au maximum le rendement. Sans prêt bancaire garanti par le crédit d'impôt, on ne peut généralement concrétiser un projet.

Il est impératif pour le secteur de la production que le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne demeure un programme de soutien public objectif et, nous le soulignons, prévisible. Tout critère subjectif d'ordre public qui ouvre la possibilité de retirer la certification d'une production canadienne, une fois celle-ci terminée, aurait des conséquences désastreuses pour le secteur et mettrait en danger tous les partenaires financiers qui s'unissent pour mener à bien un projet de production.

À ce titre, nous demandons au Sénat d'envisager de recommander des amendements aux dispositions du projet de loi C-10 liées à la mesure relative à l'ordre public du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. Nous avons remis à la greffière des documents qui résument les modifications minimales que nous recommandons. Nous proposons que l'alinéa b) du paragraphe 120(3), à la page 346 du projet de loi, concernant le soutien financier de l'État, soit amendé comme suit :

b) que le fait d'accorder à la production un soutien financier de l'État ne serait pas contraire à l'ordre public. Il est entendu que l'expression « contraire à l'ordre public » désigne tout contenu illicite proscrié dans le Code criminel du Canada.

Grâce à un amendement minime ultérieur, on n'aurait plus besoin de faire allusion à la nécessité d'élaborer des lignes directrices dans ce domaine parce que c'est le Code criminel qui primerait.

**Senator Dawson:** Do you have the French version of your amendment? Could you or someone else read it so we know how it is expressed in French?

Do you have the French version of that amendment? It is important.

**The Chair:** Senator Dawson, order, please. We would have provided it but it has not been translated yet. We do not have the French version.

Please continue, sir, with your presentation.

**Mr. Mayson:** That is the conclusion of my presentation.

**The Chair:** Mr. Mayson and Ms. Cunningham, it is always helpful to the committee when concrete recommendations are provided. Thank you.

We will continue with the second panel.

[Translation]

**Vincent Leduc, Vice President of Zone3, Chairman of the Board of Directors, Association des producteurs de films et de télévision du Québec:** Mr. Chair, my name is Vincent Leduc and I am the Chairman of the Board of Directors of the Association des producteurs de films et de télévision du Québec as well the Vice President of Zone3, a production company. With me today is Brigitte Doucet, Deputy Director General of the APFTQ.

We appreciate this opportunity to present to you today the APFTQ's position. Our association represents 140 companies, or the majority of Quebec's independent film and television production companies.

Before I turn the floor over to Ms. Doucet, I would just like to say that we are very impressed by this gathering and will endeavour to do the best we can.

**The Chair:** It is an impressive gathering because of our well-known guests.

**Brigitte Doucet, Deputy Director General, Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ):** Mr. Chair, regarding the public policy amendment in Bill C-10, we understand that it stems from concerns originally expressed by the Liberal government and later taken up by the current Conservative government.

We are mindful of the current government's desire to allocate public funds responsibly and in compliance with all laws and with the Criminal Code. However, the wording of the bill has raised three concerns for the Canadian film and television production sector.

First, we are concerned that the Minister of Canadian Heritage would have complete discretion to interpret the guidelines, which in turn raises concerns about the stringent application of the guidelines in a manner perceived as a form of state censorship. Even if the minister proposes to develop these guidelines in

**Le sénateur Dawson :** Avez-vous la version française de votre amendement? Pouvez-vous, vous ou quelqu'un d'autre, la lire pour que nous connaissions le libellé en français?

Avez-vous la version française de cet amendement? C'est important.

**Le président :** Sénateur Dawson, silence, s'il vous plaît. Nous vous l'aurions fournie, mais l'amendement n'a pas encore été traduit. Nous n'avons pas la version française.

Veuillez poursuivre, monsieur.

**M. Mayson :** C'était la conclusion de mon exposé.

**Le président :** Monsieur Mayson et madame Cunningham, il est toujours utile pour le comité d'avoir des recommandations concrètes. Merci.

Nous passons au deuxième groupe.

[Français]

**Vincent Leduc, vice-président de Zone3, président du conseil d'administration, Association des producteurs de films et de télévision du Québec :** Monsieur le président, je m'appelle Vincent Leduc, président du conseil d'administration de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec et vice-président de la maison de production Zone3. Je suis accompagné aujourd'hui de Mme Brigitte Doucet, directrice générale adjointe de l'APFTQ.

Nous apprécions l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui de vous présenter la position de l'APFTQ. Nous représentons 140 membres, soit la majorité des entreprises indépendantes québécoises de la production pour le cinéma et la télévision.

Avant de passer la parole à Mme Doucet, j'ajouterais que cette assemblée est très impressionnante et que nous allons tenter de faire le mieux que nous pouvons.

**Le président :** C'est impressionnant à cause de nos invités, des témoins de renom.

**Brigitte Doucet, directrice générale adjointe, Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) :** Monsieur le président, en ce qui concerne l'amendement touchant l'ordre public dans le projet de loi C-10, nous comprenons qu'il origine de préoccupations formulées par le gouvernement libéral au départ, et reprises par le gouvernement conservateur aujourd'hui.

Nous sommes sensibles au souhait du gouvernement actuel de distribuer les fonds publics de façon responsable et dans le respect de toutes les lois et du Code criminel. Cependant, le libellé du projet de loi nous fait craindre trois conséquences inquiétantes pour la production cinématographique et télévisuelle au Canada.

Notre première crainte : les lignes directrices seraient interprétées à la totale discrétion du titulaire du ministère du Patrimoine canadien, ce qui fait craindre à plusieurs une application sévère, perçue comme une forme de censure de l'État. Même si la ministre propose d'élaborer des lignes directrices de

concert with the industry, their content could be amended at the whim of the Canadian heritage minister, without the industry's input.

Second, we are concerned that uncertainty surrounding the securing of a federal tax credit could adversely affect the relative stability of production companies and further weaken them; the fear of losing funding that the government had initially promised to provide could prompt certain producers to decide not to go ahead with a valid project at the first hint of controversy, even if certain scenes were justified by the script.

Furthermore, if there is any risk at all that funding could be withdrawn after production is completed, banks may no longer want to fund certain productions or may demand additional costly insurance.

Third, we are concerned that the industry would view it as somewhat unfair if foreign producers filming in Canada were eligible for tax credits without having to conform to the notion of public policy. After all, these same Canadian taxpayers would be the ones funding foreign films that, if they were Canadian productions, could be deemed "contrary to public policy."

**Mr. Leduc:** That is why, to our minds, the CFTPA's proposal addresses our concerns. If the Department of Canadian Heritage feels that it is important, in order to properly administer the federal tax credit, to set criteria that go further than the Criminal Code, working with all industry stakeholders, we would be happy to be part of an advisory committee that could address these issues, so that a consensus is reached on the criteria the minister wants to introduce.

We thank you for your attention and naturally, we are open to discussing in greater detail any concerns you may have.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Leduc and Ms. Doucet.

Are we to understand then that you agree completely with the presentation of the previous witnesses?

**Mr. Leduc:** Yes, absolutely.

**The Chair:** And the same goes for the amendments that they recommended?

**Mr. Leduc:** Yes, without question.

**The Chair:** Thank you very much.

[English]

Thank you for keeping those presentations crisp. We move now to our third group.

From FilmOntario, we have Ms. Ker-Hornell, Managing Director.

**Sarah Ker-Hornell, Managing Director, FilmOntario:** Thank you for inviting us to participate in this committee. I am the managing director of the screen-based industry consortium,

concert avec l'industrie, leur contenu pourrait être amendé par la suite au gré du titulaire du ministère du Patrimoine canadien, sans que l'industrie puisse intervenir.

Notre deuxième crainte : une incertitude quant à l'éventuelle obtention du crédit d'impôt fédéral pourrait nuire à la relative stabilité des entreprises de production et pourrait les fragiliser davantage; la crainte de perdre un financement promis dans un premier temps par le gouvernement pourrait amener certains producteurs à ne pas produire des œuvres valables dès qu'elles présentent un caractère controversé, et cela même si de telles scènes étaient justifiées par le scénario.

D'une part, un financement qui risque d'être retiré, une fois la production terminée, amènerait les banques à ne plus financer certaines productions ou à exiger des assurances supplémentaires coûteuses.

Notre troisième inquiétude : une certaine iniquité serait perçue par l'industrie dans le cas des producteurs étrangers qui tournent au Canada et qui recevraient les crédits d'impôt de service sans devoir se conformer à la notion d'ordre public. Après tout, ce sont les mêmes contribuables canadiens qui financeraient des films étrangers pouvant être considérés « contraires à l'ordre public » s'ils étaient canadiens.

**M. Leduc :** C'est pourquoi la proposition faite par l'ACPFT nous semble répondre à nos inquiétudes. Si le ministère du Patrimoine canadien croit qu'il est important, pour la bonne administration du crédit d'impôt fédéral, d'établir des critères qui vont au-delà du Code criminel, de concert avec tous les intervenants de l'industrie, il nous fera plaisir de participer à tout comité consultatif où de telles questions pourront être soulevées de façon à ce que l'introduction de ces critères ait fait l'objet du consensus souhaité par la ministre.

Nous vous remercions de votre attention et sommes ouverts, bien sûr, à discuter plus en détail toute question que vous pourriez avoir.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Leduc et madame Doucet.

Devons-nous comprendre que vous êtes totalement d'accord avec la présentation des témoins précédents?

**M. Leduc :** Oui, complètement d'accord.

**Le président :** Et c'est la même chose pour les amendements qu'ils ont recommandés?

**M. Leduc :** Oui, tout à fait.

**Le président :** Merci beaucoup.

[Traduction]

Merci d'avoir été brefs. Nous passons à notre troisième groupe.

Nous accueillons Mme Ker-Hornell, directrice générale de FilmOntario.

**Sarah Ker-Hornell, directrice générale, FilmOntario :** Merci de nous avoir invités à participer à cette séance. Je suis la directrice générale du consortium de l'industrie des images, FilmOntario.

FilmOntario. Joining me today as a member of our board is John Weber, President of Dufferin Gate Productions and Executive Vice-president of Production for Peace Arch Entertainment Group.

FilmOntario is a private-sector consortium with 30,000 members comprised of companies, producers, unions, guilds, banks, legal firms and organizations within the Ontario screen-based sector — film, television and interactive media. We represent over \$1.5 billion in direct-spend economic activity annually.

Honourable senators, we have consulted our membership and are here to speak to aspects of Bill C-10. We are interested, specifically, in the subject of tax credits for Canadian film and television, or CanCon. Bill C-10 proposes to empower the Minister of Canadian Heritage:

[*Translation*]

...to refuse to grant a tax credit for certain film and television productions for which public financing is considered contrary to public policy.

[*English*]

They are refused after the projects are financed, produced and distributed in the marketplace.

We do not support this proposal. It raises two alarms for us and our members. The first is the issue of censorship and the second is the calamitous business climate that this potential censorship would create.

There has been and will be much discussion on the issue of censorship for obvious reasons. It is alarming that this bill purports to codify in the Income Tax Act the power of the Minister of Canadian Heritage to decline retroactively certification of a film or television production for which, in the minister's view, public financial support would be contrary to public policy.

As pornography is already excluded from eligibility for the tax credit in the tax regulations, the minister's guidelines presumably will cover "offensive" productions, which do not constitute pornography for purposes of the Criminal Code but are nonetheless objectionable to the minister. The minister and the bureaucracy will base their retroactive decision on as-yet-unknown guidelines that are not regulations. Therefore they do not need to be tabled in Parliament and can be changed at any time at the pleasure of the minister of the day.

This situation would pose an impossible hurdle for the business of content creation. I will explore with you now the calamitous business implications of the current language used.

Je suis accompagnée aujourd'hui d'un membre de notre conseil d'administration, John Weber, qui est président de Dufferin Gate Productions et vice-président exécutif de Production for Peace Arch Entertainment Group.

FilmOntario est un consortium du secteur privé de 30 000 membres, au nombre desquels on compte des entreprises, des producteurs, des syndicats, des guildes, des banques, des cabinets d'avocats et des organisations dans le secteur des images de l'Ontario — à savoir les films, la télévision et les médias interactifs. Nous représentons une activité économique de plus de 1,5 milliard de dollars en dépenses directes par année.

Honorables sénateurs, nous avons consulté nos membres et nous sommes ici pour vous parler de certains aspects du projet de loi C-10. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est le sujet des crédits d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, ou le contenu canadien. Le projet de loi C-10 propose de donner au ministre de Patrimoine canadien le pouvoir :

[*Français*]

...de refuser d'accorder un crédit d'impôt pour certaines productions pour lesquelles le financement public est jugé contraire à l'ordre public.

[*Traduction*]

Les productions sont refusées une fois que les projets sont financés, produits et distribués sur le marché.

Nous n'appuyons pas cette proposition. Elle soulève deux préoccupations pour nous et nos membres. La première, c'est la question de la censure et la seconde, le climat d'affaires calamiteux que cette censure potentielle créerait.

Il y a eu, et il y aura, beaucoup de discussions sur la question de la censure pour des raisons évidentes. Il est alarmant de voir que ce projet de loi vise à codifier, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, le pouvoir du ministre de Patrimoine canadien de refuser rétroactivement la certification d'une émission de télévision ou d'un film pour lequel, de l'avis du ministre, le soutien financier de l'État serait contraire à l'ordre public.

Puisque la pornographie n'est déjà pas admissible au crédit d'impôt prévu dans le règlement de l'impôt sur le revenu, les lignes directrices du ministre couvriront vraisemblablement les productions « offensantes », qui ne sont pas considérées comme de la pornographie aux termes du Code criminel, mais qui sont néanmoins inacceptables pour le ministre. La décision rétroactive du ministre et des fonctionnaires reposera sur des lignes directrices encore inconnues qui ne sont pas un règlement. Par conséquent, elles n'ont pas besoin d'être déposées au Parlement et peuvent être changées en tout temps selon le bon vouloir du ministre en poste.

Cette situation dressera un obstacle impossible à surmonter pour les entreprises de création de contenu. Je vais maintenant examiner avec vous les conséquences terribles que le libellé actuel aurait pour les entreprises.

We have heard assurances from government at these hearings that the proposed changes would have a minimal financial impact on the industry going forward. The government admits that they have arrived at this conclusion, according to the Assistant Deputy Minister of Cultural Affairs, Canadian, Heritage, Jean-Pierre Blais, after speaking “with some in the industry only: The group I spoke to was hesitant.”

The retroactive component would mean that any number of projects from the past five or six years can be affected and can be required to refund their tax credits. In most cases, refunding tax credits is an impossibility.

Further, when asked by Senator Ringuette if they had done an economic impact study on how these proposed amendments in Bill C-10 would impact the industry and employment volumes in advance of proposing this bill, the response was no.

What the government would have discovered, had they chosen either of these paths, is that producers require reasonable certainty to raise financing for their productions.

Certification from the Canadian Audio-Visual Certification Office, CAVCO, is a critical trigger for the various forms of financing required to produce content in this country, including completion bond qualification, bank investment, co-production and other funding access, such as from the Canadian Television Fund and Telefilm Canada. Obviously, producers will be hard pressed to find lenders and investors who will commit funds to finance development or production in circumstances where a production may be ruled ineligible by the minister after it is produced and the monies spent.

We are hearing loud and clear from our members that the business model will collapse without the assurance of the integrity of the CAVCO tax credit certification.

The Royal Bank of Canada, one of our members, has asked us to include the following statement in our presentation to you today:

Royal Bank is the leading provider of financial services to the Canadian film industry. RBC provides, on a project-by-project basis, the interim financing of tax credits, broadcast licenses and other Government-related funding programs such as the Canadian Television Fund and Telefilm Canada. Canadian content certification is an absolute necessity for collection of the tax credits and certain payments from broadcasters, the Canadian Television Fund and Telefilm. Should the assumption of eligibility currently underlying all bank loans to this industry be compromised or diminished by Bill C-10, this will indeed limit the ability of the bank to continue funding Canadian content production.

The president of Cinefinance, a completion bond company that handles a large volume of domestic Canadian product activity, has asked that we include this statement:

Lors de ces audiences, le gouvernement a garanti que les changements proposés auraient une incidence financière minimale sur l'industrie dans l'avenir. Le gouvernement admet être parvenu à cette conclusion, selon le sous-ministre adjoint des Affaires culturelles à Patrimoine canadien, M. Jean-Pierre Blais, après avoir parlé « avec certains intervenants de l'industrie seulement... le groupe à qui j'ai parlé était hésitant ».

La rétroactivité signifierait qu'un certain nombre de projets réalisés au cours des cinq ou six dernières années peuvent être touchés et qu'on pourrait réclamer le remboursement des crédits d'impôt. Dans la plupart des cas, ce remboursement est une impossibilité.

Par ailleurs, quand le sénateur Ringuette a demandé si une étude d'impact économique avait été effectuée, avant de proposer ce projet de loi, pour connaître la manière dont ces amendements proposés au projet de loi C-10 influeraient sur l'industrie et l'emploi, la réponse a été non.

S'il avait choisi l'une ou l'autre de ces avenues, le gouvernement aurait découvert que les producteurs doivent fournir une garantie raisonnable pour obtenir du financement pour leurs productions.

Il est essentiel d'avoir un certificat du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) pour obtenir diverses formes de financement nécessaires pour produire du contenu au pays, y compris une admissibilité à un cautionnement de bonne fin, des investissements bancaires, des coproductions et d'autres sources de financement comme le Fonds canadien de télévision et Téléfilm Canada. De toute évidence, les producteurs auront du mal à trouver des prêteurs et des investisseurs qui débloquent des fonds pour financer le développement ou la production dans les cas où un film peut être jugé non admissible par le ministre une fois achevé et les fonds dépensés.

Nos membres nous disent haut et fort que le modèle de gestion s'effondrera sans la garantie d'intégrité de la certification pour crédit d'impôt du BCPAC.

La Banque Royale du Canada, qui est l'un de nos membres, nous a demandé d'inclure la déclaration suivante dans notre exposé d'aujourd'hui :

La Banque Royale est le principal fournisseur de services financiers de l'industrie du film canadien. RBC offre, au cas par cas, le préfinancement des crédits d'impôt, des permis de diffusion et d'autres programmes de financement liés au gouvernement comme le Fonds canadien de télévision et Téléfilm Canada. Il est absolument nécessaire de certifier que le contenu canadien pour toucher les crédits d'impôt et certains paiements de diffuseurs, du Fonds canadien de télévision et de Téléfilm. Si le postulat d'admissibilité actuellement sous-jacent à tous les prêts bancaires à cette industrie est compromis ou réduit par le projet de loi C-10, cela limitera effectivement la capacité de la Banque de continuer à financer les productions de contenu canadien.

Le président de Cinefinance, une entreprise de cautionnement de bonne fin qui s'occupe d'un grand nombre des activités canadiennes, a demandé que nous ajoutions ceci :



We provide completion guarantees to financiers and banks, which often involve shoots in Canada. As part of our underwriting due diligence, we make certain that any condition precedent to the financing is met prior to issuing our guarantee. Any condition subsequent, such as what I understand is being discussed, would prevent us from issuing our bond and I believe would have a serious detrimental impact on the ability of banks and other financiers to provide financing for independent films, as they all require a completion guarantee as a condition precedent to financing.

As you can see, any degree of uncertainty over the reliability of CAVCO certification will seriously deter investors and lenders from funding Canadian projects. This deterrent effectively would choke the industry.

It should be noted that a Canadian producer can also apply for the Canadian Film or Video Production Tax Credit in section 125.5 of the Income Tax Act, just as a non-Canadian producer can. As it stands now, on a CRTC co-venture between Canadian and U.S. co-producers, the Canadian co-producer always applies for the services credit as the production will not be eligible for the CanCon credit.

If this bill passes as is, we will face the bizarre possibility of a Canadian producer whose production is deemed ineligible for the CanCon credit, because of a ministerial determination that it is against public policy, potentially applying for the lower services credit in respect of the same production.

Introducing additional guidelines on top of the provisions of the Criminal Code will introduce unnecessary complexity and subjectivity to the tax credit certification process, and permanently cripple this multi-billion-dollar-a-year industry.

We trust that this Senate committee appreciates the importance of this issue for the film and television industry and we encourage you to amend Bill C-10 as it relates to the public policy provision of the CAVCO to limit the scope of such provision in a manner that simply seeks to ensure consistency with the relevant provisions under the Criminal Code of Canada.

**The Chair:** Thank you very much. It was another excellent presentation.

Honourable senators, we have heard the panel. We have 17 senators here this morning. Two of you were not present when I first introduced the committee. Let me introduce Senator Moore from Halifax, Nova Scotia; and Senator Harb, from the Ottawa region.

Nous offrons du cautionnement de bonne fin à des financiers et à des banques pour des projets qui comprennent souvent des tournages au Canada. Pour assurer une diligence raisonnable, nous veillons à ce que toute condition préalable au financement soit satisfaite avant de donner notre garantie. Toute condition subséquente, du genre de celle qu'on examine en ce moment, d'après ce que je crois comprendre, nous empêcherait d'octroyer notre cautionnement et aurait une incidence négative grave sur la capacité des banques et d'autres financiers à fournir du financement pour des films indépendants, puisqu'ils requièrent tous un cautionnement de bonne fin au préalable.

Comme vous pouvez le voir, la moindre incertitude concernant la fiabilité de la certification du BCPAC dissuadera les investisseurs et les prêteurs à financer des projets canadiens. Cet effet dissuasif étoufferait effectivement l'industrie.

Il convient de noter qu'un producteur canadien peut aussi demander le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne qui se trouve à l'article 125.5 de la Loi de l'impôt sur le revenu, tout comme peut le faire un producteur non canadien. En l'état actuel des choses, pour un projet du CRTC coproduit par un Canadien et un Américain, le Canadien présente toujours une demande de crédit de services puisque la production ne sera pas admissible au crédit pour le contenu canadien.

Si ce projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, nous serons confrontés à l'étrange possibilité qu'un producteur canadien, dont le film est déclaré non admissible au crédit pour le contenu canadien parce qu'un ministère a déterminé qu'il était jugé contraire à l'ordre public, fasse peut-être une demande pour le crédit de services le plus bas pour la même production.

L'introduction de lignes directrices, en plus des dispositions du Code criminel, rendra le processus de certification pour crédit d'impôt inutilement complexe et subjectif, et nuira de façon permanente à cette industrie de plusieurs milliards de dollars par année.

Nous sommes persuadés que le comité sénatorial comprend l'importance de cette question pour l'industrie du cinéma et de la télévision et nous vous encourageons à amender le projet de loi C-10 pour ce qui est de la disposition relative à l'ordre public du BCPAC pour limiter la portée d'une telle disposition afin de veiller tout simplement à ce qu'elle soit conforme aux dispositions pertinentes en vertu du Code criminel du Canada.

**Le président :** Merci beaucoup. C'était un autre excellent exposé.

Chers collègues, nous avons entendu les témoins. Nous avons 17 sénateurs ici ce matin. Deux d'entre vous n'étaient pas présents quand j'ai présenté les membres du comité. Permettez-moi de vous présenter le sénateur Moore, de Halifax en Nouvelle-Écosse, et le sénateur Harb, de la région d'Ottawa.

I understand that other committees, when they have a circumstance like this, tend to allow the senators who are permanent members of the committee to proceed first with the questioning. If there are no objections, I will do that.

The list is not long so far. I intend to proceed first with Senator Tkachuk and follow with Senator Ringuette, who has been mentioned in dispatches this morning.

**Senator Tkachuk:** Thank you for your interesting presentations. I also thank you for livening up Bill C-10 which, of course, has a tremendous impact on the businesses and financial affairs of Canadians. I am sure CBC Newsworld will carry that part of the hearings with the same interest they carry this portion.

This whole debate has been intriguing from certain philosophical perspectives, as well as from freedom-of-speech standpoints. Those views are also mixed up with the fact that government money is being used.

Since 2005, we have had public policy guidelines that are almost the same as in the proposed amendment. Since then, the Government of Canada has used the amendment in this bill as a regulation. It has been standing as a regulation and it has been the way the Government of Canada has administered this program since 2005.

Since 2002, when there was consultation with your industry, the Government of Canada has administered this program as if the public policy amendment was in force. Nothing has changed since 2005.

Therefore, I wonder why there is this sudden concern over a portion of the bill that has been in effect perhaps not in the same way but, in fact, the same procedure has been used since 2005. Perhaps you can tell me why there is this sudden interest.

**Mr. Mayson:** The public policy language goes back to 1995 in the regulations and the proposed regulations. Ultimately, it has bounced around between the regulations and then moved to the legislation, but it was never really enforced in the sense that, while it is there as draft regulation and draft legislation, it was always qualified with this guideline provision, which was always subject to consultation by the department. In effect, while that language was there, our understanding is, it has never been used effectively. Other provisions and other exclusions within the regulations have taken these things out.

In terms of the relationship of this provision with the industry, we have always expected an extensive consultation on the guidelines, which never really materialized.

The public policy language has been there, and we have supported that language from the beginning. The problem was this issue of guidelines and how it would work, and it has never been resolved.

**Senator Tkachuk:** I apologize because I said 2005. Really, the regulation has existed since 1995.

Je crois comprendre que d'autres comités, en pareilles circonstances, permettent ordinairement aux sénateurs qui sont membres permanents du comité de poser d'abord leurs questions. Si personne n'y voit d'inconvénient, c'est ce que je vais faire.

La liste n'est pas longue pour l'instant. J'ai l'intention de commencer par le sénateur Tkachuk, suivi du sénateur Ringuette, qui a été mentionnée dans les dépêches ce matin.

**Le sénateur Tkachuk :** Merci pour vos exposés intéressants et pour avoir animé le débat sur le projet de loi C-10, qui a bien entendu une énorme incidence sur les entreprises et les affaires financières des Canadiens. Je suis persuadé que CBC Newsworld diffusera cette partie des audiences avec le même intérêt qu'elle diffuse ce passage.

Tout ce débat a été particulièrement passionnant de certains points de vue philosophiques, de même que sur le plan de la liberté d'expression. Ces points de vue sont aussi associés au fait que des fonds publics sont utilisés.

Depuis 2005, nous avons des lignes directrices relatives à l'ordre public qui sont presque les mêmes que dans l'amendement proposé. Depuis, le gouvernement du Canada utilise l'amendement de ce projet de loi comme un règlement. Il sert de règlement et de cette façon que le gouvernement administre ce programme depuis 2005.

Depuis 2002, quand il y a eu consultation avec votre industrie, le gouvernement du Canada a administré le programme comme si l'amendement relatif à l'ordre public était en vigueur. Rien n'a changé depuis 2005.

Par conséquent, je me demande pourquoi on se préoccupe soudainement d'une partie du projet de loi qui a été en vigueur peut-être pas de la même manière. En fait, la même procédure a été utilisée depuis 2005. Vous pouvez peut-être m'expliquer cet intérêt soudain.

**M. Mayson :** Le libellé de la disposition relative à l'ordre public existe depuis 1995 dans le règlement et le projet de règlement. En fin de compte, cette disposition est passée d'un règlement à l'autre, puis à la loi, mais elle n'a jamais vraiment été appliquée, au sens où, même s'il s'agit d'un projet de règlement et d'un projet de loi, elle a toujours été associée à cette disposition relative aux lignes directrices, qui a toujours fait l'objet de consultations avec le ministère. Donc, même si ce libellé était là, d'après ce que nous comprenons, il n'a jamais été utilisé dans les faits. Ces éléments ont été retirés d'autres dispositions et exclusions dans le règlement.

Pour ce qui est de cette disposition et de son rapport avec l'industrie, nous nous sommes toujours attendus à une vaste consultation sur les lignes directrices, qui ne s'est jamais concrétisée.

Le libellé de la disposition relative à l'ordre public existait, et nous l'avons appuyé depuis le début. Le problème, c'était la question des lignes directrices et leur application, et il n'a jamais été réglé.

**Le sénateur Tkachuk :** Excusez-moi, car j'ai dit 2005. En réalité, le règlement existe depuis 1995.

**Mr. Mayson:** That is right.

**The Chair:** It was not necessarily enforced, Senator Tkachuk.

**Senator Tkachuk:** However, I believe it has been administered, according to the Department of Finance, as if it had been enforced. That is the point I am trying to make.

The same is true since 2005 with the actual public policy amendment. That is the way they have administered the act, even though it is not the law of the land. They have used that as a vehicle to administer the tax credits.

Did you wish to add something?

**Ms. Ker-Hornell:** You asked about why there is the current attention. What is asked for in this bill is a blank cheque for the minister of the day to determine at any point retroactively what will be deemed acceptable or unacceptable. That is new. That has never been presented to anyone ever before. It is a frightening concept.

In fact, the whole issue of censorship becomes moot. They would be rearranging the deck chairs on the *Titanic*. There would be no financing model that could support that legislation, so there would be nothing to censor.

**Senator Tkachuk:** Was that not exactly the same amendment that was proposed in 2005?

**Ms. Ker-Hornell:** Yes, and it failed.

**Senator Tkachuk:** It has not failed. It never received —

**Ms. Ker-Hornell:** It was never acted on. It was rejected. The industry certainly —

**Senator Tkachuk:** That amendment was not acted upon as the result of an election, but it was to be in the act. You were consulted.

**Ms. Ker-Hornell:** I respectfully disagree.

[Translation]

**Mr. Leduc:** I understand the expression “public policy,” but to be honest with you, we are not lawmakers and there is a lot we do not know about the technical side of legislation.

For example, I do not know if the French equivalent of “public policy” has always been “ordre public.” A number of questions have been raised in Quebec about the fact that “public policy” was translated by “ordre public.” However, my law degree goes back a ways.

**The Chair:** Do you see a big difference between the expressions “public policy” and “ordre public”?

**Ms. Doucet:** If I am not mistaken, the regulations contained the expression “contre l’intérêt public,” which was the translation of “public policy,” whereas here we have “contre l’ordre public,” which is how the expression “public policy” has been rendered.

**M. Mayson :** C’est exact.

**Le président :** Il n’a pas été forcément appliqué, sénateur Tkachuk.

**Le sénateur Tkachuk :** Toutefois, d’après le ministère des Finances, il a été administré comme s’il avait été appliqué. C’est ce que j’essaie de faire valoir.

C’est la même chose depuis 2005 avec l’actuel amendement relatif à l’ordre public. C’est de cette façon qu’ils ont administré la loi, même si ce n’est pas la loi du pays. Ils l’ont utilisé comme moyen pour administrer les crédits d’impôt.

Voulez-vous ajouter quelque chose?

**Mme Ker-Hornell :** Vous avez demandé pourquoi on y prête attention à l’heure actuelle. Ce que l’on demande dans ce projet de loi, c’est un chèque en blanc pour le ministre en poste pour qu’il puisse prendre à tout moment une décision rétroactive sur ce qui sera réputé acceptable ou non. C’est nouveau. Cela n’a jamais été présenté à qui que ce soit auparavant. C’est un concept effrayant.

En fait, toute la question de censure n’a plus lieu d’être. Ce ne serait qu’un remaniement superficiel. Puisque aucun modèle de financement ne pourrait soutenir cette loi, il n’y aurait rien à censurer.

**Le sénateur Tkachuk :** N’était-ce pas exactement le même amendement qui a été proposé en 2005?

**Mme Ker-Hornell :** Oui, et il a été rejeté.

**Le sénateur Tkachuk :** Il n’a pas été rejeté. Il n’a jamais reçu...

**Mme Ker-Hornell :** On n’y a jamais donné suite. Il a été rejeté. L’industrie a certainement...

**Le sénateur Tkachuk :** On n’a pas apporté cet amendement par suite d’une élection, mais il devait être intégré dans la loi. On vous a consultés.

**Mme Ker-Hornell :** Sauf votre respect, je ne suis pas d’accord.

[Français]

**M. Leduc :** Je comprends l’expression « public policy », mais sincèrement nous ne sommes pas des législateurs et il y a beaucoup de choses que nous ne connaissons pas sur l’aspect technique des lois.

Par exemple, je ne sais pas si l’expression « public policy » en anglais a toujours été traduite par l’expression « ordre public » en français. Chez nous, au Québec, plusieurs questions ont été soulevées au sujet de la traduction de l’expression « public policy » par l’expression « ordre public ». Mais bon, mon diplôme de droit est un peu lointain.

**Le président :** D’après vous, s’agit-il d’une grande différence entre les deux expressions, soit « public policy » et « public order »?

**Mme Doucet :** Si je ne m’abuse, le règlement utilisait l’expression « contre l’intérêt public » qui était la traduction de l’expression « public policy », alors qu’il est maintenant question d’utiliser l’expression « contre l’ordre public », et qui est toujours censément la traduction de l’expression « public policy ».

[English]

**Senator Tkachuk:** When the minister appeared before us, she said that a year before this particular aspect of the bill was put into effect she had offered to consult on the guidelines. She had asked for the industry's assistance in drafting the guidelines, which I thought was a reasonable request. Has anyone taken her up on that offer? Is there a problem with it?

**Ms. Cunningham:** I want to speak briefly to that question. In fact, the year that was mentioned was mentioned in this room I think for the first time. I had conversations with the minister, as did Mr. Mayson and other of our colleagues, and we are always open to consultation with the Department of Canadian Heritage. As a matter of fact, when this issue blew up, we were the first ones to call the deputy minister.

However, the consultation was offered only once an act is passed and that blanket guideline is accorded to the minister. Herein lies our issue, not the fact that we would want to consult with the government of the day on any issues that might involve public policy. We have always been willing to do that.

Our opinion on this matter was expressed back in 1999 when the department first started devising provisions for the act. We have always been clear about how this "contrary to public policy" provision needs clarification and needs to be transparent, accountable and predictable. We have never varied from that position. It has never come back to us in open and clear consultation in a forum prior to being presented as an act for Royal Assent.

**Senator Tkachuk:** You may not have it with you, but can you provide that 1999 letter?

**Ms. Cunningham:** Absolutely.

**Senator Tkachuk:** Perhaps you can table it with the clerk so we can see what the proposed guidelines or feelings were at the time.

**Ms. Cunningham:** Absolutely.

**Senator Tkachuk:** Thank you very much.

[Translation]

**Senator Ringuette:** Thank you all for coming here today to contribute to our discussions on Bill C-10 and the tax credit provision.

At yesterday's meeting, I asked the witnesses if they would agree to our making a clear distinction regarding the Criminal Code in the legislation respecting the tax credit.

Some of you have said that they would like the bill to be amended. Could you elaborate further on what you would like to see in terms of an amendment to this bill?

[Traduction]

**Le sénateur Tkachuk :** Quand la ministre a comparu devant nous, elle a dit qu'un an avant que cet aspect particulier du projet de loi entre en vigueur, elle avait offert de tenir une consultation sur les lignes directrices. Elle avait sollicité l'aide de l'industrie pour rédiger les lignes directrices, ce qui m'a paru être une demande raisonnable. Quelqu'un a-t-il accepté cette offre? Y a-t-il un problème avec celle-ci?

**Mme Cunningham :** Je veux intervenir brièvement au sujet de cette question. En fait, l'année qui a été mentionnée l'a été dans cette salle, je crois, pour la première fois. J'ai eu des entretiens avec la ministre, comme M. Mayson et d'autres de nos collègues, et nous sommes toujours ouverts à des consultations avec le ministère du Patrimoine canadien. À vrai dire, quand ce problème a éclaté au grand jour, nous avons été les premiers à appeler le sous-ministre.

Toutefois, on offrait la consultation seulement après qu'une loi serait adoptée et que cette ligne directrice d'ensemble serait accordée au ministre. Tel est notre problème, et non pas le fait que nous voudrions consulter le gouvernement au pouvoir sur n'importe quelle question qui pourrait concerner l'ordre public. Nous avons toujours été disposés à le faire.

Nous avons donné notre avis sur cette question en 1999 quand le ministère a commencé pour la première fois à élaborer des dispositions pour la loi. Nous avons toujours dit clairement à quel point cette disposition « contraire à l'ordre public » doit être clarifiée, transparente, comptable et prévisible. Notre position n'a pas changé. Cela n'a jamais fait l'objet d'une consultation ouverte et claire dans une tribune avant d'être présenté en tant que loi pour recevoir la sanction royale.

**Le sénateur Tkachuk :** Vous ne l'avez peut-être pas avec vous, mais pouvez-vous nous fournir cette lettre de 1999?

**Mme Cunningham :** Absolument.

**Le sénateur Tkachuk :** Vous pouvez peut-être la remettre à la greffière pour que nous puissions voir quelles étaient les lignes directrices ou les opinions à ce moment-là.

**Mme Cunningham :** Absolument.

**Le sénateur Tkachuk :** Merci beaucoup.

[Français]

**Le sénateur Ringuette :** Merci à vous tous de vous être déplacés pour venir enrichir sur nos discussions concernant le projet de loi C-10 et le crédit d'impôt.

Hier, lors de notre dernière réunion, j'ai demandé à nos témoins s'ils étaient d'accord à ce que, dans la loi concernant le crédit d'impôt, nous nous limitions et faisons une distinction catégorique concernant le Code criminel.

Quelques-uns d'entre vous ont indiqué que c'était un amendement qu'ils souhaiteraient voir apporté au projet de loi. J'aimerais, si vous pouvez, vous voir renchérir sur mon point de vue et le vôtre concernant un amendement possible à ce projet de loi.

[English]

**Mr. Mayson:** I think that is essentially what we proposed. We are trying to be helpful here.

**The Chair:** You are being helpful.

**Senator Tkachuk:** Yes, you are.

**Mr. Mayson:** This is important to us. We want to see this legislation proceed. There are many important things here for our industry. We think the simple way of proceeding is to try to clarify this public policy language by referring it to acts that are defined within the Criminal Code. It is clear, it is definable and it is understood within the entire community.

As Ms. Ker-Hornell has indicated, the lack of clarification causes great uncertainty. We think the Criminal Code provisions try to help here in terms of moving this legislation through and creating some certainty in the industry. That was the spirit and the rationale for the amendment we outlined earlier.

**Senator Ringuette:** I guess one of the issues is also the question of these guidelines. I want you to understand that for us as parliamentarians, when it comes to guidelines or regulations, we are powerless. Therefore, we cannot have discussions like we are having this morning. The legislation avenue is the best scenario.

I thank you for presenting the statement from the Royal Bank. From my perspective in the last decade, we have seen a lot of good Canadian artists and productions. I would hate to see all that effort go down because of a part of a guideline. I thank you for putting forth the comments from the Royal Bank.

[Translation]

**Mr. Leduc:** I do not know if it is appropriate to ask a question, because there are some things that I do not understand. Is it common for a bill such as this to provide for guidelines?

**The Chair:** This bill has not yet passed into law. We are still engaged in a parliamentary process.

[English]

**Mr. Leduc:** It is business as usual.

[Translation]

It is normal then for guidelines to be spelled out. I do not know if it is.

[English]

**The Chair:** I do not know either.

[Translation]

**Senator Fox:** I want to thank the witnesses for contributing some interesting ideas to the debate on this bill.

[Traduction]

**M. Mayson :** Je crois que c'est essentiellement ce que nous avons proposé. Nous essayons d'être utiles.

**Le président :** Vous l'êtes.

**Le sénateur Tkachuk :** Oui, en effet.

**M. Mayson :** C'est important pour nous. Nous voulons voir ce projet de loi adopté. Il comporte bien des choses importantes pour notre industrie. À notre avis, la façon simple de s'y prendre, c'est de clarifier le libellé de la disposition relative à l'ordre public en le renvoyant à des lois qui sont définies dans le Code criminel. C'est clair, définissable et compris par tout le milieu.

Comme Mme Ker-Hornell l'a indiqué, le manque de clarification suscite beaucoup d'incertitude. Nous pensons que les dispositions du Code criminel sont utiles pour faire adopter ce projet de loi et fournir des certitudes à l'industrie. C'était l'esprit et la raison d'être de l'amendement que nous avons souligné tout à l'heure.

**Le sénateur Ringuette :** J'imagine que l'un des problèmes porte aussi sur ces lignes directrices. Je veux que vous compreniez que nous, en tant que parlementaires, n'avons pas de pouvoir pour ce qui est des lignes directrices ou des règlements. Par conséquent, nous ne pouvons pas avoir de discussions comme celle de ce matin. La meilleure option, c'est le recours à la législation.

Je vous remercie d'avoir présenté la déclaration de la Banque Royale. De mon point de vue, au cours de la dernière décennie, nous avons vu beaucoup de bonnes productions et de bons artistes canadiens. Je ne voudrais pas que tous ces efforts s'effondrent à cause d'une partie d'une ligne directrice. Je vous remercie d'avoir rapporté les commentaires de la Banque Royale.

[Français]

**M. Leduc :** Je ne sais pas si c'est légitime de poser une question parce qu'il y a des choses que je ne comprends pas. Dans le projet de loi, est-ce courant que les directives soient déléguées?

**Le président :** Ce n'est pas encore une loi, nous sommes dans un processus parlementaire.

[Traduction]

**M. Leduc :** C'est comme à l'habitude.

[Français]

C'est normal que les lignes directrices soient décrites. Je ne sais pas.

[Traduction]

**Le président :** Je ne le sais pas non plus.

[Français]

**Le sénateur Fox :** Je tiens à remercier les témoins, ils ont ajouté beaucoup d'éléments très intéressants à ce projet de loi.

[English]

I do not care whether this legislation originated in 1995, 1996, 2003 or 2005. Our job is to look at the legislation that the government of the day has introduced and is before us. Our job is to try to create the best legislation possible. If the legislation is poor now and finds its origins in 1995 or 1996, I do not care. If it had come to this committee originally from them, we would have held the same hearings and same positions. Bad legislation is bad legislation, period. Our job is to see how we can make it better legislation. Do you agree we should move away from this notion?

[Translation]

We have heard some very interesting testimony from individuals involved in the study of civil liberties. Professor Pierre Trudel from the University of Montreal referred to Bill C-10 as an unwarranted violation of freedom of expression. Yesterday, the Canadian Civil Liberties Association echoed his sentiments. And today, producers have shared with us their views on the danger of censorship. You have conveyed to us very clearly the risks this presents for financing arrangement in the case of the film industry.

[English]

If we look at this from a public policy point of view, from an economic point of view, we all agree it is important that U.S. films continue to be made in this country. That is not your bailiwick, but from an economic point of view it is important, including training a world-class group of technicians in Canada. I have a bit of a track record and I take credit, I will say honestly, for setting up Telefilm Canada, which was important to the Canadian industry.

The fundamental flaw of logic that affects the whole bill is one that you brought up concerning U.S. productions. If you say that public funds ought not to be used for films that go against certain subjective criteria, then you must use the criteria at the same time for U.S. films, and that would also have economic consequences that are terrible to Canadian program producers, too, because they would affect the whole industry in Canada.

Is that something you would like to elaborate on?

**John Weber, FilmOntario board member and President, Dufferin Gate Productions, Executive Vice President, Production for Peace Arch Entertainment:** Thank you for your question. Our company, over the past 10 years, has been involved in probably 150 different productions — American productions, international co-productions and domestic productions. One thing that has always been our strength as a Canadian industry is being able to go to partners around the world and tout Canada as a place where we can deliver reliable, verifiable and

[Traduction]

Peu m'importe si cette mesure législative a vu le jour en 1995, 1996, 2003 ou 2005. Notre travail consiste à étudier le projet de loi que le gouvernement en poste a présenté et dont nous sommes saisis. Peu m'importe si la mesure législative laisse à désirer en ce moment et si elle a vu le jour en 1995 ou 1996. Si, à l'origine, elle avait été soumise au comité de leur part, nous aurions eu les mêmes audiences et les mêmes positions. Un mauvais projet de loi, c'est un mauvais projet de loi, un point c'est tout. Notre travail consiste à voir comment nous pouvons l'améliorer. Convenez-vous que nous devrions nous éloigner de cette notion?

[Français]

On a eu des témoignages très intéressants de la part de gens qui étudient la question des libertés civiles. Le professeur Pierre Trudel, de l'Université de Montréal, a parlé du projet de loi C-10 comme étant « une violation injustifiée de la liberté d'expression ». L'Association canadienne des libertés civiles a dit la même chose hier. Et aujourd'hui, les producteurs nous font connaître leur point de vue sur le risque de censure. Vous avez montré très clairement les risques sur tous les montages financiers de l'industrie du film.

[Traduction]

Si nous regardons la situation du point de vue de l'ordre public, du point de vue économique, nous convenons tous qu'il est important que des films américains continuent d'être faits au Canada. Ce n'est pas votre chasse gardée, mais c'est important sur le plan économique, y compris la formation d'un groupe de techniciens de renommée mondiale au Canada. Je n'en suis pas à mes premières armes et je m'attribue une part du mérite, en toute honnêteté, pour la création de Téléfilm Canada, qui était important pour l'industrie canadienne.

La lacune fondamentale sur le plan logique qui nuit à l'ensemble du projet de loi, c'est un point que vous avez soulevé concernant les productions américaines. Si on dit que les fonds publics ne devraient pas être utilisés pour des films qui vont à l'encontre de certains critères subjectifs, on doit alors appliquer ces mêmes critères pour les films américains, ce qui aurait aussi des conséquences économiques terribles pour les producteurs d'émissions canadiens car elles toucheraient toute l'industrie au Canada.

Voudriez-vous nous en dire un peu plus long à cet égard?

**John Weber, membre du conseil d'administration de FilmOntario, président de Dufferin Gate Productions, vice-président exécutif de Production for Peace Arch Entertainment :** Merci de votre question. Au cours des dix dernières années, notre entreprise a probablement participé à quelque 150 productions différentes — productions américaines, coproductions internationales et productions canadiennes. Une chose qui a toujours été notre force en tant qu'industrie canadienne, c'est que nous sommes capables d'aller voir nos partenaires partout

bankable tax credits. It is a testament to this country and this industry that we have developed such a reliable and excellent program that is recognized around the world.

That reliability has allowed producers and money from around the world to flow into Canada, and to create jobs and infrastructure. I am speaking more specifically to Ontario and Toronto because that is where our business is located. We have built up a substantial industry with some of the best talent and crews in the world, and we are recognized for that expertise.

Any tampering with the bill that would create any uncertainty for producers would make us less attractive. There is no doubt, and I think everyone has spoken a little to it, namely, that the ultimate ability to finance productions, whether international or domestic, is based on the ability to receive tax credits and have a bank step in and lend against those tax credits. We have heard clearly from several different banks — I have spoken with them directly — and they have all said the same thing: If there is any uncertainty, they will not finance those tax credits. If we cannot deliver the tax credits as Canadian producers, we fail as Canadian producers. There is also a host of other issues including how tax credits affect our abilities to acquire Canadian broadcast licences and Telefilm and Canadian television funding.

The infrastructure is there. It just feels like we need to build on it, and I have read a lot of the scripts in the last few days. It does not feel like there is anything here substantial enough to threaten with tampering an industry that has become so substantial and successful.

**Ms. Cunningham:** You are absolutely right, and as producers, we find that is true. We take this responsibility seriously as custodians of public money. We are in a culture where we are dominated with foreign production, so our ability as Canadians to produce from within and to attract international investment to our projects is contingent on the incredible support that this government and Senator Fox with Telefilm Canada has created. That responsibility is huge, and we bring that to the table. The tax credit is a predictable mechanism. Films and television programs are difficult to finance. There are many hurdles. The tax credit is an incredibly effective tool, and we would like to see that it is not tampered with.

**Senator Fox:** It works well as long as the tests are objective and not subjective. The subjectivity part causes a real problem.

dans le monde et de vendre le Canada comme un endroit où nous pouvons offrir des crédits d'impôt fiables, vérifiables et négociables en banque. Que nous ayons mis sur pied un programme aussi bon et aussi fiable qui est reconnu partout dans le monde constitue un témoignage éloquent pour notre pays et notre industrie.

Grâce à cette fiabilité, des producteurs et de l'argent en provenance de partout dans le monde ont été attirés au Canada, créant de l'emploi et de l'infrastructure. Je parle plus précisément de l'Ontario et de Toronto, parce que c'est là que se trouve notre entreprise. Nous avons bâti une industrie substantielle qui compte certains des meilleurs talents et certaines des meilleures équipes dans le monde, et nous sommes reconnus pour cette expertise.

Toute modification apportée à ce projet de loi qui créerait une incertitude quelconque aux yeux des producteurs aura pour effet de nous rendre moins attrayants. Il ne fait aucun doute, et je pense que tout le monde en a parlé un peu, qu'en bout de ligne, la capacité de financer des productions, qu'elles soient internationales ou canadiennes, est fondée sur la capacité de recevoir des crédits d'impôt et d'obtenir qu'une banque intervienne et accepte de prêter de l'argent en utilisant les crédits d'impôt comme garantie. Plusieurs banques différentes l'ont dit — je leur ai parlé directement — et elles ont toutes répondu la même chose : s'il y a une incertitude quelconque, elles ne financeront pas ces crédits d'impôt. Si nous ne pouvons pas offrir de crédits d'impôt en tant que producteurs canadiens, nous échouons en tant que producteurs canadiens. Il y a également toute une série d'autres questions, dont celle de savoir comment ces crédits d'impôt peuvent influencer sur notre capacité d'obtenir des licences de télédiffusion canadiennes et du financement de Téléfilm Canada et du Fonds canadien de télévision.

L'infrastructure existe. On doit simplement bâtir à partir de cette infrastructure, et j'ai lu beaucoup de scénarios au cours des derniers jours. Il ne semble pas y avoir ici quelque chose de suffisamment substantiel pour justifier de jouer avec une industrie qui est devenue aussi importante et qui connaît autant de succès.

**Mme Cunningham :** Vous avez raison et en tant que producteurs, nous estimons que c'est vrai. Nous prenons cette responsabilité de gardiens des deniers publics très au sérieux. Nous sommes dans une culture dominée par la production étrangère, alors notre capacité en tant que Canadiens de produire à l'intérieur du pays et d'attirer l'investissement international pour financer nos projets dépend de l'appui incroyable que ce gouvernement et le sénateur Fox, par le biais de Téléfilm Canada, ont créé. Cette responsabilité est énorme et il faut le savoir. Le crédit d'impôt est un mécanisme prévisible. Les films et les émissions de télévision sont difficiles à financer. Il y a beaucoup d'obstacles. Le crédit d'impôt est un outil incroyablement efficace et nous aimerions qu'il demeure intact.

**Le sénateur Fox :** Il fonctionne bien tant et aussi longtemps que les critères sont objectifs et non subjectifs. La partie subjective pose un sérieux problème.

**Ms. Cunningham:** Again, as the custodians and as producers, we are often the direct recipients of the taxpayers' dollars, and we take that responsibility seriously. The tax credits represent a certain portion of the financing, certainly, the more objective portion.

However, to produce television we need broadcasters. With films, we have international partners, and we have distributors. All these partners work under certain criteria as well. We have ratings councils and the broadcast council, so there are many ways in which the public interest is protected in this industry. We consider that protection our responsibility.

We do not see the need, and you have seen that before you in the last week. The tax credit is working; what you have created is working. There were 12,000 productions in the last 10 years, and I believe a couple have been excluded through the regulations themselves. We would say, in the words of Senator Moore, that it is a solution in search of a problem.

[Translation]

**Senator Meighen:** Thank you all for coming here. I want to congratulate you on your fine presentations and for your willingness to cooperate. We truly appreciate it.

[English]

In that spirit, let me explore the solution or, at least, the partial solution that you put forward, as I understood it, which would be to bring the definition up front of what is not acceptable and to take the Criminal Code definition. That seems fine to me, except, as I understand it — it has been a long time since I practised criminal law — the only definition in the Criminal Code is one on pornography. What happens to libel, hate and all the rest of it? How do we bring those issues up front?

**Ms. Cunningham:** I believe hatred is referenced currently in the Criminal Code.

**Senator Meighen:** I do not believe that the words “gratuitous violence” and “libel” are in the Criminal Code in this context. Either we could spell each one out, as the Criminal Code does with respect to pornography, or we could consider giving discretion to someone, and that is the provision that you found unacceptable, I believe.

In that respect, how do you deal about the situation in the four or five provinces that have tax credits and where the general phrase, “contrary to public policy,” is used.

[Translation]

And in Quebec, if I am not mistaken, the expression used is “contre la politique gouvernementale.”

**Mme Cunningham :** Encore une fois, en tant que gardiens et producteurs, nous recevons souvent directement l'argent des contribuables, et nous prenons cette responsabilité au sérieux. Les crédits d'impôt représentent une certaine partie du financement, certainement la partie la plus objective.

Toutefois, pour produire des émissions de télévision, nous avons besoin de télédiffuseurs. Dans le cas des films, nous avons des partenaires internationaux et nous avons des distributeurs. Tous les partenaires travaillent à partir de certains critères également. Nous avons les conseils d'évaluation d'écoute et les conseils de télédiffusion, alors, il y a plusieurs moyens pour protéger l'intérêt public dans cette industrie. Nous considérons cette protection comme notre responsabilité.

Nous ne voyons pas la nécessité, et nous ne l'avons pas vue dans les témoignages présentés devant vous au cours de la dernière semaine. Le crédit d'impôt fonctionne; ce que vous avez créé fonctionne. Il y a eu 12 000 productions au cours des dix dernières années, et je crois que quelques-unes ont été exclues par le règlement lui-même. Nous dirions, pour reprendre les paroles du sénateur Moore, qu'il s'agit d'une solution en quête d'un problème.

[Français]

**Le sénateur Meighen :** Merci à vous tous d'être venu. Je vous félicite de la qualité de vos présentations et de l'esprit de collaboration dont vous avez fait preuve. C'est vraiment apprécié.

[Traduction]

Dans cet esprit, laissez-moi explorer la solution ou, du moins, la solution partielle que vous avez mise de l'avant, telle que je la comprends, et qui serait de définir d'entrée de jeu ce qui n'est pas acceptable et de prendre la définition du Code criminel. Cela me semble acceptable, sauf que, d'après ce que je crois savoir — il y a longtemps que j'ai pratiqué le droit criminel — la seule définition que contient le Code criminel est celle qui concerne la pornographie. Qu'arrive-t-il de la notion de libelle diffamatoire, de haine et de tout le reste? Comment amener ces questions à l'avant-plan?

**Mme Cunningham :** Je pense qu'actuellement, on fait allusion à la haine dans le Code criminel.

**Le sénateur Meighen :** Je ne crois pas que les expressions « violence gratuite » et « libelle diffamatoire » se retrouvent dans le Code criminel dans ce contexte. Ou bien nous précisons chacun des éléments, comme le fait le Code criminel en ce qui concerne la pornographie, ou bien nous envisageons la possibilité d'accorder un pouvoir discrétionnaire à quelqu'un, et je crois que c'est la disposition que vous avez trouvée inacceptable.

À cet égard, que faites-vous au sujet de la situation des quatre ou cinq provinces qui ont des crédits d'impôt et où on utilise l'expression générale « contraire à l'ordre public ».

[Français]

Et au Québec, si je ne me trompe pas, l'expression est « contre la politique gouvernementale ».



[English]

If those words are not a red flag before a bull, I do not know what is. How do you deal with that issue and has it caused problems?

**Ms. Ker-Hornell:** I will speak to that on behalf of Ontario. In conversation with the chief executive officer of the Ontario Media Development Corporation, OMDC, the government agency that administers and manages the tax credits in conjunction with the provincial finance ministry, I learned that they use the Criminal Code as their benchmark.

[Translation]

**Senator Meighen:** If in fact it is “contre la politique gouvernementale,” what do they do?

[English]

**Ms. Ker-Hornell:** It has been interpreted as solely specific to the definitions in the Criminal Code. They have never interpreted differently from a CAVCO ruling and have always interpreted specifically to the Criminal Code definitions. You are correct in saying that the language therein opens up a potential problem. However, historically there has not been one instance where they have moved outside the definition in the Criminal Code, I was empowered to tell you.

**Senator Meighen:** Is that not what the minister said, in a way? They said to you, trust us, we do not apply it outside the Criminal Code; and the minister said, trust me, I know what public policy is.

**Ms. Ker-Hornell:** There is a retroactive component to the bill.

**Senator Meighen:** So far, the experience has not been too bad provincially, so why would it be bad federally?

**Ms. Ker-Hornell:** It is the retroactive nature of how it is presented in this bill such that a decision on whether the funding will be forthcoming for certain is made after a project is completed and the money is spent. The CAVCO certification could be reversed. That possibility upsets the economic appletart of the industry.

**Senator Meighen:** I understand. If any committee should understand the impact of economic uncertainty, it is the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We know that. You made your point and I agree 100 per cent with it.

However, I will leave it at that.

[Translation]

**Ms. Doucet:** I would like to add something to that. You mentioned the expression “contre la politique gouvernementale.” As I understand it, the difference is that the criteria are spelled out

[Traduction]

Si ces mots ne sont pas de nature à soulever des protestations, je demande ce qu'il faut. Comment abordez-vous cette question et a-t-elle posé des problèmes?

**Mme Ker-Hornell :** Je vais répondre à cette question au nom de l'Ontario. Dans une conversation avec le président-directeur général de la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario, l'organisme gouvernemental qui administre et gère les crédits d'impôt en conjonction avec le ministère des Finances provincial, j'ai appris que cet organisme utilisait le Code criminel comme référence.

[Français]

**Le sénateur Meighen :** Et si c'est « contre la politique gouvernementale », qu'est-ce qu'ils font?

[Traduction]

**Mme Ker-Hornell :** Cela a été interprété comme étant uniquement lié aux définitions du Code criminel. L'organisme n'a jamais fait une interprétation différente d'une décision du BCPAC et a toujours donné une interprétation liée aux définitions du Code criminel. Vous avez raison de dire que la formulation utilisée ouvre la porte à un problème potentiel. Toutefois, historiquement, il n'y a pas eu un seul cas où l'organisme est passé outre à la définition que l'on retrouve dans le Code criminel, m'a-t-on chargé de vous dire.

**Le sénateur Meighen :** N'est-ce pas ce que la ministre a dit, d'une certaine façon? On vous a dit : faites-nous confiance, nous ne l'appliquons pas en dehors du Code criminel; et la ministre a dit, faites-nous confiance, je sais ce qu'est la politique publique.

**Mme Ker-Hornell :** Il y a un élément rétroactif dans le projet de loi.

**Le sénateur Meighen :** Jusqu'ici, l'expérience n'a pas été trop mauvaise au niveau provincial, alors pourquoi en serait-il autrement au niveau fédéral?

**Mme Ker-Hornell :** C'est la nature rétrospective, la façon dont c'est présenté dans ce projet de loi, de telle manière qu'une décision finale relative au financement est prise après que le projet est terminé et que l'argent a été dépensé. La certification du BCPAC pourrait être annulée. Cette possibilité vient déstabiliser le financement de l'industrie.

**Le sénateur Meighen :** Je comprends. S'il y a un comité qui devrait être en mesure de comprendre les répercussions de l'incertitude économique, c'est bien le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous savons cela. Vous avez bien défendu votre point et je suis parfaitement d'accord avec vous.

Cependant, je vais en rester là.

[Français]

**Mme Doucet :** J'aimerais ajouter à ce qui a été dit. Vous avez parlé de l'expression « contre la politique gouvernementale ». Dans ma compréhension, la différence réside dans le fait que les

in the act. Therefore, Parliament has control over every stage of the process, while some judicial control is also exercised. When we talk about the Criminal Code, we have jurisprudence and the courts which establish criteria and set some parameters. However, in the case of guidelines — over which the Department of Canadian Heritage has complete authority — there is no control. The department has complete discretionary authority. With guidelines, one cannot come back before Parliament or the courts to have them assess or review a decision that may have been made. That is my understanding of this important distinction. To us, it is a matter of the minister making a decision, and of our putting our trust in him. The problem with this is that down the road, other ministers may not see things quite the same way and will have complete authority and discretion to amend these guidelines, without anyone's input.

**Senator Meighen:** What would you say if I were the minister and I were to tell you that these criteria will be included in the legislation, and not spelled out in the guidelines?

**Ms. Doucet:** That would make all the difference to me.

**Senator Meighen:** How is it possible to determine if a film is contrary to public policy if it cannot be screened in its entirety?

[English]

**Senator Harb:** You see the script.

**Mr. Mayson:** If I may comment, the larger issue is that in terms of certification and the relationship between the federal credit and the provincial credit, many provinces, despite their policies, generally look to the federal certification body to validate many of the certification elements. This bill creates a great deal of uncertainty at the federal level that will filter down quickly to the provincial level. We need to sort out that problem quickly. In respect of any unlawful content as defined in the Criminal Code, that broad umbrella can provide an easy way for producers and certification bodies alike to proceed as they do now, whereby the producer undertakes to ensure that the production will comply. That is how the world has functioned for the last 10 years, and we need to return there because that world has been destroyed during the last few weeks.

**Senator Harb:** You proposed an amendment to the existing provision and to consult with the industry and other stakeholders on the guidelines before the bill is passed, and the minister said that we should trust her and pass the bill after which they will develop the guidelines in consultation with the industry. My question to you is: What do you think of a two-pronged, parallel-track approach, whereby an amendment is proposed to reflect what you have suggested, and consultations would begin now so there is no delay in the regulations and the coming into force of the bill after it is enacted.

critères sont dans la loi. Donc le Parlement exerce un contrôle dans toutes les étapes qu'on connaît et il y a aussi un contrôle judiciaire. Lorsqu'on parle du Code criminel, il y a de la jurisprudence, il y a des tribunaux qui ont établi des critères et des balises tandis que lorsque c'est à l'intérieur de lignes directrices — un pouvoir complètement dévolu au ministère du Patrimoine canadien — il n'y a aucun contrôle. C'est une totale discrétion. On ne peut pas revenir devant le Parlement ou les tribunaux pour évaluer ou réviser une décision qui aurait été prise. Pour nous, c'est ce que je comprends de cette distinction majeure. Pour nous, on se dit que, oui, la ministre fait une offre et on lui fait confiance. Le problème est moins dans le rétroactif que dans le futur où il y aura d'autres ministres qui ne verront pas les choses de la même façon et qui auront une entière autorité et discrétion pour changer ces lignes directrices sans que personne ne puisse intervenir.

**Le sénateur Meighen :** Qu'est-ce que vous diriez si comme ministre je disais : on va mettre ces critères dans la législation et non pas dans les lignes directrices?

**Mme Doucet :** Pour moi, cela fait toute la différence.

**Le sénateur Meighen :** Comment juger si un film est contre l'ordre public si on ne le voit pas au complet?

[Traduction]

**Le sénateur Harb :** Vous voyez le scénario.

**M. Mayson :** Si vous permettez que j'ajoute un mot, le point de vue plus large, c'est qu'en termes de certification et de relation entre le crédit fédéral et le crédit provincial, de nombreuses provinces, malgré leurs politiques, se tournent généralement vers l'organisme de certification fédéral pour valider un grand nombre des éléments de certification. Ce projet de loi engendre beaucoup d'incertitude au niveau fédéral et cela ne tardera pas à se répercuter au niveau provincial. Nous devons régler ce problème rapidement. En ce qui concerne tout contenu illégal tel que défini dans le Code criminel, cette définition large peut constituer une manière facile autant pour les producteurs que pour les organismes de certification de continuer de faire les choses comme ils le font actuellement, le producteur s'engageant à faire en sorte que la production soit conforme. C'est de cette façon que le monde a fonctionné au cours des dix dernières années, et nous devons revenir à cette façon de faire, parce que ce monde a été détruit au cours des dernières semaines.

**Le sénateur Harb :** Vous avez proposé un amendement à la disposition actuelle et vous avez proposé de consulter l'industrie et d'autres intervenants sur les lignes directrices avant l'adoption du projet de loi, et la ministre a dit que nous devrions lui faire confiance et adopter le projet de loi après quoi le ministère élaborera les lignes directrices en consultation avec l'industrie. Voici la question : que pensez-vous d'une approche à deux volets en parallèle, par laquelle un amendement est proposé pour refléter votre suggestion, et des consultations commenceraient maintenant de sorte qu'il n'y ait pas de retard dans le règlement et dans l'entrée en vigueur du projet de loi après sa promulgation.

From the number of letters we have received, we presume that there is general consensus across the industry that stakeholders oppose this provision of the act. Is that your assessment?

**Mr. Mayson:** That proposal is an interesting one, senator. Obviously, this program is so important and we have such a long-standing excellent relationship with the Department of Finance and the Department of Canadian Heritage that we would be open to any discussions going forward. It is important, though, that an amendment proceed because we have such a major issue of uncertainty now. For the industry to proceed, we need a kind of touchstone to put this public policy matter in a box. We will always be open to discussions with the department, the minister and this committee going forward. That is fair to say.

It is also fair to say that there is a huge amount of concern over the current proposal, and that concern has grown tremendously over the last few weeks. At first glance, it seemed small but now it is large. We must do something about that situation quickly. There is a huge amount of concern within our industry about what those next steps will be.

**Ms. Cunningham:** As you have heard, certainly in the time that I have had the honour of being Chair of the CFTPA, there has never been such consensus in the industry on a single issue. You will hear from others but that is our impression and belief.

**Senator Harb:** It hit a raw nerve in the industry.

**Ms. Cunningham:** Yes.

**Mr. Leduc:** Specifically, in response to your question, we have no problem with the two-pronged approach.

**Senator Harb:** Is that the case?

**Ms. Ker-Hornell:** Ontario would be comfortable with a two-pronged approach on the condition that there was no retroactivity tied with a blank cheque. We can work to develop guidelines and the minister-of-the-day still has the ability to change them at any time.

**Senator Ringuette:** On a point of clarification, I understand the uncertainty but you must understand that Bill C-10 also contains other issues that are highly contentious and not related to your industry but to trusts. We have not settled that matter yet so I want you to understand that this bill is large.

**Mr. Mayson:** We totally appreciate that. I have many good friends at the Department of Finance who ask me what I am doing slowing this bill down. The issue is extremely important and this speaks to how important it is right now.

D'après les lettres que nous avons reçues, nous pouvons présumer qu'il y a un consensus général au sein de l'industrie, à savoir que les intervenants s'opposent à cette disposition de la loi. Est-ce là votre évaluation?

**M. Mayson :** Cette proposition est intéressante, sénateur. De toute évidence, ce programme est si important et nous avons une si bonne relation, depuis si longtemps, avec le ministère des Finances et avec le ministère du Patrimoine canadien que nous sommes ouverts à toute discussion à l'avenir. Toutefois, il est important qu'un amendement soit présenté parce que nous avons un sérieux problème d'incertitude à l'heure actuelle. Pour que l'industrie puisse continuer à avancer, nous avons besoin d'un genre de pierre de touche pour encadrer cette question d'ordre public. Nous serons toujours prêts à discuter avec le ministère, le ministre et le présent comité. Je ne pense pas me tromper.

Je ne pense pas me tromper non plus en disant qu'il y a beaucoup d'inquiétude concernant la proposition actuelle et que cette inquiétude a pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières semaines. De prime abord, l'inquiétude semblait faible, mais maintenant, elle est grande. Nous devons faire quelque chose à propos de cette situation rapidement. Il y a beaucoup d'inquiétude au sein de notre industrie au sujet de ces prochaines étapes.

**Mme Cunningham :** Comme vous l'avez entendu, il n'y a jamais eu, du moins depuis que j'ai l'honneur de présider le conseil de l'ACPFT, un tel consensus au sein de l'industrie au sujet d'une question précise. Vous allez entendre le point de vue d'autres témoins, mais c'est l'impression que nous avons et ce que nous croyons.

**Le sénateur Harb :** Cela a touché un nerf sensible de l'industrie.

**Mme Cunningham :** Oui.

**M. Leduc :** Plus précisément, en réponse à votre question, l'approche à deux volets ne nous pose aucun problème.

**Le sénateur Harb :** Vraiment?

**Mme Ker-Hornell :** L'Ontario accepterait l'approche à deux volets à la condition qu'il n'y ait pas de rétroactivité attachée à un chèque en blanc. Nous pouvons travailler à élaborer des lignes directrices et le ministre du jour a toujours la possibilité de les modifier n'importe quand.

**Le sénateur Ringuette :** À titre de clarification, je comprends l'incertitude, mais vous devez comprendre que le projet de loi C-10 contient également d'autres questions fortement controversées et qui ne sont pas liées à votre industrie, mais aux fiducies. Nous n'avons pas encore réglé cette question, alors, je veux que vous compreniez qu'il s'agit d'un projet de loi qui est vaste.

**M. Mayson :** Nous le comprenons parfaitement. J'ai beaucoup de bons amis au ministère des Finances qui me demandent pourquoi je ralentis l'étude de ce projet de loi. Cette question est extrêmement importante et cela témoigne de son importance à l'heure actuelle.

[Translation]

**Senator Dawson:** I want to preface my question by saying that in Quebec, we consume 80 per cent of our film and television productions. Therefore, as far as Quebec is concerned, it is doubly important to have long-term financing and a process whereby producers who are successful on the international stage are assured that the government will not come along after the fact and pull the plug on their films.

My question is for Mr. Leduc. As you know, the idea of granting tax credits was initially introduced by the Quebec government. In 1993, the Liberal government graciously made Canadian tax credits part of its election platform. This pan-Canadian success story has its roots in Quebec. Let me say again that 80 per cent of everything produced in Quebec is consumed by Quebecers.

Has Quebec ever once, in the past 15 years, reneged on a tax credit after the fact?

**Mr. Leduc:** To my knowledge, no. However, because tax information is, as far as I know, supposed to be confidential, my answer would have to be a qualified no.

**Senator Dawson:** You can understand why I am asking this question. Even though in theory the Quebec government has had this authority, it may not have exercised it in 15 years. As the saying goes, "if it is not broke, do not fix it." We have legislation that works well, and we have not only cultural partners, but also economic partners of the Canadian government. We have known tremendous success with this legislation since the inception of tax credits. I would like to hear from Ms. Cunningham.

[English]

If it ain't broke, why are we trying to fix it?

**Ms. Cunningham:** We agree with you wholeheartedly and thank goodness for the success in Quebec. Why fix it if it is not broken? We agree with that sentiment.

However, we recognize here a concern expressed by the minister that a loophole in the legislation would allow unlawful and illegal productions to access a tax credit even if they contravened the Criminal Code. Therefore, we propose this amendment as a solution to help close that loophole. As producers, it does nothing for us to have unlawful productions receiving taxpayers' money. We are in an image-making business; we care about how that business is perceived by the taxpayers.

**Senator Dawson:** I will be happy to see the French version of your amendments.

[Français]

**Le sénateur Dawson :** Je veux préfacier ma question. Au Québec, on consomme 80 p. 100 de ce qu'on produit en termes cinématographiques et télévisuels. Donc, en ce qui concerne le Québec, c'est doublement important d'avoir du financement à long terme et un processus dans lequel les producteurs, qui ont un succès international, aient une assurance que le gouvernement ne viendra pas, après le fait, annuler des films.

Ma question s'adresse à M. Leduc. Vous savez que les crédits d'impôt ont été créés initialement par le gouvernement du Québec et le gouvernement libéral, dans sa gentillesse, en 1993, a inclus dans son programme électoral qu'on devrait avoir des crédits d'impôt canadiens. C'est un succès pancanadien qui a son origine au Québec. Je le répète, 80 p. 100 de ce qu'on produit est consommé par les Québécois.

En 15 ans, au Québec, est-ce déjà arrivé que le gouvernement ait annulé un crédit d'impôt après le fait?

**M. Leduc :** À ce que je sache, non. Par ailleurs, je crois que ce sont des informations d'ordre fiscal qui nécessitent une certaine confidentialité. Donc à ma connaissance non, avec cette qualification.

**Le sénateur Dawson :** Vous comprenez pourquoi je pose la question. Même si le gouvernement du Québec l'a eu théoriquement, s'ils ne l'ont jamais exercé après 15 ans : « If it is not broke, do not fix it ». On a une loi qui fonctionne bien, on a des partenaires dans le milieu culturel et des partenaires économiques. Ce ne sont pas seulement des gens du milieu culturel, mais des partenaires économiques du gouvernement canadien. On a eu un succès extraordinaire avec cette loi depuis que les crédits d'impôt existent. J'aimerais savoir de madame Cunningham.

[Traduction]

Si cela fonctionne, pourquoi essayons-nous de le réparer?

**Mme Cunningham :** Nous sommes parfaitement d'accord avec vous et Dieu merci pour le succès au Québec. Pourquoi réparer quelque chose qui fonctionne? Nous sommes d'accord avec cette évaluation.

Toutefois, nous reconnaissons ici une préoccupation exprimée par la ministre, à savoir qu'il pourrait y avoir une faille dans la loi qui permettrait à des productions illégales d'avoir accès à un crédit d'impôt même si elles contreviennent au Code criminel. Par conséquent, nous avons proposé cet amendement comme moyen pour tenter de corriger cette faille. En tant que producteurs, nous n'avons rien à gagner que des productions illégales reçoivent de l'argent des contribuables. Nous sommes une industrie qui fabrique des images; nous sommes très sensibles à la perception qu'ont les contribuables de cette industrie.

**Le sénateur Dawson :** Je serais heureux de voir la version française de vos amendements.

[Translation]

The wording is important. As you well know, Mr. Chair, as a Montrealer, that which is morally acceptable in Quebec may not always be morally acceptable in the rest of Canada. Depending on the wording of the amendment, the definition could have major repercussions for the industry. One's view of morality has nothing to do with this.

**The Chair:** Long live the alliance between the Scots and French Canadians.

**Mr. Leduc:** Yesterday, I sat in on a CRTC hearing and someone — I am not sure whether it was the chairman or someone else — used the expression “the devil is in the details.” Unfortunately, that expression applies to many different situations.

There is indeed something important about the general notion of a tax credit. The criteria for Quebec's tax credit, the precursor to other tax credits in Canada, including the federal tax credit, are not the same. Basically, in the case of the federal tax credit, that which is not specifically prohibited is allowed. Exclusions listed include pornography, sports programming and so forth. In Quebec, in the case of television programming, production must conform to certain genres, such as magazine-type programs and so forth.

[English]

The devil is in the details. That is one of its “pitchforks,” unfortunately.

[Translation]

**Senator Biron:** Thank you for joining us. Approximately how many of the films produced every year are eligible for the tax credit? What does this represent in terms of economic activity and subsidies?

Are you worried that the guidelines will result in the creation of a committee to screen the different films to determine if they in fact comply with the guidelines and to make appropriate recommendations to the minister about the granting of the tax credit? Given that it takes on average 18 months for these credits to be awarded, how much time would in fact be tacked on to this process and how would funding be affected?

[English]

**Mr. Mayson:** Those questions are interesting and excellent ones. We create a statistical profile of the industry every year. We can give you precise information on theatrical film.

Canadian theatrical film is usually in the range of \$200 million to \$300 million annually. It is complemented by theatrical films, which are non-Canadian in terms of being produced in Canada but for foreign studios. Usually that production is in the \$700 million to \$800 million range.

[Français]

Les mots sont importants. Ce qui est moralement acceptable au Québec, vous le savez, monsieur le président, étant Montréalais, n'est pas toujours moralement acceptable dans le reste du Canada. Dépendant des mots qui vont être inclus dans l'amendement, pas parce qu'on est plus moral ou moins moral, il y a une définition qui peut avoir des répercussions importantes sur l'industrie.

**Le président :** Vive l'ancienne alliance entre les Écossais et les Canadiens français.

**M. Leduc :** Hier, j'étais au CRTC et je ne sais pas si c'est le président ou quelqu'un d'autre qui a pris l'expression habituelle : « the devil is in the details ». Malheureusement, c'est une expression qui s'applique à beaucoup d'endroits.

Effectivement, il y a quelque chose d'important dans la notion générale du crédit d'impôt. Le crédit d'impôt du Québec, qui effectivement a été fondateur des autres crédits d'impôt au Canada, dont celui du gouvernement fédéral, n'est pas écrit de la même façon. Grosso modo, au fédéral, ce qui n'est pas interdit est permis, comme une loi de l'impôt et les exclusions sont mentionnées, pornographie, émissions sportives, notamment. Au Québec, pour les émissions de télévision, il faut se conformer à certains genres comme les magazines, entre autres.

[Traduction]

Le diable se cache dans les détails. C'est une de ses « fourches », malheureusement.

[Français]

**Le sénateur Biron :** Je vous remercie d'être venu. Combien de films environ sont produits et sujets au crédit d'impôt annuellement et cela crée combien d'activités économiques et représente combien en subventions?

Craignez-vous que des lignes directrices entraînent la création d'un organisme pour visionner les différents films afin de vérifier s'ils rencontrent lesdites lignes directrices et faire des recommandations appropriées au ministre pour l'émission de crédit d'impôt? De 18 mois en moyenne avant que ne soient accordés ces crédits, combien de mois seraient ajoutés par ce processus et quel en serait l'impact pour le financement?

[Traduction]

**M. Mayson :** Ce sont d'excellentes questions. Nous établissons un profil statistique de l'industrie chaque année. Nous pouvons vous donner une information précise sur les films destinés au cinéma.

La valeur de la production de films canadiens destinés au cinéma se situe habituellement entre 200 et 300 millions de dollars par année. À cette production s'ajoutent des films destinés au cinéma qui sont non canadiens en ce sens qu'ils sont produits au Canada, mais pour des studios étrangers. Habituellement, la valeur de cette production se situe entre 700 et 800 millions de dollars.

For productions claiming the production services credit, the Canadian credit would be a calculation based on the total budget of those Canadian films. Last year, it was about \$221 million dollars. The year before was \$311 million. We do a calculation on that and we are looking at a percentage of roughly 10 per cent to 12 per cent of the budget, if they are doing well.

We are looking at probably \$20 million to \$30 million dollars for theatrical films on the content side, depending on the year. They would have a smaller credit amount of a much larger budget amount for the product services credit. These are estimates. We can give you better data on those amounts.

The second question is extremely important because one of the great fears within the industry now is the creation of yet another monitoring body, monitoring content in a relatively predictable, objective transparent tax credit world. That possibility is scary to people. They are trying to be polite about it. However, a group of faceless people in a government office somewhere reviewing their film when it is already reviewed by other bodies for distribution is scary. That makes the financing side difficult.

**Senator Moore:** When a producer now makes an application for a film, to whom does the producer apply? Who reviews the application?

**Mr. Weber:** It is reviewed by CAVCO and the provincial tax credit agency if it has gone through Telefilm Canada or the Canadian Television Fund. Producers would apply to either Telefilm Canada or the Canadian Television Fund. Tax credits specifically would go through CAVCO and the provincial tax credit agency.

**Senator Moore:** It was reported in an article that the guidelines would give the Minister of Canadian Heritage the power to deny a tax credit to projects deemed to be offensive by a committee. You might have seen this article in *The Globe and Mail* a few weeks ago. According to the article, this committee “includes members of the Canadian Audio-Visual Certification Office and the Department of Justice.” Who are those officials and what are their qualifications? Are you aware of this committee?

**Ms. Cunningham:** This is all speculation as far as we know because we have never seen any guidelines or proposed ones. However, over the years, there has always been talk about the “what ifs” and “what would be a review panel.” I think that speculation comes directly from the Department of Canadian Heritage. There has never been a serious official discussion with the industry about how this committee would be implemented, let alone what it is. Therefore, I believe that is speculation.

Dans le cas des productions pour lesquelles on réclame un crédit d'impôt pour services de production, le crédit canadien serait calculé à partir du budget total de ces films canadiens. L'an dernier, le chiffre s'élevait à environ 221 millions de dollars. L'année d'avant, il s'élevait à 311 millions de dollars. Nous faisons ce calcul et cela correspond à un pourcentage d'environ 10 à 12 p. 100 du budget des films, s'ils vont bien.

Il s'agit probablement de 20 à 30 millions de dollars pour les films destinés au cinéma du côté du contenu, selon l'année. Ils auraient un plus petit crédit pour un budget beaucoup plus important au titre du crédit d'impôt pour services de production. Il s'agit de valeurs estimées. Nous pourrions vous donner des chiffres plus précis à cet égard.

La deuxième question est extrêmement importante parce que l'une des grandes craintes de l'industrie à l'heure actuelle, c'est la création d'un autre organisme de surveillance, qui surveillerait le contenu dans un monde de crédits d'impôt relativement prévisibles, objectifs et transparents. Cette possibilité fait peur aux gens. Ils essaient de se montrer polis sur la question. Toutefois, un groupe de personnes anonymes dans un bureau gouvernemental quelque part qui examinerait leur film alors qu'il a déjà été examiné par d'autres organismes pour les besoins de la distribution, est quelque chose qui leur fait peur. Cela complique les choses du côté financier.

**Le sénateur Moore :** Lorsqu'un producteur fait une demande pour un film, à qui s'adresse-t-il? Qui examine cette demande?

**M. Weber :** Elle est examinée par le BCPAC et l'organisme provincial de crédit d'impôt si la production est passée par Téléfilm Canada ou le Fonds canadien de télévision. Les producteurs font une demande soit auprès de Téléfilm Canada soit auprès du Fonds canadien de télévision. Plus spécifiquement, les crédits d'impôt transiteraient par le BCPAC et l'organisme provincial de crédit d'impôt.

**Le sénateur Moore :** On a rapporté dans un article que les lignes directrices donneraient au ministre du Patrimoine canadien le pouvoir de refuser un crédit d'impôt à des projets jugés choquants par un comité. Vous avez peut-être lu cet article dans le *Globe and Mail* il y a quelques semaines. D'après cet article, ce comité comprend des membres du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et du ministère de la Justice. Quels sont ces responsables et quelles sont leurs compétences? Connaissez-vous l'existence de ce comité?

**Mme Cunningham :** Ce ne sont que des spéculations, que nous sachions, parce que nous n'avons jamais vu de lignes directrices ou de projet de lignes directrices. Toutefois, au cours des années, il y a toujours eu des discussions au sujet de différentes hypothèses et de ce que pourrait être la composition d'un comité d'examen. Je pense que ces spéculations viennent directement du ministère du Patrimoine canadien. Il n'y a jamais eu de discussions officielles sérieuses avec l'industrie concernant le recours à un comité, et encore moins sur sa composition. Par conséquent, je crois qu'il s'agit de spéculations.

**Senator Moore:** What I say next might help remove speculation. Last fall, Robert Soucy, Director of CAVCO, said: “Ottawa wants to be more selective about the cultural products it helps to fund.”

Can you comment on that remark? How does it make you feel?

**Ms. Ker-Hornell:** One of our members, entertainment lawyer, David Zitzerman, attended the opportunity when Robert Soucy spoke. He was immediately posed some questions by entertainment lawyers in the room asking when there would be public or industry consultation and what it might mean because this comment was a brand new thought bubble.

The response was, do not worry, there will be public consultation eventually but nothing is scheduled at the moment. That was the end of that conversation.

**Senator Moore:** Does anyone else want to comment on that, please?

[Translation]

**Mr. Leduc:** I was not aware that Mr. Soucy, the Director of CAVCO, had made this comment. However, some caution is warranted when considering culture and the application of the tax credit. When Telefilm Canada or the Canadian Television Fund invest in a television or film production, they apply cultural criteria which are set out in the rules of these government agencies or semi-government bodies which operate at arm’s length from the government.

In the case of CAVCO, and I think this was already mentioned in the CFTPA’s presentation, the idea was to have objective, not subjective, rules that you could bank on. I do not know how Mr. Soucy came to this conclusion. I do not wish to argue with him. It is none of my business but quite frankly, I am somewhat taken aback by this comment.

[English]

**Senator Moore:** I am simply quoting him.

**Mr. Mayson:** I am not attributing this comment to Mr. Soucy at all.

Things have been said over the last two or three months and, in the absence of a proper consultation, they have caused the issue to blow up. Something new is afoot for the tax credit revision process and the legislative process, with which we were all fairly familiar, but no consultation has taken place.

**Senator Moore:** Is the Canadian Audio-Visual Certification Office, CAVCO, the entity that makes the final recommendation to the minister today?

**Ms. Ker-Hornell:** Yes.

**Le sénateur Moore :** Ce que je vais dire maintenant pourrait aider à éliminer la spéculation. L’automne dernier, Robert Soucy, directeur du BCPAC, a dit qu’Ottawa veut être plus sélectif concernant les produits culturels qu’il aide à financer.

Pouvez-vous commenter cette observation? Que ressentez-vous?

**Mme Ker-Hornell :** Un de nos membres, l’avocat en droit du divertissement, David Zitzerman, était présent lorsque Robert Soucy a parlé. Il s’est immédiatement fait poser des questions par les avocats en droit du divertissement présents dans la salle, à savoir quand cela serait rendu public ou s’il y aurait consultation de l’industrie et ce que cela pourrait signifier parce que cette observation était un nouveau ballon d’essai.

La réponse a été de ne pas s’inquiéter, qu’il y aurait des consultations publiques à un moment donné et que rien n’était prévu à l’heure actuelle. Et cela a été la fin de la conversation.

**Le sénateur Moore :** Quelqu’un d’autre voudrait-il faire des observations à cet égard, s’il vous plaît?

[Français]

**M. Leduc :** Je n’étais pas au courant de cette remarque de M. Soucy, qui est le directeur de BCPAC. Toutefois, il faut être prudent dans la notion culturelle dans l’application du crédit d’impôt. Téléfilm Canada ou le Fonds canadien de télévision, quand ils investissent dans une émission de télévision ou un film, ils ont des critères de nature culturelle qui sont définis dans les règles de ces organismes gouvernementaux ou semi-gouvernementaux qui sont à « arm’s length » avec le gouvernement.

Dans le cas de BCPAC, je pense que cela a été mentionné très correctement dans la présentation du ACPTF, l’idée était d’avoir des règles objectives, non subjectives, qu’on pouvait prévoir « and that you could bank on ». Je ne sais pas comment M. Soucy est arrivé à cela. Je ne veux pas contrarier M. Soucy. Ce n’est pas de mes affaires, mais sincèrement, ce commentaire que vous soulignez me surprend un peu.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Je ne fais que le citer.

**M. Mayson :** Je n’attribue pas du tout ces propos à M. Soucy.

Il y a des choses qui ont été dites au cours des deux ou trois derniers mois et qui, en l’absence d’une consultation appropriée, ont fait en sorte que la situation a pris des proportions plus grandes. Il se prépare quelque chose de nouveau dans le cas du processus de révision du crédit d’impôt et du processus législatif, que nous connaissions tous assez bien, mais il n’y a pas eu de consultation.

**Le sénateur Moore :** Est-ce que le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, le BCPAC, est l’entité qui fait la recommandation finale au ministre à l’heure actuelle?

**Mme Ker-Hornell :** Oui.

**Senator Moore:** Does it operate at arm's length from the government?

**Mr. Weber:** No.

**Senator Moore:** It does not?

**Mr. Mayson:** CAVCO is an office within the Department of Canadian Heritage that makes recommendations to the minister on certifications.

**Senator Moore:** It is not at arm's length.

**The Chair:** It is part of the federal government.

**Mr. Mayson:** My understanding is that everyone who works there is a government employee.

**The Chair:** Does that answer your question, Senator Moore?

**Senator Moore:** Should it operate at arm's length from the government? I am concerned about the independence of the arts and the entire industry.

Some people were a bit intimidated to appear before this committee because they did not want to hurt their chances of accessing funding in the future.

**Senator Tkachuk:** Do you have evidence of that?

**Ms. Cunningham:** Does that mean we are in trouble?

**Senator Moore:** I am concerned that this is the office and this is the attitude, and where is it all going?

**The Chair:** Thank you.

Honourable senators, it is 12:06 p.m. Any further questioning of this panel will eat into the time scheduled for the next group.

A number of senators who are not on the committee have had their hands up. Of course, the sponsor of the bill, Senator Eyton, is the last member of the committee that I will recognize.

I want everyone to have an opportunity to ask their questions but I need consensus.

**Senator Eyton:** It is pleasant to have a little excitement and drama at the Banking Committee. This is new for this committee, given that we usually deal with fiscal matters and financial institutions.

Senator Fox mentioned that history is not important but it is, at least in this sense. History helps to turn down what I call the political emotions surrounding this issue. I have not seen any of the reticence referred to for people to appear or to make their case. If anything, there has been an exceptional demonstration. These provisions, or something like them, have been around for some years. The same or similar provisions exist in other provinces.

**Le sénateur Moore :** Est-il indépendant du gouvernement?

**M. Weber :** Non.

**Le sénateur Moore :** Ce n'est pas le cas?

**M. Mayson :** Le BCPAC est un bureau au sein du ministère du Patrimoine canadien qui fait des recommandations au ministre concernant les certifications.

**Le sénateur Moore :** Il n'est pas indépendant.

**Le président :** Il fait partie du gouvernement fédéral.

**M. Mayson :** D'après ce que je crois savoir, tous ceux qui travaillent dans ce bureau sont des employés du gouvernement.

**Le président :** Est-ce que cela répond à votre question, sénateur Moore?

**Le sénateur Moore :** Devrait-il fonctionner de manière indépendante du gouvernement? Je suis préoccupé par l'indépendance des arts et de toute l'industrie.

Certaines personnes étaient un peu intimidées à l'idée de comparaître devant le présent comité parce qu'elles ne voulaient pas compromettre leurs chances d'avoir accès à du financement dans l'avenir.

**Le sénateur Tkachuk :** Avez-vous des preuves de cela?

**Mme Cunningham :** Cela veut-il dire que nous sommes dans le pétrin?

**Le sénateur Moore :** Je suis préoccupé par l'idée que ce soit le bureau et que ce soit l'attitude, et où tout cela nous mène-il?

**Le président :** Merci.

Honorables sénateurs, il est 12 h 6. Si nous continuons d'interroger ce groupe de témoins, il y aura moins de temps pour le groupe suivant.

Un certain nombre de sénateurs qui ne sont pas membres du comité ont levé la main. Évidemment, le parrain du projet de loi, le sénateur Eyton, est le dernier membre du comité que je vais reconnaître.

Je veux que tout le monde ait l'occasion de poser ses questions, mais j'ai besoin du consensus.

**Le sénateur Eyton :** Il est agréable d'avoir un peu d'agitation et de drame au Comité des banques. C'est quelque chose de nouveau pour le comité, étant donné que nous traitons habituellement de questions fiscales et d'établissements financiers.

Le sénateur Fox a dit que l'histoire n'était pas importante, mais elle est importante, du moins dans ce sens. L'histoire aide à calmer ce que j'appelle les émotions politiques entourant cette question. Je n'ai pas vu la réticence, à laquelle on a fait allusion, des gens à comparaître pour faire valoir leur point de vue. Au contraire, il y a eu une réponse exceptionnelle. Ces dispositions, ou des dispositions semblables, existent depuis un certain nombre d'années. Les mêmes dispositions ou des dispositions semblables existent dans d'autres provinces.



All of that excitement demonstrates clearly that the provisions are not part of any hidden agenda. They are not politically motivated in any way. Essentially, they are a kind of status quo and carry on an initiative that began some years ago. Senator Fox underlined the point that it did not matter what the history was, we need to create good legislation.

I have dozens of questions but I have only a minute or two. I think there is common ground that there should be standards. The question is: What are those standards? Who determines those standards? What form should the standards take?

I do not suggest I will ask questions on all those issues but I ask all of you who the appropriate bodies are to determine those standards and, perhaps, the process that might take place to establish those standards. How wide should the consultation be? Who should be involved in establishing standards, beyond the suggestion of the Criminal Code.

The Criminal Code mandates the lowest possible level of public behaviour. Staying out of jail is not necessarily the only standard. It seems there should be some standard beyond that one. The question is: Who establishes those standards and how is it done?

**The Chair:** Do all witnesses plan to respond to this question? If so, I ask you to keep your answers brief.

**Ms. Ker-Hornell:** If I may, senator, a fourth question needs to be asked: Are these guidelines, however they are determined and by whomever, to be established as a blank cheque to a minister-of-the-day or will they require a continuous dialogue on an ongoing basis with the government of this country? That consideration is important.

**Senator Eyton:** I raised what I thought were the three challenges: What are the standards; how are they determined; and what form will they take?

To shorten my time, I left it to: How do we determine those standards? I suggested how we determine them should be something beyond the Criminal Code.

**Ms. Cunningham:** Briefly, today we are referring to the Income Tax Act and a tax credit provision, a tool that was meant to encourage corporate infrastructure. It was never designed completely as a content tool. There is an uncomfortable layer in terms of an objective mechanism and then there is the matter of the guidelines. Our proposal, which we think is simple, clear and predictable, of introducing the Criminal Code into the act is meant to keep that clarity, and to use the standards by which we all live and work.

If you are talking about other forms of public policy, taxpayer investment and subsidy through the Canadian Television Fund and Telefilm Canada, guidelines are in place that outline different standards beyond the Criminal Code. Sometimes, in this kind of

Toute cette agitation démontre clairement que les dispositions ne font pas partie d'un programme caché. Elles ne sont pas motivées politiquement de quelque façon que ce soit. Essentiellement, elles constituent une forme de statu quo et mettent en application des initiatives qui ont débuté il y a un certain nombre d'années. Le sénateur Fox a fait valoir le point qu'il importait peu quelle était l'histoire, que nous devons créer une bonne loi.

J'ai une douzaine de questions, mais je n'ai qu'une ou deux minutes. Je pense qu'il y a un dénominateur commun, à savoir qu'il doit y avoir des normes. Alors, quelles sont ces normes? Qui détermine ces normes? Quelle forme devraient-elles prendre?

Je ne veux pas laisser entendre que je vais poser des questions sur tous ces sujets, mais je vous demande à tous de nous dire quels sont les organismes appropriés pour définir ces normes et, peut-être, le processus qui pourrait avoir lieu pour les définir. Quelle devrait être l'ampleur des consultations? Qui devrait participer à l'élaboration des normes, au-delà de la suggestion liée au Code criminel.

Le Code criminel impose un comportement public minimal. Éviter la prison n'est pas nécessairement la seule norme. Il me semble qu'il devrait y avoir d'autres normes supérieures à celle-ci. La question est de savoir qui établit ces normes et comment on le fait.

**Le président :** Les témoins ont-ils tous l'intention de répondre à cette question? Si c'est le cas, je vous demande d'être brefs.

**Mme Ker-Hornell :** Si vous me le permettez, sénateur, une quatrième question doit être posée : Ces lignes directrices, peu importe comment et par qui elles sont définies, donnent-elles un chèque en blanc au ministre de l'heure ou exigeront-elles qu'il y ait un dialogue continu et suivi avec le gouvernement du Canada? Cet aspect est important.

**Le sénateur Eyton :** J'ai soulevé ce qui, selon moi, étaient les trois défis : quelles sont les normes; comment sont-elles définies; quelle forme auront-elles.

Pour être bref, je m'en suis tenu à la façon dont nous les définissons. J'ai dit qu'il faudrait aller au-delà du Code criminel.

**Mme Cunningham :** Brièvement, nous parlons aujourd'hui de la Loi de l'impôt sur le revenu et d'un crédit d'impôt, soit un outil qui devait encourager l'infrastructure générale. Ce crédit n'a jamais été conçu tout à fait comme instrument de contrôle du contenu. Il y a un sentiment d'inconfort quant à l'objectivité du mécanisme et il y a la question des lignes directrices. Notre proposition, qui est simple, claire et prévisible et qui consiste à introduire le Code criminel dans la loi, vise à maintenir cette clarté et à utiliser les normes que nous suivons tous dans nos vies et notre travail.

Si vous parlez d'autres formes de politiques publiques, d'investissement des deniers publics et des subventions versées par l'entremise du Fonds canadien de télévision et de Téléfilm Canada, il existe des lignes directrices qui définissent différentes

forum we confuse the two. Those are already decided at the government level, often in consultation with advisory councils of the industry, and we are often included as organizations.

In fact, the model already exists for these standards and consultative bodies. We are saying that in this particular act there is no need for guidelines. Should there be a need or a desire on the part of the minister to discuss issues that arise, we will be happy to talk about them, and we should be open to them.

**Senator Eyton:** Should others be involved in that consultation as well?

**Ms. Cunningham:** Sure: That should be part of the discussion.

**Mr. Mayson:** Adding to Ms. Cunningham's comments, with which I agree, the missing element is that we have not heard anything. The current standard using the Criminal Code has worked well over the years. We have not heard much back from the government, to be honest, as much as we love them, to say there is a problem. They are alluding in some vague way to a problem. We have not been consulted in that area in terms of them demonstrating the problem to us. We will always be open to that discussion, obviously. We have yet to be convinced that there is a major problem, either.

**Senator Eyton:** There is strong evidence there is a problem.

**Mr. Mayson:** There is a problem now, yes.

[Translation]

**Mr. Leduc:** That is what I wanted to underscore, Mr. Chair. As a citizen, I hope that everyone tries to abide by the Criminal Code. I appreciate that tax information is confidential, but we do not know of any cases where this would apply. Several examples were given, such as *Eastern Promises*, *Borderline* and *Tout est parfait*. Earlier, reference was made to *The Valour and the Horror* and to other productions. In every case, the general consensus was that this did not apply.

Fortunately, I do not know of any films where this would apply. For now, films are covered by Criminal Code provisions, for example, provisions respecting hate literature. I assume that this includes hate films and pornography. I would also assume that child pornography comes under the umbrella of pornography. I have trouble understanding why this is not covered. I agree with you. Why all the fuss if everything is fine.

[English]

**The Chair:** Senator Eyton, how are you doing?

**Senator Eyton:** I am still puzzled, but I probably will stay that way.

normes qui dépassent le Code criminel. Il arrive parfois, dans des tribunes comme celle-ci, de confondre les deux. Ces normes sont déjà fixées par le gouvernement, souvent en consultation avec des conseils consultatifs de l'industrie, et nous sommes souvent mis à contribution à titre d'organisations.

En fait, il existe déjà un modèle pour ces normes et ces organismes consultatifs. Nous disons que des lignes directrices ne sont pas nécessaires dans cette loi précise. Si la ministre sent le besoin ou le désir de discuter des enjeux qui se présentent, nous serons ravis d'en parler et nous devrions être ouverts à cela.

**Le sénateur Eyton :** Est-ce que d'autres devraient participer à ces consultations également?

**Mme Cunningham :** Bien sûr. Cet aspect devrait faire partie de la discussion.

**M. Mayson :** Je suis d'accord avec Mme Cunningham, mais j'ajouterais que nous n'avons rien entendu. La norme actuelle, qui repose sur le Code criminel, a bien fonctionné au fil des ans. Pour dire franchement, le gouvernement, même si nous l'aimons bien, ne nous a pas dit qu'il y avait un problème. Il fait vaguement allusion à l'existence d'un problème. Nous n'avons pas été consultés à cet égard et le problème ne nous a pas été démontré. Nous serons toujours ouverts à cette discussion, évidemment. Nous n'avons pas encore été convaincus qu'il existe un problème majeur.

**Le sénateur Eyton :** La preuve a été faite qu'il y a un problème.

**M. Mayson :** Il y a un problème maintenant, oui.

[Français]

**M. Leduc :** C'est le point que je voulais souligner, monsieur le président. Effectivement, comme citoyen, j'espère qu'on tente tous de se comporter au-delà du Code criminel. Dans les faits, je comprends qu'il y a la confidentialité de la fiscalité, mais on n'a pas connu d'exemples où cela s'appliquerait. Dans les articles de journaux, je n'en sais pas plus, plusieurs exemples ont été mentionnés : *Eastern Promises*, *Borderline*, *Tout est parfait*, tantôt on a fait référence à *The Valour and the Horror*. Tout est parfait, tantôt il y avait une référence à d'autres. À chaque fois, tout le monde fait consensus que non, ce n'est pas à cela que cela s'applique.

Les films, heureusement que je ne connais pas où cela s'appliquerait, sont effectivement des trucs qui, pour le moment, semblent définis dans le Code criminel, par exemple, la littérature haineuse. Je présume que cela impliquerait la production haineuse et la pornographie. La pornographie juvénile j'imagine est enchâssée dans la pornographie. J'ai de la difficulté à comprendre que cela ne le soit pas. Je suis d'accord avec vous. S'il n'y a pas de problème, pourquoi tant de brouhaha.

[Traduction]

**Le président :** Sénateur Eyton, ça va?

**Le sénateur Eyton :** Je suis encore perplexe, mais je vais probablement en rester là.

**The Chair:** In the meantime, the deputy chair would like to make a point of clarification.

**Senator Goldstein:** I want to understand the thrust of your proposed amendment. It appears to be contradictory at first blush.

On the one hand, you say you would live with — and by extension you think Canadians should and could live with — an indication in the statute and an amendment that would provide as a criterion the non-contravention of provisions in the Criminal Code. You would leave that as the criterion that ought to be used in the future and, indeed, it is maybe used by various agencies without that statute.

On the other hand, you said you are willing to cooperate with the minister in the elaboration of guidelines. I take it that those guidelines necessarily would go beyond the provisions of the Criminal Code.

With respect, I think there is a dichotomy in that position. I want to understand what you really mean.

**Mr. Mayson:** I appreciate the comment. You are absolutely right.

The core of our proposal is that “contrary to public policy” be determined by current provisions of the Criminal Code. We would delete the reference to the need for guidelines.

Deleting the reference is essential if we start talking about a two-pronged approach or something similar. It is essential for this bill to start moving again. We are not trying to turn this issue into a political football, take it back to the House of Commons and so on. We want this bill to pass, frankly.

If the minister and her officials want to have a proper discussion about there being more to it, we will be willing to talk about it. We have not had an opportunity to discuss it.

**Senator Goldstein:** Are you not suggesting participation in the elaboration of guidelines?

**Mr. Mayson:** At this point, no, absolutely not.

**Senator Goldstein:** You are concerned about retroactivity, and I understand that concern. My second question is, what other way is there to determine whether a production, once completed, has infringed a provision of the Criminal Code? It must come necessarily after the production is completed.

**Mr. Mayson:** There are two elements. If producers are in contravention of the Criminal Code, they might not be surprised if someone took them to court or something. It has not happened, to my knowledge.

There is always the coming into effect. It almost goes back to Senator Tkachuk's comments: While this language has been around and while the Department of Finance tends to see the regulations and draft as in effect, this issue has never been

**Le président :** Entre-temps, le vice-président aimerait faire une précision.

**Le sénateur Goldstein :** J'aimerais comprendre l'objectif de l'amendement que vous proposez. Il me paraît contradictoire à première vue.

D'une part, vous dites que vous accepteriez — et, du coup, vous croyez que les Canadiens devraient et pourraient accepter — une indication dans la loi et un amendement qui établiraient comme critère la non-violation des dispositions du Code criminel. Ce serait le critère qui pourrait être utilisé dans l'avenir, et en fait, il est peut-être déjà utilisé par divers organismes sans que cette loi existe.

D'autre part, vous dites que vous êtes prêt à collaborer avec la ministre pour l'élaboration de lignes directrices. J'en déduis que ces lignes directrices iraient nécessairement au-delà des dispositions du Code criminel.

Avec tout le respect que je vous dois, je crois qu'il y a une dichotomie dans cette position. J'aimerais comprendre ce que vous voulez dire.

**M. Mayson :** Je vous remercie de votre commentaire. Vous avez absolument raison.

En gros, nous proposons que ce qui est « contraire à l'ordre public » soit déterminé par les dispositions actuelles du Code criminel. Nous éliminerions la référence aux lignes directrices.

Il est essentiel d'éliminer cette référence si nous commençons à parler d'une approche à deux volets ou d'une chose semblable. C'est essentiel pour que ce projet de loi progresse. Nous n'essayons pas d'en faire un match politique, de ramener le débat à la Chambre des communes et ainsi de suite. À vrai dire, nous voulons l'adoption de ce projet de loi.

Si la ministre et ses collaborateurs souhaitent avoir une discussion convenable sur l'enrichissement de cette mesure, nous serons prêts à en parler. Nous n'avons pas eu la chance de le faire.

**Le sénateur Goldstein :** Ne laissez-vous pas entendre que vous voulez participer à l'élaboration des lignes directrices?

**M. Mayson :** À l'heure actuelle, non, absolument pas.

**Le sénateur Goldstein :** Vous êtes préoccupé par la question de la rétroactivité, et je comprends cette inquiétude. Ma deuxième question est la suivante : par quel autre moyen peut-on déterminer si une production, une fois complétée, a enfreint une disposition du Code criminel? Cela se fait nécessairement après que la production est terminée.

**M. Mayson :** Il y a deux éléments. Si les producteurs contreviennent au Code criminel, ils ne seraient pas surpris si quelqu'un tente une poursuite contre eux. À ma connaissance, cela n'est pas arrivé.

Il y a toujours la question de l'entrée en vigueur. Cela revient pratiquement à ce que le sénateur Tkachuk a dit : bien que l'on ait tenu ce langage et que le ministère des Finances tende à considérer le règlement et son ébauche comme s'il était en vigueur, cette

resolved; the guidelines, and the whole issue, have never been resolved. That, in some ways, has to come into effect at some future date if that is to come.

**Ms. Ker-Hornell:** Senator Fox, I believe, in the discussion with the minister a week ago Wednesday, answered this question when he said that this determination should be made by a judge in the court. It should not be made by a minister.

**The Chair:** Thank you. Honourable senators, we have questions from a number of senators that are not regular members of this committee: Senator Johnson, Senator Prud'homme and Senator Banks. I hope you will stay on.

**Senator Banks:** I am a member today.

**The Chair:** I was told you were not. However, if you are, there was a misunderstanding. In any event, I want you to be heard. I hope you will stay.

I welcome our second panel of witnesses this morning as we continue our study of Bill C-10 at the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. This second panel brings before us a distinguished group of members of the film, video and arts community.

We have from the Writers Guild of Canada, Rebecca Schechter, President, and Maureen Parker, Executive Director. Thank you for coming here and for your written briefs and your input. You have helped us understand and appreciate the issues you raise.

We have from the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, ACTRA, Wendy Crewson and Sarah Polley, who is a well-known Canadian star. Welcome to you both. We are happy to have you here.

From the Directors Guild of Canada, we have Monique Lafontaine, General Counsel and Director of Regulatory Affairs, and Brian Anthony, National Executive Director and CEO.

**Maureen Parker, Executive Director, Writers Guild of Canada:** It is an honour to be here. Thank you for inviting us. Now you will hear about this bill from the artist's viewpoint, so I think you will find it interesting.

The Writers Guild of Canada, WGC, welcomes the opportunity to speak about Bill C-10. The Writers Guild of Canada is a national association representing more than 1,800 professional screenwriters working in English-language film, television, radio and digital production in Canada.

WGC members are the creators of uniquely Canadian stories such as the hit television series "Da Vinci's Inquest" and "Slings and Arrows," and feature films such as the award-winning *Away From Her*, written by Sarah Polley. Every one of those productions depended on the Canadian Film or Video Production Tax Credit to complete its financing.

question n'a jamais été réglée; les lignes directrices, et toute cette question, n'ont jamais été réglées. Elles doivent, d'une certaine façon, entrer en vigueur à un moment donné si c'est ce que l'on prévoit.

**Mme Ker-Hornell :** Sénateur Fox, je crois que le ministre a répondu à cette question mercredi de la semaine dernière lorsqu'il a dit que c'est un juge qui doit déterminer cela. Ce n'est pas un ministre.

**Le président :** Merci. Honorables sénateurs, nous avons des questions d'un certain nombre de sénateurs qui ne sont pas des membres en titre du comité : le sénateur Johnson, le sénateur Prud'homme et le sénateur Banks. J'espère que vous allez rester.

**Le sénateur Banks :** Je suis un membre du comité aujourd'hui.

**Le président :** On m'a dit que vous ne l'étiez pas. Si vous l'êtes, il y a eu un malentendu. Quoi qu'il en soit, je veux que vous soyez entendu. J'espère que vous resterez.

Je souhaite la bienvenue au deuxième groupe de témoins qui participeront ce matin à l'étude du projet de loi C-10 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Il s'agit de membres reconnus du milieu du film, de la vidéo et des arts.

Nous accueillons Rebecca Schechter, présidente de la Writers Guild of Canada, et Maureen Parker, directrice exécutive du même organisme. Merci d'être ici, d'avoir présenté votre mémoire écrit et de participer à nos travaux. Vous nous avez aidés à comprendre et à saisir les enjeux que vous soulevez.

Nous recevons aussi des représentantes de l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, l'ACTRA, soit Wendy Crewson et Sarah Polley, une vedette canadienne bien connue. Bienvenue à vous deux. Nous sommes ravis de vous avoir parmi nous.

Nous accueillons enfin deux porte-parole de la Guilde canadienne des réalisateurs : Monique Lafontaine, avocate générale et directrice aux affaires réglementaires, et Brian Anthony, directeur général et chef de la direction.

**Maureen Parker, directrice exécutive, Writers Guild of Canada :** C'est un honneur d'être ici. Je vous remercie de nous avoir invités. Nous allons vous présenter maintenant le point de vue des artistes sur ce projet de loi, et je crois que cela va vous intéresser.

La Writers Guild of Canada, WGC, est ravie de pouvoir s'entretenir avec vous au sujet du projet de loi C-10. La Writers Guild of Canada est une association nationale qui représente plus de 1 800 scénaristes professionnels d'expression anglaise œuvrant dans la production cinématographique, télévisuelle, radiophonique et numérique au Canada.

Les membres de la WGC sont les créateurs d'œuvres canadiennes uniques comme les séries télévisées vedettes « Da Vinci's Inquest » et « Slings and Arrows » et de longs métrages comme le film *Away from Her*, un film primé et écrit par Sarah Polley. Chacune de ces productions était tributaire du crédit d'impôt sur la production cinématographique et magnétoscopique canadienne pour boucler son financement.

We are concerned about the wording in Bill C-10, which provides that unknown guidelines will determine whether a film or television production is “contrary to public policy.”

We want to be clear about what we object to.

We agree that the government should not fund pornography or programs that promote hate crimes or other criminal activity.

If the government wants to revoke easily a tax credit in the instance where a film or video or TV production is in breach of the Criminal Code, then that is what the amendment to the Income Tax Act should say, and to that end, we support the producers’ amendment.

As non-statutory instruments, the proposed guidelines may be revised at any time without the involvement of Parliament. It is then open to special interest groups with different views to lobby for changes in the wording of those guidelines or their interpretation. That wording, in turn, will have an impact on all Canadian film and television programs funded by the tax credit. This situation is not acceptable for an objective, labour-based funding mechanism, such as the tax credit.

We find it curious that this amendment affects only the domestic tax credit and will have no application to the production service tax credit. Heritage department officials stated to this committee last week that it was inappropriate to apply the test to the production service tax credit because it is “a credit to encourage work in Canada. It is not a credit related to content.”

We were surprised to hear that, as it was always our understanding that the domestic tax credit was also intended to encourage work, but on Canadian productions in Canada, and it is also not related to content.

In structure, both tax credits are administered identically, so we see no basis for identifying one as a labour-based credit and the other as content-based.

This legislation would make it more difficult to fund indigenous productions but not American productions filmed in Canada with Canadian tax dollars. That situation simply makes no sense.

The Canadian tax credit is a labour-based credit. It is not subjective financing. To apply for the credit, a producer fills out an application form and sends it along with a bunch of documentation confirming the Canadian residency of key personnel and contracts, and a budget to confirm labour expenditures. The expenditures are reviewed and the producer receives provisional approval of the plan.

Nous sommes très préoccupés par le libellé du projet de loi C-10 qui prévoit que des lignes directrices inconnues détermineront si une production cinématographique ou télévisuelle est « contraire à l’ordre public ».

Nous voulons mentionner clairement ici ce à quoi nous nous opposons.

Nous convenons que le gouvernement ne devrait pas financer de la pornographie ou des émissions qui promeuvent les crimes haineux et d’autres activités criminelles.

Cependant, si le gouvernement souhaite révoquer facilement un crédit d’impôt lorsqu’une production cinématographique, magnétoscopique ou télévisuelle enfreint le Code criminel, alors c’est ce que devrait dire la modification proposée à la Loi de l’impôt sur le revenu, et à cette fin, nous appuyons l’amendement des producteurs.

En tant qu’instrument non réglementaire, les lignes directrices proposées peuvent être révisées à tout moment sans que l’on fasse appel au Parlement. Les groupes d’intérêts spéciaux qui ont une vision différente sont ensuite libres de faire du lobbying afin que des changements soient apportés au libellé de ces lignes directrices ou à leur interprétation. Ce libellé aura alors une incidence sur toutes les productions cinématographiques et les émissions télévisuelles canadiennes financées par le crédit d’impôt. On ne peut accepter cela pour un mécanisme de financement objectif et basé sur la main-d’œuvre comme le crédit d’impôt.

Nous trouvons très curieux que cette modification ne touche que le crédit d’impôt « intérieur » et ne s’appliquera pas au crédit d’impôt sur les services de production. Les porte-parole du ministère du Patrimoine canadien ont déclaré devant le comité la semaine dernière qu’il n’était pas approprié d’appliquer ce critère au crédit d’impôt sur les services de production parce que c’est « un crédit pour encourager le travail au Canada. Ce n’est pas un crédit relié au contenu ».

Nous avons été surpris d’entendre ces propos car nous avons toujours cru que le crédit d’impôt intérieur était destiné à encourager le travail au Canada, mais sur des productions canadiennes, et qu’il n’était pas lié au contenu.

Dans leur structure, les deux crédits d’impôt sont administrés de la même façon, alors nous ne voyons pas pourquoi l’un serait un crédit basé sur la main-d’œuvre et l’autre, sur le contenu.

Avec l’adoption de cette mesure législative, il serait plus difficile de financer les productions canadiennes, mais pas les productions américaines dont le tournage se fait au Canada, avec l’argent des contribuables canadiens. Cette situation n’a tout simplement aucun sens.

Le crédit d’impôt canadien est basé sur la main-d’œuvre. Ce n’est pas un financement subjectif. Pour obtenir ce crédit, un producteur remplit un formulaire de demande et l’envoie avec d’autres documents pour confirmer la résidence au Canada du personnel clef, des contrats ainsi qu’un budget pour confirmer les dépenses en main-d’œuvre. Les dépenses sont examinées et le producteur reçoit une approbation provisoire de son plan.

If the producer spends the budget according to the plan submitted, the producer will receive the tax credit. Producers do not send in a script. The content is not reviewed.

The proposed guidelines will change all of that process.

Film and television production is expensive. The average budget for a feature film is over \$5 million, and the average budget for an episode of an one-hour drama is \$1.4 million.

Producers need the tax credit to complete their financing after they have raised as much financing as they can from the marketplace, which includes government agencies, independent funds, broadcasters and distributors.

The federal tax credit, which is roughly 10 per cent of the budget, is an essential element. Producers take the certificate worth about 10 per cent to a bank. The bank generally advances 80 per cent of the value of the certificate to the producer. If there is the slightest risk that the certificate will be revoked, the banks will not consider the certificate acceptable security.

To say the producers can find private money to fund productions deemed unacceptable is tantamount to saying they will not be able to make those productions. Rarely do private investors invest in film and television production, as the current tax laws do not encourage that form of investment as they once did in the late 1980s. Introducing this level of uncertainty about funding may not be censorship in fact, but it is definitely censorship in effect.

**Rebecca Schechter, President, Writers Guild of Canada:** Thank you for hearing us today. As a writer for film and television for over 20 years, I want to explain to you why these proposed guidelines will make it even more difficult than it already is to create work that will succeed at resonating with Canadian audiences.

Many participants finance the development and production of film and television. Each participant reviews the content of each project at every stage. Broadcasters review the content to ensure that it does not contravene the Canadian Broadcast Standards Council's voluntary code for programming. Distributors review feature film scripts to ensure that they will be able to exhibit the film in theatres. Investors, such as Telefilm Canada or the Independent Production Fund, review the content to ensure that the project is something they want to fund and put their logo on.

It is important to bear in mind that all the parties — producers, distributors, broadcasters and Telefilm — know the business. They know how to read and assess a script. There is no need for further content review, and it would be detrimental to the creative process.

Si le producteur utilise le budget conformément au plan soumis, il recevra alors le crédit d'impôt. Les producteurs n'envoient pas de scénario. Le contenu n'est pas examiné.

Les lignes directrices proposées modifieront tout ce processus.

La production cinématographique et télévisuelle coûte très cher. Le budget moyen d'un long métrage dépasse les 5 millions de dollars, et le budget moyen pour un épisode d'une heure d'un feuilleton atteint 1,4 million de dollars.

Les producteurs ont besoin du crédit d'impôt pour boucler leur financement après avoir recueilli autant d'argent que possible sur le marché, qui englobe les agences gouvernementales, les fonds indépendants, les radiodiffuseurs et les distributeurs.

Le crédit d'impôt fédéral, qui représente environ 10 p. 100 du budget, est un élément essentiel. Les producteurs présentent le certificat, qui vaut environ 10 p. 100, à la banque. Celle-ci avance généralement 80 p. 100 de la valeur du certificat au producteur. S'il y a le moindre risque que ce certificat soit révoqué, les banques jugeront que ce n'est pas une garantie acceptable.

Dire que les producteurs peuvent trouver de l'argent dans le secteur privé pour financer des productions jugées inacceptables équivaut à dire qu'ils ne seront pas en mesure de faire ces productions. Il est rare que des investisseurs privés investissent dans la production cinématographique et télévisuelle, puisque les lois fiscales actuelles n'encouragent plus cette forme d'investissement, comme c'était le cas à la fin des années 1980. Susciter ce degré d'incertitude quant au financement n'est peut-être pas une censure en soi, mais c'est certainement une censure dans la pratique.

**Rebecca Schechter, présidente, Writers Guild of Canada :** Merci de nous recevoir aujourd'hui. À titre de scénariste depuis plus de 20 ans pour le cinéma et la télévision, j'aimerais vous expliquer pourquoi les lignes directrices proposées compliqueront encore davantage la tâche de créer des œuvres qui réussiront à trouver écho auprès des auditoires canadiens.

Beaucoup d'intervenants participent au financement de la création et de la production cinématographique et télévisuelle. Chacun de ces participants examine le contenu de chaque projet à chaque étape. Les diffuseurs examinent le contenu pour s'assurer qu'il ne contrevient pas au code volontaire pour la programmation du Conseil canadien des normes de la radiotélévision. Les distributeurs examinent le scénario des longs métrages pour s'assurer qu'ils seront en mesure de présenter le film dans les salles de cinéma. Les investisseurs, comme Téléfilm Canada ou le Fonds indépendant de production, examinent le contenu pour s'assurer que le projet est une initiative qu'ils souhaitent financer et sur laquelle ils veulent apposer leur logo.

Il importe de garder à l'esprit que toutes les parties — les producteurs, les distributeurs, les diffuseurs et Téléfilm — connaissent le domaine. Ils savent comment lire et évaluer un scénario. Il est inutile d'examiner davantage le contenu et en fait, ce serait porter préjudice au processus créatif.

It is incredibly difficult to make a movie in Canada. It can take years from the germ of the writer's original idea for the film to the start of production. There are many creative and business reasons for this length of time and difficulty, but let me assure you, once someone has written a script and a producer wants to produce it, a director wants to direct it and actors want to act in it, it is a Sisyphean task, pushing a rock up a hill many times.

To add another layer to this difficult job by trying to guess before they even begin writing what the government of the day will consider excessive or gratuitous violence, or whether a bureaucrat who functions completely outside the creative process might deem the sexuality portrayed as educational enough to pass muster feels like the kiss of death.

What writers struggle to do is to dig deep inside themselves and come up with a human story that will connect with the audience and make them laugh or cry, or be thrilled, horrified, saddened, delighted or enraged. Adding another layer of control to the artistry required to achieve that connection makes writers want to give up entirely.

Television is developed differently from movies. Before even beginning to come up with an idea for a TV series, a smart writer will find out what kind of material the broadcasters are looking for. Do they want a cop show for a ten o'clock slot, a soap opera for an eight clock slot, comedies or dramedies? In television, writers begin by shaping their own creative urges around the needs and demands of the broadcasters. Then they shape their work around the demands of producers, directors, actors, art directors and editors, all the while trying to hold fiercely to the creative vision that inspired them to start.

Hanging another layer of guidelines on top of this process is oppressive and totally unnecessary. Broadcasters already screen out what most people consider gratuitous, excessive violence and explicit sexuality.

These proposed guidelines open the door to special interest groups who will have the power to dictate what films and television programs you and I can watch. I do not presume to tell anyone else what kind of programming should be made. Once it is made, if I do not like it, I do not watch it. I see no reason why the taste of any particular interest group should be more privileged than mine.

Art is made by creative people who have the freedom to give voice to the things they feel passionately about. Government cannot dictate what art is and is not by hiding behind phrases like "acceptable" or "excessive." The history of censorship has taught us that censorship does not work. Art forces its way through oppression and, ultimately, blows it apart. Without the tax credits, projects will not be made, and the creative voice of screenwriters in this country will be silenced.

Il est incroyablement difficile de faire un film au Canada. Il peut s'écouler des années entre l'idée originale de l'auteur et le début de la production d'un film. Il y a de nombreuses raisons à cela, qui ont trait à la création et à la dimension commerciale. Mais je peux vous assurer qu'une fois que vous avez rédigé un scénario qu'un producteur veut produire, qu'un réalisateur veut diriger et que des acteurs veulent jouer, vous avez accompli une tâche herculéenne.

Le fait d'ajouter un autre obstacle à ce travail difficile en demandant à l'auteur d'essayer de deviner, avant même de commencer à écrire, combien de violence pourrait être jugée excessive ou gratuite par le gouvernement de l'heure, ou si un bureaucrate, qui se trouve complètement à l'extérieur du processus de création, jugera que la sexualité dépeinte est assez éducative pour être acceptable, tout cela donne l'impression de recevoir le baiser de la mort.

Ce que l'auteur s'efforce de faire, c'est de puiser au plus profond de lui-même pour pondre une histoire humaine qui branchera l'auditoire, pour le faire rire, ou pleurer, l'enthousiasmer, l'horrifier, le rendre triste, ravi, furieux. Ajouter un autre niveau de contrôle sur le talent artistique que ce travail exige donne à l'auteur le goût d'abandonner complètement.

La création télévisuelle est différente de la création cinématographique. Avant même de commencer à émettre une idée pour un feuilleton télévisé, un scénariste intelligent essaiera de savoir quel genre de matériel recherchent les diffuseurs. Veulent-ils une émission avec des flics pour un créneau à 22 heures, un téléroman pour un créneau à 20 heures, des comédies ou des dramedies? À la télévision, les scénaristes commencent par façonner leur créativité autour des besoins et des exigences des télédiffuseurs. Ensuite, ils façonneront leur travail autour des besoins et des exigences des producteurs, des réalisateurs, des acteurs, des directeurs artistiques et des monteurs, tout en essayant de s'accrocher solidement à la vision créatrice qui les a d'abord inspirés.

Ajouter d'autres lignes directrices par-dessus cela est étouffant et totalement inutile. Les télédiffuseurs éliminent déjà ce que la plupart des gens considèrent comme de la violence gratuite ou excessive et de la sexualité explicite.

Les lignes directrices proposées donneront aux groupes d'intérêts spéciaux le pouvoir de dicter quels films et quelles émissions de télévision vous et moi pourrions regarder. Je n'ai pas la prétention de dire à quiconque quel genre de programme devrait être fait. Une fois qu'il est fait, si je ne l'aime pas, je ne le regarde pas. Je ne vois pas pourquoi les goûts de certains groupes d'intérêts auraient préséance sur les miens.

L'art est fait par des gens créatifs qui ont la liberté d'exprimer les choses qui les passionnent. Le gouvernement ne peut pas dicter ce qui est de l'art et ce qui ne l'est pas en se cachant derrière des mots comme « acceptable » ou « excessif ». L'histoire de la censure nous a appris qu'elle ne fonctionne pas. L'art se fait un chemin à travers l'oppression et finit par la faire éclater. Sans les crédits d'impôt, les projets ne seront pas réalisés et les voix créatrices des scénaristes du Canada seront réduites au silence.

Please do not allow this silencing to happen. We ask the senators to strike out the relevant provisions from Bill C-10 that allow the government to deny tax credits to projects deemed contrary to public policy. As Ms. Parker said, we support the amendment to Bill C-10 proposed by the producers.

**The Chair:** Thank you, Ms. Schechter and Ms. Parker, for informative presentations.

**Sarah Polley, Actor, Director and Writer, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA):** I am Sarah Polley, an actor and a filmmaker. With me today is Wendy Crewson, an actor with a distinguished career both in Canada and the United States, who, like me, has made a conscious decision to live and work in Canada. We are here on behalf of ACTRA, the national union representing more than 21,000 English-language performers who work in film, television, radio, sound recordings and new media productions.

Canadian artists are outraged, shocked and frightened by this blatant attempt to censor our work. It has been decades since any issue has generated such a strong and visceral reaction from ACTRA members across the country. We are unanimous in saying the provisions of Bill C-10, which give power to the Minister of Heritage to deny tax credits retroactively to productions deemed offensive or contrary to public policy, are dangerous and unacceptable.

As you are the chamber of sober second thought, we appeal to you and all senators to strike the relevant provisions from the bill.

We are concerned about this attempt to censor for a number of reasons. First, as you have heard, it will cause a chill on production from the financing side. With this uncertainty, banks will be reluctant to provide financing to cover tax credits. Bankers will shy from any controversial or daring work if there is any risk to a key part of the overall financing structure.

I have heard it suggested many times in response to our attacks on this bill that we are free to make whatever film we want but with private money. That suggestion, unfortunately, has absolutely no basis in reality. Every Canadian television program and film that I and any of us have ever been involved in has involved some public financing. When you tell artists to use private money, essentially you are telling us to leave the country should we want to make any work that could be deemed controversial in the end.

**Wendy Crewson, Actor, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA):** We think that the core of this issue is freedom of expression. Article 19 of the United Nations Universal Declaration of Human Rights includes these words: "Everyone has the right to freedom . . . of expression. . . ." This right includes the freedom to seek, receive and impart ideas through any media.

Nous vous prions d'empêcher cela. Nous demandons aux sénateurs d'éliminer les dispositions du projet de loi C-10 qui permettent au gouvernement de refuser des crédits d'impôt aux projets jugés contraires à l'ordre public. Comme Mme Parker l'a dit, nous appuyons l'amendement au projet de loi C-10 proposé par les producteurs.

**Le président :** Merci, Mme Schechter et Mme Parker, pour vos exposés. Ils sont instructifs.

**Sarah Polley, actrice, réalisatrice et auteure, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) :** Je m'appelle Sarah Polley et je suis actrice et cinéaste. Je suis accompagnée aujourd'hui par Wendy Crewson, une actrice reconnue au Canada et aux États-Unis qui, comme moi, a décidé consciemment de vivre et de travailler au Canada. Nous sommes ici au nom de l'ACTRA, syndicat national représentant plus de 21 000 artistes de langue anglaise qui travaillent dans le domaine du cinéma, de la télévision, de la radio, de l'enregistrement sonore et des nouveaux médias.

Cet effort peu subtil qui vise à censurer notre travail révolte et inquiète les artistes canadiens. Cela fait des décennies qu'un enjeu provoque une réaction aussi vive et viscérale chez les membres de l'ACTRA partout au Canada. Nous sommes unanimes à dire que les dispositions du projet de loi C-10, qui permettent au ministre du Patrimoine canadien de refuser rétroactivement des crédits d'impôt à des productions jugées offensantes ou contraires à l'ordre public, sont dangereuses et inacceptables.

Le Sénat étant la Chambre du second examen objectif, nous faisons appel à vous et à tous les sénateurs pour éliminer les dispositions en cause de ce projet de loi.

Cet effort de censure nous inquiète pour un certain nombre de raisons. Premièrement, comme vous l'avez entendu, cette mesure jettera un froid sur la production sur le plan du financement. Avec l'incertitude ainsi créée, les banques hésiteront à fournir un financement pour couvrir les crédits d'impôt. Les banquiers éviteront toute œuvre osée ou sujette à controverse s'il y a un risque quelconque qu'il manque un élément clé de la structure globale de financement.

J'ai entendu à maintes reprises, par suite des critiques que nous avons faites à l'égard du projet de loi, que nous sommes libres de faire tous les films que nous voulons, mais avec l'argent des investisseurs privés. Malheureusement, cette suggestion ne tient aucunement compte de la réalité. Chaque émission télévisée et chaque production cinématographique canadienne à laquelle chacun d'entre nous a participé a bénéficié d'un financement public. Lorsque vous dites aux artistes d'utiliser des fonds privés, vous nous dites essentiellement de quitter le Canada si nous voulons faire une œuvre qui pourrait être jugée comme suscitant la controverse.

**Wendy Crewson, actrice, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) :** Selon nous, la liberté d'expression est au cœur de cette question. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies dit : « Tout individu a droit à la liberté (...) d'expression », ce qui implique le droit de chercher, de recevoir et de répandre des idées par quelque moyen d'expression que ce soit.



Canada's own Status of the Artist Act states that Canada's policy on the professional status of the artist is based on several rights including "the right of artists and producers to freedom of association and expression."

I am sure this committee is familiar with the powerful words of Chief Justice Beverley McLachlin:

Among the most fundamental rights possessed by Canadians is freedom of expression. It makes possible our liberty, our creativity and our democracy. It does this by protecting not only "good" and popular expression, but also unpopular or even offensive expression. The right to freedom of expression rests on the conviction that the best route to truth, individual flourishing and peaceful coexistence in a heterogeneous society in which people hold divergent and conflicting beliefs lies in the free flow of ideas and images. If we do not like an idea or an image, we are free to argue against it or simply turn away. But, absent some constitutionally adequate justification, we cannot forbid a person from expressing it.

Canadians are tolerant. We celebrate our differences; we do not demand conformity or uniformity. Artists firmly believe that any measure that limits our freedom of expression, as Bill C-10 does, is both undemocratic and profoundly un-Canadian.

We submit that the current laws and regulations are adequate. Projects funded through the tax credit program must conform to codes administered by the Canadian Broadcast Standards Council as well as to various sections of the Criminal Code pertaining to obscenity, child pornography and hate speech.

The heritage minister has promised to consult on the guidelines, but that is no comfort to artists. The powers will be the minister's, and no matter what she promises to do or not do, subjective powers will rest with her, with the next minister and the minister after that.

**Ms. Polley:** Our best known artists in Canadian film and television — David Cronenberg, Atom Egoyan, Anne Wheeler and others — are known for dark and controversial works. Canada is famous for making these kinds of films. In fact, these kinds of films have built our international reputation in cinema.

It is the job of artists to provoke and challenge. Part of the responsibility of being an artist in society is to create work that will inspire dialogue, suggest that people examine their long-held positions and, yes, occasionally offend in order to do so. I believe it is vital that some artists push the envelope, be provocative and, at times, make us feel a little uncomfortable. These moments of questioning our long held beliefs and moral codes are part of how we sort through the experience of being human. It is the fundamental job of the artist.

La Loi sur le statut de l'artiste du Canada précise que la politique du Canada sur le statut professionnel de l'artiste repose sur plusieurs droits, y compris « le droit des artistes et des producteurs de s'exprimer et de s'associer librement ».

Je suis certaine que le comité connaît bien ces paroles sans équivoque de la juge en chef Beverley McLachlin :

Au nombre des droits les plus fondamentaux que possèdent les Canadiens figure la liberté d'expression. Celle-ci rend possible notre liberté, notre créativité ainsi que notre démocratie, et ce, en protégeant non seulement l'expression qui est bonne et populaire, mais aussi celle qui est impopulaire, voire offensante. Le droit à la liberté d'expression repose sur la conviction que la libre circulation des idées et des images est la meilleure voie vers la vérité, l'épanouissement personnel et la coexistence pacifique dans une société hétérogène composée de personnes dont les croyances divergent et s'opposent. Si nous n'aimons pas une idée ou une image, nous sommes libres de nous y opposer ou simplement de nous en détourner. En l'absence de justification constitutionnelle suffisante toutefois, nous ne pouvons empêcher une personne de l'exprimer ou de la présenter, selon le cas.

Les Canadiens sont tolérants. Ils n'exigent pas la conformité ou l'uniformité. Au contraire, ils célèbrent leurs différences. Les artistes ont la profonde conviction que toute mesure qui restreint leur liberté d'expression, comme le fait le projet de loi C-10, est à la fois antidémocratique et intérieurement contraire à l'esprit canadien.

Nous estimons que les lois et règlements actuels sont suffisants. Les projets financés dans le cadre du programme de crédit d'impôt doivent respecter des codes appliqués par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision ainsi que divers articles du Code criminel relatifs à l'obscénité, à la pornographie juvénile et aux propos haineux.

La ministre du Patrimoine a promis de tenir des consultations au sujet des lignes directrices, mais cette promesse est loin de reconforter les artistes. Le projet de loi confère à la ministre actuelle et à ses successeurs, des pouvoirs subjectifs et, quelles que soient les promesses, ce sont eux qui les exerceront.

**Mme Polley :** Nos artistes les plus connus dans le secteur canadien du cinéma et de la télévision — David Cronenberg, Atom Egoyan, Anne Wheeler, par exemple — produisent des œuvres sombres et controversées. Tout le monde le sait. Le Canada est bien connu pour la production de ce genre d'œuvres. En fait, c'est à ce genre de films qu'on doit notre réputation internationale dans l'industrie cinématographique.

C'est le propre de l'artiste de provoquer et de lancer des défis. Être artiste dans la société signifie qu'on est responsable, en partie, de créer des œuvres qui vont inspirer le dialogue, inciter les gens à remettre en question des valeurs de longue date, quitte effectivement à choquer parfois. Il est vital que certains artistes repoussent les limites, provoquent et, parfois, nous mette légèrement mal à l'aise. Ces moments de remise en question de nos valeurs bien ancrées et de nos codes moraux font partie de l'expérience humaine. C'est le travail essentiel de l'artiste.

Throughout history, changes in societal attitudes took place because artists had the courage to challenge convention and to ask us to look at the world in a different way. We do not know how societal attitudes will change in the coming years. However, artists, with the freedom to create their work without government interference, will be in the vanguard of that change.

**Ms. Crewson:** Frankly, the creative community in this country is fragile. We fight to have our voices heard over the roar of American pop culture on our screens large and small, in our bookstores, on our stages and on our radios.

Yearly, our funding and protection slip away. The artists of Canada — our writers, directors, actors, dancers, musicians, painters and poets — are not the rich and famous. The artists of Canada are among the working poor. However, we know what we do is important, we do it with passion and conviction, and we are empowered by our freedom of expression. We ask you to please help us by fixing this bill.

**Brian Anthony, National Executive Director and CEO, Directors Guild of Canada:** I promised I would keep my remarks brief and, in light of the limited time, I will cut them in half.

**The Chair:** You are a great Canadian.

**Mr. Anthony:** My Order of Canada, is it in the mail? Thank you.

[*Translation*]

Mr. Chair, first let me thank you for the welcome opportunity of appearing before your committee in the course of your consideration of Bill C-10.

[*English*]

The Directors Guild of Canada, DGC, is a national membership-based organization representing some 3,800 key creative and logistical personnel in film, television and new media production in Canada. The role of the DGC is to protect and promote the economic and employment interests of our members. We strive to achieve that overall objective by way of a number of guild programs.

[*Translation*]

DGC members play a vital role in what is an important Canadian industry. In 2006-2007, film and television production was just under \$5 billion and generated approximately 126,900 full time equivalent jobs. Overall, 9,090 hours of Canadian television programming were produced this year, along with 96 theatrical films.

[*English*]

Bill C-10 contains two provisions we welcome: the eligibility, for tax credit purposes, of certain script developing costs and the transparency that will result in the publication of details about the beneficiaries of the tax credit program.

Tout au long de l'histoire, les attitudes sociales ont changé parce que des artistes ont eu le courage de remettre en question les conventions et de nous demander de voir le monde autrement. Nous ignorons si les attitudes sociales changeront dans les années à venir. Toutefois, les artistes, s'ils sont libres de créer sans ingérence de l'État, seront à l'avant-garde de ce changement.

**Mme Crewson :** À vrai dire, le milieu de la création est fragile au Canada. Il faut se battre pour faire entendre sa voix noyée dans la vague de la culture pop américaine qui envahit l'écran, petit et grand, la librairie, la scène et les ondes radio.

Chaque année, nous perdons un peu plus de financement et de protection. Les artistes du Canada — les auteurs, réalisateurs, acteurs, danseurs, musiciens, peintres et poètes — ne sont ni riches, ni célèbres. Ce sont des gagne-petit. Toutefois, ils savent que leur travail est important, ils le font avec passion et conviction et ils sont capables de le faire grâce à leur liberté d'expression. Ils vous demandent de les aider à arranger le projet de loi à l'étude.

**Brian Anthony, directeur général et chef de la direction, Guilde canadienne des réalisateurs :** J'ai promis de ne pas parler trop longtemps et, étant donné le peu de temps dont nous disposons, je vais réduire de moitié ce que j'avais prévu de dire.

**Le président :** Vous êtes vraiment un Canadien magnifique!

**M. Anthony :** Je vais recevoir ma médaille de l'Ordre du Canada par le courrier? Je vous remercie.

[*Français*]

Monsieur le président, je vous remercie de cette occasion fort appréciée de comparaître devant vous dans le cadre de votre examen du projet de loi C-10.

[*Traduction*]

La Guilde canadienne des réalisateurs est une organisation syndicale nationale représentant plus de 3 800 professionnels clés des services artistiques et logistiques de l'industrie cinématographique, télévisuelle et des nouveaux médias du Canada. Son rôle est de protéger et de promouvoir les intérêts économiques et professionnels de ses membres, et elle s'efforce d'atteindre ses objectifs par le biais d'une variété de programmes.

[*Français*]

Les membres de la guilde jouent un rôle vital dans ce qui s'avère une industrie fort importante au Canada. En effet, en 2006-2007, la production cinématographique et télévisuelle a généré des retombées économiques frôlant 5 milliards de dollars ainsi que 126 900 emplois à plein temps. En tout, cette année, 9090 heures de programmation télévisuelle canadienne ont été produites en plus de 96 longs métrages destinés au grand écran.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-10 comporte deux dispositions que nous accueillons favorablement, soit l'admissibilité au crédit d'impôt de certains frais liés au développement de scénarios, ainsi que la transparence qui découlera de la publication des détails concernant les bénéficiaires du programme de crédit d'impôt.

However, it is our strongly-held view that enshrining in legislation the ability of the Minister of Canadian Heritage to deny certification for tax credit purposes of any production “contrary to public policy” is unacceptable. Our concern is twofold: First, that ability will have a chilling effect on creative expression; and second, and possibly more important, it will create uncertainty and discourage investment in an already under-resourced sector. We have already heard comments in that regard. For these reasons, honourable senators, we recommend in the strongest terms possible that you set this provision aside.

[Translation]

I look forward to answering any questions you might have.

[English]

**Senator Tkachuk:** Thank you for those good presentations. However, we are talking about the Income Tax Act and the provisions therein.

On March 9, 2001, Stephen Waddell from ACTRA Performers Guild; Maureen Parker, who is here; along with Alan Goluboff from the Directors Guild of Canada received a copy of a letter from Leonard Farber and Jean-François Bernier from the Tax Legislation Division. The letter said:

As you are aware, in the February 2000 Budget, the Government announced its intention to simplify the rules in respect of the Canadian Film or Video Production Tax Credit. In this regard, attached you will find the general proposal for such amendments. Should you wish to offer your comments, we would appreciate hearing of your concerns before the end of April, 2001, to be directed to the Department of Finance at the address below. In the interim, should you have any questions, please contact Robert Soucy of the Department of Canadian Heritage or Ed Short of the Department of Canadian Finance. . . .

The same letter went to all three of your organizations. In the public policy documents on page 12, Other Technical Amendments, it said:

The existing “public policy” and “acceptable share of revenues” tests for the CFVPTC, which are presently found in the draft Regulations, will be incorporated into the Act. The Department of Canadian Heritage must develop guidelines as to how these tests are applied.

Those documents were sent to all your organizations. Did you reply to these letters?

**Ms. Parker:** As I suppose I am the only one really here, I will respond. To be totally honest with you, I have no recollection of it. I receive a great deal of correspondence, both from the government and other entities.

Cependant, nous sommes d’avis que le fait d’accorder, par voie législative, le droit au ministre du Patrimoine canadien de refuser à toute production jugée « contraire à l’ordre public » une certification aux fins d’admissibilité au crédit d’impôt s’avère tout à fait inacceptable. Nos préoccupations se situent à deux niveaux : D’abord, cela risque d’avoir un effet modérateur sur l’expression artistique; ensuite, chose peut-être encore plus importante, l’incertitude ainsi créée en viendra à décourager les investissements dans un secteur déjà sous-financé. Nous avons déjà entendu des commentaires à cet effet. C’est pourquoi, honorables sénateurs, nous recommandons vivement que cette disposition soit retranchée du projet de loi.

[Français]

C’est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

[Traduction]

**Le sénateur Tkachuk :** Je vous remercie de ces excellents exposés. Toutefois, il est question aujourd’hui de la Loi de l’impôt sur le revenu et de ses dispositions.

Le 9 mars 2001, Stephen Waddell, de l’ACTRA Performers Guild; Maureen Parker, qui est ici aujourd’hui, de même que Alan Goluboff, de la Guilde canadienne des réalisateurs, ont reçu une lettre de Leonard Farber et de Jean-François Bernier, de la Division de la législation de l’impôt. Voici ce que dit la lettre :

Comme vous le savez, dans le budget de février 2000, le gouvernement a annoncé qu’il projetait de simplifier les règles à l’égard du crédit d’impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. À cet égard, vous trouverez ci-joint la proposition générale visant ces changements. Si vous souhaitez faire des observations, nous vous saurions gré de nous les communiquer avant la fin d’avril 2001. Vous pouvez les adresser au ministère des Finances, à l’adresse ci-après. Entre-temps, si vous avez des questions, n’hésitez pas à communiquer avec Robert Soucy, du ministère du Patrimoine canadien, ou Ed Short, du ministère fédéral des Finances...

La même lettre a été envoyée aux trois organismes. Dans les documents concernant la politique gouvernementale, à la page 12, sous autres modifications techniques, on pouvait lire :

Les critères existants de « politique gouvernementale » et de « part acceptable des revenus » aux fins du crédit d’impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne qui figurent actuellement dans le projet de règlement seront intégrés à la loi. Le ministère du Patrimoine canadien doit élaborer des lignes directrices concernant la façon dont ces critères seront appliqués.

Tous les organismes ont reçu ces documents. Y avez-vous répondu?

**Mme Parker :** Puisque je suis la seule présente aujourd’hui, je suppose que c’est à moi de répondre. Pour être tout à fait franche avec vous, je ne m’en souviens pas. Je reçois beaucoup de correspondance, tant du gouvernement que d’autres organismes.

We have worked with the government on two aspects of the bill that my colleague Brian Anthony has referred to: the transparency of those who receive the tax credit, which is essential, and also to ensure that script development is included as part of that credit.

At no time did I have any discussion with the members of the Department of Canadian Heritage or CAVCO about guidelines overseeing the tax credit.

**Senator Tkachuk:** This document was important. It contained the simplification proposals for the Canadian Film or Video Production Tax Credit, Department of Finance, Department of Canadian Heritage, May 9, 2002. This document concerned your members.

**Monique Lafontaine, General Counsel and Director of Regulatory Affairs, Directors Guild of Canada:** To echo what Senator Fox said earlier, we are concerned on a going-forward basis about the legislation that is before us today. The issue is: What will be the effect of Bill C-10 on the industry going forward?

We have a new guard at the Directors Guild of Canada, and we are extremely concerned, as we have said today and before, about what this proposed legislation will mean. Therefore what happened in 2002, 2001, 1995, is history for us. We need to look at what we have before us today and going forward.

**Senator Tkachuk:** I agree with that position and I understand your concern. I do not doubt your sincerity. All of you spoke passionately about freedom of speech, censorship and the survival of the industry.

Yet, this letter along with the proposals for the basis of the bill that you see before you today were all sent to you. The documents are the basis of the amendment that you see before you today. No one replied to the letters.

**Ms. Parker:** We have been working with CAVCO. I want to be clear about this involvement. I have had discussions over the years with Mr. Soucy about the two amendments we have discussed as well as something called the producer control guidelines. At no point did Mr. Soucy ever engage me in a conversation about guidelines in terms of content.

You can have paper in front of you; I am telling you I have never had the conversation. I am telling you the person paid by the Department of Canadian Heritage, on the payroll of this government, never had a conversation with us about guidelines over content.

To move along, and I want to echo what my colleague Ms. Lafontaine said, it is completely irrelevant to us as to who brought this issue forward — which political party, at what time and in what forum.

I have listened to these hearings over the last two weeks, obviously as the representative of the Writers Guild of Canada but also as a taxpayer, and I find it disturbing that this issue is all

Nous avons travaillé de concert avec le gouvernement à deux aspects du projet de loi dont vous a parlés mon collègue, Brian Anthony, soit la transparence pour ceux qui reçoivent le crédit d'impôt, un aspect crucial, et faire en sorte que la rédaction des scénarios est incluse dans le crédit.

Je n'ai jamais discuté avec des fonctionnaires de Patrimoine canadien ou du BCPAC de lignes directrices relatives au crédit d'impôt.

**Le sénateur Tkachuk :** Ce document était important. Daté du 9 mai 2002, il décrivait les propositions visant à simplifier le crédit d'impôt faites par le ministère des Finances et le ministère du Patrimoine canadien. Il concernait directement vos membres.

**Monique Lafontaine, avocate générale et directrice des affaires réglementaires, Guilde canadienne des réalisateurs :** Pour reprendre les propos du sénateur Fox de tout à l'heure, nous sommes constamment préoccupés par la mesure législative qui est à l'étude aujourd'hui. L'essentiel est de savoir quel sera l'effet du projet de loi C-10 sur l'industrie.

Il y a eu un changement de la garde à la Guilde canadienne des réalisateurs, c'est-à-dire qu'elle a une nouvelle équipe de direction qui est extrêmement préoccupée, comme nous l'avons affirmé aujourd'hui et antérieurement, par les répercussions du projet de loi. Par conséquent, ce qui est survenu en 2002, 2001 et 1995 est de l'histoire ancienne pour nous. Il faut se concentrer sur ce que nous avons devant nous et penser en termes d'avenir.

**Le sénateur Tkachuk :** Je souscris à cette façon de voir et je comprends votre préoccupation. Je ne doute pas de votre sincérité. Vous avez tous parlé avec passion de liberté d'expression, de censure et de survie de l'industrie.

Pourtant, vous avez tous reçu cette lettre, de même que les propositions qui ont servi de fondement au projet de loi à l'étude aujourd'hui. Ces documents sont à la base des changements à l'étude. Nul n'y a répondu.

**Mme Parker :** Nous y travaillons de concert avec le BCPAC. Je tiens à être très claire au sujet de cette participation. J'ai eu des discussions au fil des ans avec M. Soucy au sujet des deux modifications déjà mentionnées et d'un document portant sur les lignes directrices relatives au contrôle des producteurs. M. Soucy n'a jamais même abordé avec moi la teneur de ces lignes directrices.

Vous pouvez me citer tous les documents que vous avez en main, mais je vous assure que je n'ai jamais eu de pareille conversation. Je vous dis que la personne payée par le ministère du Patrimoine canadien, à l'emploi du gouvernement, n'a jamais parlé avec nous de lignes directrices concernant le contenu.

Quoi qu'il en soit, et je tiens à faire miens les propos de ma collègue, Mme Lafontaine, il nous tout à fait indifférent de savoir qui a soulevé la question — quel parti politique, à quel moment et sur quelle tribune.

Je suis vos audiences depuis deux semaines, manifestement en tant que porte-parole de la Writers Guild of Canada, mais également en tant que contribuable, et il est troublant de voir

about politics. What we really have before us is something that will not work and that will harm an industry that pumps a lot of jobs into our economy, and that is a cultural industry.

I think we need to step back. I do not want to be involved in the politics. I want to say that this bill will harm our industry, and we need to look at the legislation that is before you.

**Mr. Anthony:** Going back to Senator Tkachuk's comments, my colleague, Ms. Lafontaine, has been with the guild for two years and I have been with the guild for less than six months, so we do not have the history at our fingertips that you refer to. However, I will undertake to go back and review our files and see what the response was at the time. Nevertheless, it is the here and now that is of concern to us, not the how we got here.

**Senator Tkachuk:** It is of concern to me as well, but I wanted to point out and to note that something that is of such fundamental concern to you was bypassed, not dealt with, or not answered in a professional manner. I mean that in the sense that a representative of the people that you represent should have produced a formal document that would go back to the government, saying they have a concern with this particular aspect of the bill and they have a concern with that. There was silence.

**Mr. Anthony:** I am not sure there was silence.

**Senator Tkachuk:** If you have the documents, I would love to have them filed with the clerk. I am trying to obtain as much information about this issue as you are.

As I pointed out earlier, that document was big and intimidating to all of us. This whole furor was as much a surprise to me as to many other politicians in this room. I am glad you brought the issue to our attention — it has made the hearings more interesting — but the point is that it is not new. I wanted to make that point extremely clear.

Knowing what we know about the regulation being in effect since 1995 —

**Mr. Anthony:** It has not been in effect.

**Senator Tkachuk:** According to the Department of Finance, the credits have been administered according to those guidelines since 1995, and since 2005 as if the amendment had actually been in place. How is this bill different administratively from what has taken place administratively until now? That information will help us greatly.

**Ms. Schechter:** The evaluations that CAVCO have made all this time about tax credits have been on the basis of labour, employment and budget. No one in CAVCO, in the audiovisual certification department, has ever, to my knowledge, looked at a script I have written or a finished film in order to decide whether to give the tax credits. They do it on the basis of figures and objective measures.

qu'on ne parle que de politique. En réalité, le projet de loi que nous avons en main ne sera pas efficace et il nuira à une industrie qui contribue beaucoup d'emplois à notre économie, c'est-à-dire une industrie culturelle.

Il faut prendre du recul. Je ne souhaite pas me mêler de politique. Je tiens à dire que le projet de loi à l'étude nuira à notre industrie et qu'il faut examiner la loi à l'étude.

**M. Anthony :** Pour en revenir à ce qu'a dit le sénateur Tkachuk, ma collègue, Mme Lafontaine, travaille pour la guild depuis deux ans alors que j'y suis depuis moins de six mois. Par conséquent, nous n'avons pas toute l'information dont vous parlez au bout des doigts. Toutefois, j'irai aux renseignements, j'examinerai tous nos dossiers et je verrai ce que nous avons répondu. Quoi qu'il en soit, c'est le présent qui nous préoccupe, plutôt que de savoir comment nous en sommes arrivés là.

**Le sénateur Tkachuk :** Il me préoccupe également, mais je tenais à souligner qu'une mesure aussi fondamentale pour vos membres n'a pas retenu l'attention, n'a pas été traitée et qu'on n'a pas répondu de manière professionnelle à ces lettres. Par là, j'entends qu'un représentant de vos membres aurait dû rédiger un document officiel et l'envoyer au gouvernement pour dire que cet aspect particulier du projet de loi vous préoccupait. Ce fut le silence total.

**M. Anthony :** Je n'en suis pas si sûr.

**Le sénateur Tkachuk :** Si vous avez les documents, je serais ravi que vous les déposiez auprès de notre greffière. Je tente de réunir le plus d'information possible au sujet de cette question, tout comme vous.

Comme je l'ai souligné tout à l'heure, le document était volumineux et intimidant. Le scandale m'a surpris tout autant que bon nombre d'autres membres de la classe politique présents dans la salle. Je suis content que vous ayez attiré notre attention sur la question — les audiences en sont d'autant plus intéressantes —, mais ce qu'il faut en retenir, c'est qu'il n'y a rien là de nouveau. Je tiens à ce qu'on me comprenne bien.

Sachant ce que nous savons au sujet du règlement en vigueur depuis 1995...

**M. Anthony :** Il n'est pas en vigueur.

**Le sénateur Tkachuk :** D'après le ministère des Finances, les crédits sont administrés en fonction de ces lignes directrices depuis 1995 et, depuis 2005, comme si la modification était vraiment en vigueur. De quelle façon le projet de loi à l'étude est-il différent, sur le plan de l'application, par rapport à ce qui s'est fait jusqu'ici? Cette information nous serait fort utile.

**Mme Schechter :** Durant toute cette période, le BCPAC a évalué les crédits d'impôt en fonction du coût de la main-d'œuvre, de l'emploi et du budget. Nul au BCPAC, au service de certification de l'audiovisuel, n'a jamais, que je sache, lu un de mes scénarios ou visionné un de mes films pour décider si j'avais droit au crédit d'impôt. On procède en fonction de chiffres et de mesures objectives.

We are saying we do not want that to change — and that is what will happen. The proposed legislation, therefore, has not been in effect.

**Mr. Anthony:** I will speak briefly to that point, and then I will ask my colleague, Ms. Lafontaine, our general counsel, to speak to the coming into effect of this particular clause.

Senator Tkachuk says that it has been administered as if it were in force. However, in fact — and I think Senator Moore drew this out of departmental officials the other day when he tried to determine the size of the problem — they admitted that only two productions in anyone's memory were problematic; one in 2002 and one in 2007.

My understanding is that — and you should grill the minister and her officials on this subject when they come back — these productions were set aside because of the pornographic content of the regulation and not because of this vague public policy provision that no one seems to know what to do with.

It really has not been used; it has been sitting there. What is new in all this is we were promised, as Senator Moore referenced early, at an event that my colleague attended last year that there would be prior consultation, in October I believe, before the coming into effect of this provision, before it was enshrined in legislation; so that is new.

What is also new is that the Minister of Canadian Heritage indicated to us originally that this legislation was simply a housekeeping matter to bring the Income Tax Act, as it relates to film and television production, into accord with the Criminal Code. However, in her own testimony, she said that, as well, it was for other types of content for which public support is clearly unacceptable. Under questioning, as I understood her to say, she said it is for other types of content that are not just illegal, but illicit and immoral. That is when alarm bells started going off.

**Ms. Lafontaine:** I do not have much to add to those comments because I think they encapsulate the situation. However, the regulations were never in place; they were draft regulations. There was never any statutory provision adopted that said the minister had carte blanche to say this film or television show will be financed by CAVCO and this one will not.

That point is also important for this committee to keep in mind; that there was never any statutory provision that allowed that. That is what has us immensely concerned; this will give such tremendous power to the minister that with the flick of a pen, a production can lose the ability to be financed through the CAVCO regime.

Ce que nous réclamons en fait, c'est le maintien du statu quo — car nous prévoyons que cette façon de faire va changer. La mesure législative proposée, par conséquent, n'a jamais été appliquée.

**M. Anthony :** Je vais en parler brièvement, puis je vais demander à ma collègue, Mme Lafontaine, notre avocate générale, de vous parler de l'entrée en vigueur de cet article particulier du projet de loi.

Le sénateur Tkachuk affirme que la modification a été appliquée comme si elle était en vigueur. Toutefois, dans les faits — et je crois que le sénateur Moore a réussi à le faire dire aux fonctionnaires l'autre jour quand il essayait de cerner l'ampleur du problème —, ces fonctionnaires ont reconnu que seulement deux productions avaient posé problème durant tout ce temps, une en 2002 et une autre en 2007.

D'après ce que j'en sais — et vous devriez interroger la ministre et ses fonctionnaires à ce sujet quand ils reviendront —, ces productions ont été rejetées en raison de leur contenu pornographique, non pas à cause de cette vague disposition relative à la politique gouvernementale dont nul ne sait que faire.

En réalité, elle n'a pas été appliquée; elle dort sur une tablette. L'élément nouveau, c'est qu'on nous a promis, comme le sénateur Moore l'a dit tout à l'heure, lors d'un événement auquel ma collègue a assisté l'an dernier, qu'il y aurait une consultation préalable, en octobre je crois, avant l'entrée en vigueur de cette disposition, avant qu'elle fasse partie de la loi; voilà ce qui est différent.

Ce qui est également nouveau, c'est que la ministre du Patrimoine canadien nous avait indiqué à l'origine que cette disposition législative était de nature simplement administrative, qu'elle visait uniquement à arrimer la Loi de l'impôt sur le revenu, dans la mesure où elle concerne les productions cinématographiques et télévisuelles, au Code criminel. Cependant, lors de sa comparution, elle a déclaré qu'elle vise également d'autres genres de contenu pour lesquels un soutien de l'État est clairement inacceptable. Lorsqu'elle a été interrogée, tel que j'ai interprété ses propos, elle a affirmé que les mesures visent d'autres genres de contenu qui ne sont pas simplement illégaux, mais illicites et immoraux. C'est à ce moment que l'industrie a commencé à s'inquiéter.

**Mme Lafontaine :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de dire M. Anthony, car j'estime qu'il résume assez bien la situation. Toutefois, le règlement n'a jamais été appliqué; il s'agissait uniquement d'un projet de règlement. Aucune disposition législative n'a jamais été adoptée pour dire que la ministre avait carte blanche pour décider des productions cinématographiques ou télévisuelles qui seraient financées par le BCPAC.

Il importe également que le comité se souvienne qu'il n'y a jamais eu adoption d'une disposition législative qui l'autorisait. Voilà qui nous a grandement préoccupés; la ministre disposera d'un tel pouvoir que, d'un simple coup de crayon, elle pourra interdire le financement d'une production sous le régime du BCPAC.

To echo what my colleague Mr. Anthony said, we are puzzled about this whole process and why it is so urgent that this amendment be made, when there has not really been an issue in terms of the types of productions that have been financed since the creation of the CAVCO production system. The two productions that were at issue fell within the exception, so we do not see that such a huge authority being granted to the minister for a problem that does not really exist is necessary or should be adopted.

**Senator Johnson:** It is great to see you all here today and to have this kind of discussion about the cultural life of Canada.

I do not think we are here to argue about the past or the future; I think we should deal with what we have here now, and that is to solve a problem. This problem has touched a deep nerve in this country — not only with arts people, but with everyone who supports the arts or runs festivals, like I do in rural Manitoba, to allow people to enjoy the arts and film of this country.

This legislation may be an Income Tax Act, members of the Banking Committee, but it is also our job as senators, and our role as senators and the second chamber of this country, to deal with matters like this one that are perceived by a majority of the people involved as flawed legislation. Whether it is or not, and whether the history is or is not, is irrelevant.

I am excited that this issue has come to the table and that we can discuss openly what perhaps will extend into much greater discussions about the whole situation regarding the arts in Canada. I have been trying to have this discussion in the Senate for a number of years, and I think this issue may promote it and help it a great deal. I am grateful you came, and my colleagues all know where I stand on these issues. The arts rule — future populations will not dig up computers. They will dig up paintings, writing and everything else done by the artists of our time.

Having said that, I and many senators here support the arts, and I know the minister is working hard to bring this issue to a resolution.

Briefly, what do you want this committee to do?

**Ms. Parker:** The Writers Guild of Canada supports the amendment brought forward by the producers association today. It is a quick, clean solution and we support it. It is the removal of guidelines and any inference to guidelines. It simply qualifies that public policy be brought into line with the Criminal Code.

We would support it entirely.

**Ms. Polley:** To be specific, this committee can recommend amending Part 2 of the bill, clause 120: delete paragraph 120(3)(b), subclause 120(12) and subparagraph 120(16)(a)(ii).

Pour reprendre ce qu'a dit mon collègue, M. Anthony, tout le processus nous laisse perplexes, et nous ne comprenons pas pourquoi il est si urgent de faire cette modification, alors qu'il n'y a jamais vraiment eu de problème quant au genre de productions financées depuis la création du BCPAC. Les deux productions problématiques étaient une exception. Nous ne comprenons donc pas pourquoi il faudrait conférer un aussi grand pouvoir à la ministre pour régler un problème en fait inexistant.

**Le sénateur Johnson :** Il est très utile de tous vous rencontrer aujourd'hui et d'avoir ce genre de discussion sur la vie culturelle canadienne.

Je ne crois pas que nous soyons ici pour discuter du passé ou de l'avenir; nous devrions nous consacrer, selon moi, au document à l'étude actuellement, et régler le problème. Le problème a fait vibrer une corde sensible au Canada — non seulement dans le milieu artistique, mais chez tous ceux qui soutiennent les arts ou qui organisent des festivals, comme je le fais dans le Manitoba rural, pour permettre aux Canadiens d'apprécier les arts et le cinéma canadiens.

Chers collègues du Comité des banques, le projet de loi à l'étude modifie peut-être la Loi de l'impôt sur le revenu, mais il nous incombe aussi, en tant que sénateurs et membres d'une chambre de seconde réflexion, d'examiner cette mesure législative perçue par la majorité comme étant mauvaise. Savoir si c'est le cas et ce qui s'est fait dans le passé, tout cela est sans rapport.

Je suis enchantée que cette question soit abordée et que nous puissions discuter ouvertement de ce qui se transformera en discussions de plus grande portée sur toute la situation des arts au Canada. Cela fait plusieurs années que j'essaie d'avoir cette discussion au Sénat, et je pense que cette question peut favoriser la situation, et même l'aider beaucoup. Je vous suis reconnaissante d'être venue, et mes collègues savent tous ce que j'en pense. Ce sont les arts qui mènent — les populations à venir ne feront pas de fouilles pour en sortir des ordinateurs. Elles feront des fouilles pour en sortir des peintures, des écrits et toutes les choses que les artistes de notre époque auront faites.

Cela dit, de nombreux sénateurs ici et moi-même appuyons les arts, et je sais que la ministre travaille très fort pour trouver une solution.

En quelques mots, que recommandez-vous à notre comité de faire?

**Mme Parker :** La Writers Guild of Canada appuie l'amendement présenté aujourd'hui par l'association des producteurs. C'est une solution rapide, franche, et nous l'appuyons. Elle supprime les lignes directrices et toute référence à ces dernières. Elle apporte simplement la nuance selon laquelle l'ordre public doit s'harmoniser au Code criminel.

Nous l'appuierions sans réserve.

**Mme Polley :** Pour être précise, votre comité peut recommander de modifier la partie 2 du projet de loi, l'article 120 : supprimer l'alinéa 120(3)b), le paragraphe 120(12) et le sous-alinéa 120(16)a)(ii).

**Senator Johnson:** Great. That is what I need to hear.

**Mr. Anthony:** We want to take the CFTPA proposal under advisement, senator, so that my legal colleague and I can look at it. We are here to establish a point of principle: that the minister should not enjoy unfettered discretionary subjective powers after the fact to make determinations.

The eligibility criteria must be front-end loaded. If it means introducing clarity into the regulatory framework that surrounds the use of the Income Tax Act for film and television production purposes, then we would be happy to engage in those discussions.

**The Chair:** Mr. Anthony, you have made that point. After you and your legal colleague have taken it under advisement, will you let the committee know whether you can support those amendments? They are fairly clear, precise and useful to the committee.

**Mr. Anthony:** We will undertake to do that, sir.

**Ms. Schechter:** I agree with Ms. Parker.

**Senator Johnson:** Ms. Polley, can you tell the committee why there is a problem with raising money for Canadian films.

**Ms. Polley:** Specifically, I was talking about raising private money for Canadian films.

**Senator Johnson:** I know. Why does this problem continue? You are doing so well.

**Ms. Polley:** To be honest, I do not think the main concern of all of us here today is that there is not more private money for film, although it would be nice. Rather, we all feel very, very lucky and happy to work in a system that is primarily dependent on public money. A kind of creative freedom and agency is afforded by public money that is not possible in a private system. It is the reason that most of us choose to work in Canada instead of in the United States.

That is why these provisions are so threatening to us. They fly right in the face of the reason that we hold public money so dear. Public money allows us to make works that are controversial and that can be provocative, which is not possible with private money.

It would be great to have another source of funding for films — that would be fantastic — but, ultimately, I would always choose to use public money as opposed to private money, and that is why most of us stay in Canada to continue our work.

**Senator Johnson:** Thank you.

**The Chair:** Ms. Crewson and Ms. Polley, I do not know if you are aware that we have our own star here in the Senate who is sensitive to all these issues and who is creative.

**Le sénateur Johnson :** Parfait. C'est ce que je voulais entendre.

**M. Anthony :** Madame le sénateur, nous voulons prendre en délibéré la proposition de l'ACPFT de façon à ce que ma collègue avocate et moi-même puissions y jeter un coup d'œil. Nous sommes ici pour établir le point de principe suivant : que la ministre ne devrait pas jouir de pouvoirs subjectifs discrétionnaires absolus après le fait pour trancher des questions.

Les critères d'admissibilité doivent venir au début. Si cela veut dire qu'il faut mettre de la clarté dans le cadre réglementaire concernant le recours à la Loi de l'impôt sur le revenu aux fins des productions cinématographiques et télévisuelles, alors nous serions heureux de nous engager dans de telles discussions.

**Le président :** Monsieur Anthony, vous avez fait valoir ce point. Une fois que vous et votre collègue avocate aurez terminé votre prise en délibéré, allez-vous laisser le comité savoir si vous pouvez appuyer ces amendements? Ils sont passablement clairs, précis et utiles pour le comité.

**M. Anthony :** C'est ce que nous allons faire, monsieur.

**Mme Schechter :** Je suis d'accord avec Mme Parker.

**Le sénateur Johnson :** Madame Polly, pouvez-vous dire au comité pourquoi il y a un problème à amasser des fonds pour les films canadiens.

**Mme Polley :** Plus précisément, je parlais d'amasser des fonds de source privée pour des films canadiens.

**Le sénateur Johnson :** Je sais. Pourquoi est-ce que ce problème perdure? Vous connaissez tellement de succès.

**Mme Polley :** En toute franchise, je ne pense pas que la principale préoccupation de toutes les personnes ici aujourd'hui est qu'il n'y a pas davantage de fonds de source privée pour les films, quoique ce serait bien. Au contraire, nous nous estimons tous très, très chanceux et heureux de travailler dans un système qui dépend principalement de fonds publics. Une forme de liberté créatrice et d'organisme est rendue possible grâce aux fonds publics, ce qui n'est pas possible dans un régime privé. C'est la raison pour laquelle la plupart d'entre nous choisissent de travailler au Canada plutôt qu'aux États-Unis.

Voilà pourquoi ces dispositions constituent pour nous des menaces. Elles mettent en évidence la raison pour laquelle nous sommes si reconnaissants d'avoir les fonds publics. Cet argent nous permet de créer des œuvres qui sont controversées et qui sont provocantes, ce qui n'est pas possible lorsque les fonds proviennent d'une source privée.

Ce serait magnifique d'avoir une autre source de financement pour les films — ce serait fantastique — mais, en bout de ligne, mon choix serait toujours d'utiliser les fonds publics plutôt que les fonds privés, et c'est pour cette raison que pour la plupart, nous restons au Canada pour continuer notre travail.

**Le sénateur Johnson :** Merci.

**Le président :** Madame Crewson, et madame Polley, je ne sais pas si vous savez que nous avons notre propre vedette ici, au Sénat, qui est sensible à toutes ces questions et qui est créatrice.



Senator Banks, this is your opportunity to show us your stuff.

**Senator Banks:** Thank you, Chair. It was a long time ago.

**The Chair:** No, sir, I have seen you in action recently.

**Senator Banks:** By way of disclosure, I should say that I am a member of ACTRA.

**The Chair:** I can assume you are a proud member. Are your dues paid up?

**Senator Banks:** They are paid up. I am not emeritus. I am also a member of the Academy of Canadian Cinema and Television. I confess that I am on the side of the arts being in the business of offending, as was said earlier, because if it cannot do that because it does not have the right, then we should all go away.

If there is a 900-pound gorilla in the room, it is the view of a significant number of Canadians that there ought to be some place in-between carte blanche on the one hand and offence against the Criminal Code on the other hand. A large number of Canadians, and we heard from some of them yesterday, say that the Criminal Code, per se, should not be the only measure of whether a production receives public support, funding, grants, tax credits or whatever.

As well, from time to time they see or read about productions that have received the tax credit that are offensive to their taste. We all know the impossibility of legislating taste. Is there any place between staying out of jail as the mark of good taste and receiving public funding in any form as the mark of good taste? Is there such a place?

Your comments thus far would indicate there is not such a place because you suggest that the criteria should be those items that are contained in the Criminal Code, an offence against which would preclude any of the above. Is there any other measure?

**Ms. Schechter:** If I may begin, we are not saying that public support should go to just anything. The fact is that public support comes to our industry in many forms, and most of those forms have content screening mechanisms built into them. However, the tax credit is the one form that does not have such a mechanism.

**Senator Banks:** It is the form of funding that arrives at the end of production.

**Ms. Schechter:** Yes, but it is also key at the beginning because the promise of it allows producers to obtain their final 10 per cent of funding.

They will not arrive at that final 10-per-cent stage without going through a great deal of screening and taste evaluation by the people who are the gatekeepers to the system and to the public

Sénateur Banks, voici l'occasion pour vous de nous montrer ce dont vous êtes capable.

**Le sénateur Banks :** Merci, monsieur le président. C'était il y a bien longtemps.

**Le président :** Non, monsieur, je vous ai vu récemment à l'œuvre.

**Le sénateur Banks :** En guise de divulgation, je devrais dire que je suis un membre de l'ACTRA.

**Le président :** Je peux supposer que vous en êtes fier. Vos cotisations sont-elles payées?

**Le sénateur Banks :** Elles le sont. Je ne suis pas un membre émérite. Je suis également membre de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. J'avoue que je suis du côté des arts qui offensent, comme on l'a dit plus tôt, parce que si l'art ne peut pas le faire du fait qu'il n'en a pas le droit, alors nous devrions tous nous en aller.

S'il y a un gorille de 900 livres dans la pièce, d'après un grand nombre de Canadiennes et Canadiens, il devrait y avoir de la place entre avoir carte blanche d'une part, et contrevenir au Code criminel, d'autre part. Un grand nombre de Canadiens, et nous en avons entendu quelques-uns hier, disent que le Code criminel comme tel ne devrait pas être la seule mesure pour déterminer si une production reçoit un soutien public, un financement public, des subventions, des crédits d'impôt ou peu importe.

De plus, de temps à autre, ils lisent et voient des choses sur des productions qui sont offensantes à leur goût et qui ont reçu le crédit d'impôt. Nous savons tous qu'il est impossible de légiférer le goût. Y a-t-il du jeu entre ne pas se retrouver en prison comme étant la marque d'un bon goût, et recevoir des fonds publics sous quelque forme que ce soit comme étant la marque de mauvais goût? Existe-t-il un tel jeu?

Vos observations jusqu'à maintenant indiquent qu'il n'y a pas un tel jeu parce que vous laissez entendre que les critères devraient être ce que l'on retrouve dans le Code criminel, une infraction à l'encontre de laquelle rien de ce qui précède serait pris en considération. Existe-t-il une autre mesure?

**Mme Schechter :** Si vous permettez que je commence, nous ne disons pas que le soutien public devrait être accordé à n'importe quoi. Il n'en demeure pas moins que le soutien public prend diverses formes pour notre industrie, et la plupart de ces formes comportent des mécanismes de contrôle du contenu qui y sont intégrés. Cependant, le crédit d'impôt est la seule forme qui ne comporte pas un tel mécanisme.

**Le sénateur Banks :** C'est la forme de financement qui survient à la fin de la production.

**Mme Schechter :** Oui, mais il est également essentiel au début parce que la promesse d'obtenir un tel crédit permet aux producteurs d'obtenir leur dernière tranche de 10 p. 100 du financement.

Ils ne parviendront pas à la dernière tranche de 10 p. 100 sans passer par tout un contrôle et une évaluation du goût de la part de personnes qui sont les protecteurs du système et des fonds publics

monies that arrive via other routes such as the Canadian Television Fund, the CBC, the broadcasters, Telefilm and the Independent Production Fund.

It is not necessary, it is obstructive, and it will destabilize the industry in the tax credit form. We are not saying carte blanche because that does not exist.

**Mr. Anthony:** Senator Tkachuk had to leave, but he did make an important point before so doing. He reminded us that we are dealing with the Income Tax Act. We need to make a distinction between the two forms of funding available from the federal government: direct funding, and programs of grants and contributions, which are highly subjective in the decision-making process. As well, there is indirect support by way of the use of a tax regime, in this case the Income Tax Act, which must have the highest degree of objectivity and predictability attached to it.

It is tax time now. We are all submitting our tax claims and, as you know, if taxpayers have charitable tax claims issued by registered charitable organizations, then they are able to calculate automatically to include those items on their income tax return. They do this and they receive that. The same thing happens with the tax credit program for film and television production.

If you introduce an after-the-fact degree of subjectivity and uncertainty, the whole system falls apart. It is also worth remembering that this credit is a labour rebate for wages and salaries. It is not content driven. Other screens are in place to deal with some of the content issues that Senator Banks has raised. I hope, Senator Banks, that this answer goes some way to speaking to your question.

**Ms. Parker:** May I add one last piece? It is important to finish by saying that in Canada we need a variety of tools. We need direct investment and we need indirect investment. You might wonder why there is such a huge squawk about a tool that gives only 10 per cent of the production budget. In this country, we need that tool to make expensive film and TV productions. By the way, our budgets amount to a fraction of those of the U.S.

You might wonder why we have far less action on our screens. It is because it costs money, and we do not have it.

It costs \$1.4 million to do an hour of television. That is the average; one episode is \$1.4 million. Therefore, you can see that 10 per cent is significant. There is no other mechanism in our industry to raise that essential component. That is why this 10 per cent, both the direct and the indirect financing, are so essential to us.

Changes to this financing really would knock us off our feet.

qui arrivent par le truchement d'autres mécanismes comme le Fonds canadien de télévision, la SRC, les radiodiffuseurs, Téléfilm et le Fonds indépendant de production.

Ce n'est pas nécessaire, c'est de l'obstruction, et cela va déstabiliser l'industrie dans la formule du crédit d'impôt. Nous ne disons pas qu'il faut carte blanche, car cela n'existe tout simplement pas.

**M. Anthony :** Le sénateur Tkachuk a dû quitter, mais il a soulevé un point important avant de partir. Il nous a rappelé que nous avons affaire à la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous devons faire une distinction entre les deux formes de financement que le gouvernement fédéral offre : le financement direct, et des programmes de subventions et de contributions, qui sont très subjectifs dans le processus décisionnel. De plus, il y a un soutien indirect du fait du recours à un régime fiscal, en l'occurrence la Loi de l'impôt sur le revenu, qui doit être assortie de la plus grande objectivité et visibilité.

Nous sommes à la période des impôts. Nous présentons tous nos déclarations de revenus et, comme vous le savez, si les contribuables ont des reçus délivrés par des œuvres de bienfaisance enregistrées, alors ils sont en mesure de faire le calcul automatiquement de façon à inclure ces reçus à leur déclaration de revenus aux fins de l'impôt. Ils le font et ils reçoivent cela. La même chose se produit avec le programme de crédit d'impôt pour les productions cinématographiques et télévisuelles.

Si vous introduisez un niveau de subjectivité et d'incertitude après le fait, tout le système s'écroule. Il faut aussi se rappeler que ce crédit est un rabais au titre de la main-d'œuvre, aux chapitres des salaires et du traitement. Il n'a rien à voir avec le contenu. Il y a d'autres mécanismes en place pour s'occuper des aspects de contenu que le sénateur Banks a soulevés. J'espère, sénateur Banks, que cela répond en partie à votre question.

**Mme Parker :** Puis-je ajouter un dernier élément? Il est important de terminer en disant qu'au Canada, nous avons besoin de divers outils. Nous avons besoin d'investissements directs et d'investissements indirects. Vous pourriez vous demander pourquoi tout ce tapage au sujet d'outils qui ne procurent que 10 p. 100 du budget de production. Au Canada, nous avons besoin de cet outil pour réaliser des productions cinématographiques et télévisuelles dispendieuses. En passant, nos budgets ne sont qu'une fraction de ce que l'on trouve aux États-Unis.

Vous pourriez vous demander pourquoi nous présentons moins d'action sur nos écrans. C'est parce que cela coûte de l'argent, et nous ne l'avons pas.

Une heure de télévision correspond à 1,4 million de dollars. C'est la moyenne, un épisode vaut 1,4 million de dollars. Vous pouvez donc constater que 10 p. 100 c'est important. Il n'existe aucun autre mécanisme dans notre industrie pour cet élément essentiel. Voilà pourquoi cette tranche de 10 p. 100, tant le financement direct qu'indirect, est tellement essentielle pour nous.

Des changements à ce financement auraient une incidence vraiment catastrophique pour nous.

**Senator Banks:** I will ask Ms. Polley a question. We have on record testimony yesterday from people who said it is wrong that an industry should rely and exist primarily because of public funding.

You have said today that this industry exists primarily because of public funding. I wanted to give you an opportunity to argue, for the record, why that should be so. Why should we have something that exists only because of public funding and that would not otherwise exist?

**Ms. Polley:** We live next door to a superpower and we are dominated continually by images from another country. We need to do everything we can to invest in our own culture so we have access to our own voices and stories, and we are able to engage in a dialogue with each other. That situation will not be possible if we do not have public financing. I think public financing is part of what makes up the fabric of being Canadian. It is essential to our identity, and I think as soon as we begin to lose a sense of our cultural identity, we lose a sense of who we are.

**Ms. Lafontaine:** I want to add something to that about the funding, in general, for Canadian productions in Canada. We need public funding because of the size of our market. The Canadian market is far too small to be able to fund productions from the private sector. In the United States, a television show can have an audience of 20 million viewers. In Canada, we are lucky if we have one million.

It comes back to the question by Senator Johnson. We do not receive private sector funding for this industry because it is not profitable. It is not a money-making machine. This industry is about creating Canadian art and having Canadian cultural expression on our airwaves and in our movie theatres. The only way to have it is through public funding. We need to decide whether we want a Canadian film and television production sector.

**Senator Baker:** First, I thank the witnesses for their excellent presentations this morning. Second, if we amend this bill, it goes back to the House of Commons where it was adopted, in its present form, unanimously, with each political party in agreement.

We are to provide the sober second thought. However, now the MPs say they did not know what was in the bill. You have heard the political parties say they did not know what they were passing. I do not know how we can give sober second thought if there is no first thought given to the bill.

**The Chair:** This is the making of a good film here.

**Senator Baker:** My first question relates to the evidence here this morning that the tax credit is not given to pornography. The production of pornography is excluded from the tax credit.

**Le sénateur Banks :** Je vais poser une question à Mme Polley. Hier, nous avons entendu des témoignages de personnes qui ont dit qu'il ne convient pas qu'une industrie dépende du financement public et existe principalement en raison de ce financement.

Vous avez dit aujourd'hui que cette industrie existe principalement en raison du financement public. Je voulais vous donner l'occasion de dire dans le compte rendu pourquoi il devrait en être ainsi. Pourquoi devrions-nous avoir quelque chose qui existe uniquement parce que des fonds publics sont donnés, et qui n'existeraient pas autrement.

**Mme Polley :** Nous sommes les voisins d'une superpuissance et nous sommes continuellement inondés d'images provenant d'un autre pays. Nous avons besoin de faire tout en notre possible pour investir dans notre propre culture de façon à avoir accès à nos propres voix et histoires, et nous sommes en mesure de nous engager dans un dialogue les uns avec les autres. Sans financement public, cette situation n'est pas possible. Je pense que le financement public fait partie de ce qui constitue le tissu de la nation canadienne. C'est essentiel à notre identité, et je pense que dès que nous commençons à perdre un sens de notre identité culturelle, nous perdons un sens de qui nous sommes.

**Mme Lafontaine :** J'aimerais ajouter quelque chose au sujet du financement, de façon générale, pour les productions canadiennes au Canada. Nous avons besoin du financement public en raison de la taille de notre marché. Le marché canadien est beaucoup trop petit pour pouvoir financer des productions avec des fonds du secteur privé. Aux États-Unis, une émission de télévision peut avoir un auditoire de 20 millions de téléspectateurs. Au Canada, nous sommes chanceux si nous en avons un million.

Tout revient à la question que posait le sénateur Johnson. Nous ne recevons pas de fonds du secteur privé dans notre industrie, parce que ce n'est pas rentable. Ce n'est pas une machine à fabriquer de l'argent. Notre industrie, c'est de créer de l'art canadien et d'avoir une expression culturelle canadienne sur nos ondes et dans nos cinémas. La seule façon d'y parvenir, c'est grâce au financement public. Nous devons décider si nous voulons un secteur de productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes.

**Le sénateur Baker :** Premièrement, je remercie les témoins de leurs excellents exposés ce matin. Deuxièmement, si nous modifions ce projet de loi, il retourne à la Chambre des communes où il a été adopté, dans sa forme actuelle, à l'unanimité, chaque parti politique étant d'accord.

Nous devons procéder à un second examen objectif. Cependant, maintenant les députés disent qu'ils ne savaient pas ce qu'il y avait dans le projet de loi. Vous avez entendu les partis politiques dire qu'ils ne savaient pas ce qu'ils adoptaient. Je ne sais pas comment nous pouvons procéder à un second examen objectif s'il n'y a pas eu au départ un premier examen donné au projet de loi.

**Le président :** Ça ferait un bon film.

**Le sénateur Baker :** Ma première question porte sur les témoignages entendus ce matin qui prouvent que le crédit d'impôt n'est pas accordé aux productions pornographiques.

Therefore, given that this provision will now be directed at other productions, do not you agree this is an attack on the “Trailer Park Boys” — an attack on Bubbles and Ricky, and that they really want Mr. Lahey to drink tea and his side kick to put on a shirt?

My second question is this. The House of Commons did not know what was in the bill, and two political parties stated they would not have voted the way they did. None of the words “film,” “writing” or “artistic community” were mentioned in the three readings in the House of Commons or in the committee. You were not called as witnesses as is normally the case when a bill affects someone directly. Not even the minister stood up in the House and said what was in the bill.

Do you agree, then, that we have a duty to amend the impugned sections relating to censorship in this bill and send it back to the House of Commons for reconsideration on the basis that they did not do their job in the first place?

**Some Hon. Senators:** Hear hear!

**The Chair:** I rule the question to be totally in order and I would like a brief response.

**Mr. Anthony:** I think most of us feel that if it went back to the House it might receive the level of debate and attention paid to it that it should have had in the first place.

**Ms. Schechter:** I agree with you that it is a direct attack on “Trailer Park Boys.” However, I also want to comment that a couple of months ago the Canadian Television Fund held an event where all the “boys” were there, and representatives of every party wanted to have their picture taken with them.

**Senator Spivak:** I do not have any questions, but I do have a couple of statements.

**The Chair:** Questions only.

**Senator Johnson:** You have to ask a question.

**Senator Spivak:** First of all, I want you to know that no bill can become law unless the Senate passes it. It does not matter if the House of Commons does not agree with us. It comes back here, and we hopefully will never agree.

I have two things to say. First, in the world in which we live where we can see increasing attempts to silence opposition, thank God for Canada. We should never disturb the fragility that exists in this wonderful country for freedom of expression.

The second thing is, as a taxpayer, there is all this business about how taxpayers should not give money to something that, God forbid, offends them. What about the oil sands? What about tobacco producers? I do not agree with them, but we live in this country and we support them.

Elles sont exclues. Par conséquent, étant donné que cette disposition visera d'autres types de productions, n'êtes-vous pas d'accord qu'elle s'attaquerait aux « Trailer Park Boys » — à Bubbles, Ricky, M. Lahey, à qui l'on voudrait faire boire du thé, et à son adjoint, qu'on veut habiller d'une chemise?

J'ai une deuxième question. La Chambre des communes ne connaissait pas le contenu du projet de loi. Deux partis politiques ont déclaré que s'ils avaient su, ils auraient voté différemment. Les mots « film », « écriture » ou « communauté artistique » n'ont jamais été mentionnés au cours des trois lectures à la Chambre des communes, ni en comité. Vous n'avez pas été convoqués à témoigner, alors que c'est normalement le cas des principaux intéressés qu'un projet de loi touche directement. Même le ministre n'a pas expliqué à la Chambre le contenu de ce projet de loi.

Alors, ne pensez-vous pas qu'il est de notre devoir de modifier les articles contestés de ce projet de loi qui portent sur la censure et de renvoyer celui-ci à la Chambre des communes pour qu'elle l'étudie de nouveau, puisqu'elle ne l'a pas bien fait la première fois?

**Des voix :** Bravo!

**Le président :** Je considère cette question tout à fait recevable et je vous invite à y répondre brièvement.

**M. Anthony :** La plupart d'entre nous pensent que si ce projet de loi était renvoyé à la Chambre, il ferait l'objet du débat qui aurait dû avoir lieu dès le début, et on lui accorderait l'attention nécessaire.

**Mme Schechter :** Je suis d'accord avec vous, il s'agit d'une attaque directe contre les « Trailer Park Boys ». Toutefois, j'aimerais souligner qu'il y a quelques mois, le Fonds canadien de télévision a organisé une activité à laquelle les « Boys » ont participé et où des représentants de tous les partis ont voulu se faire prendre en photo en leur compagnie.

**Le sénateur Spivak :** Je n'ai pas de questions, seulement quelques déclarations.

**Le président :** Nous n'acceptons que les questions.

**Le sénateur Johnson :** Vous devez en poser une.

**Le sénateur Spivak :** D'abord, sachez qu'aucun projet de loi ne peut être adopté sans le consentement du Sénat, quoi qu'en pense la Chambre des communes. Quand le projet de loi nous revient, nous pouvons très bien le rejeter.

J'ai deux choses à ajouter. D'abord, heureusement pour le Canada, nous sommes à l'abri des tentatives de plus en plus nombreuses pour faire taire les contestations. Il ne faut jamais altérer le fragile équilibre qui permet la liberté d'expression dans notre merveilleux pays.

Ensuite, on a dit que les contribuables ne devraient pas financer des productions qui, malheureusement, les offensent. Qu'en est-il des sables bitumineux? Et des producteurs de tabac? Je ne suis pas de leur côté, mais nous sommes dans le même pays et nous les appuyons.

Scratch the taxpayers' argument and thank you for coming.

**Senator Corbin:** I am taking notes for a future speech.

**Senator Moore:** Ms. Polley, yesterday I quoted you as reported in *The Globe and Mail* recently. I want to do it again and I want to have your comment.

You were quoted as saying:

This legislation threatens freedom of expression as well as the very financial foundation upon which this industry was built. Take that away, and many of us would be hard pressed to understand the motivation to stay here.

You went on to say with regard to the legislation:

The whole thing is sloppy. Of course we shouldn't invest in movies filled with excessive pornography or hate. That makes sense, and there are rules . . . to prevent that. But there are a lot of things that have not been rigorously thought through.

Do you want to add to that comment?

**The Chair:** First of all, you want to know if *The Globe and Mail* actually quoted her accurately.

**Ms. Polley:** In response to the question of whether there should be some ground above where you would go to jail for something, the answer to that, I think, unfortunately and simply, is no. That is what freedom of expression is about. If it is not against the law, you get to say it. That is what it means to live in a free society and to be able to express one's self as an artist.

If anyone has been through the process of trying to find financing for a film in this country, it is not easy. We are taken to task and raked over the coals artistically, morally and creatively. Therefore, the things that we fear seeing, generally, will not be made. I do not think there is an example of something that has been made that offends us on that level. We have been told of two productions. However, we have not been given the names of the films so we can debate those productions and their artistic merit.

Ultimately, that is the cost of freedom of expression. We will all see movies that we do not like; I see movies I do not like. I see things that offend me politically. I see things that offend me morally. However, I choose to debate them and to have a dialogue about them, or to turn away from them. I do not say they should not be allowed to exist and certainly, would not choose to give that power to the minister to make that decision.

**Some Hon. Senators:** Hear, hear!

**Senator Moore:** I mentioned before the last panel and I want to put this question to you all. With regard to the statement last fall made by Robert Soucy, Director of the CAVCO, he is quoted as saying: "Ottawa wants to be more selective about the cultural products it hopes to fund."

How does that make you feel?

Alors faisons fi de l'argument concernant les contribuables. Merci d'être venus.

**Le sénateur Corbin :** Je prends des notes pour un prochain discours.

**Le sénateur Moore :** Madame Polley, j'ai cité hier vos propos tels que rapportés par le *Globe and Mail* récemment. J'aimerais les répéter et vous demander votre avis.

Vous auriez déclaré :

Ce projet de loi menace la liberté d'expression et les fondements financiers de cette industrie. S'il se concrétise, bon nombre d'entre nous auront de la difficulté à trouver des raisons de rester.

En ce qui concerne le projet de loi, vous avez continué en disant :

Il est complètement bancal. Nous ne devrions évidemment pas financer des films excessivement pornographiques ou haineux. C'est logique, et il existe des règles... pour éviter que ça se produise. Cependant, de nombreux éléments n'ont pas fait l'objet d'une étude rigoureuse.

Auriez-vous quelque chose à ajouter?

**Le président :** Tout d'abord, vous voulez savoir si le *Globe and Mail* l'a citée fidèlement.

**Mme Polley :** À la question de savoir s'il devrait y avoir un seuil à partir duquel on serait passible d'emprisonnement, je crois que la réponse est malheureusement et simplement non. C'est là le propre de la liberté d'expression : on peut dire ce qu'on veut, tant ce n'est pas illégal. C'est cela vivre dans une société libre qui permet l'expression artistique.

Si vous avez déjà essayé de trouver du financement pour un film dans ce pays, vous savez que ce n'est pas facile. Nous sommes pris à partie et durement critiqués sur les plans artistique, moral, et créatif. Par conséquent, ce que l'on ne veut pas voir ne se concrétise généralement pas. Je n'ai pas d'exemple de productions qui nous dérangent à ce point. On nous a parlé de deux films, sans les nommer. Par conséquent, nous ne pouvons pas débattre de leur valeur artistique.

Au bout du compte, c'est le prix à payer pour avoir la liberté d'expression. Il y aura toujours des films que nous n'aimerons pas; je ne les apprécie pas tous. Je vois des choses qui me choquent sur les plans politique et moral. Cependant, je préfère en débattre et engager un dialogue, ou bien en faire abstraction, plutôt que de dire que ça ne devrait jamais exister. Je ne donnerais certainement pas au ministre le pouvoir de prendre des décisions à ce sujet.

**Des voix :** Bravo!

**Le sénateur Moore :** J'aimerais vous poser à tous une question que j'ai lancée aux témoins précédents. Robert Soucy, directeur du BCPAC, aurait dit à l'automne dernier qu'Ottawa voulait se montrer plus sélectif dans le financement des produits culturels.

Qu'en pensez-vous?

**Mr. Anthony:** My colleague was at that event and perhaps she could best respond.

**Ms. Lafontaine:** Yes, I was in attendance at that presentation. I think all the actions that the Directors Guild of Canada has taken with respect to this proposed legislation are indicative of how we feel about it.

We are concerned about the broad powers going to the minister. We are concerned there are certain films that are not illegal that they do not want to see funded. That is precisely Ms. Polley's point a moment ago. The notion that the minister would have the authority to select a Canadian production some day because it might offend someone's taste is chilling for us.

**Senator Moore:** I think of that quote, and the proposal that there would be a committee, and that office would be part of the committee. When we connect the dots, it looks to me like the freedom of expression that we so cherish is being inhibited.

I am concerned about that.

**Ms. Parker:** It is an unfortunate remark. I am sure it is something that we will work hard to ensure does not happen.

I agree completely with what Ms. Polley said. The middle ground between what is criminal and what is simply offensive is not up to us to decide. That is why we are able to turn the channel or go to see a film that we may or may not want to see.

**Senator Moore:** Exactly: We had a discussion yesterday and I talked about input to guidelines. It was said that too much input from yourselves could be dangerous. You are characterized as being extremists in your outlook. I do not know how anybody could say that with an open mind.

The arts are what separate us from the apes. Do you want to comment about the "danger" of your input? You probably looked at the testimony of yesterday. Therefore I want to give you a chance to comment on that.

**Mr. Anthony:** I was going to say through you, Mr. Chair and senator, that we are a dangerous group of people. Creative ideas are considered to be dangerous to some people.

What is really dangerous here — and I do not think the full enormity of this position has really begun to be appreciated — is that there has been talk about guidelines here to be established by the minister, with or without the participation of the film and television community.

It is my understanding from the departmental officials that, regardless of what guidelines eventuate, whether or not this bill is passed, there will be guidelines of some sort which will govern all grants and contributions of the Department of Canadian Heritage. That situation will have a huge impact. Senator Fox will recall from his tour of duty as the Minister of what is now the Department of Canadian Heritage when I was a young pup working for him, it is a huge program. If a public policy optic is applied to all grants and contributions programs in the department — and there are many, it cuts across not only the

**M. Anthony :** Ma collègue a assisté à l'activité en question et serait probablement mieux placée pour vous répondre.

**Mme Lafontaine :** Oui, j'y étais. Je crois que toutes les positions prises par la Guilde canadienne des réalisateurs à l'égard de ce projet de loi reflètent bien notre point de vue.

Nous nous inquiétons des vastes pouvoirs qui seraient conférés au ministre et qui lui permettraient de refuser que soient financés certains films pourtant légaux. C'est exactement ce que Mme Polley a fait valoir il y a quelques instants. L'idée que le ministre aurait le pouvoir un jour de cibler une production canadienne parce qu'elle pourrait offenser certains nous fait froid dans le dos.

**Le sénateur Moore :** Pour en revenir à cette déclaration, on a également proposé de mettre sur un pied un comité dont ferait partie le BCPAC. Tout cela me porte à croire qu'on essaie de restreindre la liberté d'expression à laquelle nous tenons tant.

Ça me préoccupe.

**Mme Parker :** C'est en effet malheureux et je suis convaincue que nous ferons notre possible pour que cela ne produise jamais.

Je suis à tout à fait d'accord avec Mme Polley. Ce n'est pas à nous de déterminer où se trouve la ligne de démarcation entre ce qui est criminel et ce qui est tout simplement dérangeant. C'est pourquoi nous avons le pouvoir de choisir ce que nous voulons voir, à la télévision ou au cinéma.

**Le sénateur Moore :** Exactement. Hier, nous avons parlé de la participation à l'établissement de lignes directrices. On a dit qu'une trop grande contribution de votre part pourrait être dangereuse. On considère votre perspective comme extrémiste. Je me demande quelle personne ouverte d'esprit pourrait dire une chose pareille.

L'art est ce qui nous différencie des primates. Voudriez-vous nous parler des « dangers » de votre participation? Vous avez probablement lu les témoignages d'hier. J'aimerais vraiment avoir votre opinion là-dessus.

**M. Anthony :** J'allais justement dire, monsieur le président, que nous sommes des gens dangereux. Certains considèrent en effet les idées créatives comme une menace.

Ce qui est vraiment alarmant ici — et je ne crois pas qu'on comprenne encore vraiment la gravité de la situation —, c'est que le ministre établira des lignes directrices, avec ou sans la participation de l'industrie du film et de la télévision.

Si j'ai bien compris les fonctionnaires, que ce projet de loi soit adopté ou non, des lignes directrices s'appliqueront bel et bien à toutes les subventions et contributions du ministère du Patrimoine canadien. Cette situation aura de profondes répercussions. Le sénateur Fox se souviendra, puisqu'il a déjà été ministre de ce qui est maintenant Patrimoine Canada, alors que j'étais un jeune débutant à son service, qu'il s'agit d'un énorme portefeuille. Si on invoque l'argument de l'intérêt public pour tous les programmes de subventions et de contributions du ministère — et ils sont nombreux —, cela ne touchera pas

broad cultural community, but across all the official languages minority groups funding that the department creates as well as other minority programs. If they start to apply a public policy optic to all of that, a sieve, if you will, they could run into some serious problems.

**The Chair:** The Senate will sit in three minutes. Senator Biron has asked to speak. I would like him to have his question. We have three minutes left for the question and answer.

[Translation]

**Senator Biron:** In terms of economic activity, the film industry generates several billion dollars annually and is an important component of our gross national product. Setting up a committee or organization that would be responsible for verifying that films were produced in accordance with the public policy guidelines would delay the process of granting tax credits and would lead to unacceptable economic uncertainty.

Would the amendment proposed by the Canadian Film and Television Production Association, or CFTPA, allow organizations such as REAL Women of Canada, Canadians who are concerned about entertainment of a violent nature and all other organizations to file a complaint if they feel films are contrary to public policy or contrary to their moral values?

**Ms. Lafontaine:** I am not certain that I understood your question. Are you asking if the CRTC's proposed amendment would allow organizations —

**Senator Biron:** — organizations that consider these films to be contrary to public policy would be able to file a complaint and request that the matter go before the courts.

**Ms. Lafontaine:** To answer your question, as my colleague stated earlier, we want to examine this proposal to determine what impact it would have on production. We would need to examine it in light of your question. If the law states that a production which violates the Criminal Code should not be financed, then we would need to look at whether the production as such violates the Criminal Code. I think this issue would be of greater concern to producers. However, we would need to examine this further in order to answer your question more succinctly.

[English]

**The Chair:** Thank you, honourable senators and witnesses of both panels. I think we have had another enlightening debate and discussion. I hope you agree that the Senate is giving a good hearing to an important question. Thank you all for coming.

The committee adjourned.

seulement la communauté culturelle en général, mais également tous les groupes minoritaires de langues officielles, de même que d'autres programmes s'adressant aux minorités. Si on travaille dans cette optique, en appliquant un filtre, on pourrait rencontrer de graves problèmes.

**Le président :** Le Sénat siégera dans trois minutes. Le sénateur Biron a demandé la parole et j'aimerais lui laisser le temps de s'exprimer. Nous avons donc trois minutes pour écouter sa question et la réponse.

[Français]

**Le sénateur Biron :** L'activité économique de l'industrie du film est de plusieurs milliards de dollars annuellement et c'est un élément important du produit national brut. L'impact de la création éventuelle d'un organisme de vérification des films suivant des lignes directrices contraires à l'ordre public retardera l'émission de crédits d'impôt et créera un climat d'incertitude économique inacceptable.

L'amendement proposé par l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) permettra-t-il aux organismes tels que les REAL Women of Canada et aux Canadiens qui s'inquiètent des divertissements à caractère violent ou de tout autre organisme de porter plainte s'ils jugent que ces films sont contraires à l'ordre public ou contraires à leur valeur morale?

**Mme Lafontaine :** Je ne suis pas tout à fait certaine d'avoir compris la question. Est-ce que vous demandez si l'amendement que propose le CRTC permettrait aux organismes...

**Le sénateur Biron :** ...aux organismes qui jugent que ces films sont contraires à l'ordre public pourraient porter plainte et demander à ce que cela aille devant les juges.

**Mme Lafontaine :** Pour répondre, comme l'a dit mon collègue plus tôt, on veut évaluer cette proposition pour voir quels seraient les effets sur les productions. Il faudrait évaluer la proposition à la lumière de votre question. Si la loi dit qu'une production, qui va à l'encontre du Code criminel ne devrait pas être financée, ce serait à voir si la production en tant que telle aille à l'encontre du Code criminel. Je pense donc que ce serait plus un enjeu avec le producteur. Mais il faudrait évaluer plus longuement le dossier pour répondre plus précisément à votre question.

[Traduction]

**Le président :** Je remercie les honorables sénateurs et les témoins des deux groupes. Je crois que nous avons eu encore une fois une discussion et un débat très intéressants. J'espère que vous convenez que le Sénat accorde l'importance qu'il se doit à cette question primordiale. Je vous suis reconnaissant de vous être déplacés.

La séance est levée.





*Book and Periodical Council:*

Mark Leiren-Young, Writer, Producer, Film Director, Representative of the Playwrights Guild of Canada on the Book and Periodical Council's Freedom of Expression Committee;

Franklin Carter, Book Editor, Researcher, Representative of the Book and Periodical Council's Freedom of Expression Committee.

**Thursday, April 10, 2008**

*Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ):*

Vincent Leduc, Vice President of Zone3, Chairman of the Board of Directors of the APFTQ;

Brigitte Doucet, Deputy Director General.

*Canadian Film and Television Production Association (CFTPA):*

Guy Mayson, President and CEO;

Sandra Cunningham, CFTPA Chair.

*FilmOntario:*

John Weber, FilmOntario board member and President, Dufferin Gate Productions, Executive Vice President, Production for Peace Arch Entertainment;

Sarah Ker-Hornell, Managing Director.

*Writers Guild of Canada:*

Rebecca Schechter, President;

Maureen Parker, Executive Director.

*Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA):*

Wendy Crewson, Actor;

Sarah Polley, Actor, Director and Writer.

*Directors Guild of Canada:*

Monique Lafontaine, General Counsel and Director of Regulatory Affairs;

Brian Anthony, National Executive Director and CEO.

*Book and Periodical Council :*

Mark Leiren-Young, auteur, producteur, réalisateur de films, représentant du Playwrights Guild of Canada au Comité de liberté d'expression du Book and Periodical Council;

Franklin Carter, éditeur de livres, chercheur, représentant du Comité de liberté d'expression du Book and Periodical Council.

**Le jeudi 10 avril 2008**

*Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) :*

Vincent Leduc, vice-président de Zone3, président du conseil d'administration de l'APFTQ;

Brigitte Doucet, directrice générale adjointe.

*Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) :*

Guy Mayson, président-directeur général;

Sandra Cunningham, présidente du conseil de l'ACPFT.

*FilmOntario :*

John Weber, membre du conseil d'administration de FilmOntario, président, Dufferin Gate Productions, vice-président exécutif de Production for Peace Arch Entertainment;

Sarah Ker-Hornell, directrice générale.

*Writers Guild of Canada :*

Rebecca Schechter, présidente;

Maureen Parker, directrice exécutive.

*Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) :*

Wendy Crewson, actrice;

Sarah Polley, actrice, réalisatrice et scénariste.

*Guilde canadienne des réalisateurs :*

Monique Lafontaine, avocate générale et directrice des affaires réglementaires;

Brian Anthony, directeur général et chef de la direction.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

**Wednesday, April 9, 2008**

*REAL Women of Canada:*

Diane Watts, Researcher.

*Science for Peace (Media Working Group) (University of Toronto) and  
Council on Global Issues (Ryerson University):*

Rose Anne Dyson, Chair, Science for Peace (Media Working  
Group) (University of Toronto) and Vice President, Media  
Relations, Council on Global Issues (Ryerson University).

*Canadians Concerned about Violence in Entertainment:*

Eileen Shapero, Member.

*Canadian Civil Liberties Association:*

Noa Mendelsohn Aviv, Director, Freedom of Expression Project.

*Canadian Conference of the Arts:*

Alain Pineau, National Director;

Keith Kelly, Senior Policy Advisor.

*(Continued on previous page)*

TÉMOINS

**Le mercredi 9 avril 2008**

*REAL Women of Canada :*

Diane Watts, recherchiste.

*Science for Peace (Media Working Group) (Université de Toronto) et  
Council on Global Issues (Université Ryerson) :*

Rose Anne Dyson, présidente, Science for Peace (Media Working  
Group) (Université de Toronto) et vice-présidente des relations  
avec les médias, Council on Global Issues (Université Ryerson).

*Canadians Concerned about Violence in Entertainment :*

Eileen Shapero, membre.

*Association canadienne des libertés civiles :*

Noa Mendelsohn Aviv, directrice, Projet de liberté d'expression.

*Conférence canadienne des arts :*

Alain Pineau, directeur général;

Keith Kelly, conseiller principal en matière de politiques.

*(Suite à la page précédente)*